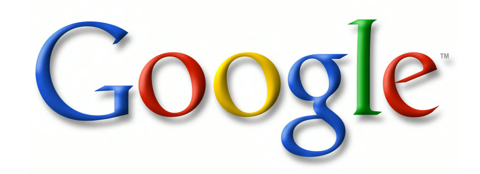


This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

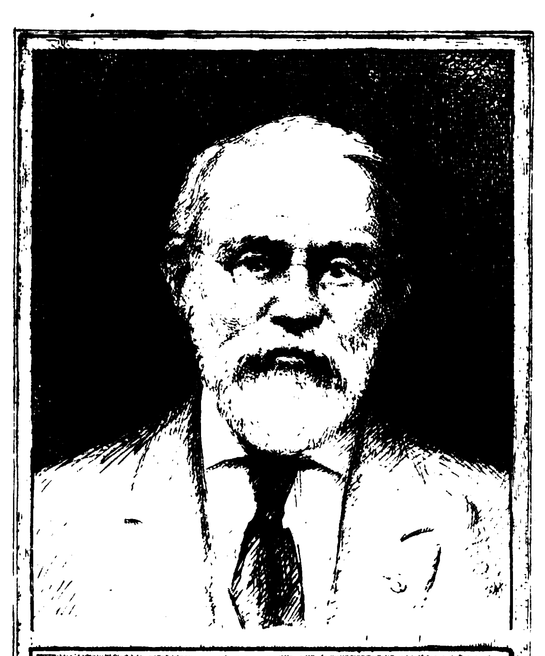
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

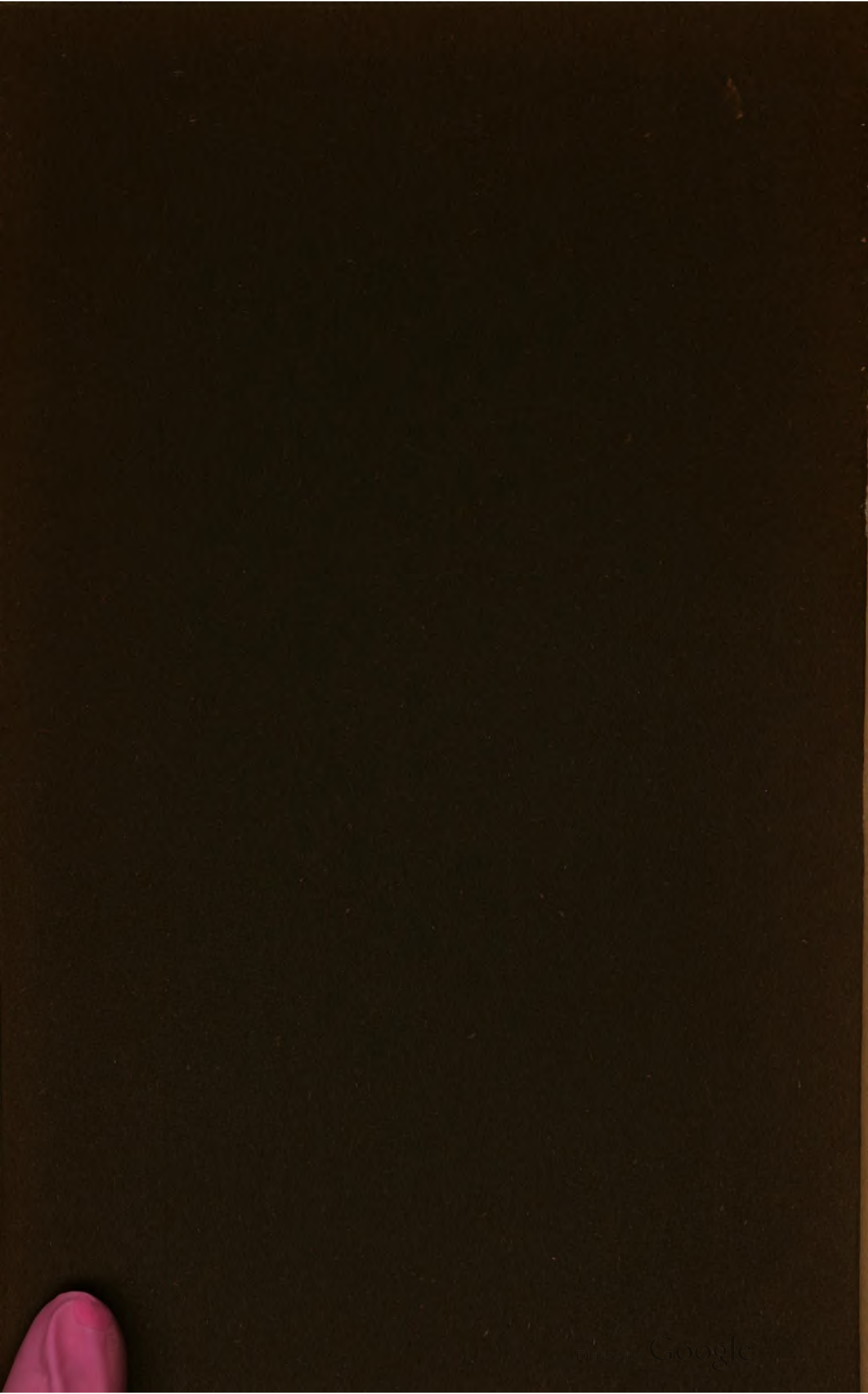


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google



Digitized by Google



Digitized by Google

DC
611
.L285
58

ANNALES

DE LA

SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE

DU PUY

Digitized by Google

ANNALES

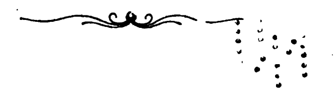
DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET COMMERCE

DU PUY

TOME XXVI. — 1863



LE PUY

M.-P. MARCHESSOU, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ

Boulevard Saint-Laurent, 23

MDCCCLXV

Digitized by Google

NOTA. La Société n'entend ni garantir les faits, ni adopter toutes les opinions consignées dans les Mémoires que renferment les *Annales*.

Le Puy, typ. et lith. MARCHESSOU.

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
11-23-26
13603

PROCÈS-VERBAUX

DES

SÉANCES DE L'ANNÉE 1863

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 8 JANVIER

SOMMAIRE

Lecture du procès-verbal. — OUVRAGES REÇUS : *Mémoire sur la formation des noms en ac* ; *Revue des Sociétés savantes,* observations sur l'architecture dite auvergnate. — CORRESPONDANCE : Lettre de M. Victor Robert sur le Musée. — AGRICULTURE : Echenillage. — *Pisciculture :* Usage de la coque ; établissement projeté au lac du Bouchet. — ECONOMIE PUBLIQUE : Mémoire de M. de Brive sur les champignons. — SCIENCES MÉDICALES : M. le docteur du Garay. — RÈGLEMENT DE LA SOCIÉTÉ : Proposition relative à l'admission du Vice-Président dans le conseil d'administration ; nomination de deux membres de ce conseil et d'un directeur des écoles industrielles de la ville.

Présidence de M. Ch. Calemard de la Fayette.

A trois heures, la séance est ouverte par la lecture du procès-verbal, adopté sans réclamation.

Digitized by Google

Au moment de l'analyse des ouvrages, M. le Préfet prend place au bureau.

Ouvrages reçus. — Au nombre des ouvrages et des publications reçus par la Société, M. le Président appelle l'attention sur un mémoire relatif à la formation des villages et de leurs noms depuis l'ère la plus reculée. Dans ce mémoire, l'auteur pense que la finale *ac* qui termine un grand nombre de noms de lieux dans plusieurs contrées du Midi, et même de la Bretagne, d'après une indication de M. de Fontpertuis (terminaison qui est en *y* ou *i* dans le Forez et dans le Nord), signifie élévation, toiture aiguë, etc., tandis qu'elle indiquerait simplement, selon une opinion assez répandue, le lieu habité. A ce sujet, surgissent au sein de la Société plusieurs observations parmi lesquelles on peut citer le fait rapporté par M. Demonts, de l'administration municipale de Saint-Georges-d'Aurat, qui demande l'autorisation de changer, dans le sceau de la commune, ce mot d'Aurat en celui d'Aurac, plus conforme à l'origine et à l'étymologie, et que la prononciation auvergnate a trop adouci en le terminant par une muette dentale, au lieu d'une gutturale du deuxième degré.

Un article de la *Revue des Sociétés savantes* (novembre 1862) sur les églises souterraines de l'Auvergne, communiqué par M. Mallay, soulève d'autres observations sur l'architecture du moyen-âge dans le Velay.

M. l'abbé Sauzet fait remarquer une théorie exposée dans le *Magasin pittoresque*, d'après laquelle seraient enveloppés dans une école dite auvergnate, les

Digitized by Google

monuments d'architecture romane des départements du Puy-de-Dôme, du Cantal et de la Haute-Loire. Et d'abord l'Auvergne a-t-elle une école? Les monuments de l'époque romane qu'elle possède, assez remarquables d'ailleurs, suffisent-ils par leur nombre et par l'originalité de leur structure, à lui donner les titres et l'autorité d'un nom générique? Lors même que l'Auvergne mériterait cette distinction, le Velay, par l'importance et le nombre de ses anciennes églises, par le caractère de grandeur, par le cachet qui caractérise leur architecture romano-bysantine, aurait droit, autant que l'Auvergne, à une classe à part; mais tout au moins se refuse-t-il légitimement à entrer dans une classification étroite. Il a son autonomie en architecture, tout aussi bien qu'en géologie et qu'en histoire; et les monuments qu'il a construits ne sont pas plus de l'école auvergnate que *la dentelle du Puy* qu'il fabrique n'est *la dentelle d'Auvergne.*

Correspondance. — Parmi les lettres adressées au Président de la Société, se fait remarquer celle de M. Robert Victor, notre collègue. L'état des chemins, encombrés par la neige, ne lui permettant pas de quitter sa résidence de Lavoûte, il fait savoir qu'il a vu dans son dernier voyage de Paris plusieurs hauts fonctionnaires de l'administration des beaux-arts, M. Courmont et M. Arago, et qu'il a obtenu la promesse d'un lot satisfaisant dans la répartition des objets d'art dont le gouvernement gratifie les musées de province.

Digitized by Google

Il se pourrait, dit-il, que notre cher Musée fut doté comme ceux de la seconde classe, tandis qu'il n'est classé, hélas! qu'avec ceux de la troisième. M. Robert fait même espérer un ou deux tableaux de la collection Campana, dans le cas où les objets antiques de marbre, de céramique, etc., ne suffiraient pas à former un lot convenable.

Le reste de la lettre de M. Robert, écrite dans un style vif et pressant, a trait à la réédification du Musée. Les vues de M. Robert sont larges, ses intentions pleines de générosité; mais la question qu'il soulève au sujet de l'emplacement du Musée est aujourd'hui vidée après plusieurs années de discussion et les nouveaux plans approuvés par l'autorité compétente sont prêts à recevoir leur exécution. La Société sait, dit M. le Préfet, quelle a été la sollicitude de l'administration à ce sujet et comment elle a été amenée, après mûre réflexion, à donner une solution définitive à une question qui depuis des années tient les esprits en suspens.

L'Assemblée entière semble adhérer à la parole du premier magistrat du département. M. Aymard propose un vote de remercîments à M. le Préfet, qui ne prétend pas à être remercié dans une circonstance où il n'a fait que remplir un des devoirs de sa charge en sanctionnant de son approbation les sages délibérations du Conseil municipal.

AGRICULTURE. — M. Robert exprime le vœu que l'arrêté qui prescrit l'échenillage soit pris de bonne heure. Cette importante opération, exécutée trop tard, produit

Digitized by Google

peu d'effet. A cette occasion, M. Limozin fait remarquer combien l'échenillage des forêts est d'une exécution difficile. Il cite l'opinion de M. l'Héritier, professeur d'histoire naturelle, qui croit à l'inefficacité des mesures et même à leur inutilité, prétendant que les chenilles se détruisent par leur trop grande quantité. Elles ont leur ichneumon qui les atteint jusque dans leurs toiles.

Pisciculture. — Interpellé par M. le Président au sujet des progrès de la pisciculture dans le pays, M. Limozin assure qu'il est plus facile de produire du poisson que de le conserver et d'en arrêter la destruction opérée au moyen de la coque, sur nos courants d'eau. La coque empoisonne et dépeuple tous les bords qu'elle atteint. Elle détruit vingt fois plus de poisson qu'elle n'en fait prendre, et ce genre de destruction, d'un usage très-répandu, dont les enfants sont les agents ordinaires, est toléré et ne paraît au public qu'une espièglerie pardonnable. M. Limozin est d'avis qu'avant de songer à peupler nos rivières par les procédés modernes, il est de toute nécessité de prendre des mesures préservatrices, au premier rang desquelles il faut placer la défense absolue faite aux épiciers de vendre de la coque, ingrédient qui n'a d'autre emploi connu que l'empoisonnement des rivières. Il suffirait que; dans un cas extraordinaire, on pût le trouver chez le pharmacien avec l'ordonnance du docteur.

M. de Brive rappelle à ce sujet un vœu du Conseil général, et M. le Préfet veut bien faire savoir à la

Digitized by Google

Société qu'il fera chercher les arrêtés qui ont été rendus sur cette matière, et qu'il s'en servira pour interdire absolument la vente de la coque dans le pays. On sait que la coque du Levant est le produit du cocculus, arbuste sarmenteux qui croît au Malabar, aux Moluques et dans les Célèbes. Cette graine, de forme ovoïde, de la grosseur d'une merise, est huileuse, blanchâtre et d'une amertume insupportable qui en fait un poison violent de l'espèce des narcotico-âcres. C'est par ses propriétés délétères qu'elle agit sur le poisson ; il suffit de 12 à 15 grammes maintenus dans l'estomac d'un chien pour faire périr cet animal au milieu de spasmes convulsifs, au bout de 30 ou 40 minutes. Il est donc certain que le poisson atteint par la coque ne peut nous offrir qu'une nourriture dont il faut se défier. Pourquoi le gouvernement, prenant une mesure radicale et complète à l'égard d'une substance qui semble n'être que nuisible, n'en interdirait-il pas l'importation d'une manière absolue, ou bien ne la soumettrait-il pas à des droits d'entrée capables d'en faire proscrire ce funeste usage ?

La question de la pisciculture, sur laquelle M. Limozin a bien voulu promettre de revenir à la séance prochaine, donne à M. de Brive l'occasion d'entretenir la Société du lac du Bouchet, si commode pour un établissement de pisciculture. Il exprime le vœu que l'administration se décide à présenter le plan et le devis définitif d'un projet dont la prompte réalisation serait si bien accueillie dans cette enceinte et dans le public.

Digitized by Google

ECONOMIE PUBLIQUE. — M. de Brive, se conformant à l'ordre du jour, donne lecture d'un intéressant mémoire sur les champignons comestibles :

MESSIEURS,

Le Conseil général du département a reçu, dans sa dernière session, un exemplaire spécimen d'un opuscule intitulé: *Notions sanitaires sur les végétaux dangereux*. Cet ouvrage, composé d'un texte de quelques feuilles d'impression seulement, et de trois grandes planches, traite spécialement du champignon, indique les moyens de distinguer ceux qui sont comestibles de ceux qui sont vénéneux et donne quelques notions pour le traitement de l'empoisonnement par les végétaux. Il est recommandé par le nom de son auteur, M. Achille Comte, directeur de l'Ecole des Sciences de Nantes, et approuvé par une délibération du Conseil consultatif d'hygiène publique. Aussi le Conseil général, sur la proposition d'un de vos collègues, M. le docteur Reynaud, a-t-il voté les fonds nécessaires pour l'acquisition de quatre exemplaires de cet ouvrage, dont un pour votre bibliothèque.

La grande quantité et la variété des champignons qui naissent spontanément sur le sol de notre département, ont engagé plusieurs fois vos présidents à appeler votre attention sur l'étude d'un végétal généralement abondant, substantiel, agréable au goût et qui pourrait jouer un rôle important dans l'alimentation publique, si son usage était mis à l'abri de tout danger. Malheureusement, parmi les

Digitized by Google

espèces de champignons qui existent, il en est un très-grand nombre qui contiennent un poison (1) tellement violent, qu'en peu de jours ils donnent la mort à ceux qui les ont imprudemment consommés, et l'erreur qui peut occasionner de pareils malheurs est très-facile. En effet les meilleurs champignons ressemblent, à s'y méprendre, aux espèces les plus dangereuses: le même champignon qui, cueilli à une certaine époque de sa végétation, aurait offert un aliment salubre, cueilli quelques heures trop tard devient un poison; certains champignons, tels que le *cebs* et les *oronges*, si communs dans le midi, où tout le monde en mange impunément, sont mortels sous d'autres climats. Aussi, malgré les avantages que présenterait la consommation des champignons sauvages, plusieurs naturalistes, au nombre desquels on peut compter les auteurs du *Bon jardinier*, renoncent-ils à faire connaître les espèces que l'on peut manger impunément, à cause de la grave responsabilité qui pèserait sur eux, et aiment-ils mieux conseiller une abstension complète du champignon des champs.

Quelques auteurs au contraire, et de ce nombre est M. Comte, pensent que la consommation du champignon présente un trop grand intérêt au point de vue de l'alimentation générale, pour ne pas essayer de porter la lumière dans ce dédale obscur, et chercher à faire connaître les espèces qui peuvent être consommées sans danger et celles qui au contraire ne peuvent l'être impunément.

« Un relevé, fait en France, dit M. Comte, a établi que

(1) Le principe délétère du champignon est l'amanitine.

Digitized by Google

la quantité de substances alimentaires qui pourraient être livrées à la consommation par l'emploi des bons champignons, ne s'élèverait pas à moins de vingt millions de kilog. par an. » « Or, dit l'auteur du 5e volume de la *Maison » Rustique du XIXe siècle*, les naturalistes modernes s'ac- » cordent pour placer les champignons sur la limite entre » le règne végétal et le règne animal, mais plus près du » règne animal. Cette substance est en effet très-azotée. » Cuits dans l'eau, les champignons donnent un bouillon » qui offre tous les caractères et jusqu'à l'odeur d'osma- » zome des bouillons de viande les plus concentrés. Les » champignons, quant à leur effet alimentaire, se com- » portent exactement comme les substances animales; ils » rassasient promptement et ne peuvent être pris qu'en » médiocre quantité, comparativement aux autres aliments » végétaux. Comme la viande, les champignons cessent en » fort peu de temps d'être mangeables et passent très- » rapidement à une putréfaction complète. »

Malgré les avantages nombreux que présente l'usage du champignon, l'autorité a cru devoir prohiber la vente publique de tous autres champignons que du champignon cultivé, de la morille, qui n'a point de similaire dangereux, et de la truffe, dont le parfum sans égal rend impossible toute erreur.

Le champignon cultivé, dit champignon de couche, parce qu'il est cultivé sur des couches de fumier, n'est pas le meilleur des champignons. Sa saveur est souvent fade et peu parfumée; mais il a ce grand avantage, qu'il ne peut être confondu avec aucun autre, et que, pourvu qu'il soit récolté et consommé avant sa complète maturité, c'est-à-dire avant que son chapeau ne soit entièrement étalé et

Digitized by Google

tandis que les bords sont encore repliés en dedans, il est complètement inoffensif. Ce champignon a encore le mérite de donner toute l'année et à la volonté de celui qui le cultive, tandis que les champignons sauvages ne poussent que pendant une saison qui, suivant le temps, dure de trois à six semaines par an.

Si, dans les grandes villes et par suite des prescriptions de la police, il n'est guère consommé d'autre champignon que le champignon de couche, il n'en est pas de même en province et dans les campagnes où, sur la foi de certains connaisseurs, un assez grand nombre de variétés de champignons sont journellement consommées. Le plus souvent ces champignons, recommandés par une longue expérience, ne font aucun mal; mais à combien d'erreurs regrettables ne donnent-ils pas encore lieu et que de malheurs irréparables cause, chaque année, l'usage de ce végétal si attrayant, mais si dangereux, par l'ignorance de ceux qui le cueillent.

Le petit traité de M. Comte a pour but d'éclairer les personnes qui, malgré le danger que présente l'usage des champignons, ne veulent pas renoncer aux jouissances que procure leur consommation.

Avant de classer en genres et espèces les différentes variétés de champignons les plus communes, M. Comte indique les caractères généraux qui distinguent les champignons comestibles des champignons vénéneux.

Les bons champignons croissent dans les bois découverts; ils sont légers, ils répandent une odeur spéciale et agréable, ils ne changent pas de couleur lorsqu'on les rompt, ils se conservent secs sans s'altérer. Les mauvais champignons, au contraire, poussent dans les bois épais et

Digitized by Google

humides, leur odeur est virulente, ils se colorent d'une teinte livide lorsqu'on les coupe, ils se corrompent facilement.

Ces caractères généraux ne sont point assez positifs pour éviter toute erreur. Aussi, de ces généralités, M. Comte passe-t-il au classement des champignons. Il les divise en genres et en espèces, donne les caractères particuliers de chacun, en indiquant leurs qualités comestibles ou vénéneuses, et renvoie, par des numéros, le lecteur à des planches qui représentent en grandeur et avec leur couleur naturelle les différentes variétés qu'il décrit.

Les deux principaux genres de champignons sont, ainsi que vous le savez, les bolets et les agarics, qui se divisent en un grand nombre d'espèces.

Les bolets sont caractérisés par leur chapeau de forme ronde et surtout par les tubes ou pores dont est garnie leur face inférieure. Parmi les bolets comestibles, car il en est un grand nombre de vénéneux, le *cebs* est le plus connu et celui dont l'usage est le plus répandu dans l'ouest et dans le midi de la France.

Les agarics sont les champignons dont le chapeau est garni en dessous de lames perpendiculaires et rayonnantes.

Parmi les agarics comestibles figurent : le champignon de couche, le mousseron et l'oronge.

L'oronge n'est pas ce champignon rose en dessus et en dessous qui pousse dans tous nos bois de pin avec une si grande profusion pendant les pluies d'automne, dont l'odeur est si suave et dont un grand nombre de gourmets de notre département font une consommation abondante pendant les mois de septembre et octobre. Je n'ai pu

Digitized by Google

caractériser ce champignon (1) à l'aide des planches de M. Comte. La véritable oronge, classée parmi les champignons comestibles sous le n° 32, a un chapeau convexe de 12 à 15 centimètres, sans enroulement des bords, d'une couleur rouge orangé en dessus et jaune d'or en dessous. Evidemment ce n'est pas notre oronge.

Le champignon dont les caractères se rapprochent le plus de l'oronge que nous consommons, est classé parmi les champignons vénéneux ; il porte, sous le n° 15, le nom d'agaric *meurtrier*. Il est ainsi caractérisé par M. Comte : chapeau large de 10 centimètres, incarnat ou couleur de rouille, d'abord arrondi, puis semi-orbiculaire, zôné, peluché surtout aux bords, qui sont velus et comme frangés et un peu roulés en dessous ; feuillets inégaux, blanchâtres ou de couleur jaune pâle ; pédicule cylindrique, plein, nu et haut de 10 à 12 centimètres, se rencontre dans les bois humides, à la fin de l'été, parmi les gazons. Sa chair est ferme ; quand on le brise, un suc laiteux découle de la brisure, la saveur de ce suc est âcre et caustique.

En rapprochant cette description de la figure représentée sur la planche, ne trouve-t-on pas qu'elle peut s'appliquer à notre oronge ? et le champignon que nous consommons en grande abondance et avec une si parfaite sécurité, ne serait-il pas le même qui, sous d'autres climats, est si vénéneux, si dangereux et si *meurtrier* ?

A l'appui de cette présomption, il me sera permis de citer le fait suivant, que je trouve dans la *Maison rustique*

(1) L'agaric délicieux. *(Note du Secrétaire.)*

Digitized by Google

du XIXe siècle: « Le cardinal Caprara, venu en France » sous le premier Empire, pour régler, au nom du Sou- » verain Pontife, les conditions du concordat, ramassa des » cronges dans le bois de Vincennes. En dépit de toutes » les représentations, il voulut absolument les manger, » disant que les Français laissaient perdre, par préjugé, » les mets les plus délicats, qu'on mangeait bien en Italie; » il en mourut, ainsi que le cuisinier qui les avait » apprêtés. »

En présence des similitudes qui existent entre les champignons salubres et les champignons vénéneux, des difficultés et des dangers si graves que présente le choix des bons et des mauvais champignons, l'autorité a fait acte de haute sagesse en prohibant la vente de tous les champignons sauvages. Mais, en même temps, ne devons-nous pas applaudir aux efforts des savants qui cherchent à porter la lumière sur une question d'un si haut intérêt public et qui, en rendant facile le choix à faire entre deux variétés d'un même végétal, dont l'une peut fournir à la population un aliment nutritif, abondant, à bon marché et sans danger, et l'autre est un poison violent contre lequel la médecine n'a encore trouvé que des palliatifs, rendent un service considérable à la société.

M. Comte doit être compté au nombre de ces hommes si éminemment utiles, et son ouvrage figurera très-avantageusement dans votre bibliothèque (1).

(1) La Société d'agriculture vient de faire l'acquisition d'une collection complète de champignons, forme, grandeur et couleur naturelles, en composition, exécutée par M. Bischner, botaniste allemand, et qui sera d'un grand secours pour les personnes qui voudront se livrer à l'étude de ce végétal.

Digitized by Google

Ce mémoire, accompagné de deux grands tableaux coloriés représentant, l'un l'espèce des vénéneux, l'autre celle des comestibles, est écouté avec intérêt et soulève de vifs débats sur les qualités des champignons si variés que produisent nos montagnes. M. le docteur Martel pense qu'une bonne classification de ce genre de comestibles offre bien des difficultés. Telle espèce, qui se mange dans une localité, est un poison dans une autre. La même espèce change de nature selon le terrain, la saison, la température, et certains, qui étaient mangeables le matin, sont devenus nuisibles le soir. La question est si complexe, dit-il, au point de vue toxicologique, que le prix de 6,000 fr., mis au concours par l'Académie des sciences, n'a pu encore être proclamé.

Cependant, selon l'opinion de plusieurs membres, on ne saurait disconvenir que la question des champignons ne mérite d'être sérieusement étudiée; puisque aussi bien la Haute-Loire a des ressources précieuses, mais ignorées, dans les produits de ce genre, et que d'autres localités savent en tirer un grand bénéfice sur des marchés très-fréquentés et très-suivis.

Sciences médicales. — M. le Président informe la Société que M. le docteur du Garay vient d'obtenir de l'Académie impériale de médecine, entre autres distinctions, une médaille de bronze, pour son travail sur l'état sanitaire de certaines localités de la Haute-Loire et sur l'observation d'une épidémie nouvelle.

Que la sympathie avec laquelle est accueilli, dans cette enceinte, le succès de notre excellent collègue,

Digitized by Google

lui soit un soulagement au milieu des maux qui le retiennent loin de nous, et qu'il supporte avec tant de courage et de résignation.

Règlement de la Société. — A l'occasion de l'ordre du jour, qui annonce l'ouverture du scrutin pour la nomination de deux membres du conseil d'administration, M. Vinay demande que, par une disposition expresse, insérée dans le règlement de la Société, le Vice-Président soit, de droit, membre du conseil d'administration. Ordinairement le Vice-Président est choisi parmi les membres les plus anciens de la Société, parmi ceux qui lui ont déjà donné des marques de dévouement et qui possèdent le mieux ses traditions. Il peut être appelé à remplacer le Président, à présider les séances, en cas d'empêchement de ce dernier, à convoquer le conseil d'administration, à donner de la suite aux projets commencés. Comment pourrait-il le faire avec succès, s'il est tenu à l'écart, loin des conseils de l'administration de la Société, où son titre, son influence et son expérience lui désignent une place ?

Ces paroles trouvent de l'écho dans l'Assemblée. M. de Brive s'associe au vœu exprimé par M. Vinay. Il ne comprend pas qu'une pareille lacune soit restée si longtemps dans les règlements de la Société, et, avec MM. Vinay et de Fontpertuis, il signe la proposition suivante : Le Vice-Président fera, de droit, partie du conseil d'administration.

Aucune réclamation ne s'élève contre cette demande qui, selon l'habitude, est renvoyée au conseil, à qui

Digitized by Google

est réservé le droit de proposer des modifications au règlement.

Le scrutin est ouvert pour la nomination de deux membres du conseil d'administration, en remplacement de M. Bertrand de Doue et de M. Joyeux, décédés.

Au premier tour du scrutin, aucun des candidats n'ayant réuni les deux tiers des suffrages, il est procédé à un second tour qui reste sans effet. Au troisième, pour lequel il suffit de la majorité, M. Balme ayant obtenu 22 suffrages sur 32 votants et M. Vinay 17, sont proclamés membres du conseil d'administration.

Le scrutin pour l'élection d'un directeur des écoles donne à M. de Brive la presque unanimité des suffrages, 29 voix sur 32 votants.

M. de Brive remercie l'Assemblée de la marque de confiance qu'il vient d'en recevoir Il comprend toute l'importance de la mission qui lui est confiée et que M. Bertrand de Doue a remplie avec tant de dévouement et de succès. Il avait résolu de se retirer dans une retraite absolue, mais le vœu de la Société, exprimé avec tant d'unanimité, est pour lui un ordre. Il accepte la tâche nouvelle qui lui est imposée ; il trouvera, dans son zèle pour la chose publique, dans son attachement à la Société, la force de la remplir.

M. le Président répond que la Société s'estime heureuse de savoir en des mains aussi habiles, aussi dévouées, la direction des écoles industrielles. Elle en a la confiance, cette institution se développera, se mettra au niveau des exigences du jour, sous l'administration de M. de Brive et sous celle de M. Vibert dont, depuis

Digitized by Google

longues années, les soins et les préoccupations sont consacrés à l'enseignement artistique et professionnel de nos jeunes ouvriers.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à six heures.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

Digitized by Google

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 5 FÉVRIER

SOMMAIRE

Lecture du procès-verbal. — Dons au Musée : Armes de la ville moulées en plâtre ; ouvrages offerts par M. Herbert : *De patria Homeri*, *Anecdota græca*, l'*Argonautique*, *Vie de Nicolas de Peiresc*, *Histoire d'Arles*. *Inscriptions romaines* de Gruter. — Ouvrages reçus : *Mémoires de l'Académie de Toulouse*. — Correspondance : M. le marquis de Latour-Maubourg; M. le Maire du Puy, construction du nouveau Musée; M. Charles Robert-Faure; M. Du Breuil. — Agriculture : Pomme de terre Hardy; culture du chanvre; vente d'étalons et de juments. — Economie publique : Exploitation des bois; question des enfants assistés. — Sciences historiques : Lecture d'un mémoire sur les armoiries et le sceau de la ville du Puy, par M Aymard. — Sociétés savantes : Réunion du Congrès des Sociétés savantes. — Personnel de la Société : Démission de M. de Payan, qui est nommé membre non résidant; candidature de M. Chassaing. — Administration de la Société : Adoption d'une modification au règlement, relative à la composition du conseil d'administration.

Présidence de M. Ch. Calemard de la Fayette.

A trois heures, la séance est ouverte par la lecture du procès-verbal, qui est adopté sans réclamation.

Dons au Musée. — Sur le bureau est un moulage en plâtre représentant l'aigle au vol abaissé, incrusté

Digitized by Google

dans le mur, au-dessus de la fontaine du Théron, rue du Portail-d'Avignon, qui faisait partie de l'écusson de la ville. Il a été moulé aux frais de notre collègue, M. Chevallier-Balme, à l'occasion des recherches de M. Aymard sur les armes de la ville du Puy.

Sur le bureau sont encore placés un certain nombre de volumes in-folio, dont le Secrétaire fait hommage à la Société pour la bibliothèque, au nom d'un de ses membres non résidants, M. Herbert, professeur de rhétorique au Lycée impérial du Puy :

1o Un traité en latin de Léon Allatius ou Allaci, savant Italien du XVIIe siècle, sur la question toujours discutée de la patrie d'Homère, *De patria Homeri*, avec un petit poëme en grec sur sa naissance. In-12.

2o Les anecdotes grecques, *Anecdota græca* de Jean-Baptiste Gaspar d'Ansse, de Villeison, helléniste célèbre, né à Corbeil en 1750, professeur de grec au collége de France. In-4o.

3o Un magnifique exemplaire du poëme de l'Argonautique d'Appolonius de Rhodes, avec quelques illustrations et une traduction italienne du cardinal Louis Flangéni. 2 vol. petit in-folio.

4o Une édition in-4o de la vie de Nicolas-Claude Fabrice de Peiresc, conseiller au parlement d'Aix et très-savant antiquaire, écrite par lui-même, édition de 1655.

5o L'abrégé chronologique de l'histoire d'Arles, par Lalauzière. In-4o ; avec quelques feuilles très-rares, d'une description des anciens monuments d'Arles, par le Père Dumont, éditeur des belles gravures jointes à l'ouvrage de Lalauzière.

Digitized by Google

6° Commentaire de Sertorius Ursatus, sur les abréviations et les signes employés par les Romains, ouvrage rare et précieux pour un antiquaire. Grand in-folio.

7° Un Grutter d'une rare édition et deux gros volumes in-folio, renfermant les inscriptions de tout l'empire romain.

M. le Président transmettra à M. Herbert les remercîments de la Société pour ce don de valeur, qui est en même temps un excellent exemple. Si un tel exemple était suivi, la bibliothèque de la Société lui devrait des accroissements précieux.

OUVRAGES REÇUS. — M. le Président signale, dans le volume des *Mémoires de l'Académie impériale de Toulouse*, un passage (page 443, vol. VI) relatif à l'examen critique des travaux renfermés dans les mémoires académiques des sociétés du Puy et de Mende.

« Le rapporteur rend enfin un témoignage particu-
» lier à la direction excellente que la Société acadé-
» mique du Puy imprime à ses travaux. Dans le vo-
» lume XXII, renvoyé à son examen, on remarque
» deux études historiques qui résument en quelque
» sorte l'histoire de la province du Velay.

» L'une intitulée : *Des Polignac dans la ligue du*
» *bien public*, est due à la plume de M. Dumolin. Ce
» travail, appuyé sur les témoignages les plus probants,
» présente l'histoire de la contrée sous son côté mili-
» taire et féodal. L'autre est un *Essai sur l'histoire*
» *municipale de la ville du Puy*, rédigé par M. Vissa-
» guet, avocat. Ce second mémoire, inspiré par une

Digitized by Google

» prudente érudition, présente l'historique de la capi-
» tale du Velay sous son aspect civil et municipal.

» Ces deux études, se complétant l'une par l'autre,
» jettent un jour nouveau sur le passé d'un pays qui,
» par ses origines, ses institutions et ses tendances,
» se rattache au Languedoc, et dont la secrète vocation
» fut toujours de s'unir aux destinées du midi. Elles
» témoignent l'une et l'autre, du zèle que la Société
» académique du Puy met à reconstituer ses annales
» privées, et répondent à l'opinion que M. le Ministre
» de l'Instruction publique d'une part et l'Académie
» impériale de Toulouse de l'autre, ont exprimé tou-
» chant l'excellence des recherches d'archéologie lo-
» cale. »

Correspondance. — M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le marquis de Fay de Latour-Maubourg, député de la Haute-Loire, qui nous annonce que ses démarches auprès de M. de Nieuwerkerke, ont enfin réussi; grâce à ses instances réitérées, une décision nouvelle vient de comprendre le Musée du Puy dans la liste des départements appelés à avoir leur part des doubles du musée Campana. M. le marquis de Latour-Maubourg fera tous ses efforts pour qu'elle soit aussi belle que possible; il est heureux de témoigner de la sorte une fois de plus l'intérêt qu'il porte, dit-il, à notre Musée, à un établissement qui, par le concours d'hommes dévoués, a obtenu un développement et des richesses dont la ville du Puy a le droit d'être fière.

M. le Président adressera de vifs remercîments à M. de Latour-Maubourg, dont le nom se retrouve si

Digitized by Google

souvent dans les libéralités dont le Musée a été l'objet.

M. le maire du Puy informe la Société que les travaux, pour la construction du nouveau musée, vont être commencés et poursuivis avec activité. En conséquence, il demande que la Société prenne toutes les mesures nécessaires pour la conservation de nos riches et précieuses collections.

M. le Président va s'occuper de faire droit à l'invitation de M. le Maire.

La commission des conservateurs du Musée, d'accord avec le conseil d'administration de la Société, avisera, sans retard, aux moyens propres à empêcher toute détérioration de nos collections.

Déjà M. Vibert fait entrevoir qu'en isolant complètement le salon des nouveaux chantiers, il ne sera pas nécessaire de changer les tableaux de place. M. Robert désigne la salle Falcon comme propre à recevoir les collections d'histoire naturelle, et M. Aymard trouvera également place pour les objets d'archéologie.

M. le Président donne encore lecture d'une lettre que lui adresse M. Charles Robert-Faure, à l'occasion de la distinction élevée dont la fabrique des dentelles du Puy vient d'être l'objet en sa personne.

Dans cette lettre, pleine de cœur, M. Robert remercie avec effusion la Société et son Président de la chaleureuse sympathie avec laquelle ses travaux ont été recommandés à la bienveillance du Gouvernement.

Digitized by Google

Par l'organe de son Président, la Société entière s'associe au triomphe si légitime et si honorable de M. Robert-Faure. M. le Président, à l'occasion de l'exposition universelle, avait déjà, en 1855, comme rédacteur en chef du journal *La Haute-Loire*, signalé les noms de quelques-uns des hommes que leur dévoûment au pays et les services rendus semblaient recommander particulièrement à l'attention et à la bienveillance du Gouvernement. Grâce aux démarches de nos députés, à l'action directe de M. le Préfet, cet appel vient d'être entendu pour la seconde fois; après M. de Ruolz M. Robert a reçu la croix de la Légion-d'honneur. Viendra bientôt le tour de plusieurs autres de nos collègues, parmi lesquels M. le Président se plaît à répéter le nom du savant et laborieux directeur de la Ferme-école, à côté de celui de M. Doniol, l'auteur éminent de l'*Histoire des classes agricoles*.

M. Du Breuil, qui a gardé un bon souvenir de l'accueil qu'il a trouvé parmi nous et de l'empressement que les habitants du Puy ont mis à suivre ses leçons, écrit à M. le Président pour faire connaître l'époque qu'il pourrait consacrer à une nouvelle visite à notre ville.

L'Assemblée tout entière proclame l'excellence et l'utilité des procédés de l'éminent professeur. Elle désirerait bien pouvoir profiter encore cette année de son enseignement si clair, si élégant, si instructif; mais plusieurs membres sont d'avis que ses leçons seront plus fructueuses encore l'année prochaine, après les expériences qui ont été faites selon ses conseils.

Digitized by Google

Agriculture. — M. le Président signale dans les publications agricoles, la mention d'une nouvelle pomme de terre qui se recommande par le nom de son propagateur, M. Hardy père, célèbre praticien, ancien chef des pépinières du Luxembourg. La Société s'est trop bien trouvée de l'introduction de l'espèce Chardon, pour qu'elle perde de vue celle qui lui est indiquée.

Si elle est dans les conditions de vente courante, le Bureau en fera venir une certaine quantité pour être expérimentée.

La crise cotonnière, triste résultat d'une guerre fratricide dans le Nouveau-Monde, qui affecte si cruellement notre industrie, doit exciter nos populations agricoles à reprendre une culture autrefois très-florissante dans les bons terrains de la Haute-Loire, celle du chanvre et du lin que le bon marché des cotonnades avait fait abandonner.

Pourquoi chaque ferme ne reconstituerait-elle pas son antique chenevière?

M. Chouvon cite le lin de Riga comme devant être cultivé avec succès dans nos montagnes.

Il appartient à la Société, fidèle à ses habitudes en fait d'initiative, de se procurer des graines de chanvre et de lin de Riga, dont elle fera la distribution.

M. le Président annonce pour un des derniers jours du mois la vente d'un étalon et de six juments pleines, de race percheronne. Le matin de ce jour, qui sera ultérieurement déterminé, auront lieu des expériences comparatives de charrues nouvelles, sur un terrain

Digitized by Google

situé dans l'avenue de Vals. Dans ce concours figurera la charrue, tant prônée, du paysan Cougoureux, que M. Breysse s'est procurée, dans un zèle auquel nous ne saurions trop applaudir.

ECONOMIE PUBLIQUE. — M. Gabriel de Chaulnes a saisi avec empressement l'occasion que lui offre la séance de venir, pendant son court séjour au Puy, s'associer encore aux travaux de ses collègues. Il se hâte d'acquitter sa dette pour l'accueil qu'il en reçoit en donnant des détails pleins d'intérêt sur une exploitation de grands bois faite par son beau-père, M. le marquis de Tristan, du département du Loiret M. de Tristan est un homme de progrès, qui applique toutes les forces de l'industrie au débit des bois de ses forêts. Dans des usines bien établies, mues par la vapeur, il transforme des troncs, des branches d'arbres, des débris qui semblaient n'avoir pas de valeur, en boîtes, en douves de seau, de cuvier, etc.; de manches à balais, d'échalas, de telle sorte que ses propriétés lui rendent aujourd'hui un revenu presque décuple. Avec de bons débouchés, de pareils résultats pourront être obtenus chez nous, où ne manque pas le sentiment du progrès, ainsi que le témoignent les nombreuses industries créées par M. de Bonneville, qui fabrique jusqu'à des bobines, et par notre collègue M. de Longevialle.

Conformément à l'ordre du jour, M. de Fontpertuis donne lecture d'un mémoire sur la question si intéressante des enfants assistés, à propos d'un ouvrage de

Digitized by Google

M. de Beausset Roquefort, renvoyé à son examen par M. le Président.

Au sujet des tours, M. de Fontpertuis soutient une opinion diamétralement opposée à celle de M. de Beausset, dont M. G. de Chaulnes prend la défense. Alors s'engage une assez vive controverse parfois modérée par M. le Président, où sont tour-à-tour exposés, attaqués ou défendus avec talent, les arguments en faveur de la suppression des tours.

Cette discussion captive l'intérêt de la Société.

Parmi les faits produits à cette occasion, il en est un digne d'être remarqué et qui honore le département, c'est que, malgré la suppression des tours, le crime d'infanticide n'a pas augmenté dans ce pays. Quant à l'économie qui en résulte, on sait qu'elle est considérable.

Sciences historiques, — M. Aymard lit un *Mémoire historique sur les armoiries et le sceau de la ville du Puy.*

Notre confrère fait connaître d'abord les raisons qui ont motivé ce travail: les dames du Puy, après un brillant succès obtenu par l'*Orphéon du Velay* au dernier concours de Saint-Etienne, ont voulu offrir à cette association musicale une riche bannière en dentelle, qu'ornera l'écusson armorié de la ville. La chambre syndicale des fabricants de dentelles s'est associée à cette heureuse pensée et se propose de décerner trois médailles, dont une en or du prix de 200 francs, dans un concours ouvert pour le dessin de la bannière, entre les fabricants et dessinateurs de la Haute-Loire.

Digitized by Google

Le programme, rédigé par le digne secrétaire de la chambre, M. Chevallier-Balme, en même temps vice-président de l'Orphéon et membre de notre Société, réserve seulement l'indication des formes et des couleurs des armoiries, afin que sur cette bannière, qui, sans aucun doute, sera un chef-d'œuvre de la principale industrie du département, l'écusson ne soit entaché d'aucune erreur héraldique et qu'il fasse revivre ses insignes dans leur ancien éclat. A cet effet, M. Chevallier-Balme, après avoir relevé le moulage d'un écusson sculpté à l'une des plus anciennes fontaines de la ville et qu'il offre au Musée, a consulté M. Aymard sur le type définitif qu'il convient d'adopter.

M. Aymard ajoute qu'en effet « ces armoiries méritent, à tous égards, l'intelligente sollicitude de la chambre syndicale : outre leur origine, peut-être aussi ancienne que l'institution même des *armes* des villes, elles offrent les *pièces* les plus honorables que puisse envier un blason communal : *les fleurs de lis sans nombre*, emblèmes cinq fois séculaires de l'ancienne monarchie, et l'*aigle,* considérée dans tout le cours des âges comme le plus glorieux symbole. Malheureusement ces illustres attributs, que la consécration du temps aurait dû recommander au respect des générations, ont été successivement altérés sur notre écusson, depuis le milieu du XVI[e] siècle jusqu'à nos jours. »

A l'appui des observations précédentes, notre confrère met sous les yeux de l'Assemblée un album d'une soixantaine de dessins, offrant tous les écussons aux armes de la ville qu'il lui a été possible de recueillir. Ils lui ont été fournis soit par des estampilles

Digitized by Google

et empreintes de sceaux, soit par des représentations sculptées en bas-relief sur marbre, sur pierre et sur bois; peintes dans nos anciennes chroniques, compois, tableaux consulaires, targes de processions, pancartes funèbres, etc.; imprimées, à l'aide de bois et de cuivres gravés, dans des documents administratifs, ouvrages historiques et cartes; burinées, émaillées, estampillées sur des pertuisanes, sur des boutons de sergents de bandes ou de valets de ville et de la légion du Puy-en-Velay, sur des vases d'étain, etc.; enfin décrites dans diverses publications.

Trois sceaux de la ville dont M. Aymard a voulu à ses frais, confier le dessin et la gravure à l'habile burin de notre compatriote M. Camille Robert, insignes officiels de l'autorité communale et cependant reproductions successivement altérées d'un type antérieur, feront juger des modifications fautives auxquelles peut conduire l'oubli des traditions héraldiques.







« Les nombreux dessins recueillis par notre confrère et chronologiquement classés, font voir comment les *pièces* de l'écu se sont transformées par gradations successives : *les fleurs de lis* d'abord en nombre illimité et alternativement disposées en lignes parallèles, puis se dispersant au hasard dans le champ de l'écu, parfois réduites à quatre, ensuite à trois *mal ordonnées : une et deux*, contrairement au type peu ancien des trois fleurs de lis royales qui sont : *deux et une ;* l'*aigle* d'abord *aux ailes abaissées* d'après le type antique, puis les ouvrant, pour les déployer ensuite très-largement, jusqu'à ce qu'enfin les extrémités des pennes inférieures, se relèvent fantastiquement en pointe vers *le chef* de l'écu.

» Ces erreurs qu'ont infligées à l'écusson l'oubli des règles du blason et la fantaisie des copistes, ne se sont pas cependant perpétuées jusqu'à ce jour sans quelques protestations. On en juge par des spécimens

Digitized by Google

moins inexacts de nos armoiries, notamment en 1651, sur une pancarte des funérailles d'un receveur communal, conservée au Musée du Puy ; dans deux armoriaux des Etats du Languedoc, publiés en 1686 par Jacques Baudeau, et en 1767, par Gastelier de la Tour ; sur l'écusson sculpté que l'architecte Portal avait fait placer en 1766 à la façade de l'hôtel-de-ville et qu'a restitué récemment M. l'architecte Compagnon ; dans l'*Almanach historique* de l'abbé Laurent, de 1788, enfin à la salle du théâtre restaurée vers 1843. »

Notre confrère arrive ainsi à constater que « de la fin du XVe siècle au milieu du XVIe, laps de temps qui nous donne les plus anciennes figures connues de l'écusson, soit à la fontaine du *Théron*, soit sur un sceau consulaire, soit encore dans les *Chroniques* de Médicis et dans une *estime générale des possessions sises dans le terroir et cité du Puy*, cet écu offrait le type suivant :

» *Semé de France, à l'aigle d'argent, allumée, becquée, membrée* et *armée de gueules, au vol abaissé.* Il est à peine nécessaire de dire qu'à part une couronne de feuilles de chêne dont, pour la première fois, en 1549, Médicis imagina d'entourer l'écusson, celui-ci ne présente, dans ses dispositions les plus anciennes, aucun de ces ornements accessoires, *timbre* et *supports* d'invention postérieure, comme les *palmes de sinople, l'ange, les griffons rampants,* etc., qu'aux XVIIe et XVIIIe siècle on ajoutait parfois à l'écu de la ville. »

Remontant à des siècles antérieurs, M. Aymard, il est vrai, n'a pas encore découvert de plus anciennes images des mêmes armes ; mais il signale, à la date de 1373, un texte manuscrit sur parchemin conservé aux archives

Digitized by Google

de la mairie, et rappelant, qu'au nombre des droits consulaires dont la ville avait été privée en 1277, à la suite d'une sédition, et qui lui avaient été rendus en 1343, étaient très-probablement ses armoiries, ainsi que le sceau, l'arche commune, etc. : *armaturæ* (1), *sigillum, archa et alia insignia consulatus.*

« Ce document nous reporte donc à l'an 1277, où la ville aurait été déjà en possession d'un écu armorié.

» Quelles en étaient alors les pièces héraldiques? Aucune raison ne s'oppose à ce qu'on admette, comme à la fin du XVe siècle, le champ semé de fleurs de lis et l'aigle au vol abaissé; d'un autre côté, il y a des motifs de croire que les cinq plus anciens spécimens, ceux de la fontaine du Théron, du sceau, de l'estime ou compois et des images peintes vers 1500 et en 1549 par Médicis, reproduisent un type traditionnel pouvant remonter à des siècles antérieurs : les fleurs de lis par leurs formes et leurs dispositions rappellent celles usitées sur les sceaux royaux avant le XIVe siècle, époque où elles furent réduites à trois. L'aigle présente également par son vol abaissé, le port qui paraît avoir été le plus anciennement usité sur les sceaux, comme on le voit à ceux d'Ypres, de Périgueux, d'Avignon, etc., aux dates des années 1199, 1204, 1226, etc. (2).

» Ici se présente une autre question intéressante : à quelle époque au-delà de l'an 1277, la ville avait-elle commencé d'avoir des armoiries proprement dites? Sur

(1) Voyez Ducange, au mot : 5 *armatura.*

(2) Natalis de Wailly. *Elém de paléog.* 1838, t. II, p. 205.

Digitized by Google

ce point nos documents, au moins ceux étudiés jusqu'à ce jour, ne fournissent aucune donnée. A défaut des textes, il suffira de remarquer que plus ou moins de temps au-delà du XIII[e] siècle, si l'on trouve déjà la fleurs de lis sur les écussons royaux, on ne l'observe pas *en nombre illimité*. Dès lors le même insigne figuré suivant ce dernier mode, au champ de notre écu et qui semble attester une autorisation royale, fait supposer que les citoyens se seraient ainsi constitués, avec l'agrément du roi, de véritables armoiries dans le cours de la première moitié du XIII[e] siècle.

» L'origine du blason communal, abstraction faite du sceau, qui est plus ancien, pourrait être assignée au temps de Philippe-Auguste. Ce roi, après divers dissentiments entre l'évêque et les citoyens, réglant en 1218, dans une charte, leurs droits réciproques, avait reconnu à ces derniers des coutumes probablement antérieures, entre autres l'une des plus importantes : le droit de sceau, *sigillum in quo possunt sigillare litteras mittendas domino papæ, vel nobis, vel alii pro communi utilitate villæ, vel etiam litteras de mutuo faciendo pro communi utilitate villæ* (1). La ville se donnant ensuite des armoiries, suivant l'usage du temps, y aurait figuré l'aigle du sceau en y ajoutant les fleurs de lis comme un souvenir reconnaissant et peut-être approuvé par le roi, de sa récente intervention dans les affaires communales.

» Si on refusait à Philippe-Auguste cette concession

(1) Voir cette charte dans Baluze. *Miscell. lib.* 7. 1715, p. 336—339.

Digitized by Google

des fleurs de lis, il serait encore possible de l'attribuer au roi Louis IX qui, après avoir donné à la cathédrale, en 1239, la relique de la sainte épine, avait eu au Puy une entrevue avec le roi d'Aragon, au mois de juin 1243, et où ces deux souverains, disent nos historiens, « avaient tenu leur cour, » à Louis IX qui, à son retour de la terre sainte en 1254, d'où il avait, dit-on, apporté l'image de la vierge noire, avait reçu pendant trois jours « *le droit de giste*, de la part des bourgeois, de l'évêque et du chapitre (1) ».

Dans l'exposé historique qui précède et qui a trait principalement aux armoiries de la ville, M. Aymard s'est attaché aussi à raconter divers incidents historiques et des anecdotes curieuses qui se rattachent au même sujet.

Notre confrère, abordant ensuite la question de l'origine du sceau, lequel d'après ce qui a été dit, ne saurait être confondu avec l'écu héraldiquement blasonné, ajoute : « l'emploi des sceaux plus certainement indispensable à la gestion des affaires communales, a précédé l'usage des armoiries et celles-ci ont pu souvent emprunter aux sceaux leurs symboles. Il en aurait été ainsi au Puy : cette ville, de temps immémorial, possédait un sceau qui, en effet, est cité dans des chartes de différentes époques (2).

(1) Arnaud. *Hist. du Velay*. 1816, tom. I, p. 171, 172 et 175.

(2) Nous ne connaissons ni le sceau antérieur à la fin du XV[e] siècle, ni aucune de ses empreintes probablement sur cire, comme étaient alors celles de tous les sceaux, sortes de cachets pendants et attachés par des liens aux chartes. Tous ont été enlevés des parchemins conservés dans nos archives. Le

Digitized by Google

« On a vu aussi que celle de Philippe-Auguste de l'an 1218, qui ne mentionne pas encore les armoiries, relate cependant le sceau. Notre plus vieil historien, Médicis, dans quelques pages de son livre écrites vers 1550, évoque même une date plus reculée d'après une chronique qu'il « a trouvée, dit-il, assez succinctement mise en escriptures antiques, » mais qu'il a malheureusement amplifiée en façon de « familière chronique, » et qu'après lui, d'autres historiens ont encore altérée en la reproduisant. Ce récit dégagé, par l'examen critique qu'en a fait M. Aymard, des additions dues à la plume de Médicis, énonce, en 982, l'intervention du roi Lothaire dans les affaires de la cité « moyennant certaine finance, ajoute notre chroniqueur, baillée pour *le scel* en pièces d'or lors ayant cours que n'ay sceu entendre la value, causant l'antiquité du temps. »

» Médicis rappelle également à cette occasion les antiques origines de la ville « fondée, dit-il par César, » comme s'il voulait leur rattacher l'insigne traditionnel de l'aigle, figurée sur le sceau aussi bien que sur les armoiries.

» Cet insigne est, en effet, celui du plus ancien sceau

p'us ancien sceau connu, sur bois et circulaire, est le premier de ceux gravés par M. Robert dans le présent compte-rendu. Il a laissé son empreinte ou *estampille* sur diverses pièces; il en a été de même d'un autre sceau, le deuxième figuré également ici, auquel a succédé en 1741 le sceau en cuivre, le troisième de nos dessins, dont l'empreinte était fixée sur cire rouge; on en connaît un autre plus petit, apposé sur cire rouge à une pièce de 1790, l'écu y est semé de fleurs de lis sans nombre, à l'aigle éployée; enfin nous avons le sceau actuel également aux fleurs de lis sans nombre et à l'aigle éployée; il est de 1819.

Digitized by Google

connu, lequel a déjà été cité et qu'on peut rapporter à la fin du XV[e] siècle. On y lit en légende circulaire : SIGILUM . CONSULARIS . DE . PODIO, variante de celle mentionnée dans une charte d'accord, de 1349, entre l'évêque et les citoyens, au sujet des priviléges communaux et qui, d'après ce texte, devait être ainsi conçu : SIGILLUM CONSILIORIUM CIVIUM ANICIENSIUM.

» Il semble, d'après les termes de ce dernier acte qu'il entrait alors dans les vues du prélat de stipuler une légende ainsi formulée ; le mot *consiliariorum* ayant à ses yeux une signification plus restreinte que celle de *consulatus* (1). On s'explique ainsi le silence du même texte sur l'emblème de l'aigle sans doute consacré par l'usage et n'exprimant aucune extension des coutumes communales.

» Une observation, qui n'est peut-être pas sans intérêt, semblerait, d'ailleurs, assigner une origine plus ou moins lointaine à ce mystérieux symbole : plusieurs villes parmi celles qui purent commencer d'avoir un sceau vers le milieu du moyen-âge, c'est-à-dire du XI[e] au XIII[e] siècle, choisirent pour emblèmes ou l'image de leur saint patron ou d'autres représentations religieuses telles que la figure de la sainte Vierge, celles de saint Pierre, de saint Jean-Baptiste, de saint Michel-Archange, des croix, l'Agneau pascal, etc. Or, pourrait-on supposer, si notre cité eût acquis alors

(1) C'est l'opinion de M. Mandet que nous partageons. (Voir l'*Ancien Velay*, p. 286, pour les extraits de cette charte et les explications de l'auteur.)

Digitized by Google

seulement le même droit, qu'elle n'eût pas pris pour symbole l'image de la sainte Vierge, patronne de la ville? La célébrité des pèlerinages du Puy ne lui en aurait-elle pas fait un pieux devoir? et si tout est profane dans les insignes du sceau, ne serait-on pas induit à conclure que celui de l'aigle aurait été antérieur au moyen-âge? On est porté à répondre affirmativement. Une difficulté seule serait à résoudre.

» Comment expliquer la persistance de notre sceau depuis l'époque gallo-romaine jusqu'à la fin du Xe siècle? Le roi Lothaire, au lieu de concéder un sceau à la ville, comme semble le croire Médicis, n'en aurait-il qu'approuvé ou confirmé l'usage? Mais dans l'état actuel de nos connaissances sur cet intéressant sujet, intimement lié, d'ailleurs, dans nos cités méridionales, aux origines des communes, si certaines villes avaient encore des sceaux au commencement du Ve siècle et si plusieurs en avaient aussi, dès le XIe et le XIIe, il n'est pas également possible de dire, au moins *en thèse générale*, qu'elles les eussent conservés durant l'espace de temps compris entre le Ve et le XIe.

» Sur ce point, toutefois, la science n'a pas dit son dernier mot au sujet des *annuli* et *sigilla* des temps mérovingiens, au sujet des *sigilla* et *bullæ* carlovingiens et notamment pour ce qui concerne cette classe intéressante de sceaux, connus surtout par des empreintes d'intailles ou pierres antiques et dont les archives de l'empire possèdent un assez grand nombre de spécimens.

Digitized by Google

» En outre du sceau, le symbole de l'aigle, insigne traditionnel de la ville, aurait pu se perpétuer aussi soit par des monnaies plus ou moins analogues à ces pièces mérovingiennes dont les types imités des médailles romaines présentent l'image de la Victoire, l'enseigne légionnaire, l'aigle, etc. (1), au nombre desquels est ce *saïga* du VII[e] ou VIII[e] siècle trouvé au Puy, et qui offre l'image de l'aigle antique (2), soit par des enseignes ou bannières, soit par tout autre mode plus ou moins approprié à la constitution politique de la cité (3). »

Enfin, M. Aymard, sans avoir la pensée de dissiper entièrement les obscurités qui voilent encore les commencements du sceau communal, termine son mémoire par un rapprochement curieux entre l'emblème de la ville du Puy et ceux d'autres villes, d'origine incontestablement antique, telles que Périgueux *(Vesunna)*, Avignon *(Avenio)*, Agen *(Aginnum)*, Arles *(Arelas)*, etc., dont les anciens sceaux offrent, comme au Puy, l'aigle au vol abaissé, à l'instar de l'aigle des légions romaines.

(1) Un éminent numismate, M. A. de Barthélemy, vient encore de signaler plusieurs de ces curieuses monnaies dans une savante *Etude sur les monnoyers, etc.*, insérée à la livraison de janvier 1865 de la *Revue numismatique*.

(2) *Mémoire sur les origines de la ville du Puy*, — Congrès scientifique de France de 1855, t. II, p. 495.

(3) C'est ainsi qu'au X[e] siècle (978) il y avait (dit la *Chronic. Saxonic.*, citée par M. H. Martin, *Hist. de France*, t. II, p. 537, « dans le palais impérial d'Aix-la-Chapelle, du côté du levant, un aigle (de bois ou de métal) que tous ceux qui possèdent ce lieu ont coutume de tourner vers leurs états. »

Digitized by Google

Sociétés savantes. — M. le Président fait savoir que le congrès des Sociétés savantes tiendra ses séances annuelles à Paris, le 24 mars.

M. le Président désirerait que quelques membres pussent représenter la Société. M. Nicot, secrétaire perpétuel de l'académie du Gard, adresse une invitation au concours régional de la ville de Nîmes, avec le programme des fêtes données par cette ville à cette occasion.

Vers la même époque, les 8, 9, 10, 11 avril se tiendra, sous les auspices de M. le Ministre de l'Instruction publique, dans les amphithéâtres de la Sorbonne, à Paris, un grand congrès des Sociétés savantes. Il serait vivement à désirer que la Société académique du Puy fût représentée dans cette belle réunion.

Personnel de la Société. — Sur le rapport de M. Aymard, M. Gaudry, président de la Société géologique de France est nommé, à l'unanimité, membre non-résidant.

Le même titre est conféré à notre savant et regrettable collègue M. de Payan-Dumoulin, qu'un avancement mérité dans la magistrature éloigne de notre pays, et qui a fait parvenir à M. le Président la lettre suivante :

Monsieur le Président,

De nouvelles fonctions m'appellent dans la ville d'Aix, et je me vois à mon extrême regret privé de la possibilité

Digitized by Google

d'assister aux séances si intéressantes de votre docte Société. Je serais heureux que le lien scientifique qui m'attachait à la Société ne fût pas rompu, et de lui appartenir encore comme membre non résidant ; j'ai le projet de continuer ma faible coopération à son œuvre civilisatrice, et j'aurai soin de lui faire part des faits dignes de son intéré qui viendront à ma connaissance.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous prier de vouloir bien, avec votre grâce spirituelle ordinaire, être auprès de la Société l'interprète de mes vifs regrets et de ma sympathie.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

DE PAYAN-DUMOULIN.

M. Chassaing, juge au tribunal civil du Puy, demande à faire partie de la Société, comme membre résidant, et offre un mémoire sur un triens mérovingien portant la suscription du Puy : *Anicio.*

Dans les délais voulus, la commission chargée du rapport sur la candidature de M. Chassaing sera désignée et convoquée.

ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ. — M. le Secrétaire du Conseil d'Administration donne lecture d'une modification au règlement, relative à la présence du Vice-Président au sein du Conseil d'Administration. 20 voix, plus des trois quarts, sur 25 accueillent la proposition du Conseil qui est adoptée.

Digitized by Google

M. le Président rappelle ensuite à la Société qu'il l'a entretenue dans la séance de décembre dernier d'une nouvelle combinaison relative à l'enseignement plus complet du dessin dans les écoles industrielles.

M. Emile Giraud étant appelé à remplacer comme professeur M. Giraud père, son enseignement serait circonscrit dans le dessin de la figure, et M. Daniel-Vincens, en outre de ses attributions précédentes, professerait un cours d'ornement.

La Société en ajoutant une nouvelle somme de 200 fr. aux 600 fr. déjà alloués, partagerait la somme de 800 fr. ainsi constituée, entre MM. Emile Giraud et Daniel-Vincens.

La Société donne son assentiment à cette combinaison nouvelle, et, sur la proposition du Président, elle décerne à M. Giraud père le titre de professeur honoraire.

A six heures, la séance est levée.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

Digitized by Google

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 5 MARS

SOMMAIRE

Lecture du procès-verbal. — Notice nécrologique sur M. Florimond du Garay. — MUSÉE : Envoi de tableaux et de vases antiques. — OUVRAGES REÇUS : *Commissaires envoyés dans les provinces après la Fronde*, par M. Chéruel. — CORRESPONDANCE : M. Gaudry; M. le Maire; M. le Président de l'Académie de Tarn-et-Garonne; Médaille de bronze à l'exposition de Londres. — AGRICULTURE : Race du Mezenc; concours régionaux; envoi de graines de la Société d'acclimatation; vente de juments et d'un étalon; concours de charrues. — ECONOMIE PUBLIQUE : Destruction du poisson. — PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ : Candidature de M. Chassaing.

Présidence de M. Ch. Calemard de la Fayette.

M. le Préfet assiste à la séance, qui est ouverte à trois heures par la lecture du procès-verbal.

M. le Président commence par rendre hommage à la mémoire de M. Balme du Garay, dont la mort prématurée a excité de vifs regrets dans toute la ville et particulièrement dans notre Société.

Digitized by Google

M. André-Florimond du Garay, né au Puy le 29 avril 1804, était l'aîné d'une ancienne et nombreuse famille du Puy.

Son nom patronimique remonte, d'après les archives de l'Hôtel-Dieu, jusqu'au XIIIe siècle, et les du Garay figurent, il y a près de deux cents ans, parmi les baillis de la cour commune du Puy, et ont un rang dans la liste des possesseurs de francs fiefs de 1672, ainsi que dans le registre de recettes de l'armorial du Velay de 1697.

Les qualités du caractère et l'honorabilité ne démentaient pas en M. du Garay l'authentique antiquité de l'origine. Dans les différentes carrières qu'il a parcourues : dans le commerce, dans les emplois publics, dans la culture de ses terres, il a été fidèle aux nobles traditions de sa famille. Sa perte sera surtout vivement sentie dans le sein de la Société, dont il était un des membres les plus anciens et les plus assidus. Bon juge dans le choix des animaux domestiques, il mettait de tout cœur ses connaissances au service de la Société, et se prodiguait notamment, avec zèle, dans l'œuvre laborieuse des concours.

Nos *Annales* contiennent de lui de nombreux mémoires sur les plus utiles questions.

La taille des arbres, l'éducation des pêchers, les cultures maraîchères, si fructueuses dans la région du Puy, ont été l'objet de rapports signés de son nom, très-dignes d'être consultés. Mais ce qui restera plus présent encore dans la mémoire de ses collègues et de ses amis, c'est le souvenir de l'exquise urbanité, de l'obligeance extrême qui distinguaient à un haut degré

Digitized by Google

M. Florimond Balme du Garay. Ces qualités, on doit espérer de les voir revivre dans son fils, un digne jeune homme qui a marqué ses premiers pas dans la carrière par de brillantes et solides études. M. le Président transmettra à l'inconsolable famille de M. du Garay les regrets de la Société.

Dons au Musée. — *Acquisition.* — M. le Préfet fait savoir à la Société, qui l'apprend avec grande satisfaction que, grâce aux actives et généreuses démarches de M. le marquis de Fay de Latour-Maubourg, notre député, cinq tableaux de l'école italienne, dont un original de Carlo Dolci, sont adressés au Musée du Puy.

M. Aymard pense que là ne se borneront pas les libéralités du gouvernement en notre faveur ; une lettre de M. de Longpérier lui annonce qu'une seconde intervention de M. de Latour-Maubourg a eu encore un plein succès, et que le Musée du Puy est compris pour une bonne part dans la distribution des objets d'archéologie, des vases antiques, etc., de la même collection Campana.

M. Herbert fait don, pour la bibliothèque, d'un fascicule de brochures sur des sujets d'archéologie.

Ouvrages reçus. — Dans les publications reçues par la Société, M. le Président signale la *Revue des Sociétés savantes* où se trouve un excellent article de M. Chéruel. Il a pour titre : *Commissaires envoyés dans les provinces;* et, à l'occasion des troubles de la Fronde à Bordeaux, l'auteur exprime le vœu que les Sociétés savantes contribuent à faire connaître, d'après les

Digitized by Google

archives provinciales, la part prise par les provinces aux agitations de la France pendant le XVIe et le XVIIe siècle.

Un volume de M. Justin Dorlhac, sur les charbons, les anthracites, les tourbières, etc.

CORRESPONDANCE. — Le dépouillement de la correspondance donne :

1° Une lettre de vifs remercîments de M. Gaudry, nouvellement élu membre non résidant.

2° Une lettre de M. le Maire renfermant une circulaire d'invitation pour une exposition des beaux-arts à Clermont, à l'occasion des fêtes du Concours régional qui se tient au mois de mai dans cette ville.

M. le Président de l'Académie des sciences agricoles du Tarn-et-Garonne demande que le département de la Haute-Loire intervienne pour sa part dans la formation d'une grande pépinière viticole.

M. le Président dit que nos produits, sous ce rapport, sont trop pauvres pour que nous puissions espérer de rendre quelques secours à d'autres régions, dans cet ordre d'intérêts.

M. le Préfet adresse à la Société une belle médaille de bronze, accordée par le jury international de l'exposition de Londres à la Société d'agriculture du Puy.

Ce qui lui vaut cette haute distinction, c'est un assortiment d'échantillons de céréales, de blé en tiges, de légumes de la Haute-Loire, la lentille du Puy, etc.

Digitized by Google

M. le Président remercie M. le Préfet, présent à la séance, des termes si flatteurs pour la Société dans lesquels est conçue la lettre d'envoi, ainsi que de la part qu'il veut bien prendre à nos succès.

AGRICULTURE. — M. le Président exprime de vifs regrets au sujet de la réduction des prix qui étaient accordés à notre race bovine du Mezenc. Au Concours régional de cette année qui se tient à Valence, dans chaque catégorie, elle n'aura plus que deux prix au lieu de quatre. Cette modification des programmes antérieurs est d'autant plus regrettable que, malgré d'énormes distances, nos éleveurs du Mezenc avaient commencé à aborder résolument les concours, il est à craindre qu'ils ne se laissent décourager en voyant les chances de rémunération diminuer ainsi pour eux de moitié.

M. de Brive demande que d'instantes démarches soient faites auprès de l'autorité supérieure pour que cette nouvelle mesure restrictive, si préjudiciable à nos intérêts, soit rapportée, et qu'un extrait du procès-verbal soit adressé au Ministre de l'Agriculture.

La Société impériale d'acclimatation adresse un envoi de graines parmi lesquelles on remarque l'*araucaria imbricata*, le *navet du Japon*, le *haricot de Java*.

Ces graines, inconnues jusqu'à présent en France, sont en quantité trop petite pour être distribuées. Un des membres de la Société voudra bien les expérimenter pour tous et rendre compte des résultats de l'expérience.

Digitized by Google

Les graines de chanvre que contient l'envoi de la Société d'acclimatation seront confiées à M. Limozin.

M. le Président rend compte de la revente aux enchères publiques, faite le 28 février, des six juments poulinières et de l'étalon que la Société avait fait venir du Perche par l'intermédiaire de M. Parcelier Martial, marchand de chevaux à Clermont.

Le temps était propice, les enchérisseurs nombreux. Les résultats ont été satisfaisants, il n'y a pas eu perte sur les juments poulinières. L'étalon, de pure race percheronne, de belle forme, à la tête fine et légère, a été acheté par M. Gratuze-Bernard, propriétaire à Jalassès; il ne s'est pas vendu ce qu'il a coûté ; car un éleveur de nos contrées se décide difficilement à débourser au-dessus de 12 à 1,300 francs, même pour une bête de choix. Mais en somme l'expérience nouvelle que poursuit la Société, relative à l'introduction dans ce pays de bons reproducteurs de chevaux surtout appropriés à nos besoins, donne de bons résultats et a jusqu'ici entraîné moins de frais que l'ancien système qui nous faisait dépenser de 15 à 1,800 francs de primes pour les saillies des étalons des haras d'Aurillac.

Il eût été désirable que le dernier étalon que la Société vient de vendre fût placé dans une localité moins rapprochée de celle où se trouve l'étalon vendu l'année dernière. Mais M. le Président vient de recevoir des offres qui peuvent remédier à cet inconvénient. M. Mialon, étalonnier fort entendu, à Craponne, propose d'aller lui-même choisir dans le Perche deux

Digitized by Google

étalons de race pure. S'ils agréent à la Société, il sollicitera la prime accordée aux étalons qu'elle vend elle-même.

M. le Président est autorisé par la Société à accepter, dans ces conditions, la proposition du sieur Mialon.

Dans la matinée du même jour a eu lieu, dans un champ près de la ville (route de Vals), et sous la direction de M. le Président, un brillant concours de charrues qui avait attiré les principaux agronomes du département, parmi lesquels on remarquait MM. le vicomte de Morteuil ; Chanial, de Nirande ; Trintinhac, d'Auteyrac ; Badiou, d'Agizoux ; Chaurand, de Tallobre ; Bertrand, de Nolhac, etc. ; nos collègues MM. Chouvon, Lacombe.

Trois charrues fouilleuses, du système Demesmay, engins agricoles puissants, et pourtant assez faciles à manier, ont creusé de profonds sillons. La charrue Cougoureux avec son plateau de fonte circulaire mobile, achetée par M. Breysse, a montré que l'avenir lui appartenait.

Mais la petite charrue Josso a surtout fait merveille. Dans la soirée, la Société a pu placer sans grande perte un certain nombre de ces charrues. M. Badiou, d'Agizoux, a acheté le tarare Dombasle, qu'il a payé presque au prix de revient.

Economie publique. — M. Mauras fait savoir que plusieurs individus dépeuplent à leur profit les rivières et tous les ruisseaux de ce pays, sous le prétexte de

Digitized by Google

réempoissonner les lacs ou des cours d'eau appartenant à des particuliers. Une faible part du poisson pêché va à sa destination permise, mais le reste est vendu en fraude, et les pêcheurs dont il est ici question sont protégés, dans cette industrie fâcheuse, par une carte ou permission spéciale qui leur donne le droit de pêche en toute saison. Il est temps qu'on arrête ce trafic, dit M. Mauras, en retirant toutes les permissions et chargeant des personnes de confiance et connues de la mission de repeupler les lacs et les rivières. La Société s'associe à la sollicitude de M. Mauras et charge le bureau d'étudier ce qu'il y aurait à faire pour prévenir les abus signalés.

M. Mauras revient sur l'empoisonnement par la coque. Mais des mesures ont été prises, à la suite du procès-verbal de la dernière séance, pour faire parvenir le vœu de la Société, à ce sujet, à l'autorité compétente.

Personnel de la Société. — M. le Président nomme la commission chargée de l'examen de la candidature de M. Chassaing. Elle est ainsi composée : MM. Aymard, Béliben, Balme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

Digitized by Google

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 9 AVRIL (1)

SOMMAIRE

Lecture du procès-verbal. — MUSÉE : Envoi de tableaux du Musée Campana; don d'objets provenant de sépultures vendes. — OUVRAGES REÇUS : Tapisseries de la Chaise-Dieu, d'après les *Annales archéologiques ; Cartulaires de Brioude et de Sauxillange ; Aurillac et son monastère ; Histoire de l'abbaye de Candeil* (Tarn) ; *Bulletin du Comice agricole de Brioude.* — AGRICULTURE : Etat des récoltes. — INDUSTRIE : Fabrication des dentelles. — SCIENCES HISTORIQUES : Mémoire de M. Perroud sur l'abbé Mathieu de Morgues. — PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ : Admission de M. Chassaing au titre de membre résidant, à la suite du rapport de M. Aymard.

Présidence de M. Aymard, vice-président.

A trois heures, la séance est ouverte par la lecture du procès-verbal.

MUSÉE. — Dans la salle, en face du bureau, sont disposés, sous un jour favorable, les cinq tableaux qui,

(1) A cause du jeudi-saint, 2 avril, la séance a été remise au jeudi suivant, 9 du même mois.

Digitized by Google

en fait de peinture, forment le lot que l'Empereur a fait attribuer au Musée, sur les démarches instantes de M. le marquis de Fay de Latour-Maubourg, député de la Haute-Loire représentant la circonscription du Puy. Une analyse détaillée, déjà publiée par le journal *le Moniteur de la Haute-Loire* a fait connaître les mérites divers de ces œuvres d'art.

M. le Président fait savoir, à cette occasion, que des lettres venues de Paris annoncent un envoi considérable de vases antiques que le Musée doit encore à l'intervention de notre député, et qu'ainsi notre ville va se trouver une des mieux traitées dans la répartition des collections du Musée Campana. La Société apprend avec satisfaction que c'est par les soins de M. de Longpérier, un des directeurs des Musées impériaux, qu'ont été choisis ces spécimens de l'art céramique chez les anciens, au nombre de soixante-dix pièces, qui vont nous arriver incessamment et francs de port par les chemins de fer.

M. le Président adressera les remercîments de la Société à M. de Fay de Latour-Maubourg.

M. le Président annonce encore un nouvel envoi d'objets provenant de nouvelles découvertes de sépultures vendes (en Saxe) et dont Mlle Ida de Bosberg, amie de Madame la marquise de la Rochelambert, fait hommage au Musée du Puy.

Une belle médaille en bronze (2e classe) obtenue par la Société à l'exposition universelle de Londres, circule dans l'Assemblée; elle nous est parvenue par l'intermédiaire de M. le Préfet.

Digitized by Google

OUVRAGES REÇUS. — M. le Président donne ensuite une analyse très-sommaire des nombreux ouvrages que reçoit la Société. Il cite : 1° dans les *Annales archéologiques* de M. Didron aîné (t. XXII, 6e livr., p. 36[illegible]), un passage de M. Didron où il est question d'une tapisserie de la Chaise-Dieu qui date du XVIe siècle et représente le diable apparaissant à Notre-Seigneur pour le tenter par l'ambition, sous la forme d'un docteur en Sorbonne, à figure humaine d'une grande finesse, et cherchant comme un ergoteur à mettre Jésus-Christ à *quia*.

2° Quatre volumes des *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand,* contenant les mémoires de cette Société (années 1859, 1860, 1861, 1862). Il s'y trouve plusieurs intéressants travaux de nos collègues et compatriotes :

L'*Eloge biographique de M. Edouard Rodde de Chalaniat,* par M. Félix Grellet.

Les *Cartulaires de Saint-Julien de Brioude et de Saint-Pierre de Sauxillange,* avec une savante préface de M. Henri Doniol.

Le tome IV (année 1862) renferme plusieurs mémoires parmi lesquels se distingue un mémoire de M. le baron Delzons sur l'origine de la ville d'Aurillac.

Celui qui a pour titre : *Aurillac et son monastère,* de M. Olleris ; le travail de M. Henri Lecoq, un de nos collègues non résidants, sur la grande carte géologique du département du Puy-de-Dôme, ainsi qu'un mémoire du même auteur sur un essai de pisciculture au lac Pavin ; une dissertation de M. Mathieu sur l'emplacement d'*Aiguis-Calidis* (Chaudes-Aigues)

Digitized by Google

et sur celui de Gergovie, sont dans le tome Ier et le tome II.

3° La *Société littéraire et scientifique de Castres* (Tarn), 5e année, où est mentionnée, au sujet d'une *Histoire de l'abbaye de Candeil* par M. Elie Rossignol, une députation de religieux de cette abbaye venant au Puy, au mois de mai 1439, implorer contre les routiers l'appui de Charles VII, qui en ce moment présidait, dans cette capitale du Velay, l'assemblée des Etats généraux. Des lettres de sauvegarde, déjà datées du 27 avril, faisaient droit à leurs supplications et chargeaient le sénéchal de Carcassonne et le viguier d'Alby de couvrir l'abbaye de la protection royale.

4° Les *Annales de la Société médicale de la Loire*, dont l'examen est recommandé aux soins de M. le docteur Langlois.

M. le Président signale encore les publications du Comice agricole de Brioude. Le *Bulletin mensuel* de ce Comice poursuit son cours, répandant dans le public une foule de notions saines, de conseils précieux sur l'agriculture; et ici M. le Président donne son approbation au zèle et à l'activité du secrétaire du Comice, notre collègue M. Paul Le Blanc.

Quant à la demande que l'imprimeur, M. Gallice, adresse à la Société pour qu'elle souscrive pour un certain nombre d'exemplaires du bulletin de l'année 1862, il en sera référé au conseil d'administration.

AGRICULTURE. — Une lettre de M. le Préfet provoque au sein de la Société une enquête sur l'état des semailles; en voici le résultat :

Digitized by Google

Les semailles d'automne sont bonnes dans les pays moins élevés; dans les montagnes, elles ont souffert de la neige et du froid. Celles qui se sont faites avec la pluie ne valent rien, et l'on ne verra pas cette année les greniers des fermes des hautes montagnes remplis jusqu'au faîte de seigle et d'orge comme l'année dernière.

Les semailles du printemps ont eu lieu dans d'assez bonnes conditions; mais la pluie se fait attendre. Elles pourraient être compromises si la sécheresse persistait encore.

Industrie. — M. Chevallier-Balme écrit, en qualité de vice-président de la Chambre syndicale, pour demander l'appui de la Société pour une pétition que la fabrique de dentelles adresse au Sénat, dans le but d'être exonérée des taxes si lourdes qui pèsent sur elle par la surélévation excessive du tarif des patentes qui lui est appliqué. M. Chevallier-Balme donne sur ce sujet quelques développements favorablement écoutés. La Société, qui s'intéresse vivement à la fabrication de la dentelle, principale ressource de ce pays, considère comme un devoir d'appuyer la demande des fabricants de la Haute-Loire. Vu l'urgence, M. le Président désigne une commission de trois membres chargée d'exprimer le vœu de la Société dans la pétition même adressée au Sénat. MM. Vinay, Balme et Vissaguet se sont réunis immédiatement après la séance et ont rédigé quelques considérants dans le sens ci-dessus indiqué,

Digitized by Google

Sciences historiques. — Après avoir, suivant l'usage, rappelé le succès d'un des membres de la Société, de M. Marius Topin, receveur de l'enregistrement à Aigues-Mortes, qui vient de remporter le prix d'éloquence à l'Académie française dans l'éloge, mis au concours, du cardinal de Retz, M. le Président donne la parole à M. Perroud, professeur d'histoire au lycée. L'honorable professeur lit la première partie de l'*Essai sur la vie et les écrits de l'abbé Mathieu de Morgues, seigneur de Saint-Germain.* Ce travail, bien écrit, habilement composé, est écouté avec intérêt et vaut à son auteur de nombreuses félicitations.

Personnel de la Société. — M. Aymard, conformément à l'ordre du jour et au règlement intérieur, donne lecture de son rapport sur la candidature de M. Chassaing, après laquelle le candidat est proclamé membre résidant à l'unanimité des voix moins une.

Messieurs,

M. Chassaing, juge au tribunal civil du Puy, archiviste paléographe, désire s'associer à vos travaux. Le mémoire qu'il vous a présenté, comme titre d'admission au nombre des membres résidants, est une *Notice sur un tiers de sol d'or mérovingien, frappé à Anicium* (Le Puy).

Il s'agit de l'une de ces rares et frêles pièces d'or dont le module, usité déjà chez les Romains dès le règne de

Digitized by Google

Constantin, fut adopté également, avec des types très-divers durant l'ère mérovingienne, pour disparaître peu avant la dynastie carlovingienne ; monuments précieux, surtout par les noms de lieux qu'ils relatent, et qui, suppléant parfois au silence ou à l'obscurité des textes, fournissent à l'ancienne géographie de la Gaule d'utiles indications.

A ce point de vue, le tiers de sol ou *triens* que possède M. Chassaing, doit nous intéresser d'autant plus qu'il se rapporte à la ville du Puy, et concorde, par l'époque de son émission, avec d'autres données assignant à cette capitale du Velay une date antérieure à celle du IXe siècle qu'avaient d'abord conjecturée sans preuves les historiens du Languedoc.

Cette pièce, trouvée en 1861, aux environs de Montélimart (Drôme), est ainsi décrite par M. Chassaing :

« ANICIO FIT. Tête à droite ; les cheveux renfermés » dans une résille ; le cou est orné d'un collier de perles.

» ℟. AGENNUS NM (MoN*etarius*) en caractères rétrogrades. Dans le champ une croix latine ; au-dessous un » point ou petit globe.

» Or pâle. » Poids : 0,98 ; titre : 0,585.

Ce triens n'est pas le premier, au nom d'*Anicium*, que les recherches aient fait découvrir. J'en avais déjà signalé trois (1) ; M. Cartier en avait publié un autre, toutefois avec la leçon fautive : FANILIO VI (2). En discu-

(1) *Congrès scientifique de France, session de 1855*, tome II, p. 489 et suiv., avec pl.)

(2) *Revue numismatique.* — Cette pièce porte, dans le catalogue de M. Cartier, le n° 531. Depuis la lecture du présent rapport, M. le vicomte Ponton

Digitized by Google

tant cette lecture, à l'égard d'un exemplaire analogue donné par M. de Reichel, j'ai démontré que le nom du lieu est : ANICIO précédé d'une petite croix ou plus probablement de la dernière lettre du mot FIT. Aucune pièce, jusqu'alors, n'avait été attribuée avec certitude à l'atelier monétaire d'*Anicium*. Nous en connaissons donc quatre bien déterminés.

Le nouvel exemplaire mis au jour par M. Chassaing sera le cinquième (1). Outre son parfait état de conservation, celui-ci présente, entre autres particularités curieuses, comme l'auteur le fait justement remarquer, un nom de monétaire, *Agennus*, jusqu'à présent ignoré pour notre ville, et qui, avec ceux de *Dagomares*, et de *Monoaldus*,

d'Amécourt, dans son remarquable *Essai sur la numismatique mérovingienne, comparée à la Géog. de Grég. de Tours ;* Paris, 1864 ; p. 41, a cité cette pièce, qui fait partie de sa riche collection, et dont il a rectifié aussi la légende. C'est un bel exemplaire au type suivant :

ANICIO FIT. Tête à gauche.

℟. MONOALDVS. Croix à branches égales dans une couronne perlée.

Or pâle. Poids : 1,15.

Ce triens est une variante de l'ANICIO FIT — M...ALDOS que j'avais déjà publié. Sur celui-ci, les formes un peu indécises des trois lettres FIT m'avaient porté à voir VIC, mais une attentive comparaison de la pièce avec cinq autres *Anicio* m'autorise à rectifier cette lecture. Il est probable aussi que sur l'exemplaire de M. de Reichel, dont je n'ai pas l'empreinte, on devra lire ANICIO FIT au lieu d'*Anicio vi*. Ce dernier diffère surtout des deux précédents par une petite croix qui précède *Monoaldus*.

(1) Deux autres m'ont été signalés récemment : l'un encore au nom de *Monoaldus*, lequel appartient au musée d'Autun, et l'autre provenant de l'ancienne collection de l'abbé de Jobal, à Metz, et dont je dois l'empreinte à l'obligeance de M. de Barthélemy. En voici le type :

ANICIO.....IT. Tête diadémée à droite, le cou orné d'une sorte de collier.

℟. .AGOMARES. Croix au-dessus d'un objet ressemblant à un bandeau ou diadème perlé, horizontalement déployé.

Digitized by Google

connus par les autres triens, ajoute quelque importance à la liste des monnoyers du Puy. Le type du revers, « la croix latine au-dessus d'un globe, » diffère, en outre, de celui des autres pièces au nom également d'*Anicio*. Il rappelle le motif le plus ordinaire des triens au nom de *Vellavo*, dont je vais parler (1).

N'aurions-nous que ces cinq pièces, toutes au type incontesté d'*Anicium*, elles suffiraient, sans aucun doute, pour constituer un précieux témoignage historique.

Toutefois il y a lieu de rappeler un ensemble d'autres pièces marquées, il est vrai, d'un vocable différent, mais qu'il n'en faut pas moins considérer comme ayant été frappées dans notre ville, ainsi qu'on le verra plus loin.

Ces tiers de sol, dont certains sont d'un style moins dégénéré, ont été décrits, d'après divers auteurs. Il suffira d'en citer les légendes :

VELLAVOS — DAGOMARES M — VV *(VellaVos)* cantonnant la croix du revers.
VELLAO—ESPERIO
VALAVO—FRAESVS ?
BALAVO—AEGUSEIO MNO *(Æguselo monetario)*.
VELLACOVIC—VNLLIGLOL ?

A la même liste j'ajoute un exemplaire recueilli à Clermont (Puy-de-Dôme), par M. Charvet, connaisseur dis-

(1) Le savant numismate, M. de Barthélemy, dont j'ai déjà eu occasion de citer ailleurs l'excellente *Etude sur les Monnoyers, etc.*, insérée dans la *Revue archéologique* (janvier 1865), a judicieusement fait remarquer des différences de style plus ou moins exceptionnelles sur les monnaies mérovingiennes de mêmes lieux.

Digitized by Google

tingué de médailles, qui a bien voulu m'en adresser des empreintes.

En voici la description :

VELLAOSA. Buste diadémé à droite, le cou orné d'un collier de perles ; dans le champ au-devant de la tête, une petite croix.

℞. ..AGOMARES. Croix latine sur une base au-dessus d'un globe, dans une couronne ou un diadème de perles. La croix accostée des lettres V N (A N).

Or fin. Poids : 1,16 (1).

(1) Ce triens est aujourd'hui dans le cabinet de M. Ponton d'Amécourt ; l'empreinte qu'il a bien voulu m'envoyer concorde avec ce que j'en dis.

M. Ponton d'Amécourt, dans son savant *Essai* déjà cité, *p. 176*, mentionne, en outre, la pièce suivante qui fait partie de sa collection et dont il m'a envoyé l'empreinte :

TEVDVLIVS MIO. Buste diadémé à droite.

℞. VELLAVVS FIT. Croix sur une base, au-dessus d'un globe ; accostée des lettres IV IL. A l'exergue, sous un trait horizontal : MON.

Or pur. Poids : 1,19.

Je dois aussi aux généreuses communications de M. Bouillet, directeur du musée de Clermont, de M. Bulliot, président de la Société éduenne à Autun, et de M. Lorrain, bibliothécaire de la ville de Metz, diverses empreintes, soit au nom du castrum, soit au nom de la ville. Les *Vellavus* ou *Vellavum* sont représentés, en outre, par des triens de style dégénéré, qui portent *Vallaus*, *Valleus*, *Villaus*, dont deux signés du nom d'*Agailfus* ou *Agaulfus*, et dont deux aussi offrent au revers les deux lettres plus ou moins altérées AN, d'après des empreintes recueillies par M. de Barthélemy et provenant, en particulier, des riches tablettes de M. le prince de Furstemberg. Enfin il ne serait pas impossible que le triens SICVCIO FI—ANICIO VACETO (II A) attribué avec doute au Puy par Conbrouse, puis à Siccieux, ensuite à Suze, appartînt réellement à notre ville. L'examen très-attentif des empreintes comparées à celles des précédents triens et surtout à une pièce trouvée près du Puy et que je possède, au droit desquelles certaines lettres sont moins douteuses, m'engagent à proposer de lire : VILLEVS FI—ANICIO FACET (AN).

Il y aurait lieu aussi d'étudier un groupe d'autres triens que m'a communiqués

Digitized by Google

Je n'abuserai pas, Messieurs, de votre indulgente patience en reproduisant les raisons déjà exposées dans une autre dissertation (1), lesquelles établissent que depuis le transfert du chef-lieu, les désignations — consignées dans un certain nombre de documents du Ve au XIe siècle, — de *civitas Vellavorum* (quæ alio nomine dicitur *Podium* beatæ Mariæ, dit un de ces textes), d'*urbs vellava*, de *Vellavum, Vellagia* et *Vallavia*, ne concernent que notre ville, à l'exclusion de Saint-Paulien. Celle-ci,

M. Ponton d'Amécourt, en me signalant leur style qui les rapproche du VELLAVVS FIT—TEVDVLIVS MIO. L'exemplaire le plus complet porte : CIOAIVN ...ITATI. Tête diadémée à droite. ℞. ILTODAILVS MONITAI. Croix sur une base, au-dessus d'un globe, accostée des lettres V L ; dans un diadème perlé dont le nœud interrompt en haut la légende. Un autre exemplaire offre au champ du revers la variante IV L, etc. Sans rien affirmer, on peut se demander si, au droit de ces pièces de transition romano-mérovingienne, le monnoyer *Iltodailus* n'aurait pas discrètement dissimulé par une interversion des lettres la légende ANICIO V *civ*ITATI *(Anicio vellavæ civitati)*.

Par un curieux rapprochement, l'abréviation VL de V*eLlavum*, dégénéré en IVL et IVIL au champ des précédentes pièces, semble apparaître, avec la variante VIL, dans la légende même du droit, sur la pièce suivante, publiée par M. Fillon dans ses savantes *Lettres* (1855, p. 57, et pl. II, n° 8) : CIOIAN CIIIITATI VIL. ℞. *Légende à déchiffrer*. Croix sur une base au-dessus d'un globe, accostée des lettres V C. A l'exergue : MON. M. Fillon donne ce triens à Uzès. Mais les lettres V C, au lieu d'VC*cetio*, ne pourraient-elles pas exprimer *Vellava Civitas* ou simplement VE*llavum*, l'*e* oncial s'étant transformé par dégénérescence en *c*? Cette question ne sera résolue que par l'étude comparative de quelques autres triens plus ou moins analogues, dont deux font partie de la collection de M. Ponton d'Amécourt. J'essaierai de le classer dans un travail plus complet qui comprendra aussi quelques saïgas qu'il n'est pas impossible d'assigner à notre ville.

(1) *Explication d'un passage de Grégoire de Tours*. Note à la suite d'un rapport sur les antiquités découvertes au Puy. *(Annales de la Soc. acad. du Puy*, t. XXI, 1857-1858.)

Digitized by Google

dans les actes les plus anciens de la même période de temps, reçoit une autre désignation. On l'appelle, par opposition au nom de la nouvelle cité ou capitale : *civitas vetula*, nom qui, dans le cours du moyen-âge, paraît avoir été traduit en celui de *forviel* (1).

Quant à *Anicium*, la présence de ce vocable sur un autre groupe de triens m'oblige aussi à rappeler l'explication que j'ai donnée du même nom au sujet du texte de Grégoire de Tours (H. E. xx, 25.) qui le mentionne. *Anicium* n'était, sans doute, qu'un quartier de la ville vellave : *locus..... urbis vellavæ*, comme le laisse entendre l'historien des Francs, vers l'an 591, dans ce passage dont la véritable portée, au point de vue de l'histoire de la ville, échappait aux traducteurs, avant la découverte des antiquités trouvées au Puy.

Ce lieu ou quartier où, d'après Grégoire de Tours, résidait l'évêque, d'où, à l'approche d'un faux prophète, suivi de trois mille fanatiques qu'il avait rangés en ordre de bataille, vinrent bravement à leur rencontre le *senior* et des hommes courageux, était *l'arx* ou *castrum*, dont nos fouilles ont exhumé les restes de la double enceinte. C'était le lieu qui reçut ensuite l'appellation de *burgus*, synonyme de *castrum*, lorsqu'en 923 le roi Raoul donna à l'évêque Adalard ce *burg adjacent à l'église* (burgum adjacentem ecclesiæ), du consentement du comte, avec tout ce qui *y était* du domaine de celui-ci, tels que le *forum*, le *teloneum*, *la monnaie* (monetam), etc. (2);

(1) Ecrit probablement par erreur : *fornel*, dans les *Chroniques de Médicis*.

(2) Cf. la charte du roi Raoul, au *Gall. christ.*, nov. édit., t. II, instrum., p. 221, et *Hist. gén. du Languedoc*, éd. Dumège, t. III, Preuves, p. 405.

Digitized by Google

c'était enfin ce lieu que les actes nomment par des expressions, à certains égards équivalentes, *locus, burgus, villa* (1), *castrum*, jusqu'en 1134, alors que, par une extension clairement exprimée dans l'acte, le roi Louis-le-Gros concéda à l'évêque Humbert, non-seulement le burg que la donation appelle ici *castrum corneliæ*, avec le forum, le teloneum et la monnaie, mais la cité *tout entière* (totam civitatem), avec la terre et les maisons de *toute la ville* (totius civitatis) (2). Impossible, d'ailleurs, de supposer que du Xe siècle à l'an 1134 la ville eût pris un accroissement plus ou moins considérable. Aucune donnée de l'histoire ne justifierait cette hypothèse que contredit un texte bien antérieur au XIIe siècle, et d'après lequel, vers le temps où le quartier principal, *Anicium*, devait être qualifié de *burg*, — comme dans une charte du roi Lothaire, de l'an 955, — la ville recevait pour ainsi dire un brevet de *cité illustre et populeuse* (3).

(1) Désignation employée en 912 dans une donation faite à la sainte Vierge du Puy (Beatæ Virgini Mariæ quæ est in casa Dei, constructa in pago vellavense, in *villa* quæ vocatur Anicium ubi Norbertus episcopus pastor est ei). Charte insérée aux additions de l'*Hist. génér. de Languedoc*; édition Dumège, t. IX, p. 686.

(2) Cf. le diplôme de Louis-le-Gros aux preuves de l'*Hist. gén. du Lang.*, édit. Dumège, t. IV, p. 419.

(3) Le P. Odo de Gissey, *Disc. hist. de Nostre-Dame du Puy*, 1626. page 133, s'exprime ainsi : « Un certain Bernard, maistre des escoles d'Angiers, en un manuscrit, qu'il a dressé des miracles de saincte foy, dédié à Fulbert, évêque de Chartres, lequel vivait il y a six cents ans, parlant de la ville du Puy, en escrit de cette sorte: *Profecti sunt nuper quidam ex nostris andegaviensibus, orationis gratiâ,* ad illustrem et populosam illam urbem, *quam penè deleto antiquiore nomine, quod Anicium fuisse videtur, nunc Podium sanctæ Mariæ vulgares appellant.*

C'est dans ce quartier que furent frappés nos triens, tantôt au nom de la ville *(Vellavum)*, tantôt au nom seulement du castrum *(Anicium)* d'où émanaient tous les actes de l'autorité, qui représentait en quelque sorte la cité, et en était comme le cœur (1). Ce fait intéressant dont la science pourrait offrir d'autres exemples (2), est probablement exprimé par les deux lettres A N au revers du VELLAOSA—..AGOMARES — pièce de transition entre les deux triens VELLAVOS(VV)—DAGOMARES M. et ANICIO—DAGOMARES, dont le nom de monnoyer, ou peut-être d'une famille de monnoyers, figurant ainsi sur trois de nos pièces, appuie encore leur attribution au même lieu.

Ajoutons que ce nom d'*Anicium* s'étendit plus tard, au moins pendant quelque temps, à toute la ville, comme pour Clermont, l'*Urbs Arverna* ou *Arvernum*, des temps mérovingiens, dont le castrum, appelé *Claromons*, imposa ensuite son vocable à la cité tout entière. Toutefois, des textes ont aussi conservé l'appellation fort ancienne de *podium anicii* ou *podium sanctæ mariæ,* ou simplement *podium, le Puy*, nom qui enfin a prévalu.

Il résulte des notions qui précèdent, que notre ville a retrouvé, d'après son monnayage mérovingien con-

(1) Telle etait l'importance d'un semblable quartier dans les principales villes, qu'il a fini souvent, comme à Paris, par recevoir la qualification même de *cité*, le surplus de la ville n'étant parfois appelé au moyen-âge q e *suburbium*.

(1) Un denier d'argent, publié par Lelewel *(Numism. du moyen-âge*, pl. IV, 58) mentionnerait, d'après cet auteur, le castrum CLA *(romons)* et la ville AR *(vernis)*.

Digitized by Google

cordant avec le texte de Grégoire de Tours et d'autres données, deux de ses plus anciens noms :

VELLAVUM — ANICIUM (1).

(1) Le monnayage mérovingien n'est pas le seul auquel l'histoire locale ait à demander d'utiles indications. Les médailles gauloises, recherchées avec tant de soins depuis quelques années et déjà fort nombreuses, réservent à l'histoire de temps plus reculés, d'intéressantes révélations, auxquelles, si j'en juge déjà par trois pièces au moins, les *Vellavni* probablement auront une part. Le monnayage gallo-romain, au moins pour les pièces des Anastase, Justin, Justinien, etc., ne nous a pas encore tout appris, et après l'ère mérovingienne, déjà riche en notions instructives, il nous reste à connaître les pièces frappées au Puy, depuis le commencement de la deuxième race jusqu'à la donation royale faite à l'évêque, du burg d'Ani ainsi que de la monnaie, l'une de ses dépendances qui précédemment appartenait au comte du Puy. A l'an 924, date de cette donation, commence le monnayage plus spécialement féodal. Alors parurent les deniers d'argent à la croix à branches égales, au chrisme dégénéré et aux légendes MONETA—SCE MARIAE, dont j'ai signalé, dans un précédent travail, les plus anciens spécimens ; puis les variétés dégradées, aux légendes, MONETA—SCE MANVE ; plus tard des pièces à la croix cantonnée de globules et au chrisme encore dégénéré et sans légendes, ensuite celles au chrisme transformé en rosace à six pétales et à la croix cantonnée tantôt de deux, tantôt de quatre petites roses, mais le plus souvent sans roses et aux légendes: BEATE MARIE — PODIENSIS (sous-entendu MONETA) ; après ces émissions d'espèces d'argent plus ou moins fin, les deniers et oboles de billon à rosaces semblables, mais à légendes presque toujours tronquées qui laissent difficilement deviner MONEDE—PVXEI *(puei)* et que j'ai assignés au XIII[e] siècle, d'après un ensemble de pièces baronales, — dont quelques-unes nominales, — d'un trésor trouvé à Espaly en 1838 ; enfin les deniers et oboles également de billon avec mêmes rosaces et aux légendes : DEL PVEI—POIES *(podienses)*.

Des médailles, entre autres celles des chaperons blancs, des *nodes*, méreaux, enseignes de pèlerinage, des *gects* consulaires et autres jetons, des monnaies viscontines, des fausses monnaies frappées au Puy pendant la ligue, pinatelles, pièces de six blancs, etc., les billets de confiance au temps de la première révolution, etc., complètent la collection numismatique du Puy, dont l'histoire aura un jour à réunir tous les éléments dans une monographie.

Digitized by Google

C'est dans le groupe des *anicio* que vient prendre son rang le curieux triens décrit par M. Chassaing. La date approximative qu'il lui assigne, de 620 à 650, d'après la considération du type, pourra bien se confirmer lorsqu'un plus grand nombre d'*anicio* aura permis d'établir la filiation des espèces de cette série.

Une autre conclusion de l'auteur qui peut s'appliquer à toutes les légendes de nos pièces mérovingiennes, serait plus importante.

M. Chassaing s'est posé l'intéressante question de savoir pour le compte de qui Agennus, qui a signé cette monnaie, fabriquait chez nous les espèces.

Abordant cette étude à l'aide des notions recueillies jusqu'à ce jour, il répartit les espèces mérovingiennes en quatre classes :

« 1° Les monnaies, dites royales, portant le nom d'un roi et d'une ville, ou d'un roi et d'un monétaire, et quelquefois d'un roi, d'une ville et d'un monétaire, et qui étaient frappées dans les domaines privés des rois mérovingiens ;

» 2° Celles des chefs militaires qui substituaient parfois leur nom à celui du roi ;

» 3° Celles des évêques et des monastères;

» 4° Celles des villes ou monnaies municipales. Ces monnaies portent un nom de ville et un nom de monétaire. Les villes, ajoute-t-il, sous les Mérovingiens, ne devaient au roi qu'un tribut. Elles avaient conservé, presque intacte, l'organisation qu'elles avaient à la chute de l'empire romain. Elles avaient leurs domaines propres et, de même que les rois, les chefs militaires, les évêques et les monastères, elles émettaient des monnaies en leur nom.

Digitized by Google

« Le triens qui est le sujet de cette notice est une monnaie de cette dernière classe. C'est une monnaie municipale d'Anicium. »

J'aurais pu, Messieurs, emprunter au travail que le récipiendaire a modestement appelé une *notice*, d'autres passages, dans lesquels vous auriez trouvé réunis également à l'érudition, la méthode et la clarté, aussi bien que le mérite du style ; mais j'ai voulu vous laisser le plaisir de lire dans nos *Annales* les intéressantes observations de l'auteur.

Ancien élève de l'école des chartes, dont M. Chassaing avait suivi assidûment les cours, honoré du titre d'archiviste paléographe, le récipiendaire a acquis l'habitude de déchiffrer les titres de toutes les époques, et il sait les analyser avec une rare sagacité. Aussi généreux que modeste, il se montre constamment empressé de prêter son concours aux personnes qui ont à consulter des chartes.

L'admission d'un candidat aussi dévoué au progrès de la science historique, sera donc une bonne fortune pour notre Société, et votre commission conclut unanimement à sa réception.

La Société écoute avec faveur l'annonce d'une candidature nouvelle, celle de M. de Polignac, capitaine d'état-major, employé en Algérie au bureau des affaires arabes.

La séance est levée à six heures.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

Digitized by Google

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 7 MAI

SOMMAIRE

Lecture du procès-verbal. — MUSÉE : Envoi de poteries. — AGRICULTURE : Etat satisfaisant des récoltes ; emploi comme engrais de la chaux qui a servi à l'épuration du gaz ; Castration des vaches ; des morsures de vipères. — SCIENCES HISTORIQUES : Communication de M. Aymard sur une voie romaine ; mémoire de M. Sauzet sur le XIVe siècle ; publication des *Chroniques* de Médicis, Burel et Jacmon, formation d'une commission. — PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ : Admission de M. Barjavel à titre de membre non résidant.

Présidence de M. Ch. Calemard de la Fayette.

A trois heures, la séance s'ouvre par la lecture du procès-verbal, qui est adopté.

MUSÉE. — M. Aymard, qui, à la séance de décembre dernier, avait fait la proposition unanimement accueillie par la Société, de solliciter auprès du ministère d'Etat une part des œuvres d'art et d'antiquité des collections Campana et destinées par la haute et féconde

Digitized by Google

pensée de l'empereur, à enrichir les musées des départements, annonce qu'outre cinq tableaux installés déjà dans la galerie des peintures, une précieuse collection de vases et de terres cultes vient d'être reçue et classée dans une vitrine spéciale, auprès de quelques autres poteries antiques acquises par la Société ou provenant de différentes libéralités.

Notre confrère, avant d'énumérer les pièces composant cette nouvelle collection, comprend dans le tribut de reconnaissance qu'en cette occasion les amis des arts doivent à l'intérêt très-sympathique de M. le Préfet, et en particulier aux démarches puissantes de M. le marquis de Latour-Maubourg aussi bien qu'à la sollicitude de M. le Maire, le bienveillant concours du savant conservateur des antiques du Louvre, M. de Longpérier, à qui il a été donné de faire le choix des vases de notre lot : « objets de grande antiquité, a-t-il écrit, qu'il est bon de comparer à nos ustensiles de la Gaule, » et parmi lesquels, ainsi que le disait aussi M. de Latour-Maubourg : « il en est que le musée du Louvre aurait été heureux d'avoir, il y a quelques années. »

M. Aymard fait ensuite l'énumération des pièces de la collection, qui sont au nombre de soixante-dix.

« Outre les poteries, dit-il, nous avons cinq terres cuites représentant des têtes de femmes voilées que les anciens avaient coutume de placer dans les tombeaux.

» Quant aux vases, qui, pour la plupart, proviennent aussi des hypogées antiques de la Grèce et d'Italie, ils sont tous antérieurs à l'ère chrétienne. Les uns, au

Digitized by Google

nombre de trente, sont étrusques, et dans ce chiffre, il y en a vingt-un qui révèlent une haute antiquité. Ceux-ci, d'après leur style et les circonstances de leur découverte, ont été jugés antérieurs de quatre ou cinq siècles à Jules César. Neuf sont d'un âge un peu moins reculé que trahissent des signes de décadence.

» Il en est d'autres qui manifestent une origine essentiellement hellénique. Six de ces derniers sont plus rares et d'un plus ancien style dit *phénico-corynthien*. Le surplus de la collection comprend des poteries indiquant des époques successives et qui caractérisent ainsi diverses phases de l'art céramique plus ou moins antérieures au premier siècle de notre ère.

» A l'égard de leur fabrication, nous avons des poteries de pâte noire, de pâte rouge lustrée en noir, des vases peints à figures noires et à figures rouges. Les vases étrusques les plus antiques se font remarquer, en particulier, par la finesse de la pâte, par leur légèreté et par leur beau luisant dont la conservation étonne, après tant de siècles écoulés, depuis les temps où ces vases furent déposés dans les tombeaux.

» Les formes sont assez diverses et généralement élégantes, depuis certaines espèces d'amphores jusques aux coupes et assiettes. On jugera de leur variété d'après les différents noms des vases, qui sont : *œnochoé, amphoridion, scyphus, canthares, holmos, cotyles, patères, aryballes, bombylios, cotylisques, olpes, lecythus*.

» Les sujets d'ornementation ne sont pas sans importance. Parmi les vases peints, on remarque surtout une amphore grecque dont la surface est entièrement

Digitized by Google

couverte de cinq frises. La première, qui contourne le goulot, est formée de tiges terminées en palmettes et de cordons entrelacés en méandres. Une rangée de languettes la sépare des quatre autres frises, dont l'ensemble paraît offrir diverses scènes d'une assez vaste composition. Dans la supérieure, six personnages, probablement des divinités, sont, par couples, à demi-couchés sur des lits derrière des tables portant des mets et sous lesquels on voit, entre autres objets, une sorte de *scabellum* et deux chiens. Aucun attribut ne distingue ces dieux, qui sont peut-être Jupiter et Junon, Thémis et Minerve, Apollon et Vénus, dont les noms se révélent par d'autres données, en particulier dans la description qu'Aristote nous a laissée du *peplus* d'Alcimène de Sybaris, sur lequel étaient représentés aussi le cénacle des six déités principales de la Grèce, ainsi que des suites d'animaux, les uns des Suziens et d'autres des Perses (1).

» Deux couronnes et un casque suspendus au fond du tableau sont, sans doute, les prix destinés aux vainqueurs dans des jeux que précise l'attitude de quatre autres personnages. Ceux-ci, qui se présentent au-devant du divin cénacle, sont de jeunes hommes, des Ephèbes nus, montés sur d'agiles coursiers, prélude évidemment d'une course qu'ils se préparent à donner en spectacle aux habitants de l'Olympe. Quel rapport peut exister entre ce divertissement athlétique et le

(1) *Aristotelis opera omnia græcè et latinè, etc.* Paris, édit. Didot, 1857. Pars prima : *De mirabilibus et auscultationibus*, cap. XCVI, p 90.

Digitized by Google

sujet des trois frises inférieures qui nous montre dans une attitude calme, vingt-quatre animaux, les uns, dix lions ou panthères, carnassiers avides de chasses sanglantes; d'autres, des boucs et béliers, proies à peu près inoffensives, deux oiseaux, un épervier et une grue, espèces également antagonistes; enfin deux êtres fantastiques, oiseaux à tête de femme ou harpyes aux attributions malfaisantes? Bien que le spectacle des combats d'animaux ne fût pas connu aux temps archaïques de la Grèce, aurions-nous encore ici le prélude d'autres luttes plus ou moins sacrées ou symboliques auxquelles, dans la pensée de l'artiste, se complaisaient les divinités? Sans essayer, dans le modeste cadre de ce rapport, de traiter cette question, il suffira de constater un fait indubitable : la présence sur un certain nombre de poteries grecques « d'animaux engagés dans » des combats. Des lions y luttent contre des sangliers; » d'autres dévorent des taureaux et des daims, et il » n'est pas rare de voir des rangées de bêtes fauves, » telles que lions, sangliers, panthères, cerfs, daims, » béliers, taureaux et chevaux.... Entre autres repré» sentations imaginaires, on trouve des griffons parfois » attaquant des chevaux, l'hippolectrion, la chimère, » des syrènes, des harpyes, l'hippocampe, le pégase, » le sphinx et des têtes de gorgone (1). »

» Ces sujets, empruntés par les céramistes grecs à des sources orientales dont les indices sont principalement visibles sur les plus anciens vases, se perpé-

(1) Samuel Birch, *History of ancient pottery*. London, 1858, t. I, p. 398.

Digitized by Google

tuèrent dans la suite, soit par des étoffes, des poteries, des vases en argent et en bronze, des bracelets et autres bijoux; soit par les pavés en mosaïque et les sculptures monumentales des architraves, frises, etc. A cet égard, notre vase pourra fournir un nouvel élément à l'étude des bas-reliefs trouvés au Puy avec d'autres débris sculptés d'antiques édifices.

» Quant à la forme, à la matière, au style et à l'époque approximative du vase, particularités auxquelles le motif de la décoration ajoute un véritable intérêt, nous voyons que cette amphore offre le galbe d'une variété dite *pelike* (1) et qu'elle est d'une argile rose-pâle, seule teinte qui sert de fond aux peintures. Celles-ci sont monochromes, noires, toutefois laissant voir par places des nuances d'un rouge brique, résultat soit de la cuisson, soit d'une couleur préalablement appliquée sous le noir. Des traits hardiment gravés à la pointe, dessinent et rectifient les contours indécis des figures et ornements, détail qui caractérise un progrès accompli dans le cours de la première période archaïque du premier âge de la céramique grecque (2).

» Sur d'autres vases, les peintures représentent Apollon et la biche, une tête diadémée, une chouette, etc. Plusieurs sont ornés de fleurons et de traits diversement combinés.

» Enfin il convient de signaler une poterie à couverte

(1) Forme figurée au n° 16 de la savante *Description de vases peints* publiée en 1837 par M. de Witte.

(2) Cf. Samuel Birch. Ouvr. cité,

Digitized by Google

noire et à ombilic, au fond de laquelle sont figurés en relief quatre quadriges guidés, à ce qu'il semble, par la Victoire et montés par des divinités.

» La collection, offrant, en outre, des types de poteries usitées à des époques plus ou moins antiques, sera utilement consultée pour l'étude comparative des vases gaulois et gallo-romains. Sous ce rapport, les découvertes faites dans le département ont déjà fourni d'assez nombreux débris de vases dont plusieurs semblent offrir quelque ressemblance de fabrication avec certaines poteries étrusques, témoignant que de très-anciennes pratiques de l'art céramique, importées peut-être en Gaule, auraient pu y subsister au moins jusqu'aux Ier et IIe siècles de notre ère. »

Agriculture. — Une nouvelle enquête sur l'état des récoltes, provoquée par M. le Préfet, présent à la séance, donne des résultats bien différents de ceux de la précédente enquête. Il a suffi d'un mois pour la transformation complète de la situation. Une série de beaux jours entremêlés de pluies abondantes et chaudes, ont donné une impulsion vigoureuse à la végétation; de tous les côtés arrivent à M. le Préfet des renseignements satisfaisants; en beaucoup d'endroits, l'aspect des récoltes est magnifique, et si on n'a pas à espérer pour la montagne l'abondance exceptionnelle qui, l'année dernière, y avait rempli les granges jusqu'au comble, il n'y a plus sujet de s'alarmer. Le mois d'avril, qui nous a été favorable, a réparé en partie les inconvénients d'un hiver trop sec.

Digitized by Google

M. de Brive donne quelques renseignements écoutés avec intérêt, sur l'emploi de la chaux qui a servi à l'épuration du gaz et qu'il se procure en abondance à l'usine du Puy.

On sait que la houille, renfermée en couche peu épaisse dans une cornue chauffée au rouge cerise, donne du coke qui reste dans la cornue et des gaz qui, s'échappant par de longs tubes, entraînent des vapeurs. Celles-ci, arrivées au condensateur, rendent de l'eau, de l'ammoniaque et du goudron qui sont recueillis dans des puits disposés à cet effet. Il reste le gaz, fort mélangé et qu'on ne peut livrer à la consommation sans l'avoir fait passer par l'épurateur, qui doit le débarrasser de l'acide hydrosulfurique, de l'acide carbonique et de l'hydrosulfate d'ammoniaque; sans cette opération, son odeur serait insupportable et son éclairage plus ou moins impur. La chaux grasse et éteinte est la base puissante servant à l'épuration du gaz.

Etendue en poudre dans de la mousse, sur des claies d'osier superposées au nombre de trois et renfermées dans des cuves ou caisses hermétiquement fermées, elle s'empare des parties impures du gaz qui se rend de là, à l'état d'hydrogène carboné (H° C) et propre à la consommation, dans la grande cuve du gazomètre.

C'est la chaux qui a servi à l'épuration du gaz dont M. de Brive recommande l'emploi. Le gaz y ayant laissé des résidus de carbures de soufre, d'ammoniaque et d'azote, elle agit non-seulement comme amendement, mais comme engrais puissant d'une grande fertilité.


Digitized by Google

Cependant, avant de s'en servir et de la mélanger avec de la terre, il faut la laisser vieillir pendant six mois. M. de Brive a appris par l'expérience qu'il fallait employer ce sous-hydrosulfate de chaux avec précaution et discernement, après l'altération lentement opérée par l'action de l'air atmosphérique de certains carbures nauséabonds et nuisibles qui s'y sont formés. Il fait encore remarquer qu'elle ne convient pas aux terres calcaires déjà saturées de carbone.

Il serait utile que l'analyse chimique pût nous dire quels sont les sels qui, pour quelque temps, rendent nuisible l'application de la chaux des épurateurs à l'engraissement des terres. Mais ce qu'elle nous dit clairement, c'est que les fabricants de gaz sont parfois trop économes de chaux, n'épurent pas suffisamment et laissent passer trop d'acide carbonique, qui, faisant masse dans le gaz, vendu au mètre cube, s'échappe (sans brûler) avec le gaz, se répand dans l'appartement et y vicie l'air, déjà dépourvu d'oxygène que consomme en énormes quantités la combustion du gaz hydrogène carboné.

De ces observations ressort plus que jamais l'utilité d'un cabinet d'expériences chimiques, hygiéniques et agricoles qui est dans les vœux les plus ardents et les espérances les plus vives de notre Association.

Castration des vaches. — Sur l'invitation de M. le Président, M. de Brive rend compte des résultats des opérations de castration de vaches opérées à la Darne, sa propriété; aujourd'hui on peut s'en rendre compte d'une manière complète. M. de Brive affirme que le

Digitized by Google

programme de l'habile praticien, M. Charlier, a tenu toutes ses promesses. Malgré les assertions contraires qui ont pu se produire, soit ici, soit dans d'autres pays, la castration des vaches peut avoir une extrême utilité, et il est à désirer que la méthode de M. Charlier se répande dans le pays.

Les deux vaches opérées ont gardé leur lait pendant 18 mois; il était d'excellente qualité et a servi pendant tout l'hiver à l'usage de la maison. L'une d'elles, la plus jeune, soumise à l'engraissement, a fait merveille; l'autre, trop vieille, a été vendue à un prix médiocre. M. le Président, faisant connaître les résultats de la même opération faite dans ses propriétés, ne fait que corroborer les observations de M. de Brive, et reconnaît que le bœuvonage par le procédé Charlier dispose les bêtes à l'engraissement et améliore leur lait.

M. le Préfet demande une réponse au questionnaire sur les vipères. M. Balme, qui s'est déjà occupé de cette question avec succès, voudra bien transmettre les renseignements qu'il a recueillis sur ce sujet.

M. Langlois fait remarquer que sur 5 morsures une seule est suivie de mort dans une statistique du département de la Loire.

Sciences historiques. — La *Revue des Sociétés savantes*, publiée sous les auspices de M. le Ministre de l'Instruction publique, dans son dernier bulletin de février, contient un savant rapport de M. l'abbé Rouchier sur des inscriptions gallo-romaines trouvées dans le département de l'Ardèche.

Digitized by Google

Ces monuments concernent deux voies antiques dont l'une établissait une communication entre le pays des Helviens et celui des Vellaves par la vallée de Montpezat.

M. Aymard donne à ce sujet des explications desquelles il résulte « que cette voie suivait à peu près la direction de la plus ancienne route d'Aubenas au Puy, telle que l'indiquent nos vieux terriers et cadastres, sous les désignations d'*estrade, grande estrade, chemin ferré, chemin royal,* etc. D'Aubenas elle conduisait, par le Pont-de-la-Baume, Montpezat, le Pal, le Béage, jusqu'au Monastier, et de là arrivait, non par Brives comme on l'a supposé, mais par le Villard, Coubon et le plateau de Roche-Arnaud, à la ville du Puy, vers laquelle convergeaient plusieurs autres routes auxquelles d'anciens documents ont aussi conservé l'appellation d'*estrade.*

» Il est intéressant de constater que les recherches de M. l'abbé Rouchier dans le département de l'Ardèche concordent avec celles effectuées dans la Haute-Loire pour établir l'existence antique de cette voie. On avait déjà reconnu sur différents points de son parcours des vestiges d'antiquités, et les données de la science ont reçu plus récemment une nouvelle confirmation par une colonne itinéraire au nom de l'empereur Constantin-le-Jeune, laquelle fut découverte vers 1860 au Pont-de-la-Baume et publiée en 1861 par M. de Saint-Andéol, dans le *Bulletin de l'Académie delphinale* (2e série, t. I, p. 642). M. l'abbé Rouchier, dans son rapport au comité des Sociétés savantes, a déduit, en outre, de la présence de ce précieux monument,

Digitized by Google

jointe à d'autres notions, d'utiles conséquences sur le système des voies qui reliaient le pays des Helviens non-seulement avec celui des Vellaves, mais encore avec le pays des Arvernes, vers lequel la même route se prolongeait du Puy à Clermont *(Augusto-Nemetum)*.

» L'importance immémoriale de cette voie de communication entre les territoires du Puy et d'Aubenas que la route desservait plus immédiatement, les relations qu'elle établissait d'une part jusqu'à Marseille, de l'autre jusqu'au pays des Arvernes, font supposer qu'elle aurait été ouverte dans des temps très-reculés et bien avant la domination romaine. Dès-lors il ne serait pas impossible d'y reconnaître cette route dont parle Strabon et qui, partant des bords de la Méditerranée et évitant la remonte du Rhône, passait par les Cévennes et venait aboutir à la Loire et chez les Arvernes. M. Henri Martin (*Hist. de France*, t. I, p. 90) interprétant le texte du géographe grec, n'hésite même pas à conduire ce chemin à la « haute Loire, » outre le surplus de sa direction vers l'Arvernie. »

M. Aymard ajoute que « la commission de la carte de la Gaule, dans une séance à laquelle il avait eu l'honneur d'être appelé, après un examen attentif d'une partie du même chemin, a admis qu'il dut être suivi par César, du pays des *Helvii* au-delà des frontières des *Vellavni* (1), lorsque le proconsul, ayant

(1) Telle était la forme du nom des habitants de ce pays au temps de César: *Vellavni* (habitants des *hautes eaux*). Plus tard, dans le cours de l'époque romaine, cette appellation, par suppression de la lettre *v*, devint *Vellavi*.

Digitized by Google

appris le soulèvement de la Gaule suscité par Vercingetorix, effectua dans notre pays une hostile et rapide apparition.

» Vers la fin du VIIe siècle, existait sur le parcours de la même route, entre autres lieux ou villages, celui du Villard où se retira, dans une terre qui lui appartenait et à l'effet d'instituer un monastère, un pieux personnage, Calmin ou Calmilius, issu d'une famille sénatoriale et duc d'Auvergne, projet qu'il réalisa ensuite au bourg appelé alors *Amnoric,* aujourd'hui *le Monastier,* peu éloigné du Villard et situé également sur la route.

» Ce fut encore cette voie que durent parcourir les Sarrasins, au temps de l'épiscopat d'Hilgéric, lorsqu'ils vinrent, vers l'année 728, saccager l'abbaye et martyriser son deuxième abbé, Théofred, qui, par sa mort héroïque, donna son nom — transformé dans la suite en *Saint-Chaffre* — à cet important monastère.

» Avec le bourg et l'abbaye, avec les relations indispensables qui jamais n'ont pu cesser de ce côté entre le Velay et le Vivarais, et qui aujourd'hui même réclament à si juste titre une voie ferrée par la vallée de la Loire, la route s'est perpétuée dans la suite ; des chartes ont conservé les noms de certains lieux que certainement elle desservait dans son parcours, entre autres en 1087 *Cobon,* aujourd'hui *Coubon,* où existent des antiquités romaines, *Volhac,* etc., et elle revit durant le cours des siècles dans cette antique désignation d'*estrade* que nous révèlent des documents de tous genres. »

Digitized by Google

Conformément à l'ordre du jour, M. Sauzet donne lecture d'un mémoire sur un document du XIVe siècle.

MESSIEURS,

J'ai trouvé à Saint-Jean de Nay, dans les papiers de la maison Solvaing de Boissieu, représentée aujourd'hui par M. le comte de Causans, un parchemin qui, à raison de son ancienneté, puisqu'il est de treize cent, offre quelques détails curieux d'usages et de mœurs. Vous me permettrez, Messieurs, de dérober à votre ordre du jour, ordinairement si bien rempli, quelques instants pour vous en donner une courte communication. C'est une pièce authentique, une décharge d'inventaire revêtue du *sceau* en *cire* jaune, aux armes du prince, fils du Roi de France, apposé par son chancelier. Voici ce dont il s'agit dans ce titre, qui appartient à notre pays.

Noble *Etienne de Coyssac,* chevalier, *domicellus,* époux de *Delphine Bravard d'Ayssac*, donne, devant *Budée Galliani*, notaire assermenté, *jurato*, en présence de *Robert de Floriac,* chancelier du prince, fils du Roi de France, *tenente sigillum excellentissimi principis et domini,* décharge à Jean *Bravard d'Ayssac*, son beau-frère, d'une partie de l'inventaire à lui revenant dans la succession de *Bravard d'Ayssac* le père. Ces objets, déjà stipulés dans le contrat de mariage antérieur qu'il reçoit pour *la dot* ou *Varchayre* de *Delphine* d'Ayssac, sa femme, *in dotem* et *valcheriam,* offrent champ à quelques détails curieux.

Digitized by Google

C'est d'abord *deux paires de robes*, *duo paria robarum* de drap de couleur, *panni colorati*, une *tunique*, un *corset*, un *capuchon*, *tunicam*, *corsetum* et *capucinum*. De ces quatre objets ainsi désignés, le plus précieux paraît avoir été le *corset*, sur lequel s'arrête plus spécialement l'inventaire ; nous en dirons la cause. En voici le menu : le *corset* était garni de *vair* réservé à la noblesse. Le *menu-vair*, vous le savez, Messieurs, était la peau d'un écureuil du Nord, *fourrure* très-recherchée au moyen-âge. Le titre fait observer encore que la bordure, la garniture des bords du *corset* avaient nécessité l'emploi d'une peau tout entière, *de animali integro*. Il qualifie aussi du mot, *laytissas*, dont je n'ai pu m'expliquer la signification, *les galons*, que sais-je, les *guypures*, peut-être même *les lacets couleur de lait* qui garnissaient les manches dudit *corset*. *Dictus corsetus ad manicas erat munitus de laytissas. Laytissas*, dit du Cange dans son glossaire, *pelitii genus a colore lacteno sic dictum.*

Le corset, ou plutôt ce vêtement, cette parure était réservée pour les occasions exceptionnelles, les occasions de grandes représentations ; l'acte le dit, *ad magnam assisam*. Les seigneurs du moyen-âge d'alors tenaient dans leurs terres des *assises*, des espèces de *lits de justice* qu'ils présidaient eux-mêmes. Mais, peu à peu, ils s'y étaient fait représenter par des *bayllis* ou *sénéchaux* seigneuriaux. Une conclusion qu'on peut déduire encore et tirer de toutes ces prémisses, c'est que ces *assises* étaient tenues avec une certaine solennité, que les seigneurs qui les présidaient y avaient un costume particulier, un costume *ad hoc*, car le mot *corsetus*, *corset*, avec toutes les ornementations que lui donne l'inventaire, ne doit point

Digitized by Google

s'entendre de ce que nous appelons aujourd'hui *corset*. Ce devait être apparemment quelque chose comme les robes de nos consuls d'autrefois ou de nos juges d'aujourd'hui. Peut-être pourrait-on encore mieux ne regarder le *corset* que comme un accessoire du costume *seigneurial*, dont la pièce principale, quand *ils tenaient* leurs grandes *assises*, devait être la *robe-tunique* dont parle l'inventaire dans son début. Il ne faut pas entendre et traduire par *robe* de femme, les mots *paria robarum*. C'était un vêtement long, une longue tunique synonyme de *robe*, dit du Cange, que portaient les hommes aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Le vêtement des hommes n'a été écourté, étriqué que postérieurement.

Item, un autre vêtement doublé de *gris*, *unam cotam roboratam* de *gris*. C'était encore une de ces *fourrures* du moyen-âge que la noblesse seule avait le droit de porter. Le *petit gris* n'est qu'une variété de l'écureuil commun. Sa *fourrure* chaude et légère est encore, de nos jours, recherchée dans le commerce.

Item, un manteau *double broche* de drap de couleur, *panny colorati*, qui avait été estimé et apprécié dans le contrat de mariage d'Etienne *de Coyssac* et de Delphine *d'Ayssac*, *mantellum duplicem panny colorati*.

Deux choses m'ont frappé dans cet inventaire : l'exiguité des objets mentionnés et la solennité de l'acte qui le règle. Il est sur parchemin, scellé des armes du prince. Pour en assurer la validité et les résultats, le recevant jure par serment solennel, prêté sur les saints Evangiles, *super sancta Dei Evangelia corporaliter et manu tacta*, de ne faire aucune réclamation, donnant caution, engageant tous ses biens présents et à venir, déclinant, par avance,

Digitized by Google

tous les prétextes dont on pourrait exciper, *de dol*, *de lézion*, *d'erreur*, de toutes les chicanes de droit et de fait, *cautelis juris et facti*, car apparemment cette peste, la chicane, était connue alors; se soumettant lui et ses successeurs à réparer tous les dommages et dépenses que pourrait entraîner son inexécution, *solvere et integrè restituere damna et impensa*.

Il fallait deux choses, ou que les objets inventoriés eussent alors une valeur que nous ne connaissons pas, que nous ne pouvons apprécier aujourd'hui, ou que le *mobilier-vestiaire* de ces temps-là fût bien pauvre pour attacher à de tels objets une telle importance. Ce n'était pas, cependant, une famille, des gens de mince aloi que les *d'Ayssac*, dont tous les papiers sont à Saint-Jean-de-Nay, qui se sont fondus dans les *de Dienne*, les *de Dienne*, dans les *de Boissieu de Servières et de Nay*, aujourd'hui dans les *de Causans*. Quelle différence de ces temps-là aux temps où nous vivons! J'ai vu *moi*, j'ai vu de mes yeux, des filles qui portaient cinq mille francs de dot, à cent écus de payement par an, se présenter à la bénédiction nuptiale avec robe en soie, schall et treize rangs de chaînes en or au cou. *O tempora, ô mores!*

Dans ce titre dont je viens de vous faire hommage, deux mots, deux expressions m'ont surtout frappé et méritent que je m'y arrête un instant. D'abord le mot de *capucinum*. Le *capuchon* qui entrait dans l'habillement, le costume usuel de cette époque, n'était autre chose que le *cucullus* des Romains adopté dans les Gaules. Nous le trouvons encore de nos jours d'un usage général dans les cantons de *Fay-le-Froid*, *Tence*, *Montfaucon*, *Saint-Agrève*, comme on y a conservé encore le *sagum* gaulois,

Digitized by Google

le *blanchet*. Un autre mot qui s'y trouve consigné, que vous avez dû remarquer comme moi, c'est le mot *varcheyre* pour *dot*, *légitime*. Employée dans le XIIIe siècle, cette expression est encore d'un usage général dans les cantons de *Saint-Paulien*, *Loudes*, *Allègre*, *Langeac* et les communes rurales du Puy. Ce mot n'est point d'origine latine, il remonte à une haute antiquité, tenant peut-être à cette langue celte qu'on parlait dans l'*Alvernie* et chez les *Vallaves*, conservé dans notre *patois*, dans ce *patois*, langue locale s'il en fut jamais, qui s'en va, qui mériterait d'être étudié, qu'on a étudié si peu, où l'on trouverait tant de mots des langues *celte* et *latine* et même grand nombre de mots d'origine *franque*, *saxonne* et quelquefois *arabe*.

Messieurs, que de choses non moins curieuses qu'intéressantes et, je ne crains pas de le dire, que de choses précieuses ne recueillerait-on pas encore aujourd'hui si notre Société, suivant la direction primitive et les errements qui avaient présidé à sa fondation, s'occupait, comme elle le faisait alors, de semblables recherches et de pareilles études.

Souffrez, Messieurs, que j'émette ici, à demi-voix, une idée qui m'est revenue souvent, ou mieux, dirai-je encore, un vœu que j'ai depuis longtemps sur le cœur. Je ne veux blesser personne ni dans ses idées ni dans son caractère. J'honore trop notre Société, les lumières et le patriotisme de ses membres pour me le permettre.

L'agriculture est, certainement, la spécialité toute particulière du corps dont nous faisons partie; mais elle n'est pas, elle ne doit pas être la seule dont nous devions

Digitized by Google

nous occuper. J'honore l'agriculture, je suis plein d'estime et de respect pour ceux qui s'en occupent; j'apprécie, avec reconnaissance, les grands services qu'ils ont rendus au pays. C'est toujours avec un intérêt tout particulier que je vous entends disserter sur le *chaulage*, le *drainage*, l'*échenillage*, l'*écobuage*. La *grande* et la *petite faucheuse*, les effets myrifiques que, dans un avenir prochain, doivent produire dans nos pays de montagnes à rampes abruptes et rocheuses, le semage et le labourage à la vapeur, oh! par avance, j'en bénis et j'en adore le succès. Qu'on travaille donc, commentons à l'envi toutes les revues d'agriculture, tous les utiles mémoires que nous envoient tant d'agriculteurs pratiques, voire même toutes les théories utopistes de tant de faiseurs d'agriculture en pantoufles et sur tapis vert; faisons cela, mais ne négligeons pas le reste. *Hæc oportet facere et alia non omittere*. Ne laissons pas entièrement de côté ce qui nous a si longtemps recommandés à l'attention publique, ce qui a fait la gloire de notre Société et la richesse de nos Annales. On citait nos travaux et nos recherches; les noms des Déribier, des Becdelièvre, des Lalande, des Arnaud, des Bertrand de Doue, des la Fayette, des de Brive, des Aymard, ont été bien souvent mentionnés dans les mémoires des académies de province et, quelquefois, même dans ceux de la capitale. Nous lisons, tous les jours, avec un nouveau plaisir, les articles précieux dont ils ont enrichi la première série de nos Annales. L'académie de Clermont, dans ses mémoires, dont j'ai en main le dernier volume, a pris la place que nous occupions si dignement, que nous reprendrons si nous le

Digitized by Google

voulons, comme j'aime à le penser, et mieux encore à l'espérer.

Pour nous, *vieux de la vieille*, nous mettons, à cet égard et en cela, notre confiance dans ces nouvelles recrues qui, depuis quelque temps, sont venues fortifier notre Société. Qu'il est vaste le champ qui reste encore à exploiter ! Beaucoup a été fait, plus encore reste à faire. Nos cartulaires, les archives du département et de nos communes, les papiers, les parchemins, les chartriers des familles n'ont pas été tous fouillés ni tous étudiés ; notre histoire locale, civile, administrative, religieuse, la biographie et l'agiologie de notre pays ; son histoire naturelle, nos antiquités, antiquités celto-romaines, antiquités du moyen-âge ; nos léproseries, nos écoles, notre université de St-Mayol, nos petites villes, nos villages, nos châteaux et leurs origines ; notre langue locale, les divers éléments qui sont entrés successivement dans sa composition, les noms même de familles dans le Velay, quelquefois *celtes* et *latins*, souvent, *francs*, *saxons*, et parfois *arabes*, que de matières à études et à recherches !

Ils y marcheront, ces jeunes talents aussi intelligents que laborieux ; ils y marcheront à la suite et sous la bannière de ce *Romain* infatigable que rien ne déroute de son but, *tenacem propositi virum*, de notre savant, studieux et habile Vice-Président ; ils le seconderont dans l'œuvre qu'il a entreprise. Avec lui, ils rendront à notre ville, à notre *Anicium gallo-romain*, son antiquité et son rang, *ses arènes, son forum*, *son grand temple* et toutes les choses admirables que chacun sait.

A telle tâche, il faut, je l'avoue, activité et persévérance : et quel meilleur type d'activité et de persévérance que

Digitized by Google

notre Vice-Président! Nous l'avons vu dans la lutte mémorable qu'il a soutenue, nous l'avons vu victorieusement contredit; on l'aurait dit vaincu, à bout de forces et de moyens : point du tout; revenu à la recousse, il ne lui a fallu, comme à Antès, le géant de la fable, que toucher la terre; de nouvelles recherches, de nouvelles découvertes lui ont fourni de ces preuves, de ces arguments qui ferment hermétiquement la bouche à un adversaire et le forcent, de guerre lasse, à garder le silence, et

Le dieu poursuivant sa carrière,
Versa des torrents de lumière
Sur ses hardis contradicteurs.

M. Sauzet accompagne son mémoire de quelques réflexions écrites qui excitent au plus haut degré l'attention sympathique de la Société. M. Sauzet semble regretter que les études historiques n'aient pas une plus grande place dans les délibérations de la Société; il le dit avec beaucoup de vivacité et d'esprit. C'est à elles que la Société académique du Puy doit son antique réputation et sa prééminence sur une Société rivale, celle de Clermont, qui maintenant, par ses publications historiques, semble vouloir nous devancer.

M. le Président fait remarquer que l'attention sympathique accordée en ce moment même à M. Sauzet est une preuve que la Société garde aux études historiques autant de sollicitude que jamais, et quant à lui, il a la conviction que jamais il ne leur a été fait plus large part. La création de la commission des recherches historiques, les récents travaux de MM. Aymard,

Digitized by Google

Vissaguet, Dumolin, etc., n'indiquent nullement des symptômes de décadence. Les questions agricoles tiennent, il est vrai, une large place dans les préoccupations de la Société; mais on ne saurait perdre de vue que l'agriculture est pour la Société le premier intérêt et, on peut le dire, le premier devoir. Les allocations importantes faites par le Gouvernement et le Conseil général ont surtout une affectation agricole; et il ne nous serait pas permis de les détourner de cette destination.

Quant aux travaux intellectuels, et notamment aux études historiques, loin de les éloigner de nos publications, nous leur faisons de fréquents appels, et M. Sauzet lui-même a été bien des fois provoqué à nous donner la suite de son intéressante histoire de Mgr de Béthune, évêque du Puy. Enfin le Président sollicite dès à présent le concours et le zèle des membres de la commission des études historiques, commission à laquelle la Société confierait avec bonheur le soin de publier les manuscrits possédés par nous, tels que les Mémoires de Médicis, de Burel et de Jacmon.

Ces idées, éloquemment exprimées par M. le Président, stimulent le zèle de plusieurs membres, qui proposent de se mettre immédiatement à l'œuvre. MM. Chassaing, Aymard, Sauzet, Alirol, Vissaguet, Béliben, Vinay, Balme, de Vinols, Giron Aimé, etc., offrent spontanément leur collaboration. Elle est acceptée avec empressement par la Société, qui demande à chacun des membres de cette commission de commencer par une traduction de vingt pages dans le

Digitized by Google

manuscrit de Médicis. M. Chassaing traduira vingt pages du premier volume, M. Vissaguet vingt pages du deuxième volume.

M. le Président manifeste l'espérance que le Conseil général et le Conseil municipal voudront bien contribuer, dans une certaine mesure, à la publication de nos si intéressants chroniqueurs.

PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ. — M. Béliben, conformément à l'ordre du jour, lit un court rapport sur une candidature, au titre de membre non résidant, à la suite duquel M. Barjavel est élu, à l'unanimité, membre non résidant.

La Société accueille avec intérêt la demande de M. Dénier, exprimant le désir que la préface que M. Bertrand destinait à la publication d'une nouvelle édition de son ouvrage sur la géologie soit insérée dans le prochain volume des Annales.

A six heures, la séance est levée.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

Digitized by Google

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 4 JUIN

SOMMAIRE

Lecture du procès-verbal. — AGRICULTURE : *Bulletin du Comice agricole de Brioude ;* charrue Howard ; labourage à la vapeur ; allocation de 2,000 fr. pour le Concours de Fay ; éducation des vers à soie ; destruction des chenilles par le savon noir. — *Arboriculture :* de la plantation des chênes. — SCIENCES : Observations géologiques à propos du voyage d'Arthur Young. — INDUSTRIE ; Briques réfractaires. — SCIENCES HISTORIQUES : Médicis. ADMINISTRATION.

Présidence de M. Charles Calemard de la Fayette.

A trois heures la séance est ouverte par la lecture du procès-verbal.

AGRICULTURE. — Parmi les nombreuses publications agricoles reçues par la Société, M. le Président signale le Bulletin du Comice agricole de Brioude, paraissant tous les mois, au prix minime de 1 fr. 60 cent. par an. Le dernier numéro paru (mars 1863), renferme un intéressant résumé du secrétaire du Comice de

Digitized by Google

Brioude, M. Paul Le Blanc, sur les cultures de la vigne.

M. le Président cite une lettre de M. J. Palluat de Besset, sur une modification apportée à la charrue d'Howard par M. le marquis de Poncins, qui, au moyen de l'instrument qu'il a fait construire, et qui est une nouvelle invention, laboure et défonce à la vapeur le sol dur et ingrat d'une de ses fermes, la ferme des Places, qu'il exploite aussi lui-même depuis deux années.

Une association de quelques grands propriétaires de la Loire s'est formée sous le nom de Société Forézienne de culture à vapeur. Les actions de cette société ont été promptement souscrites, ce qui a permis de commander à MM. Ferrière et Edant, constructeurs à Saint-Etienne, un appareil du modèle de M. de Poncins. D'après le calcul, la nouvelle charrue à vapeur peut défoncer, en moyenne, en tenant compte des déplacements, un hectare par jour dont le prix, fixé à 94 francs, peut même s'abaisser, suivant la nature du terrain. Les demandes de défoncement, adressées par les propriétaires et par les fermiers, sont nombreuses cette année.

Par l'association, le Forez va être doté d'un puissant moyen de richesse agricole, mis à la portée de toutes les bourses.

L'inventeur de la nouvelle charrue à vapeur qui va être appliquée au labourage et aux défoncements les

Digitized by Google

plus difficiles, est M. le marquis de Poncins, parent ou allié de notre honorable collègue M. de Brive; ce qui nous permettra sans doute d'être tenus au courant de cette grande tentative. Ainsi pourraient bien se réaliser les vœux qu'exprimait, il y a quelques années, sur ce même sujet du labourage à la vapeur, M. Plantade, et qui, à cette époque, il y a sept ou huit ans, rencontraient bien des incrédules.

M. le Président informe également la Société qu'il regarde comme assurée l'allocation de 2000 francs accordée, pour la seconde fois, à notre Société pour le concours de Fay, dont le but est le perfectionnement de la race du Mezenc. M. le Président attend du deuxième concours des résultats plus satisfaisants encore que ceux qu'a donnés le premier.

Quant à la désignation d'une époque moins retardée pour le concours de cette année, M. le Président consultera les convenances des habitants de la région du Mezenc, afin de les mettre en harmonie avec celles de la Société.

M. le Président reprend la question des éducations de vers à soie comme très-opportune ; il engage MM. les membres de la commission permanente à se rendre chez M. Chas et chez d'autres éleveurs, et à y suivre les travaux si intéressants, en ce moment, des magnaneries du pays.

M. Martel obtient la parole pour indiquer un remède au fléau qui, cette année, paraît sévir avec

Digitized by Google

intensité, celui des chenilles. Il consisterait en une solution de savon noir, dont on aspergerait les arbres atteints. M. Nicolas, pharmacien de notre ville, a essayé de ce procédé dans les jardins du couvent du Bon-Pasteur, et il paraît que le succès ne lui a pas fait défaut. La Société nomme MM. Martel, Robert et et Béliben pour suivre ces expériences, les étendre au besoin et en faire le sujet d'une communication à une prochaine séance.

Arboriculture. — M. le Président indique, d'après un article du *Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture,* 2e série, t. XVIII, les motifs pour lesquels les chênes ne réussissent pas en tous lieux, surtout à Paris. Il leur faut une terre argilo-sableuse, et autant que possible ferrugineuse; alors ils font des progrès aussi rapides que toute autre essence d'arbres.

SCIENCES. — M. Robert Félix obtient la parole pour lire à la Société quelques impressions de la lecture d'un passage du livre d'Arthur Young, ayant trait à l'aspect géologique du pays.

MESSIEURS,

Je viens vous rendre compte des impressions d'une de mes dernières lectures et des recherches qui l'ont suivie; recherches d'un intérêt tout local et qui, à ce titre seul, peuvent vous être agréables.

Digitized by Google

En parcourant le livre du Voyage dans les départements de la France, par le citoyen F. Lavallée, ancien capitaine et membre de la Société des sciences, arts et belles-lettres de Paris, livre imprimé dans cette ville, l'an VIII de la République française, enrichi de gravures assez exactes, je me suis surtout arrêté au département de la Haute-Loire. Sa description géologique est très-enthousiaste ; il compare la superficie de notre Velay à celle de l'océan pendant une forte tempête ; il pense que, dans la formation des terrains qui constituent nos montagnes, les volcans ont suivi une marche aussi terrible qu'extraordinaire. Il faut, dit-il, avoir vu ces jeux divers de la nature pour s'en faire une idée ; les Alpes, les Pyrénées, les Cordillières tout étonnantes qu'elles sont, sont bien plus colossales sans doute, mais elles ne présentent rien de semblable. Ce qu'il dit de la géographie du pays est vrai, les faits et les réflexions qu'il en déduit sont bien écrits ; mais avec cet esprit de liberté et de tolérance religieuse adhérentes à cette époque.

De notre histoire, quand l'auteur, après avoir parcouru la ville du Puy et sa banlieue, arrive à Polignac, il est frappé de la grandeur et de la majesté des ruines de ce château, qui attestent la puissance de la famille qui l'habita si longtemps ; il ressuscite toutes les légendes et décrit tous les débris historiques de cette forteresse ; citant les auteurs érudits et connus, particulièrement Faujas de Saint-Fond, critiquant l'enthousiasme d'un autre voyageur, pour le site et le beau nom de Polignac.

Cet autre voyageur était un Anglais du nom de sir Arthur Young, qu'il ne faut pas confondre avec son homonyme Edouard Young, le poète élégiaque, et j'oserai dire *nocturne ;* mais Arthur Young, célèbre agronome anglais,

né en 1741 dans le comté de Suffolk, mort en 1820, fit de son domaine de Bradfield-Hall une exploitation modèle; il a beaucoup écrit sur l'agriculture.

Le désir me prit de savoir ce qu'il avait dit de Polignac, et j'augurai que je le pouvais trouver dans son livre du *Voyageur en France, Espagne, Italie*, 1790-91 et 94, deux volumes in-4°. M'étant assuré que notre bibliothèque ne renfermait aucun des ouvrages d'Arthur Young, j'écrivis à Paris pour les faire chercher à la bibliothèque impériale et y faire copier ce que l'on trouverait sur le Velay.

Voici, Messieurs, l'extrait que j'ai reçu, copié textuellement sur une traduction de F. S., seconde édition, tome II, pages 25, 26, 27 et 28 ; Paris 1794.

Sir Arthur Young raconte ainsi son voyage : « Le 17 août 1789, en venant d'Yssingeaux, toute la chaîne de montagnes, pendant l'espace de cinq lieues jusqu'au Puy-en-Velay, est très-intéressante. La nature, dans la formation de ce pays, tel qu'on le voit aujourd'hui, doit avoir suivi une marche extraordinaire; il a partout la figure de vagues, comme l'océan orageux. Les montagnes s'élèvent les unes sur les autres avec une infinité de nuances, elles ne sont ni sombres ni affreuses comme celles de la même hauteur dans les autres pays ; mais elles sont cultivées jusqu'au sommet, quoiqu'à la vérité, elles ne produisent que de faibles moissons; quelques vallées enfoncées au milieu d'elles offrent une verdure agréable à l'œil.

» Vers le Puy, la scène est encore plus frappante, par l'addition de quelques-unes des plus singulières roches que j'aie encore vues. Le château de Polignac (d'où le duc prend son titre), est bâti sur un énorme rocher; il est presque d'une forme cubique, et s'avance perpendiculaire-

Digitized by Google

ment sur le village qui en entoure le pied. La famille de Polignac prétend être fort ancienne ; elle fait remonter son origine, je crois, à Hector ou à Achille ; mais dans la conversation, on ne l'a jamais classée que parmi les premières familles de France, dont elle est certainement.

» Il n'y a point de château plus susceptible d'exciter l'orgueil de famille que celui de Polignac. Il n'existe peut-être pas un homme qui ne sentît une certaine vanité d'avoir donné son nom de la plus haute antiquité à un rocher si singulier et si dominant ; si j'en portais le nom et si j'en avais la possession, je ne le donnerais pas pour une province ! — Le bâtiment est si antique et si romanesque, que l'imagination se représente à la fois tous les siècles féodaux par une espèce d'influence magique. On le reconnaît pour la résidence d'un grand baron qui, dans un siècle plus éloigné et plus respectable, quoique peut-être également barbare, était un défenseur patriote de son pays contre l'invasion et la tyrannie des Romains. Dans tous les siècles, une pareille situation serait choisie comme une place de sûreté et de défense, depuis les terribles combustions qui l'ont formée. Il n'est pas aussi flatteur d'avoir donné son nom à un château qui n'a aucune grandeur, ni aucune singularité naturelle, situé, par exemple, au milieu d'une riche plaine. L'antiquité des familles vient des siècles de barbarie, quand les commotions et les guerres civiles balayaient et confondaient les habitants de semblables pays. Les Bretons des plaines d'Angleterre furent chassés en Bretagne; mais ceux qui habitaient les montagnes de Galles tinrent bon et y sont restés jusqu'à ce jour.

» A environ une portée de canon de Polignac, il y a une autre roche aussi grosse, mais non moins remarquable

Digitized by Google

(sans doute le cratère de brèches volcaniques de Cheyrac), et dans la ville du Puy il s'en trouve une autre d'une vaste hauteur, et qui est encore plus singulière par sa ressemblance à une tour, sur le sommet de laquelle est bâtie l'église de Saint-Michel. La lave et la pierre à chaux y abondent et tout le pays est volcanique; les prairies même sont sur la lave; en un mot, tout y est le produit du feu, ou y a été bouleversé par le feu. »

J'ai voulu, Messieurs, vous faire connaître cette appréciation de notre pays en 1789, par un étranger, un Anglais. D'ailleurs, depuis ce temps, la science a fait des progrès ainsi que notre agriculture.

A ce sujet, M. le Président aime à rappeler le propos du célèbre voyageur, qui s'était étonné de voir à Fix, chez M. Coiffier, un des premiers trèfles qu'il eût rencontrés en France.

Industrie. — *Briques réfractaires.* — M. le Président appelle l'attention sur les briques réfractaires. La terre qui sert à les fabriquer est précieuse ; les grandes cornues des usines à gaz ne sont plus en fonte mais en terre réfractaire ; la Haute-Loire, si féconde en glaises de tout genre, doit avoir des dépôts de cette espèce de terre ; il serait très-important de pouvoir les distinguer.

Sciences historiques. — La Société apprend avec une vive satisfaction que la transcription en écriture

Digitized by Google

moderne des manuscrits de notre chroniqueur est en bonne voie.

Notre nouveau collègue, M. Chassaing, dépose sur le bureau la transcription des vingt premières pages du premier volume in-4° du manuscrit de Médicis. M. Ernest Vissaguet a également rempli sa tâche.

Deux autres membres de la commission, MM. Aimé Giron et Perroud ont bien voulu se charger de transcrire les 20 pages suivantes dans les deux volumes du même auteur. La Société ne doute que cette tâche ne soit poursuivie avec zèle et persévérance.

ADMINISTRATION. — A l'occasion de la lecture du compte d'administration et du budget de la Société, auquel il est donné une complète approbation, M. le Président fait remarquer combien est équitable et proportionnée à nos ressources la place donnée à toutes les branches qui sont l'objet des travaux de la Société. Il n'admet pas qu'on puisse croire que telle partie du vaste programme de la Société soit sacrifiée à telle autre. Dans les publications des *Annales* et des rapports historiques ou scientifiques, l'archéologie, les sciences et l'histoire ont leur très-juste part; d'ailleurs il ne négligera aucune occasion de les traiter aussi bien que pourra le permettre le budget de la Société.

A six heures, la séance est levée.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

Digitized by Google

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 2 JUILLET.

SOMMAIRE

DONS AU MUSÉE : Portrait de M. de Becdelièvre par M. Giraud ; collection paléontologique de M. Alexandre Lafont. — AGRICULTURE : Production des truffes ; concours régional de Valence ; inoculation de la péripneumonie ; concours de Fay, allocations ; destruction des chenilles par le savon noir. SCIENCES HISTORIQUES : Mémoire sur l'inventaire des titres du comté du Forez. — PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ : Admission de M. L. de Polignac comme membre non résidant.

Présidence de M. Ch. Calemard de la Fayette.

DONS AU MUSÉE. — Avant de prendre place dans le lieu ordinaire des réunions, MM. les Sociétaires s'arrêtent quelque temps dans la grande salle du Musée, devant une toile représentant en buste M. de Becdelièvre. L'Assemblée désirait depuis longtemps une occasion de rendre hommage à la mémoire d'un des premiers fondateurs du Musée, en inaugurant son portrait au milieu des hommes qui ont honoré la

Digitized by Google

Société par leurs talents et par leurs services. Elle est satisfaite de voir s'accomplir un de ses vœux les plus chers. Elle a sous les yeux celui qui eut tant de part à son organisation, et qui donna tant de vie, tant d'action à ses premiers commencements. C'est bien lui le noble et chevaleresque vicomte de Becdelièvre, l'artiste éminent, d'un goût si sûr, qui mit tant d'entrain et d'ardeur à orner nos galeries, celui à qui nous sommes redevables de si nombreuses richesses en fait d'œuvres d'art et d'objets antiques. Le portrait que M. Emile Giraud a peint et qu'il offre en don au Musée, est une copie d'après une peinture possédée par la famille de Becdelièvre. Mais M. Giraud ne s'est pas borné à reproduire cette toile avec exactitude ; il a créé une nouvelle image de l'homme de dévoûment et de goût qui fut son soutien et son guide dans la carrière. Le portrait primitif, la reconnaissance, le cœur ont guidé son pinceau ; et un incontestable succès est venu récompenser l'artiste. Tous les collègues de M. Giraud ont à l'envi reconnu dans son œuvre, la plus fidèle et la plus habile représentation de M. de Becdelièvre. Cette image le fait revivre dans sa véritable physionomie, avec ce regard fin, singulier, un peu malin, mais franc et vif, qui est l'expression d'une âme ardente, initiatrice.

M. le Président félicite avec chaleur M. Giraud ; et M. Vibert demande que ce beau portrait, que cette copie supérieure à bien des modèles soit réservé pour le Musée où l'attend une place d'honneur. M. Giraud avec une modestie qui fait autant honneur à son caractère qu'à son talent, remercie ses collègues de

Digitized by Google

leur bienveillante appréciation et s'estime heureux de voir accepter son œuvre comme la fidèle reproduction des traits d'un des plus distingués bienfaiteurs de la Société.

De la galerie des tableaux, les Sociétaires se rendent dans la salle Falcon, où sont provisoirement déposées les collections scientifiques.

M. Aymard présente à la Société un certain nombre de fossiles recueillis aux environs du Puy par M. Alexandre Lafont, fondé de pouvoirs de la recette générale, naturaliste distingué qui, après avoir résidé quelques années au Puy, où il avait occupé ses loisirs à de savantes explorations de géologie et de botanique, a généreusement voulu, par l'entremise de notre confrère, ajouter aux suites paléontologiques du Musée, le don de toutes les pièces de sa collection.

M. le Président exprime les remercîments de la Société au sujet de cette nouvelle et importante libéralité, qui comprend environ deux cents pièces provenant, soit des marnes gypseuses (éocène supérieur) et des calcaires marneux de Ronzon (miocène inférieur), soit des terrains pliocènes de l'époque volcanique, de Vialette et de Solilhac. Ce sont des mâchoires, dents isolées et ossements de Mammifères et d'un reptile crocodilien.

Les marnes gypseuses ont fourni à cette collection plusieurs os du *palæotherium subgracile* (Aym.), tels que fémur, tibia, rotule, astragale, calcanéum, des os du carpe et du métacarpe et deux phalanges.

Digitized by Google

Les espèces suivantes proviennent des calcaires de Ronzon : *cynodon velaunus* (Aym.); deux mandibules avec dents; *Theridomys aquatilis* (Aym.); mandibule; — *Ronzotherium velaunum* (Aym.); molaire supérieure; — *Paloplotherium ovinum* (Aym.); et *Palæotherium gervaisi* (Aym.); huit molaires. — *Entelodon magnus* (Aym.); canine inférieure, deux molaires, un os du pied; — *Bothriodon* (Aym.); deux ou trois espèces, dont une représentée surtout par une tête à peu près entière, munie de ses deux rangées de molaires supérieures; au même genre appartiennent quatre mandibules, dont une du jeune âge, vingt dents supérieures et inférieures, des fragments d'omoplate, de radius, de métacarpien, d'astragale, etc.; — *Gelocus communis* (Aym.); quatorze fragments de mâchoires; cubitus et radius; astragale; — *Hyænodon leptorynchus* (de Laiz. et de Par.), mâchoire inférieure; — enfin un crocodilien nommé *Saurocainus latus* (Aym.); trois morceaux de mâchoires, une vertèbre, des plaques d'écaille, etc.

Du gisement de Vialette proviennent des fragments de dents et d'os de mastodonte indiquant au moins deux espèces, ainsi que quatre dents de rhinocéros et un certain nombre d'ossements de tapir dont plusieurs, pouvant s'articuler ensemble, constituent des parties plus ou moins notables de deux membres antérieur et postérieur, enfin quelques os de cerfs.

Le gisement de Solilhac est représenté par un beau fragment de mâchoire inférieure de bœuf et par quatre morceaux de mâchoires et des os de cerfs ou de daims.

Digitized by Google

Cette collection, recueillie par les soins du donateur lui-même, contient plusieurs pièces dignes de l'attention et de l'étude des géologues.

La Société entre ensuite en séance. Après la lecture du procès-verbal, M. le Président signale à ses collègues la perte profondément regrettable faite par la Société dans la personne de M. le prince Alphonse de Polignac, brusquement emporté par une maladie de trois jours, dans toute la puissance de la jeunesse et du talent.

Les grandes et multiples aptitudes intellectuelles de M. de Polignac s'étaient révélées par des œuvres de haute valeur. Ancien élève de l'école polytechnique, officier d'un rare mérite et savant d'une haute distinction, il avait produit des mémoires accueillis par l'Académie des sciences avec une faveur exceptionnelle. Mais le savant en M. de Polignac n'absorbait pas toutes les facultés, le prince était aussi un poète. La belle traduction en vers de *Faust* de Gœthe, la plus fidèle et la plus complète qui existe dans notre langue, avait obtenu le plus réel et le plus légitime succès.

M. de Polignac avait désiré s'associer à nos travaux, et il était devenu notre collègue dès le moment où il lui avait été donné de revoir le pays, berceau de sa race, auquel il gardait une affection sincère. Nos procès-verbaux reproduiront l'expression des regrets de la Société, et le Président se fera l'organe des mêmes sentiments auprès de la famille de M. le prince Alphonse de Polignac.

Digitized by Google

Agriculture. — M. Plantade demande que la Société se procure des glands de chêne-truffier. Cette espèce réussirait dans certaines contrées de la Haute-Loire. M. Plantade a trouvé à la Chabanne des truffes de bonne qualité, parfumées. M. Lacombe récolte aussi des truffes dans sa propriété et M. Limozin ajoute que les semis de chênes ont donné de très-beaux plants à la pépinière qu'il a créée pour le Gouvernement sur la plaine dite la Petite-Pologne.

M. le Président donne communication du procédé qui, dans l'inoculation de la péripneumonie, consiste à prendre le virus sur la queue plutôt que dans les poumons. L'auteur du procédé prétend qu'alors l'inoculation est sans nul danger. Cette indication peut être utile, toute réserve faite de la grande question de l'inoculation, dont la solution est encore à l'étude.

M. le Président fait un intéressant rapport sur le concours qui vient de se tenir à Valence ; il a servi à mettre encore plus en relief les mérites de la race du Mezenc. Par le nombre et par la qualité des sujets elle a obtenu le premier rang. Plusieurs des animaux que la Société avait distingués, au dernier concours de Fay, ont été primés à Valence. Cette concordance entre le haut jury du concours régional et celui de la Société est bien faite pour inspirer une grande confiance dans les appréciations de notre Société chez les montagnards du Mezenc. Ce succès témoigne encore de la haute utilité du concours établi par la

Digitized by Google

libéralité du Gouvernement, au centre même de la production.

M. le marquis de Fay de Latour-Maubourg, toujours fidèle aux traditions de générosité dont son nom éveille constamment le souvenir, veut bien s'engager à fournir de nouveau les fonds du grand prix de 300 francs qu'il a déjà donné.

D'un autre côté, les communes du canton de Fay sont disposées à participer généreusement aux dépenses du concours, pour exonérer, dans une certaine proportion, la Société elle-même.

Ce sont là des preuves manifestes du haut intérêt que le pays attache à ce concours.

M. le docteur Martel signale une véritable invasion de chenilles qui, à chaque nouvelle éclosion, dévorent le groseiller à maquereau, et n'y laissent plus une seule feuille. Mais en même temps il indique, d'après M. Nicolas, pharmacien, un remède contre le mal. Il suffit d'une dissolution de savon noir dans une certaine quantité d'eau, projetée sur les arbustes menacés, pour détruire instantanément leur redoutable ennemi. M. Martel est prié de vouloir bien, de concert avec M. Robert, suivre les expériences de M. Nicolas, pour en rendre compte à la Société.

Sciences historiques. — M. Sauzet donne lecture d'un rapport sur l'inventaire des titres du comté du Forez.

Personnel de la Société. — M. Béliben, secrétaire, donne lecture du rapport suivant, sur une candidature.

Digitized by Google

Messieurs,

M. L. de Polignac, capitaine d'état-major, attaché au bureau politique des affaires arabes, à Alger, écrit de cette capitale de nos possessions du nord de l'Afrique, pour solliciter la faveur d'être admis comme membre non résidant de la Société académique du Puy. Il vous adresse, pour titre d'admission, un manuscrit de 52 pages in-folio, ayant pour suscription : *Notice* sur l'état politique et social du pays des Nègres. Cette Notice est un fragment d'un livre que M. de Polignac se propose de publier sur le voyage qu'il vient de faire à Ghadamès, en mission du Gouvernement, et dans le but de conclure un traité avec les Thouaregs.

Ghadamès, non loin des ruines de l'ancienne Cydame, tributaire de Tripoli, le plus oriental des Etats barbaresques, située à 100 lieues au sud de cette capitale, est une des premières oasis du grand Sahara. Cette immense région du Sahara, qui s'étend des pentes sud de l'Atlas jusqu'au Soudan ou pays des Nègres, ayant en longueur, depuis la Nubie jusqu'à l'Océan, plus de 1,000 lieues sur 500 lieues de large, n'est plus aujourd'hui, ainsi qu'on le croit généralement, une solitude entièrement déserte. Cette vaste mer de sable est sillonnée, de distance en distance, par des collines, des vallons, qui forment de fraîches oasis, habitées par des peuplades à la fois sédentaires et nomades. Ce sont des Berbères ou anciens Numides, que diverses invasions arabes ont successivement chassés des fertiles contrées de

Digitized by Google

l'Atlas et du Tell et refoulés dans le desert. Les Thouaregs sont de ces peuplades les plus puissantes ; de la famille atlantique, c'est-à-dire berbère, de race blanche, mais très-basanée, actifs, sobres, intelligents, ils sont répandus de Ghadamès jusqu'à Agadès, dernière ville à l'autre extrémité, dans toute la région moyenne du Sahara ; échelonnés dans ces landes immenses du grand désert, en possession d'une mine inépuisable de sel gemme, plus précieuse que l'or, ils sont admirablement placés pour servir d'intermédiaires entre nos possessions du nord de l'Afrique et les contrées si peuplées des nègres du Soudan. Leurs cantonnements pourraient être les points de repère d'une immense artère commerciale, destinée à nous relier à des populations dont le nombre fait supposer de grandes ressources. Par le traité que M. le capitaine de Polignac a conclu si heureusement avec les Thouaregs, dans la ville de Ghadamès, où s'étaient rendus leurs députés, il a associé son nom à un des actes les plus utiles et les plus féconds de notre occupation africaine. On peut dire que notre commerce vient de conquérir un grand débouché, puisque le Sahara nous est dès à présent ouvert, et que nous pouvons le traverser avec sécurité et pénétrer par cette voie jusqu'au Soudan, dont la Sénégambie, où nous avons des possessions, forme la partie occidentale.

Une fois en rapport avec les Thouaregs, M. de Polignac, qui écrit aussi bien qu'il sait traiter, n'a pas négligé d'interroger ces singuliers habitants du désert, si nomades et si avides de récits. Il en a obtenu de précieux renseignements sur l'histoire, sur les mœurs, sur les habitudes et sur la religion des oasis du Sahara, ainsi que des peuples nègres, si peu connus. Je n'ai que l'embarras du choix

Digitized by Google

pour vous citer de bonnes pages, très-intéressantes, écrites, vous en jugerez, avec un remarquable talent.

Cette trop courte citation, que le temps m'empêche de faire plus longue, suffit pour nous faire concevoir toute l'attention qui va s'attacher à un livre qui traitera un sujet si nouveau, et qui contiendra des matières assez étrangères aux connaissances répandues en Europe. Le traité de Ghadamès, nous mettant en relation avec des populations peu connues et nous ouvrant l'accès de l'intérieur de l'Afrique, donnera un intérêt extraordinaire aux publications de M. de Polignac. Nous n'en avons, il est vrai, qu'un extrait, mais il suffit à nous faire juger que le talent du jeune capitaine d'état-major est à la hauteur de l'insigne et délicate mission dont le Gouvernement l'a honoré. M. de Polignac connaît la langue que l'islamisme a vulgarisée dans ces contrées, l'arabe. Il est le principal rédacteur d'un journal officiel paraissant trois fois par mois, à l'usage des Kabyles, de l'Algérie, des Berbères du désert, écrit dans les deux langues, le français et l'arabe, et qui a pour titre le *Mobacher;* vous en avez reçu un exemplaire.

Si nous passons maintenant, ce qui n'est pas défendu, des écrits à l'auteur, nous dirons que le capitaine de Polignac est un de ces militaires distingués qui n'ont pas besoin d'un grand nom pour se faire honneur. Au milieu de ses travaux administratifs, et tout en composant son livre et son journal, il a pensé au pays qui fut le berceau de sa famille et, de loin, il vous demande une place :

« Je serais heureux, écrit-il, de me voir rattaché par » un lien intellectuel à cette terre, lorsque tous les » autres liens qui auraient dû m'y retenir se trouvent » brisés. »

Digitized by Google

Notre si estimable et si dévoué collègue, M. Hedde Isidore, écrit de Lyon pour nous recommander vivement la candidature de M. le capitaine de Polignac, avec qui il vient d'avoir le plaisir de s'entretenir du pays, dans un récent voyage qu'il a fait à Alger. La commission, par mon organe, vous propose à l'unanimité l'admission du candidat au titre de membre non résidant.

Notre musée ethnologique n'aura rien à perdre à l'admission de M. de Polignac, qui veut bien nous faire savoir en propres termes : « Qu'il a rapporté, il est vrai, peu de » chose de Ghadamès, mais qu'il espère cependant trou- » ver dans son petit butin un objet qui puisse figurer dans » notre musée. »

A la suite de ce rapport, M. de Polignac est nommé, à l'unanimité, membre non-résidant.

Avant de se séparer, plusieurs membres s'enquièrent de l'état de la copie du manuscrit de Médicis.

M. Vissaguet en a déjà copié 120 pages, il en avait déjà traduit 80.

MM. Giron, Balme et Perroud se chargent chacun de 20 pages pour le mois de juillet.

A 6 heures la séance est levée.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

Digitized by Google

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 6 AOUT

SOMMAIRE

Lecture du procès-verbal. — Ouvrages reçus. — Agriculture : Rapport de M. Chaudier sur son exploitation agricole. — *Race chevaline :* Etalons vendus par la Société. — *Concours de Fay-le-Froid :* Nomination de la commission ; demande d'une translation du concours, soit au Monastier, soit à Saint-Julien, ajournée. — Industrie : Four à calciner les os, système Brisson. — Sciences historiques : Demande d'achat du tombeau de saint Scutaire. — Littérature : M. François Bernard, lecture d'une pièce de poésie.

Présidence de M. Ch. Calemard de la Fayette.

La Société se réunit dans la salle dite des statues ; et la séance est ouverte par la lecture du procès-verbal de la séance précédente.

Le procès-verbal est adopté.

Ouvrages reçus. — M. le Président analyse un certain nombre d'ouvrages reçus par la Société.

Digitized by Google

1° Un mémoire sur les fumiers, publié dans les *Annales de la Société d'horticulture de l'Hérault*, 15 juin 1863;

2° Un mémoire sur la vigne, dans le *Recueil agronomique* (mars-avril 1863) de la Société d'agriculture du Tarn-et-Garonne.

M. le Président mentionne en outre le n° 7, 1863, de la *Revue de l'art chrétien*, où est signalée et dessinée une des plus anciennes grilles connues, celle du Puy en Velay.

Un travail de M. de Lagrevol sur saint Avit, évêque de Vienne, est encore l'objet d'une mention.

Agriculture. — Un article du journal agricole le *Sud-Est* soulève de nouveau la question du chêne truffier. Plusieurs membres désireraient que la Société voulût bien se procurer du gland. M. Vinay en prendrait pour son compte 50 litres.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Chaudier, sur l'exploitation agricole qu'il dirige aux Villettes avec autant de succès que l'école communale qui lui est confiée.

Avec une constance remarquable, M. Chaudier donne à des contrées peu ouvertes au progrès l'exemple d'une culture perfectionnée, et déjà chez nos voisins se montrent des assolements bien entendus; on y remarque même de beaux champs de betterave.

Dans son exploitation, M. Chaudier, fidèle aux traditions de la ferme-école, ne néglige pas la comptabilité. A ce sujet, M. le Président appelle l'attention de

Digitized by Google

la Société sur la nécessité trop peu appréciée dans ce pays, qu'il y a pour tout agriculteur de se rendre compte de ses recettes et de ses dépenses. Malheureusement tous les systèmes de comptabilité préconisés par la théorie sont peu pratiques et exigent l'intervention d'une capacité spéciale; comment dès-lors en recommander l'usage au paysan, au cultivateur même éclairé qui a tant d'autres choses à faire?

Le modèle et le plan d'une comptabilité simplifiée seraient un grand service rendu à l'agriculture. M. le Président invite les membres de la Société, et principalement M. Chouvon, à se préoccuper de cette importante question.

Race chevaline. — M. le Président continue à recevoir de bons renseignements sur les résultats des nouvelles expériences et du nouveau mode adopté par la Société pour l'amélioration de la race chevaline dans ce pays. Ainsi le sieur Barlet, de Thoras, répondant à plusieurs questions que M. le Président lui a fait adresser, écrit qu'il est tout à fait content de l'étalon que la Société lui a vendu et qu'elle pensionne. Les produits sont de toute beauté (*sic*) pour la taille, pour la robe et pour la constitution, etc.

Concours de Fay. — La Société désigne au scrutin, comme membres de la commission chargée du concours de Fay, MM. de Brive, Chouvon, Robert, Gire, Nicolas. Conjointement avec les membres du bureau, ces Messieurs se rendront sur les lieux et formeront le jury d'examen, sous la présidence du Président de la

Digitized by Google

Société. La commission, conformément à ses usages, admettra volontiers dans son sein tous les autres membres qui voudront bien se trouver à Fay. Les ressources dont la Société peut disposer pour cette institution ne permettent pas des dépenses aussi considérables que celles que nécessita, l'année dernière, une première installation du concours.

Sur la proposition, introduite par quelques membres, de transporter le siége du concours autre part qu'à Fay, au Monastier, par exemple, à Saint-Julien ou à Tence, M. le Président pense que le concours ne saurait être fructueusement établi ailleurs qu'aux pieds même du Mezenc, à Fay; qu'un changement de lieu le discréditerait; que son siége doit être, pour quelques années au moins, fixe et déterminé; que sa renommée dépend de sa fixité; qu'il doit en être du concours de Fay comme de celui de Layol, qui a déjà commencé à conquérir un nom.

Ce concours n'a été établi officiellement que comme concours de Fay, et il ne dépendrait pas de la Société à elle seule de modifier cette détermination.

M. le Président donne ensuite lecture d'une lettre de M. le marquis de Latour-Maubourg, qui l'autorise à fractionner le prix de 300 francs, qu'il a si généreusement conservé, cette année encore, au concours de Fay, en exprimant toutefois le désir que le *gros prix* provienne de cette somme.

En conséquence, M. le Président propose de porter le prix le plus fort à la somme de 150 francs, qui sera prélevée sur le don de M. le marquis de Latour-Maubourg.

Digitized by Google

La Société adopte cette disposition, en exprimant sa gratitude au député si dévoué à son pays.

Industrie. — M. le Président entretient l'Assemblée d'un nouveau système breveté d'un four à cornues, pouvant s'appliquer avec succès à la calcination des os pour la fabrication des noirs, à la cuisson du plâtre, de la chaux, des sulfates de chaux et de baryte, des pyrites, du sable pour verrerie, etc., à la calcination de la terre végétale pour engrais.

Une notice sur ce système, dit *le système Brisson,* est remise à chacun des membres, qui pourront ainsi apprécier les avantages et l'économie du four à cornues, recommandé par M. Hippolyte Descours, place du Breuil, au Puy.

Chemins de fer. — M. de Brive annonce que la ligne entière de Confolens au Puy va être mise en adjudication par la compagnie de la Méditerranée. Les travaux seront poussés activement, et la voie ferrée sera ouverte sur tous les points vers le 1er novembre 1865. Il tient ces renseignements des ingénieurs même de la compagnie.

Sciences historiques. — La copie des Mémoires de Médicis est en bonne voie. MM. Vissaguet et Chassaing ont payé leur dette. M. Aimé Giron veut bien se charger de transcrire la tâche qui revient à chacun des membres de la commission historique.

L'*Histoire des ducs de Bourbon*, par Lamure, se

Digitized by Google

publie à Lyon. Il y a intérêt à ce que la Société se procure cet ouvrage, édité par M. Duchamp.

M. Vinay demande qu'à l'occasion de la vente du clos Langlade, le bureau se mette en rapport avec les propriétaires actuels, pour obtenir, avant que la propriété passe en de nouvelles mains, le bac en granit servant de bassin de fontaine dans la cour de la ferme. Il serait temps que la Société sauvât de la profanation un monument aussi vénérable, qui porte une inscription historique :

Sepulchrum sancti et beatissimi Scutarii
hujus urbis epi

M. Jacotin représente les propriétaires étrangers, banquiers d'Amiens, qui désirent se défaire de l'immeuble. L'honorable avoué pourrait, dans cette circonstance, servir d'intermédiaire entre ses mandants et la Société.

On pourrait leur proposer une certaine somme ou de faire remplacer ce tombeau par le bac le plus somptueux.

M. le Président s'est déjà préoccupé de cette importante question. Il s'en est entretenu avec M. Jacotin. Il ne négligera aucune occasion d'amener à bonne fin cette importante négociation.

LITTÉRATURE. — Conformément à l'ordre du jour, le Secrétaire donne lecture d'une pièce de poésie de M. François Bernard,

Digitized by Google

L'élégie, intitulée *Blanche*, est écoutée avec plaisir et chaudement applaudie.

A 5 heures la séance est levée.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

Digitized by Google

SÉANCE MENSUELLE

DU JEUDI 5 NOVEMBRE

SOMMAIRE

Hommage rendu à la mémoire de M. le docteur du Garay. — Nomination dans la Légion-d'Honneur de MM. Souteyran, Mandet et Doniol. — Dons au Musée : Envoi d'un tableau par le Gouvernement; vase gallo-romain, briques émaillées, vase en terre cuite, fragment de bas-relief, échantillon de gneiss pris à Monistrol-sur-Loire, phothographies de mönuments de Rome ancienne, notes historiques trouvées à Yssingeaux et se rapportant à la fin du XVI[e] siècle. — Ouvrages reçus : *Bulletin de la Société de la Sarthe :* Pomme de terre Caillaud ; *Société d'acclimatation :* Moutons chinois ; *Société du Bas-Rhin :* Culture des champignons ; *Société de l'Ardèche :* Concours de Valence, race du Mezenc; *Mémoires des Antiquaires de l'Ouest :* Topographie archéologique ; *Revue des Sociétés savantes :* Main symbolique ; *Journal d'agriculture pratique :* Fécondité des céréales; de la produclion des truffes au pied des chênes; *Procès-verbaux du Conseil général :* Encouragements à la race chevaline. — Correspondance : M. de Payan-Dumoulin, Etude sur Faujas de Saint-Fond ; M. Dorlhac de Bornes, ouvrage projeté d'architecture et d'archéologie. — Agriculture : Concours de Fay-le-Froid. — Hygiène : Communication sur la rage, MM. Vissaguet, de Brive, Martel. — Administration : Allocation de 350 fr. par le Ministre de l'Instruction publique. — Personnel de la Société : Candidature de M. Blanc; admission à titre de correspondant de M. Fillioux.

Présidence de M. Ch. Calemard de la Fayette.

A trois heures la séance est ouverte. — En l'absence de M. le Secrétaire, la lecture du procès-verbal

Digitized by Google

de la dernière séance est renvoyée à la séance prochaine.

M. le Président entretient d'abord la Société de la perte qu'elle a faite, depuis la dernière séance, dans la personne de M. le docteur du Garay.

M. du Garay avait produit de nombreux et importants travaux, et son mémoire sur l'épidémie de Montagnac, commune de Vernassal, lui avait valu une distinction flatteuse. Sa perte est vivement ressentie dans cette Assemblée.

M. le Président rappelle enfin que trois membres de la Société ont été, à l'ocasion du 15 août, l'objet de distinctions qu'il est heureux de mentionner. M. Souteyran, membre résidant et MM. Mandet et Doniol, membres non résidants, ont reçu la croix de chevalier de la Légion-d'Honneur.

Dons au Musée. — M. Vibert annonce que, depuis la dernière séance, le Musée s'est enrichi d'un nouveau tableau donné par le Gouvernement à l'occasion du 15 août. Ce tableau, placé sous les yeux de la Société, est un paysage représentant la vallée d'Egérie, près de Rome. En annonçant cet envoi, M. le Ministre a demandé deux exemplaires du catalogue du Musée. MM. les Conservateurs des diverses collections vont s'occuper de dresser et compléter ce catalogue, et déjà M. le Conservateur des tableaux a fait parvenir à M. le Ministre celui qui concerne la galerie dont il est chargé.

Digitized by Google

M. Aymard fait ensuite hommage des objets suivants ;

1° Vase gallo-romain en terre cuite noirâtre, avec moulures et ornements en creux représentant des feuilles; et divers débris de poterie indiquant des vases de formes diverses. Ces vases étaient remplis d'os calcinés et de cendres; ils ont été trouvés dans des sépultures creusées dans une roche granitique, en forme d'auges carrées, près de l'ancienne voie du Puy à Lyon, entre les Barris, lieu curieux par des restes de castramétation antique, à Saint-Maurice-de-Lignon. Ces intéressants débris ont été recueillis par M. le marquis de Latour-Maubourg, au nom de qui M. Aymard les offre au Musée.

2° Photographie d'un dessin fait le 6 janvier 1861, à Malte, par le marquis de Trévise, représentant le tombeau en mosaïque de dame Fay de Latour-Maubourg, qui se trouve au milieu de la cathédrale de St-Jean, à Malte.

3° Deux briques émaillées de la fin du XVe siècle, les premières de ce genre qui ont été signalées dans la Haute-Loire; détachées par M. Aymard du pavé d'une salle, dans une très-ancienne maison de Monistrol-sur-Loire, appartenant à M. Decroix, greffier de la justice de paix, et données par lui au Musée, à la demande de M. Aymard. L'une de ces briques offre en relief un écusson portant un cœur traversé d'une flèche, et l'autre un reste d'inscription.

4° Petit vase en terre cuite dit *tire-lire*, provenant de Chambilière, près de Roche-en-Régnier, qui paraît être du moyen-âge, donné au Musée par M. Aymard,

Digitized by Google

de la part de M. l'abbé Fraysse, vicaire à Monistrol-sur-Loire. A cette occasion, M. Aymard informe la Société que M. l'abbé Fraysse a fait une copie du cartulaire de Chamalières, avec notes explicatives et tables; c'est un travail important dont la publication serait utile à la science historique, et dont il serait à désirer que M. Fraysse voulût bien donner communication à la Société.

5° Fragment d'un bas-relief sur pierre de grès à grains fins, provenant de l'église Saint-Pierre-le-Monastier, et donné au Musée par M. Aymard, de la part de M. Pons, propriétaire à Taulhac.

6° Bel échantillon de gneiss, avec grandes lames de mica noir, pris à Gournier, commune de Monistrol-sur-Loire, trouvé dans les travaux du chemin de fer en 1863, et donné par M. Damblé Auguste, chef de section de la Compagnie du chemin de fer de Paris à la Méditerranée.

7° Trois belles photographies représentant les restes du temple de *Jupiter Stator*, à Rome, l'arc antique de Titus, à Rome, et enfin l'entablement du temple d'Auguste et Livie, données au Musée par M. Herbert, professeur de rhétorique au Lycée.

M. Aymard informe en outre la Société qu'il a eu occasion, en visitant les archives de la mairie d'Yssingeaux, de compulser trois registres de l'état civil, rédigés par Laurent Reboul, vicaire, de 1581 à 1629, dans lesquels les marges offrent des notes historiques en forme de chroniques, relatant des événements contemporains qui se rapportent à l'histoire locale, parfois même à l'histoire générale. M. Aymard en a

Digitized by Google

fait une copie que la Société pourrait publier un jour, et il donne lecture de quelques-unes de ces notes, qui intéressent l'Assemblée.

Ouvrages reçus. — Parmi les publications reçues et placées sur le bureau, M. le Président signale celles qui peuvent le plus intéresser la Société.

Le *Bulletin de la Société d'horticulture de la Sarthe* contient une notice de M. Boncenne, sur la pomme de terre *Caillaud*. L'auteur fait connaître l'origine et les progrès de ce précieux tubercule qu'il croit être appelé à remplacer, dans les grandes cultures, les meilleures variétés connues jusqu'à ce jour. Il est de fait que les expériences faites avec la pomme de terre *Caillaud*, dans la Haute-Loire, sont très-encourageantes, mais la pomme de terre Chardon se maintient et s'améliore même jusqu'à présent dans ce département.

Le *Bulletin mensuel de la Société impériale zoologique d'acclimatation* donne d'intéressants détails sur une nouvelle race de moutons provenant de la Chine, La race *Ong-ti*, tel serait son nom, est, au dire des voyageurs, d'une fécondité remarquable. Les brebis font chaque année deux portées de trois ou quatre agneaux. La race *Ong-ti* a, il est vrai, une toison peu abondante ; mais si elle pouvait se maintenir dans nos climats et y conserver sa fécondité, un grand pas serait fait vers la production de la viande à bon marché.

Digitized by Google

Le *Journal de la Société d'horticulture du Bas-Rhin* contient une notice sur un nouveau système de culture des champignons. M. le Président signale, à cette occasion, l'importance qu'a cette culture à Paris, et celle qu'elle pourrait avoir dans ce département, où ce genre de comestible se répand de plus en plus, mais coûte fort cher.

Le *Bulletin de la Société impériale d'agriculture d'Alger* contient un rapport sur la valeur curative d'un médicament dit *Topique Normand*, contre le piétin et le fourchet. L'expérience de ce médicament paraît incomplète et c'est à regretter; car dans ce moment même la race ovine est attaquée du piétin dans beaucoup de localités, et notamment aux environs du Puy.

Dans le *Bulletin de la Société d'agriculture du département de l'Ardèche* se trouve un compte-rendu du Concours régional agricole de Valence. Il résulte de ce rapport que la race du Mezenc commence à être appréciée à côté de nos meilleures races bovines. Il est certain que pour le lait, le travail et la boucherie, elle a des qualités supérieures qui seront reconnues de plus en plus, quand l'étranger viendra s'approvisionner au Mezenc.

Les *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* contiennent un important travail de M. de Longuemar, en réponse à diverses questions posées

Digitized by Google

au Congrès scientifique de Bordeaux, en septembre 1861. Dans ces études de topographie archéologique, M. de Longuemar insiste, entre autres points, sur l'importance de l'étude des *lieux-dits*, pour reconstruire le passé d'une contrée, en l'absence de documents historiques directs. Ainsi l'emplacement des anciennes forêts qui couvraient la Gaule peut se reconnaître aux noms de lieux conservés dans chaque pays, noms indestructibles, quoique modifiés ou altérés suivant les idiomes, et non-seulement la situation des forêts, mais aussi le souvenir même des essences qui les composaient nous a été fidèlement transmis par ces dénominations. On pourrait donc, en s'appuyant sur ce principe et sur ce qui nous reste de documents historiques, reconstituer les zônes forestières qui partageaient autrefois la France, et reconnaître la loi de succession des essences. Dans un intérêt plus restreint, l'étude des *lieux-dits* serait certainement d'une grande utilité pour rétablir l'ancienne physionomie du sol de la Haute-Loire, si profondément altérée par le temps.

La *Revue des Sociétés savantes des départements* reproduit un mémoire de M. Monin, professeur à la faculté des lettres de Besançon, qui a pour titre : *Etudes historiques. — Philologie gauloise. — Dieux et Déesses.* — Dans ce travail, qui accuse de sérieuses recherches, mais qui contient des assertions hardies et peu justifiées, il est fait mention d'une *main symbolique* avec l'inscription grecque :

Digitized by Google

ΣΥΜΒΟΛΟΝ
ΠΡΟΣ
ΟΥΕΛΛΥΝΙΟΥΣ

« Que j'ose traduire : *Symbole pour druides*, dit » M. Monin, car je ne puis croire qu'il s'agisse là des » *Vellauni*. »

Plusieurs membres trouvent cette interprétation très-hasardée ; ils font observer que la signification des *mains symboliques* est bien connue comme signes d'alliance échangés entre tribus ou nations.

On trouve dans le *Journal d'agriculture pratique* quelques détails sur diverses inventions de M. Daniel Hooïbreckx, et notamment sur le procédé de fécondation artificielle des céréales, au moyen d'une corde avec frange de laine emmiellée que l'on promène à la surface des blés en fleurs. Mais cette méthode, à laquelle son auteur attache une grande efficacité, a besoin d'expérimentations non douteuses pour entrer dans le domaine de la pratique.

M. le Président signale encore, dans le *Sud-Est*, un article sur les truffes et les truffières, qui fait connaître l'importance qu'a déjà prise et que peut prendre par la suite la culture de ce précieux tubercule. La truffe vient au pied des chênes; en faisant des plantations de *chêne vert* et de *chêne blanc*, on crée des truffières très-productives, tout en reboisant des sols dénudés.

Digitized by Google

La Société a enfin reçu, depuis la dernière séance, le volume renfermant les procès-verbaux des délibérations du Conseil général. M. le Président rappelle, à cette occasion, que le Conseil général a maintenu son approbation à la détermination déjà prise par la Société d'encourager la propagation de races chevalines rustiques, appropriées aux besoins du pays. La Société n'a, du reste, qu'à s'applaudir d'être entrée dans cette nouvelle voie. Ses étalons percherons ont été fort recherchés des éleveurs ; un grand nombre de saillies ont été faites, et, à la dernière foire de la Toussaint, des poulains percherons se sont vendus à des prix supérieurs à ceux des poulains provenant des étalons du Gouvernement. La Société continuera donc ses opérations avec les nouvelles ressources qui sont mises à sa disposition ; l'année prochaine des ventes d'étalons auront lieu dans chacun des trois arrondissements de la Haute-Loire.

Correspondance. — M. le Président fait connaître que, depuis la dernière séance, il a reçu de M. de Payan-Dumoulin, aujourd'hui conseiller à Aix et membre non résidant, une lettre par laquelle cet éminent magistrat annonce que, toujours dévoué à la Société académique du Puy, il lui destine un travail qu'il a commencé sur la vie de Faujas de Saint-Fond, le premier historien des montagnes du Velay. La Société accueille avec la plus vive satisfaction cette communication, ainsi que la promesse et le bon souvenir d'un membre si regretté.

Digitized by Google

M. Dorlhac de Bornes, architecte à Lyon, a adressé à M. le Président le préliminaire d'un ouvrage *d'architecture et d'archéologie,* dont la cathédrale du Puy fait en grande partie le sujet. Il demande des encouragements et une subvention qui le mette à même de publier ce travail. L'examen de cette demande est ajourné, la Société n'étant pas encore en mesure de faire une subvention directe.

Par lettre adressée à M. le Président, M. le Préfet demande un état des récoltes de l'année 1863. La Société regrette de ne pouvoir satisfaire à cette réclamation; manquant de moyens d'information, elle ne pourrait le faire que d'une manière inexacte.

Agriculture. — L'ordre du jour appelle une communication sur le concours qui s'est tenu à Fay-le-Froid, le 3 septembre dernier, pour la race bovine du *Mezenc.* M. le Président expose verbalement le résultat de cette fête agricole.

Grâce aux allocations fournies par l'Etat et par M. le marquis de Latour-Maubourg, le concours avait pu être préparé et organisé, comme l'année précédente, dans de bonnes conditions. Il a été très-brillant. Cent cinquante exposants s'étaient fait inscrire, et, malgré la pluie battante qui a duré toute la première moitié de la journée, cent vingt-cinq déclarants se sont présentés. On a pu constater un progrès notable sur les animaux reproducteurs soumis à l'examen du jury. Ce progrès était cependant plus frappant pour les taureaux que pour les génisses. Le concours du Puy, qui

Digitized by Google

a eu lieu quelques jours après, était au contraire plus remarquable pour les femelles ; si on avait pu réunir les deux expositions, on aurait eu un ensemble tout à fait satisfaisant. Il résulte, en définitive, de cette seconde épreuve, que la race du Mezenc est en voie d'amélioration ; c'est un succès relatif assez remarquable et qui en fait espérer de plus grands. Les animaux primés acquièrent de la valeur rien que par le choix du jury, et les encouragements offerts sont acceptés avec empressement et recherchés par les populations.

HYGIÈNE. — M. le docteur Vissaguet a la parole pour la lecture d'un rapport sur la rage.

MESSIEURS,

La rage est une maladie très-douloureuse, incurable, qui n'est jamais spontanée dans l'espèce humaine, et qu'on peut espérer éteindre en préservant l'homme de la contagion que lui apporte l'animal, et en arrêtant l'extension de la maladie dans les espèces où elle se développe spontanément.

Pour vous faire comprendre l'importance de la disparition de cette maladie chez l'homme, permettez-moi de vous tracer le tableau de ces malheureux qui, saisis par un sentiment de constriction à la gorge, s'efforcent d'arracher, dans des efforts d'expectoration continuels, un corps étranger qui semble exister dans l'arrière-gorge et les étouffer. La poitrine haletante, le corps entier parcouru par la sensation d'une brûlante vapeur, ils sont tourmentés par

Digitized by Google

le double supplice de la soif et de l'horreur de l'eau. C'est en vain qu'ils approchent de leurs lèvres le vase rempli de liquide, la constriction spasmodique de la gorge ne leur permet pas d'avaler. Saisis, à la vue de l'eau, d'un frisson qui parcourt tous les membres, ils rejettent loin d'eux le liquide maudit, et tombent dans des accès caractérisés par une respiration haletante, entrecoupée de soupirs et de sanglots, un délire, quelquefois tranquille et tendre, souvent furieux, avec menaces, coups, envies de mordre, rarement morsures. Après l'accès le calme renaît, le malade parvient quelquefois à boire et se laisse aller à l'espoir d'une guérison. Mais de nouveaux accès viennent l'arracher à ses illusions, jusqu'à ce que, après de longues heures de souffrance, la mort vienne terminer cette triste scène.

Heureusement peu commune dans l'espèce humaine, cette affection pourrait disparaître presque complètement par de sages mesures préventives, médicales et administratives.

La rage ne se développe spontanément que chez les animaux du genre *canis* et *felis*, dont la plupart vivent à l'état sauvage : le loup, le renard, le lion, le tigre, le chat-cervier, et qui ne peuvent, par conséquent, communiquer la maladie à l'homme que dans des conditions très-exceptionnelles. Deux espèces seulement sont domestiques : le chat et le chien. Chez le chat l'hydrophobie est très-rare, d'autant plus que, vivant isolé dans une maison, il ne la propage pas à d'autres individus de son espèce. Chez le chien, la rage spontanée est très-rare également, mais elle se propage avec rapidité par les nombreuses morsures que l'animal fait aux autres chiens dans sa course

Digitized by Google

vagabonde. La proportion des cas de rage chez le chat est, par rapport au chien, comme 14 est à 250.

Le sujet que nous traitons ici offre en ce moment un intérêt d'actualité. Dernièrement, plusieurs de nos confrères réunis ont vu mourir une malheureuse femme dans les tourments de la rage. M. Gire, membre de cette Société, vient de faire abattre cinq chiens atteints de cette maladie. Il y a quinze jours à peine, un homme a été également mordu par un chien, et les renseignements précis, que j'ai recueillis directement, me permettent d'affirmer que le chien était enragé.

Les mesures administratives à prendre en pareil cas ont été récemment l'objet d'intéressantes discussions à l'Académie de Médecine, et de ce débat commencent à ressortir quelques enseignements utiles.

La muselière est aujourd'hui tombée dans un discrédit général auprès de tous les vétérinaires. Celle qui est le plus employée a le défaut d'être pour le chien une gêne inutile, et dont il se débarrasse avec facilité. Le chien respire, en effet, beaucoup plus par la bouche que par les narines, et la muselière ordinaire a été faite très-spacieuse pour laisser ouvrir la bouche, ce qui permet à l'animal de s'en défaire aisément. M. Goubault et M. Charrière on récemment inventé de nouvelles espèces de muselières, formées de deux pièces articulées, plus longues que la mâchoire, et qui permettent à l'animal d'ouvrir la bouche et de respirer, sans pouvoir mordre. L'expérience n'a pas encore prononcé sur l'usage de cette nouvelle invention.

Quelque perfectionnement qu'on apporte à la muselière, elle sera toujours une mesure très-incomplète dans les effets qu'on veut en obtenir, car, le plus souvent, la rage,

Digitized by Google

avec les connaissances imparfaites qu'on en possède dans le monde, n'est constatée que très-tard. Les premiers symptômes éclatent ordinairement dans l'intérieur des maisons, au moment où l'animal est démuselé, et la rage n'est reconnue qu'après qu'il a déjà fait des victimes dans l'habitation, ou s'est enfui au dehors. Même en reconnaissant la maladie, il serait souvent difficile et dangereux d'appliquer la muselière dans un pareil moment. L'empoisonnement des chiens est susceptible du même reproche. On jette du poison dans les rues ; mais cela n'empêchera pas les propriétaires soigneux, qui retiennent leurs chiens chez eux, de laisser éclater la rage, s'ils en méconnaissent les premiers symptômes, et, l'accès déclaré, ils auront beaucoup de peine à les empêcher de s'enfuir.

Cependant cette mesure serait encore préférable à la muselière. Elle tend à diminuer le nombre des chiens errants, parmi lesquels se propage plus facilement la rage par l'inoculation.

Quant à ordonner, comme à Paris, de ne sortir avec un chien, qu'en le tenant en laisse, cette mesure ne peut être appliquée dans une petite ville que très-difficilement. De toutes les mesures de police, celle qui nous paraît de beaucoup la plus efficace, à la condition toutefois que les symptômes de la rage auront été vulgarisés, c'est celle qu'a proposée un vétérinaire distingué, membre de l'Académie, M. Leblanc : c'est d'obliger tous les propriétaires de chiens à leur faire porter un collier avec le nom de leur maître, sous peine de confiscation et d'occision, ou tout au moins d'amende, si le chien est réclamé et rendu. C'est, de plus, d'ordonner la séquestration de tout chien mordu par un chien enragé. M. Leblanc fixe la durée de

Digitized by Google

cette réclusion à soixante jours. Nous pensons que c'est trop peu. Dans les expériences faites à Alfort par M. Renault, sur cent trente-un chiens auxquels il inocula la rage, soit avec la lancette, soit en les faisant mordre, soixante-huit devinrent enragés, et sur ce nombre, douze après le soixantième jour, et un le cent dix-huitième jour ; c'est-à-dire presque quatre mois après la morsure. Quant aux soixante-trois autres, il est à regretter que M. Renault les ait soumis à d'autres expériences et n'ait pas cherché, en les surveillant, à voir s'il ne se serait pas développé de cas de rage encore plus tardive. Aussi M. Renault n'hésite-t-il pas à conseiller l'occision de tout chien mordu par un chien enragé.

C'est en effet, croyons-nous, ce qu'il y a de plus prudent. Cependant nous n'en voudrions pas faire une mesure de police générale, et nous pensons qu'on pourrait autoriser un propriétaire à séquestrer un chien mordu pendant quatre mois au moins, et mieux encore pendant six mois. Au-delà de six mois, les cas d'incubation de la rage sont excessivement rares, si rares que le danger est presque nul.

On comprend par là toute l'importance qu'aurait l'obligation du collier. La police serait facilement au courant du nom de tous les propriétaires de chiens mordus par un animal enragé, et elle en ordonnerait l'occision, ou tout au moins la séquestration. De plus, en cas de négligence évidente de la part du propriétaire, il serait rendu responsable des dommages occasionnés par son chien.

M. Leblanc, se fondant sur ce fait, que la rage est quatorze fois plus commune chez le chien mâle que chez la femelle, sur ce que les chiens mâles étant plus nombreux

Digitized by Google

que les femelles, ne peuvent satisfaire leurs appétits vénériens, M. Leblanc propose d'établir une surtaxe notable sur les chiens mâles afin d'en diminuer le nombre. Nous adopterions volontiers cette idée.

Somme toute, les mesures administratives, même les meilleures, telles que celle du collier et de la séquestration ne seront très-efficaces, qu'à la condition que les sociétés savantes, la presse, les administrations municipales feront tous leurs efforts pour vulgariser les notions sur la rage, et apprendre surtout à reconnaître cette maladie à ses premiers symptômes, avant que le chien ait eu le temps de faire des victimes.

Initier le public à la connaissance de la rage, c'est le meilleur moyen de l'en préserver. Telle a été l'opinion unanimement admise à l'Académie de Médecine.

La description de la rage doit donc rentrer dans l'étude des moyens de la prévenir. Nous devons nous attacher à en esquisser, avec M. Bouley, les symptômes les plus saillants, et à relever avec lui les erreurs populaires dont les conséquences sont les plus funestes.

Le mot rage, dit-il, est toujours employé, dans la conversation et les lettres, comme synonyme de fureur. Cependant c'est un préjugé que de croire que le chien enragé a toujours envie de mordre, surtout au début de la maladie. L'animal est sombre, inquiet, son regard est étrange, il va d'un coin à l'autre de l'appartement, il s'agite, il rôde sans cesse, tourne et retourne çà et là sans direction; il obéit encore et vient auprès de son maître à son appel, mais lentement, crispé sur lui-même, la tête cachée entre les pattes; tout-à-coup on le voit se redresser, jeter autour de lui des regards sauvages, aboyer sans

Digitized by Google

motif, et, victime de rêves et d'hallucinations, s'élancer rapidement dans l'air comme pour repousser l'attaque d'un ennemi invisible.

Et cependant, à cette période, le chien, s'il attaque quelquefois l'étranger, est le plus souvent inoffensif pour son maitre, et il semble même lui témoigner sa douleur par de plaintives caresses. M. Bouley en cite un exemple frappant. Il raconte que deux dames lui apportèrent à Alfort, d'un quartier éloigné, un petit chien démuselé, qu'elles avaient tenu tout le temps sur leur genou, et qui, parfaitement calme pendant toute la traversée, avait mordu la veille l'enfant de la maison à la suite de provocations. A son entrée dans l'école, les élèves entendant aboyer le chien, reconnurent immédiatement la rage.

Cet aboiement est en effet caractéristique, et celui qui l'a entendu une seule fois, peut à ce seul signe reconnaître la maladie. Il est rauque, voilé, plus bas de ton, et à un aboiement fait à pleine gueule, succède immédiatement une série de trois ou quatre hurlements décroissants. Il est peut-être difficile de s'en rendre un compte exact à la description, mais on saura qu'il faut se défier du chien malade dont le timbre de voix est modifié.

Le chien enragé est muet sous la douleur. Il n'est pas insensible, il cherche à éviter les coups, mais il ne crie pas.

Quant à l'horreur de l'eau, donnée comme signe caractéristique de la rage, c'est encore une erreur populaire que la science a malheureusement consacrée, en faisant du mot hydrophobie le synonyme de rage. Ce symptôme existe chez l'homme beaucoup plus que chez le chien, parce que l'homme est plus intelligent et qu'il a la con-

Digitized by Google

science que l'acte de boire détermine chez lui une douleur; et encore dans l'intervalle des accès, poussé par la soif, il boit avec avidité. Le chien, au contraire, a rarement horreur de l'eau. Il cherche à boire, il réussit souvent au début, et quand la maladie est plus avancée, quand la constriction de la gorge s'oppose à la déglutition, il lappe avec avidité sans pouvoir avaler. On le voit même plonger la tête entière dans l'eau, comme pour la mordre. Il ne refuse pas toujours de manger, mais il se dégoûte promptement.

Avant d'assouvir sa rage sur des êtres vivants, c'est le plus souvent à des objets inanimés que s'attaque le chien. Il ronge sa litière, sa niche, et avale des corps durs, qui déterminent des vomissements de sang.

Malgré cela, la constriction de la gorge n'en existe pas moins. Elle détermine un mouvement dans lequel l'animal, appuyant les pattes de devant sur la joue, semble s'efforcer d'arracher un corps étranger arrêté au fond du gosier.

Ce dernier symptôme se rencontre surtout dans une forme de la rage dite muette. La paralysie des mâchoires empêche, dans ce cas, l'animal d'aboyer et de mordre; mais sa bave n'en est pas moins dangereuse au contact d'une plaie.

Si les signes que nous avons indiqués ne se sont pas manifestés, ou ont échappé à l'observation, la présence d'un autre chien sera le meilleur réactif pour déceler chez celui qui est malade la rage encore latente. Il entre en fureur à la vue d'un animal de son espèce; parfois il s'élance brusquement sur lui. D'autres fois, au contraire, sous l'influence d'une excitation du sens génital, il le lèche,

Digitized by Google

témoigne par des caresses et des attouchements de l'ardeur qu'il ressent ; puis, dans l'espace de quelques secondes, l'œil devient hagard, la fureur éclate, il saisit sa victime et la mord dans une rage silencieuse.

Enfin, à une période plus avancée, le chien s'enfuit ordinairement de la maison, en mordant tous les animaux qu'il rencontre sur son passage. Poussé par l'instinct, il revient quelquefois chez ses maîtres où il fait de nouvelles victimes, car alors la propension à mordre domine le sentiment affectueux.

Il faut toujours se méfier du chien qui s'enfuit du logis et qui y revient, et se garder d'accabler de caresses, qui pourraient coûter cher, ce pauvre égaré.

Enfin, d'accès en accès, l'animal finit par tomber paralysé ; mais la rage n'en persiste pas moins jusqu'à l'extinction complète des forces et de la vie ; car, à cette période, l'animal mord encore l'imprudent qui ose s'approcher de lui.

Si nous avons insisté aussi longtemps sur les symptômes de la rage chez le chien, c'est, nous le répétons, parce que nous croyons que la connaissance précise de ces symptômes est le meilleur moyen de prévenir les morsures du chien enragé, en permettant de le tuer ou de l'enfermer dès le début de la maladie, avant qu'il ait fait des victimes.

Nous faisons donc des vœux pour que l'administration municipale, par des affiches ou des instructions populaires, vulgarise les notions sur la rage, pour qu'elle joigne à cela de sages mesures de police : 1° L'obligation de munir le chien d'un collier avec le nom du propriétaire, sous peine de confiscation suivie d'occision, ou d'une forte

Digitized by Google

amende si le chien est réclamé et rendu ; 2° une surveillance exercée par la police pour rechercher les chiens mordus par un animal enragé, les faire abattre ou séquestrer pendant six mois, par mesure exceptionnelle ; 3° faire tuer les chiens enragés ; 4° en temps d'épidémie de rage, jeter du poison dans les rues, pour diminuer le nombre des chiens errants, mesure secondaire du reste, qui n'atteint souvent ni le chien enragé ni ses victimes qui contractent plus tard la maladie ; 5° joindre à cela, si l'on veut, la muselière, pour avertir que tout chien qui ne la porte pas est suspect, mais en se rappelant bien que tout chien enragé n'a jamais sa muselière au moment de l'accès, ou qu'il s'en débarrasse aisément ; 6° prévenir le public contre le préjugé qui tend à faire tuer l'homme enragé, en lui apprenant que celui-ci mord rarement, et qu'en cas de morsure, il est bon de consulter un médecin, mais qu'il n'existe pas dans la science d'exemple de rage communiquée de l'homme à l'homme.

La rage spontanée étant très-rare chez le chien, au point d'avoir été niée par plusieurs médecins et vétérinaires, on peut espérer d'arriver ainsi à une extinction presque complète, surtout chez l'homme, de cette maladie, terrible dans son nom et dans ses effets.

Après cette lecture, qui a beaucoup intéressé l'Assemblée, M. de Brive rappelle que, par une circulaire récente, M. le Ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics a de nouveau appelé l'attention de MM. les Préfets sur l'enquête relative à la rage. Il est d'un grand intérêt que cette enquête soit suivie

Digitized by Google

et que tous les faits et accidents de rage soient notés avec soin. Dans le courant de cet été, d'assez nombreux cas de rage se sont présentés dans le département; on aurait pu recueillir beaucoup de faits. M. de Brive en cite quelques-uns. Il est à sa connaissance que, dans une commune des environs du Puy, un chien devenu enragé spontanément a mordu plusieurs autres chiens et divers animaux. Il en est résulté divers accidents: deux vaches mordues sont devenues enragées; elles ont été abattues. Le propriétaire, peu aisé, en a utilisé la viande; il n'y a pas eu de suites fâcheuses. Ce fait est bon à noter. Un enfant, également mordu par un chien enragé, et qui a été, à la vérité, soumis à une cure empirique, est aujourd'hui en bonne santé.

M. le docteur Martel prend la parole pour faire observer qu'on peut faussement attribuer à l'effet des remèdes, la conservation de la santé par des personnes ayant reçu des morsures. La rage n'est pas inoculée toutes les fois qu'on peut le craindre. Dans le courant de septembre dernier, M. Martel fut appelé à donner ses soins à une femme atteinte de la rage: la maladie était complètement déclarée et la malade n'avait que 24 ou 48 heures à vivre; elle succomba effectivement deux jours après. Cette femme avait été mordue par un jeune chien nourri par une chienne enragée. Le même jeune chien avait mordu auparavant trois personnes, un père de famille et ses deux enfants. Ces trois personnes n'ont suivi aucun traitement et sont cependant en parfait état de santé. Si elles avaient eu recours à quelqu'une de ces recettes empiriques, tant recherchées des habitants des campagnes, on n'aurait

Digitized by Google

pas manqué de citer leur guérison et de l'attribuer aux remèdes employés. Il est déplorable, ajoute M. Martel, que des personnes de l'ordre religieux ou autres sans qualité, se permettent, au mépris de la loi, de faire de la médecine et traiter une maladie aussi dangereuse que la rage. Elles peuvent occasionner la mort de ceux qui recherchent leurs soins, en les mettant dans une fausse sécurité. La rage est spontanée ou inoculée. Elle peut naître spontanément chez le chien, le loup, le renard et le chat; elle est alors sans aucun remède. Quant à la rage inoculée, il n'y a jusqu'à présent qu'un moyen d'en prévenir le développement : ce moyen est la cautérisation, et parmi les différentes espèces de cautérisation, celle qui se fait par les caustiques liquides et surtout par le chlorure d'antimoine dont on enduit profondément toutes les parties mordues, est la plus efficace. La rage déclarée a résisté jusqu'à ce jour à tous les moyens rationnels employés.

Administration. — M. le Président fait connaître que Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique a bien voulu accorder à la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy, sur la demande qui lui en a été faite, une nouvelle allocation dont le chiffre est fixé à 350 francs. Le conseil d'administration va pourvoir le plus tôt possible au bon emploi de cette subvention.

Personnel de la société. — Deux demandes nouvelles, pour le titre de membre résidant, ont été adressées à M. le Président depuis la dernière séance.

Digitized by Google

La première par M. Blanc, pharmacien au Puy, qui présente comme titre d'admission, un *Aperçu général relatif à la pharmacie considérée sous les deux points de vue théorique et pratique.*

Sont désignés, pour former la commission chargée d'examiner cette candidature, MM. Martel, Vissaguet et Limozin.

M. A. Fillioux, adresse à M. le Président les *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. Découvertes faites dans la Marche, années* 1861-1862 ; *ère celtique, ère gallo-romaine, numismatique.* M. Fillioux, sera nommé membre correspondant.

A six heures la séance est levée.

Le Secrétaire-adjoint,

H. LIMOZIN.

Digitized by Google

SÉANCE MENSUELLE

DU 10 DÉCEMBRE (1)

SOMMAIRE

DONS AU MUSÉE : Ossements fossiles offerts par MM. Robert et Gaudry. — OUVRAGES REÇUS : *Bulletin de la Société de la Lozère ; Revue des Sociétés savantes.* — AGRICULTURE : Alimentation des chevaux ; viticulture péripneumonie de l'espèce bovine ; épidémie de l'espèce bovine analogue au piétin, signalée dans la commune de Coubon ; observations de M. de Brive sur la qualité des semences ; maïs ; admission de MM. Emile Maigne et Guittard comme membres non résidants. — INDUSTRIE : Chemins de fer. — SCIENCES : Etudes géologiques ; Lettres du duc de Mayenne publiées par l'Académie de Reims et adressées à divers gentilshommes du Languedoc. — PERSONNEL DE LA SOCIÉTÉ : Candidature de M. du Crozet.

Présidence de M. Ch. Calemard de La Fayette.

A trois heures, la séance est ouverte dans la salle des statues.

(1) A cause de la coïncidence de l'arrivée de Mgr Le Breton et de la prise de possession de son siége avec le premier jeudi du mois, la séance avait été remise au deuxième jeudi, 10 décembre.

Digitized by Google

DONS AU MUSÉE. — Sur une table placée devant le bureau se trouvent de volumineux ossements fossiles. Ce sont des palinures avec des andouillers de cerfs de très-grande espèce, *cervus solilhacus*. Ces beaux spécimens ont été trouvés dans les gisements de Solilhac, qui ont déjà fourni beaucoup d'autres sujets, dans des fouilles, très-heureuses, exécutées par M. Robert, en présence de M. Gaudry. La Société a encore sous les yeux, provenant de la même source, une immense omoplate très-bien conservée et qui a probablement appartenu à un grand ruminant d'espèce allongée, tel que la girafe. M. Falconer, savant géologue anglais, dans un récent voyage fait au Puy, en compagnie de MM. Lartet, père et fils, n'a pu déterminer cette omoplate.

MM. Aymard et Robert veulent bien se charger d'en faire une étude particulière, et, à l'aide des grands travaux de Cuvier, de classer cet échantillon rare et précieux pour la science.

Ces curieux fossiles ne sortiront pas du Musée, où ils figureront bien dans nos collections scientifiques. M. Gaudry a bien voulu les laisser entre les mains de M. Robert, qui, avec une générosité louable, en fait hommage à la Société.

OUVRAGES REÇUS. — M. le Président signale : 1° le *Mandement* de Mgr Le Breton, évêque du Puy, relatif à la prise de possession de son siége;

2° Un numéro de la *Revue des Sociétés savantes*, 3e série, t. II, in-8°, 1863, renfermant une appréciation des *Annales* de notre Société, vol. XXII et XXIII, par

Digitized by Google

M. Lacroix, où sont cités avec éloges les travaux de MM. de Payan-Dumoulin, Aymard, Vinay, etc.

M. le Président signale encore un rapport de notre collègue M. Alex. de Lagrevol, lu à la Société littéraire de Lyon, sur les *Bulletins de la Société d'agriculture de la Lozère*. La partie de ce mémoire qui offre le plus d'intérêt se rapporte à l'analyse de quelques fragments d'un codex inédit, texte latin, composé de 1619 à 1622, par Me Jean Gély, sur les *estatuts, priviléges, anciennes coustumes, donation du consulat, etc., de la ville et communaulté de Meyrueis*. Ces fragments, occupant le 5e bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère, ont été publiés par M. Frédéric Cazalis, conseiller de préfecture à Montpellier.

AGRICULTURE. — M. le Président cite avec éloge un article d'un *Bulletin des séances du Comice agricole de l'arrondissement de Douai*, par M. Vasse, sur l'alimentation du cheval. Les conclusions sont que l'avoine doit être aplatie, et tout au moins concassée, ce qui la rend plus nutritive, plus digestive ; que les fourrages, pour les mêmes motifs, doivent être hachés, humectés ensuite et mélangés avec l'avoine concassée ; que la paille peut entrer avec économie dans le nouveau système économique d'alimentation.

Une réfutation des divers articles de M. le docteur Guyot contre le système de M. Daniel Hooïbreckx, sur la culture de la vigne, est l'objet d'un mémoire assez étendu publié par M. Carrière, chef des pépinières du

Digitized by Google

Muséum d'histoire naturelle de Paris. Avis aux viticulteurs assez rares dans ce pays.

M. le Président arrête un peu plus de temps l'attention de la Société sur un article de M. Huart, vice-président du Comice agricole de Valenciennes (*Revue agricole*, 15e année, t. XVI, n° 10), sur la pleuropneumonie de l'espèce bovine, et sur la valeur de l'inoculation. L'auteur, dans ses conclusions, fondées sur de très-nombreuses expériences : 1° se loue de l'inoculation faite en vue de l'action préservatrice du virus pleuropneumatique ;

2° L'inoculation doit être faite à la moindre menace de l'invasion de la maladie dans une étable ;

3° Pour plus de succès, l'inoculation doit être faite avec du virus puisé sur un poumon malade encore chaud, à l'état d'hépatisation rouge, et contenant autant que possible le sang, la sérosité cellulaire et le mucus bronchique ;

4° Elle doit être faite avec une aiguille plate et cannelée ;

5° Les phénomènes inflammatoires locaux observés à temps sont facilement combattus par des incisions aux côtés de la queue et à la croupe, puis par la cautérisation et des applications d'onguent vésicatoire et d'essence de thérébentine. M. Huart ajoute que la chute de la queue n'a pas toujours pu être évitée.

A l'occasion de cette maladie, si commune dans l'espèce bovine, M. de Brive signale l'invasion d'un autre genre d'épidémie qui sévit dans la commune de

Digitized by Google

Coubon et dans d'autres localités. Cette maladie, assez fréquente, semblable au piétin de l'espèce ovine, atteint surtout les pieds des bœufs et rend pendant assez longtemps ces animaux impropres au travail. De là une déperdition considérable de temps et de forces, souvent à des époques où l'agriculture a besoin de toutes ses ressources. Les animaux maigrissent, perdent leur vigueur, des aphtes se déclarent dans la gorge et leur ôtent l'appétit. Il serait de la dernière importance qu'on pût indiquer un remède à ce genre de maladie. M. de Brive demande qu'il soit nommé une commission chargée d'étudier ce genre de maladie si préjudiciable aux intérêts de la culture et d'indiquer quelques moyens curatifs dont la recette serait publiée dans l'Annuaire de la Société, et même dans le *Moniteur de la Haute-Loire*.

M. le Président a remarqué aussi les effets de cette maladie. Plusieurs membres indiquent quelques remèdes : tels qu'une ablution des pieds dans un lait de chaux. M. Mauras fait remarquer que le piétinement dans l'herbe couverte de rosée a produit de bons effets.

Une commission composée de MM. de Brive, Chouvon, Gire et Langlois, est chargée de recueillir tous les renseignements ayant trait à cette importante question, et d'indiquer des moyens préservatifs et curatifs de cette épidémie si commune et si malencontreuse.

M. de Brive demande que la Société veuille bien encore cette année prendre la mesure si efficace qui consiste à faire venir une certaine quantité de

Digitized by Google

maïs qu'elle cédera tout en gardant à sa charge les frais de transport. M. Chouvon recommande comme excellente pour fourrage, comme plus hâtive, une espèce particulière vendue par Vilmorin.

Conformément à l'ordre du jour, en l'absence de M. Nicolas, rapporteur, occupé aux travaux de la ferme de l'école Normale, M. le Président donne lecture d'un mémoire plein d'intérêt sur les travaux agricoles accomplis dans sa propriété de Florat, commune de Saint-Just, par M. Emile Maigne.

Ce mémoire a valu à son auteur le titre de membre non résidant, au lieu de celui plus modeste de correspondant que M. Maigne avait demandé.

M. Guittard est encore nommé, à l'unanimité, membre non résidant, après la lecture, faite par M. Chevalier-Balme, d'un mémoire sur les moyens de bien battre, promptement et économiquement, toutes sortes de céréales. En accordant la distinction dont elle honore M. Guittard, la Société veut reconnaître les services que l'habile fermier de la terre de Flagheac rend tous les jours à l'agriculture.

Mais elle fait ses réserves sur le moyen indiqué par M. Guittard dans le battage des céréales. Ce moyen, pratiqué depuis un temps immémorial dans le midi de la France, et déjà généralement abandonné dans ces contrées mêmes, n'est qu'un retour à une pratique surannée.

Le rouleau de pierre fait de la besogne, sans doute, les batteurs en grange en font aussi; mais il est avéré

Digitized by Google

que dans une ferme étendue et bien ordonnée, rien ne peut utilement remplacer une bonne machine à battre.

Industrie. — Il résulte de communications faites, sur l'appel de M. le Président, par divers membres de la Société, que le chemin de fer de Confolens au Puy est en train d'exécution sur plusieurs points de la ligne. En aval de Retournac, la Compagnie a fait construire à fleur d'eau plusieurs ponts. C'est dans cet état que les administrations des chemins de fer les livrent aux entrepreneurs. Près de nous, à Quincabois, à la Chartreuse, les travaux ont commencé; sur toute la ligne, les sondages ont été opérés.

Sciences. — M. Robert entretient la Société d'études géologiques à l'occasion du voyage que M. Falconer a fait dans notre pays. Les excursions de cet illustre géologue intéressent vivement la Société.

Sciences historiques. — L'*Annuaire de la Société météorologique* relate une notice nécrologique sur M. Bertrand de Doue, lue par M. le docteur Gallois.

M. le Président recommande à l'attention plusieurs volumes, les 32e, 33e, 34e et 35e volumes des *Travaux de l'Académie impériale de Reims*, qui renferment 457 lettres de la correspondance du duc de Mayenne, publiée sur le manuscrit de la Bibliothèque de Reims, et suivie d'une table analytique de près de 100 pages.

Digitized by Google

Dans ces lettres, précieuses pour l'histoire du temps des guerres religieuses, il s'en trouve un certain nombre adressées aux gentilshommes du Languedoc (14, 15, 16);

A M. de Senoncourt (71, 174);

A M. de Saint-Vidal (117), le pressant de venir le trouver avec ses amis en nombre, lui promettant l'argent nécessaire pour ses troupes (218); de se tenir prêt (219);

A MM. de Mercœur, de Canillac, de Chazeul, *id.*, à la noblesse d'Auvergne, promettant un secours d'Espagne et d'Italie (212); pour s'opposer aux desseins de l'ennemi sur Paris (296);

Nouvel appel pour se réunir, sous le duc de Nemours, à M. de Lafayette (394).

Les formules respectueuses employées dans ces lettres par le duc de Mayenne qui va jusqu'à l'appeler son père, indiquent en quelle estime Saint-Vidal était tenu dans le parti des ligueurs.

Personnel de la Société. — M. de Crozet, de Marseille, demande le titre de membre non résidant.

Le Secrétaire est nommé rapporteur de cette candidature.

La séance est levée à cinq heures.

Le Secrétaire,

BÉLIBEN.

Digitized by Google

ANNEXES

RAPPORTS

ET MÉMOIRES

Digitized by Google

RAPPORT

SUR LES

VOYAGES FAITS AU PUY

DEPUIS L'ANNÉE 1862

PAR

DIVERS SAVANTS

PAR FÉLIX ROBERT

Membre résidant de la Société

MESSIEURS,

La plupart d'entre nous ont entendu la lecture que fit, dans cette enceinte même, le vénérable M. Bertrand de Doue, de l'intéressante notice préliminaire de la seconde édition de sa description géognostique des environs du Puy. La mort n'a point permis à ce savant, que la Société était justement fière de compter parmi ses membres, et dont la perte sera longtemps l'objet

Digitized by Google

de nos vifs regrets, de mettre la dernière main aux rectifications et additions qui, dans sa pensée, devaient compléter son livre publié il y a quarante ans. Faisons des vœux pour que cette seconde édition, grâce aux soins pieux de sa famille et de ses amis, voie bientôt le jour.

Dans son travail, inspiré par le charme puissant des souvenirs et écrit dans un style où vous avez admiré comme moi la délicatesse de la pensée et la grâce juvénile de l'expression, notre éminent collègue s'était attaché à rappeler les voyages faits dans le Velay par les savants étrangers qui, depuis 70 ans, c'est-à-dire depuis que la géologie a pris rang parmi les sciences naturelles, et en est devenue une branche importante, sont venus interroger les traces que les bouleversements volcaniques ont laissées dans notre pays, et y chercher des points de comparaison avec les faits observés dans d'autres contrées. M. Bertrand de Doue n'est malheureusement pas allé, dans sa nomenclature, au-delà de l'année 1852. Pourtant, depuis cette époque, notre Velay, mieux connu, connu comme il mérite de l'être, et les publications périodiques de notre Société n'ont pas peu contribué à cet heureux résultat, n'a pas cessé d'être exploré chaque année par les hommes d'étude; il importe de conserver le souvenir de ces visites, et c'est pour n'en pas laisser s'interrompre la tradition que j'ai cru convenable, à l'occasion d'une excursion récente de deux éminents paléontologistes, MM. Falconer et Lartet, de vous entretenir de toutes celles dont notre pays a été, à ma connaissance, le théâtre depuis 12 ans.

Digitized by Google

L'ancienneté de l'âge de l'homme est une des questions qui préoccupent le plus, depuis quelques années, le monde savant. Notre pays a eu la bonne fortune d'être l'un des premiers où se soient découverts des fossiles humains. Grâce à la notoriété que quelques membres de notre Compagnie donnèrent à cette trouvaille, l'attention se porta sur ces ossements et le gisement de Denise d'où ils avaient été extraits. Nombre de savants sont venus étudier et ce gisement et l'échantillon qu'il avait produit, échantillon qui est certainement une des curiosités les plus rares de notre musée géologique.

L'un des premiers fut M. Poulett Scropt, membre du Parlement britannique, qui s'est illustré dans le monde scientifique par ses remarquables travaux sur les volcans éteints et la géologie du centre de la France. Ce savant qui, en 1821 et 1822, avait habité plusieurs mois notre ville pour observer et décrire les faits géologiques qui se présentaient en si grand nombre à ses regards, avait acquis les droits de cité dans notre Velay qu'il avait contribué à mettre en relief, et il en fit les honneurs à son compagnon de voyage sir Charles Lyell, l'un des plus célèbres géologues anglais, l'auteur d'un ouvrage capital intitulé : *Principes de Géologie*, qui est arrivé, chose unique pour un ouvrage de ce genre, à sa neuvième édition, et qui a été traduit en plusieurs langues. J'eus l'honneur d'accompagner ces messieurs dans l'exploration qu'ils firent sur la montagne de Denise.

Digitized by Google

Peu après arrivèrent successivement :

M. Henri Le Coq, qui a publié sur l'Auvergne et ses volcans de nombreux et savants ouvrages et auquel l'Académie des Sciences a récemment décerné le titre de membre correspondant de l'Institut; de retour à Clermont, il fit à l'Académie de cette ville un intéressant rapport sur l'authenticité du terrain qui renfermait les ossements fossiles de Denise.

M. Pictet, professeur de zoologie et d'anatomie comparée à l'Académie de Genève, et M. Gervais, doyen de la Faculté des Sciences de Montpellier. Ils étudièrent d'une manière toute spéciale la nature du gisement de Denise, et l'examen critique et approfondi auquel ils se livrèrent les convainquit qu'il fallait exclure l'opinion d'un remaniement et admettre la sincérité du fossile humain.

MM. Henri Deane, professeur de géologie à Londres, Alexandre Gordon, Melville et Charles Horne. Leur attention se dirigea spécialement sur la montagne de Denise et le dik de brèches éruptives qui supportent les ruines du château féodal de Polignac. M. Deane avait à cœur de conserver un souvenir de son voyage; il ne crut pas mieux faire que de demander à un de nos collègues, M. Hippolyte Malègue, qui s'est adonné avec succès à la photographie, la reproduction du fossile humain du Musée, et depuis son retour en Angleterre, il s'en est fait, à plusieurs reprises, adresser de nouveaux tirages.

Digitized by Google

M. Jourdan, conservateur du Musée de Lyon ; dans le second des deux voyages qu'il fit au Puy, il eut la bonne fortune d'acquérir plusieurs ossements fossiles de mastodonte et de tapir provenant du gisement de Vialette, commune de Saint-Paulien.

MM. Edmond Hébert, professeur de géologie à la Sorbonne, auteur de nombreux travaux insérés dans les recueils de l'Académie des Sciences, de la Société zoologique de France, etc.; et Edouard Larte, l'un de nos premiers paléontologistes, au nom duquel se rattache le souvenir des curieuses découvertes du gisement de Sansan (Gers) et de la station humaine d'Aurignac (Haute-Garonne); ces deux savants avaient été attirés dans nos montagnes, par le désir d'y étudier, d'une manière approfondie, les associations de mammifères fossiles, dont les ossements se rencontrent dans les terrains pliocènes de Vialette, Solilhac, Cussac, Sinzèle, etc., ainsi que le fossile humain de Denise. Je me fis un véritable plaisir de les accompagner dans les excursions géologiques qu'ils multiplièrent dans ces diverses localités.

M. Daubré, ingénieur en chef des mines et doyen de la Faculté des Sciences de Strasbourg, et M. Albert Gaudry, professeur au Jardin des plantes, président de la Société géologique de France. Ce dernier arrivait au Puy à la suite d'une mission scientifique qu'il avait remplie en Grèce. Il étudia principalement nos terrains volcaniques et surtout les couches de la montagne de Denise où je l'accompagnai.

Digitized by Google

Enfin, Messieurs, il est temps que je vous entretienne du voyage de M. le docteur Falconer, vice-président de la Société géologique de Londres et l'un des naturalistes les plus célèbres de l'Angleterre qu'ont illustré de remarquables travaux sur la paléontologie des contrées de l'Himalaya et des plateaux de l'Asie centrale.

Le 18 août 1863, M. Lartet m'écrivait de Londres ces quelques lignes :

« Je suis venu passer quelques semaines en Angleterre, J'ai eu occasion, dans mon voyage, de voir, dans le Nörfolk, plusieurs collections où j'ai cru reconnaître des associations de mammifères fossiles analogues à celles que vous avez signalées dans votre région de la Haute-Loire. Ainsi, à Norneit et dans la collection du Révérend Gunr à Isterd, j'ai retrouvé, en compagnie de l'*elephas meridionalis*, l'hippopotame, le *rhinocéros lepthorinus* et de grands cerfs, parmi lesquels j'ai cru distinguer votre *cervus dama-polignacus*, et peut-être aussi le *cervus solilhacus*, avec le chevreuil plus petit qui accompagne chez vous le mastodonte et le tapir de Vialette.

» J'étais accompagné, dans toutes mes courses, par le docteur Falconer, le savant paléontologiste, dont le nom vous est bien connu ; il souhaiterait fort visiter votre musée du Puy et les collections de MM. Aymard et Pichot ; j'ai l'intention de l'accompagner dans cette visite projetée pour une époque très-prochaine. Mais avant tout, nous tenons à nous assurer que nous vous trouverons au Puy ; sans cela notre voyage perdrait beaucoup de son profit pour nous. »

Digitized by Google

En réponse à cette lettre si bienveillante, je m'empressai d'écrire à M. Lartet que j'étais heureux de me mettre à sa disposition et que je serais charmé de faciliter les investigations et les études du docteur Falconer.

Ces messieurs arrivèrent au Puy dans la soirée du mardi 14 septembre; ils étaient accompagnés de M. Louis Lartet fils, jeune adepte de la science géologique, qui vient d'être tout récemment appelé à faire partie de l'expédition scientifique organisée par M. le duc de Luynes, pour explorer la mer Morte et les contrées qui l'avoisinent; M. Louis Lartet manie le crayon avec l'habileté d'un artiste, et M. le docteur Falconer devait utiliser le talent de son jeune ami, pour enrichir ses cartons des dessins des ossements fossiles de mammifères inédits ou peu connus qu'ils rencontreraient dans nos collections du Velay.

A peine débarqués, ces Messieurs se hâtèrent de rendre à notre Musée une première visite qu'ils consacrèrent à l'examen général de l'ensemble de nos collections paléontologiques.

Le mercredi matin nous prîmes la route des Capucins et nous nous arrêtâmes sur le monticule de Ronzon, pour admirer le beau point de vue que présente la vallée du Puy et nous rendre compte de la configuration du pays, du niveau et de la correspondance de nos plateaux basaltiques, ainsi que des diverses formations lacustres qui s'y sont déposées à plusieurs époques géologiques. De cette hauteur, quel splendide et pittoresque panorama a sous ses yeux

Digitized by Google

le touriste émerveillé : au couchant se dresse le dik de brèches eruptives d'Espaly, surmonté des ruines de son château féodal ; plus loin s'arrondit le volcan de Denise avec son cratère démantelé et les étages successifs des déjections volcaniques qu'il a vomies. A côté s'élèvent les belles colonnades basaltiques de la Croix-de-Paille. Au nord se détache à l'horizon le dik formidable de Polignac, couronné de fortifications que domine le donjon rectangulaire, dernier vestige de la puissance d'une famille qui, pendant huit siècles, occupa la première place dans l'histoire du Velay. Plus loin et à droite, on aperçoit le cratère si intéressant et jusqu'ici si peu observé de Cheyrac, qui présente la singularité de n'avoir produit que des brèches éruptives, verticales sur ses bords et horizontales sur ses flancs. Au levant le gigantesque dé à coudre servant de piedestal à l'église romane de Saint-Michel. A droite le grandiose rocher de Corneille surmonté de la statue protectrice de la Vierge et sur les flancs duquel s'étagent, à la manière orientale, la vieille basilique, l'évêché, les couvents et la ville du Puy. Au second et au troisième plan se dessinent, dans l'admirable variété de leurs formes, les montagnes de Chaspinhac, de Brenelet et de Doue, et les chaînes phonolhitiques du Mégal et du Mezenc.

En descendant de Ronzon, nous allâmes visiter, à Saint-Marcel, la collection de fossiles de M. Pichot, qui s'empressa de la manière la plus gracieuse de nous en montrer les richesses. M. Falconer y examina nombre de pièces intéressantes et y admira surtout une mâchoire supérieure avec sa série de dents du rhinocéros

Digitized by Google

Etrusquus mammifère, qu'il n'avait jusqu'ici rencontré que dans les terrains pliocènes du Val-d'Arno, en Italie ; les deux défenses complètes, partie de la tête et les dents molaires du mastodonte *Arvernensis*, et un crâne humain fossile, provenant comme celui du Musée du gisement de Denise. Ce crâne est rempli de limonites. A sa vue le docteur Falconer s'écria qu'il était très-ancien et d'un âge bien antérieur à la mâchoire humaine trouvée à Moulin-Quignon, près d'Abbeville, et à l'occasion de laquelle il s'est fait l'année dernière tant de bruit dans le monde scientifique. Un examen attentif lui fit reconnaître l'existence de deux cicatrices ossifiées et formées par des blessures reçues du vivant de l'individu.

Le jeudi matin nous fîmes une excursion aux gisements de Cussac, où ont été trouvés les rhinocéros et les grands cerfs fossiles dont l'étude avait été la cause déterminante du voyage du savant Anglais. MM. Vinay et Chassaing s'étaient empressés, à ma demande, de se joindre à nous, et nous eûmes le bonheur de trouver sur place, dans nos investigations, quelques ossements fossiles de cerfs et du grand bœuf du Velay que MM. Falconer et Lartet conservèrent comme souvenir de leur voyage.

Le soir, M. Aymard nous fit les honneurs de sa belle et précieuse collection ; ses vitrines offrirent à M. Falconer de féconds sujets d'observations ; les faunes des périodes miocènes et pliocènes y sont représentées par des échantillons aussi nombreux que variés. Nous admirâmes surtout une mâchoire d'antélodon garnie de la série des dents, que M. Aymard a

Digitized by Google

recueillie dans les calcaires de Ronzon et qu'il a le premier déterminée et décrite.

La matinée du vendredi fut employée à l'étude détaillée des ossements fossiles du Musée. M. Louis Lartet en dessina les pièces les plus importantes et les plus rares entre autres les branches du grand cerf *solilhacus* et du *cervus dama polignacus*, qui jusqu'ici n'ont été rencontrés que dans les terrains pliocènes volcaniques du Velay.

Le but du voyage de nos savants était atteint ; ils fixèrent leur départ au lendemain.

Le soir notre excellent collègue M. Vinay nous réunit tous dans sa belle et hospitalière villa de Corsac. Durant le somptueux dîner qui nous était servi, M. le docteur Falconer, dépouillant avec une grâce charmante sa gravité britannique, nous intéressa vivement par le récit attrayant de ses aventures dans l'Inde où il a résidé un quart de siècle. Quelques heures après eut lieu notre séparation qui ne se fit point sans l'espérance de revoir encore les hôtes éminents que nous avions reçus.



Digitized by Google

MÉMOIRE

SUR UN TRAVAIL

DE M. DE BEAUSSET-ROQUEFORT

SUR

LES ENFANTS ASSISTÉS

PAR A. FROUT DE FONTPERTUIS
Membre résidant

MESSIEURS,

Il n'est guère, en économie sociale, de question plus délicate et plus importante que celle des enfants trouvés ou enfants assistés, comme on les appelle aujourd'hui, dans le langage administratif. Le législateur, le philanthrope, l'économiste y trouvent une ample matière à leurs efforts, à leurs dispositions, à leurs spéculations. Elle a inspiré bien des livres gros ou petits; elle a le privilége d'occuper incessamment l'attention publique, et chaque jour, elle est reprise sous toutes

Digitized by Google

ses faces, envisagée dans ses détails, et résolue d'autant de façons qu'il y a d'esprits, ou plutôt de points de vue où les esprits peuvent se placer.

Mais la controverse a surtout porté, approfondie, trop souvent violente et passionnée, sur le *tour* et le *secours aux filles-mères*. Ces deux points, on peut le dire, sont devenus le centre de toutes les études que le sujet comporte, dans sa grandeur et dans sa variété.

J'essaierai de rappeler sommairement ici les arguments de la défense et de l'attaque.

Les partisans du tour y voient une invention ingénieuse, une inspiration sublime de la charité chrétienne. Ils veulent qu'on le respecte, dans l'intérêt de la société, dans celui des enfants eux-mêmes. Le côté financier de la question les touche peu; ils font peu de cas des calculs des économistes et des administrateurs, quand ils ne réprouvent ou ne flétrissent pas cette arithmétique, comme ils l'appellent, à leurs yeux immorale ou tout au moins erronée.

La question, disent-ils, n'est-elle pas bordée, pour ainsi dire, par deux grands écueils : le manque d'humanité et le défaut de prévoyance, et ne vaut-il pas mieux manquer de l'une que de l'autre? Ce qui, à nos yeux, domine le débat, c'est le côté humain, charitable, religieux. A ces enfants jetés sur la terre sans famille, sans appui, sans protection, la société refusera-t-elle son aide tutélaire? obéissant à des considérations d'intérêt sordide, voudra-t-elle ne pas leur assurer, aux premières époques de la vie et surtout à l'heure de la naissance, l'assistance, et plus tard la vie morale, l'instruction et l'éducation?

Digitized by Google

On ne veut pas, sans doute, en finir d'un coup avec la cause et l'effet; détruire l'enfant pour n'avoir plus à le secourir. La suppression du tour doit cependant conduire à ce double résultat. N'oublions pas que la honte survit à la faute; qu'à certaines heures, sous l'empire de certaines circonstances, ce sentiment l'emportera sur le cri de la nature, et que la mère se défera de son enfant, souvenir permanent de sa chute et signe vivant de sa honte. Le tour, que vous traitez d'enseigne de vice, d'égout, d'antre de Cacus, le tour est fait précisément pour préserver la mère aux abois de ces horribles tentations et la sauver de ces crimes. Combien de fois n'a-t-il pas eu cette vertu! Prenez garde, en voulant dégrever le budget de la charité publique, espoir d'ailleurs incertain, de grossir les rôles de la justice criminelle, de garnir les prisons et de pourvoir l'échafaud.

Et si la faute de la mère appelle une expiation, le tour ne l'implique-t-il pas? Comptez-vous donc pour rien le renoncement aux joies de la maternité qu'il impose, cette séparation longue, définitive peut-être, de la mère et de l'enfant : car le sentiment maternel survit dans le cœur des mères même les plus avilies, les plus dégradées. Vous parliez d'expiation : vous la tenez, plus terrible pour la mère que cette expiation publique à laquelle vous voulez la condamner, et qui constitue un vrai scandale, un spectacle révoltant pour les yeux et pour la morale, une excitation au vice des mères, et non un secours aux enfants.

Car, c'est bien la mère que vous secourez, tandis que nous c'est l'enfant, victime innocente; c'est l'enfant

Digitized by Google

que nous recueillons au tour et que nous élevons à l'hospice. Economistes, philanthropes, malthusiens, vous n'avez plus le droit de crier au scandale. Ne primez-vous pas le dévergondage des mœurs et l'accroissement impur de la population ? N'abandonnez-vous pas l'enfant aux chances si nombreuses d'une éducation et d'exemples détestables ?

On retrouve tous ces arguments dans le mémoire de M. de Beausset-Roquefort, travail méthodique, bien écrit et consciencieux. Mais pourquoi y rencontre-t-on des inexactitudes graves, des accusations légères ou injustes et surtout ces expressions malheureuses et ces grands mots, *sesquipedalia verba*, dont, dans cette question particulièrement, il n'a été fait qu'un abus trop fréquent. Qu'entend donc M. de Beausset-Roquefort par cette expression d'*économistes chrétiens* et par ces autres paroles qui semblent lui servir de commentaire ? « Ces mesures (la suppression » des tours et le secours dit aux filles-mères), ces » mesures la religion catholique ne les approuvera » jamais. »

Je crois, pour mon compte, que l'économie politique et la théologie sont deux sciences qui, sans doute, en raison de la solidarité des connaissances humaines, peuvent parfois se rencontrer sur un terrain commun, mais qui ont une origine, une sphère d'action, un but propres et différents. D'après M. de Beausset-Roquefort, il faudrait donc rayer de la liste des chrétiens, non-seulement Lord Brougham, un protestant il est vrai, qui appelle le tour *la plus belle petite machine à démoralisation imaginable*, mais encore M. de Gérando,

Digitized by Google

l'illustre philanthrope, mais M. Baudon un fidèle des plus convaincus et des plus fervents, un promoteur ardent de toutes les œuvres de la charité catholique, et combien d'autres encore. J'ai également peine à croire que la proscription de la charité chrétienne et la création de l'assistance publique aient été des produits directs et des conséquences nécessaires de la révolution de 1789. Ce n'a été alors qu'en vertu d'une déviation aux principes essentiels de cette révolution ; et parmi les économistes de nos jours, j'en connais bien peu qui ne repoussent absolument l'assistance légale, la charité légale, et qui ne se défient, même à l'excès, de la bienfaisance publique et de la charité officielle. Il conviendrait, en vérité, de prendre davantage garde aux exagérations de langage et aux confusions de mots. N'est-ce pas mal servir, peut-être, le catholicisme lui-même que de mettre si légèrement ses doctrines en opposition avec les idées scientifiques ou économiques de la société nouvelle.

Sur le fond du débat, voici ce qu'avec tous les adversaires du tour, je répondrai.

Vous vous plaignez de la désertion du mariage, vous déplorez le scandale des unions illégitimes également réprouvées par la morale sociale et la loi religieuse, et en même temps vous ouvrez à ce scandale, objet de vos plaintes et de vos inquiétudes, des avenues larges, des asiles sûrs et cachés. Vous offrez à la fille ou à l'épouse un moyen facile d'échapper à la honte qui devrait être la première expiation de sa faute, et de rejeter sur la société l'accomplissement

Digitized by Google

du plus sacré des devoirs de la mère : l'entretien et l'éducation de son enfant. Douteriez-vous donc assez de la puissance naturelle du vice pour vouloir en assurer la marche et en faciliter les progrès ?

La loi pénale prévoit et punit l'abandon des enfants. Eh bien ! le tour provoque cet acte criminel, et comme pour y convier, vous vous interdisez toute recherche sur ses causes ; vous enveloppez les profondeurs du tour du secret le plus impénétrable.

Convaincus de la puissance et de la nécessité de ce grand principe social, la responsabilité personnelle, vous avez pris à tache d'écarter de vos codes et de vos lois, sinon tout ce qui peut l'affaiblir, du moins tout ce qui le renverserait inévitablement. C'est ainsi que vous avez refusé d'admettre le droit des pauvres à l'assistance légale et repoussé le droit au travail au plus fort de la propagande socialiste et sous les menaces de la rue. Inconséquence étrange, presque odieuse, vous reconnaissez au vice ces droits que vous avez dû dénier à la souffrance, au malheur, à l'accident ! Grâce à votre faiblesse, il faudrait dire, peut-être, votre connivence, la fille-mère pourra continuer ses désordres, ses abandons d'enfants, sans crainte de châtiment, au sein peut-être d'une aisance impure. Et la charité souvent ne peut soulager que d'une main parcimonieuse la mère de famille, honnête et laborieuse qui succombe sous son fardeau trop pesant !

Mais supprimez le tour, et la mère détruira son enfant. N'y a-t-il donc pas d'autre alternative ? Pour qu'elle fût vraie, force serait d'admettre que le tour garantit infailliblement à la mère le secret

Digitized by Google

auquel elle attache un prix tel qu'elle ne doit pas reculer même devant le crime pour se l'assurer ?... La nature n'a-t-elle donc marqué la grossesse de caractères si visibles et si particuliers ? est-il donc si facile de la cacher à tant de regards vigilants, malins ou curieux ? « Que de souffrances, dit M. Baudon, à » supporter en secret, de terreurs physiques à tra- » verser et dans lesquelles il faut une attention » constante pour ne jamais se laisser deviner ! Que » de chances de trouver sur ce chemin si long un » témoin peu discret. » Combien peu de filles-mères, ajouterai-je, ont pu triompher de ces difficultés. Il reste encore l'heure de l'accouchement. La malheureuse se privera-t-elle alors de tout secours de l'art, de toute assistance amicale ? Dans le premier cas, c'est exposer ses jours ; dans le second, c'est livrer à un tiers ce secret, prix d'une si longue dissimulation, de tant de souffrances physiques et de tortures morales. C'est à ces moments que la voix dite de la honte se fait entendre trop souvent d'une manière sinistre. Le tour a manqué à sa promesse ; que le secret de la naissance s'ensevelisse avec l'enfant ! (1).

(1) Et les mains mercenaires, chargées le plus souvent de son transport au tour, comment en usaient-elles avec l'enfant ; qu'en faisaient-elles parfois ?

M. Baudon va répondre :

« A la faveur des institutions des tours, d'abominables industries s'étaient élevées ; ce qui n'était et ne devait être qu'un acte de compassion devint un trafic ; des hommes, des femmes pour gagner leur vie, faisaient métier de transporter les enfants des filles-mères, et bien plus ils allaient solliciter chez elles les malheureuses et les tenter à domicile. Pour ce faire, un tarif était établi, tarif variable, comme tout ce qui tient à l'industrie, suivant les

Digitized by Google

Dès lors, si l'on persiste à lier les deux ordres de faits par un rapport d'effet à cause, n'est-il pas plus vrai de dire que le tour agit plutôt dans le sens de l'infanticide qu'il n'en détourne et ne le prévient?

Le tour, je le répète, est une promesse de secret. Sur la foi de cette promesse, la fille-mère s'efforce de cacher sa grossesse, elle veut accoucher clandestinement, et leurrée dans son espoir, elle s'y rattache par un crime au dernier moment, crime à la punition duquel l'existence du tour peut, au surplus, lui fournir le moyen d'échapper. Fait frappant, sur *cent vingt-*

nécessités du moment et ce que les économistes appellent la demande du marché. Au moins, si les enfants avaient été traités avec égard; mais il n'en était rien. Les pauvres petites créatures, privées de toute surveillance, livrées sans contrôle à d'avides gardiens, étaient colportées comme des ballots de marchandises, dépouillées parfois de leurs vêtements. Qu'importait, en effet, au colporteur, comment elles arrivaient à l'hospice; si le tour les recevrait mortes ou vivantes, si les fatigues d'un voyage fait sans précaution les emportaient au bout de quelques jours; il recevait son salaire et tout était dit... Ce n'était pas tout encore, des forfaits odieux, et que la plume se refuserait à décrire, s'il n'était nécessaire de dire toute la vérité, étaient commis sur les enfants. De même que du temps de saint Vincent de Paul, il se trouvait à la couche des servantes assez dénaturées pour empoisonner des enfants nouveaux nés, de même aujourd'hui il s'était rencontré des hommes et des femmes assez dépouillés de tout sentiment humain pour jeter dans des fosses d'aisance, dans des mares, dans des bourbiers des enfants qu'ils étaient censés porter au tour. Les fastes de la justice ont retenti de la cruauté d'une femme chez laquelle on a reconnu plus de vingt-cinq cadavres d'enfants étouffés en deux années, et le lamentable drame de Tournay n'est malheureusement pas le seul. En présence d'aussi intolérables abus, que dire de l'institution des tours, qui leur prête si complaisamment leur appui, qui leur accorde protection et impunité, et qui, lorsque la justice s'émeut à la fin, rend si difficile la constatation des crimes ? »

(De la suppression des tours.)

Digitized by Google

neuf infanticides jugés en 1838, l'accouchement avait été *cent ving-cinq fois clandestin !*

Les adversaires du tour sont logiquement aussi partisans des secours connus sous le nom d'ailleurs si impropre, et qui a prêté à tant de déclamations, de *secours aux filles-mères*. Ils sont bien loin de voir dans ces secours, pour parler avec MM. de Melun, Montalembert, Nicolas et de Beausset-Roquefort, une prime au vice, une excitation à la débauche, un déni de justice et d'assistance envers la vertu pauvre, au profit du vice effronté ; à leurs yeux l'abandon des enfants constitue un des désordres, et la charité communiste un des périls sociaux les plus grands. Ils redoutent pour l'avenir de l'enfant lui-même l'éducation de l'hospice. Ils ne croient pas à l'indignité obligée de la mère naturelle et lui refusent le privilége de l'irresponsabilité que n'a pas la mère légitime. La quotité des secours et leur durée (7 francs par mois, en moyenne, et 2 ans, c'est-à-dire un morceau de pain, et de pain sec sans métaphore tout au plus) ; le mode de leur concession et leur caractère essentiellement transitoire et passager les assurent qu'ils ne peuvent allécher au vice la fille-mère et l'engager à multiplier ses enfants. Et de bonne foi, où est donc le scandale si une fille-mère accepte résolûment son devoir dans toute son étendue? Quand elle élève cet enfant qui lui sert de sauvegarde contre de nouvelles tentations et qui a souvent conduit l'amant à la réparation du tort fait à la mère? L'idée d'expiation n'est-elle donc pas une idée éminemment chrétienne, éminemment catholique? Le scandale, l'immoralité

Digitized by Google

sont bien plutôt dans l'assurance du secret à la faute; le danger de la contagion se trouve bien plutôt là. Qu'est-ce en effet que le secret absolu du tour, sinon la rémission d'une action coupable, rémission obtenue sans expiation, peut-être sans repentir.

Soit, répliquera-t-on. Mais qu'il est grand le danger de laisser l'enfant à sa mère; et c'est l'intérêt de l'enfant qui domine le débat! Une des grandes difficultés du temps est précisément l'éducation du peuple, du peuple brusquement émancipé et mis en possession de droits d'un exercice difficile et auquel il n'était pas et ne pouvait pas être préparé. Eh bien! il est toute une classe d'enfants issus en immense majorité des classes populaires, les enfants naturels, que la société adopte. Qu'elle se montre à leur égard paternelle et surtout prévoyante; qu'elle compense le malheur de leur naissance par une éducation qui en fasse un jour de bons citoyens.

Seriez-vous par hasard socialistes, et, qui pis est, sans vous en douter, MM. de Lamartine, de Montalembert, de Melun, de Tourdonnet, de Beausset-Roquefort, etc.? Prenez bien garde à la voie où vous voulez engager la société : c'est tout juste celle de l'enseignement gratuit et obligatoire, du droit au travail, du droit à l'assistance et autres devises qui n'appartiennent pas précisément aux doctrines libérales ou catholiques? N'y aurait-il donc que les enfants naturels en danger de mauvaise éducation aujourd'hui? Que je le voudrais! Mais qu'il serait puéril de le croire, de l'espérer même jamais! Une fois encore, pourquoi, ce privilége d'une bonne éducation, le réservez-vous à l'enfant naturel?

Digitized by Google

dans votre ordre d'idées, l'enfant légitime n'y a-t-il pas au moins autant de droits? Nous voici en face d'un dilemme des plus pressants : ou la société croit devoir se reposer sur la famille du soin d'élever l'enfant, ou elle la tient en suspicion, pour indigne ou incapable d'une si haute mission. Alors, plus d'hésitation ; elle serait dangereuse, quasi criminelle. Proclamons, de suite, la main-mise complète de l'Etat sur l'éducation. C'était l'avis de Platon et celui aussi de M. de Robespierre. M. de Beausset-Roquefort le partage-t-il?

A vrai dire, si l'on ne songe pas à cette dernière extrémité, on semble du moins être bien en garde contre la famille et tendre avec persévérance à diminuer son rôle dans l'éducation. De tous côtés, se fondent des ouvroirs ou autres œuvres de ce genre, qui ne recueillent pas les seuls enfants naturels, ou orphelins, mais ceux des familles que l'on juge trop pauvres pour les nourrir, ou trop peu honnêtes pour les élever. « N'est-ce pas (et je cède ici la parole à M. l'abbé » Bautain, dont le talent est si élevé et dont l'ortho- » doxie vous sera moins suspecte que la mienne), » n'est-ce pas donner une espèce de prime à la paresse » et à l'immoralité? Il suffira d'être misérable ou vi- » cieux pour être dispensé de nourrir ceux qu'on a » mis au monde, et les familles croient avoir accompli » leur devoir quand, par l'entremise de quelque dame » de charité, elles seront parvenues à placer d'un côté » ou de l'autre, et sans qu'il leur en coûte rien, leurs » garçons et leurs filles, se réservant, bien entendu, » de les reprendre dès qu'ils seront assez forts ou » assez adroits pour leur rapporter quelque chose.

Digitized by Google

» *Franchement je ne connais rien de plus immoral,*
» *ni de plus attentatoire aux droits et aux devoirs de*
» *la famille,* que ce calcul qui se fait maintenant tous
» les jours par les pauvres, et que l'*institution des ou-*
» *vroirs favorise* en recevant des enfants qui ne sont
» pas orphelins ?... *Nous chrétiens, nous entrons ainsi*
» *à notre manière dans le système de communauté,*
» *qui veut que l'Etat donne l'éducation gratuite à tous,*
» *c'est-à-dire que tout le monde doit nourrir et élever*
» *les enfants de tout le monde, comme à Sparte ou*
» *dans les utopies des réformateurs modernes.* Mais
» aussi à Sparte, il n'y avait plus de famille, et toutes
» les lois de la nature étaient violées par celles de
» l'Etat (1). »

Nous sommes, vous le voyez, bien loin d'une entente générale, M. de Beausset-Roquefort et moi ; sur un point, cependant nous tombons d'accord. M. de Beausset-Roquefort ne veut pas, en effet, de l'envoi de nos enfants assistés dans les orphelinats de l'Algérie, et il donne à l'appui de cette opinion des raisons excellentes. Les pupilles des hospices ne feraient pas plus de vrais cultivateurs, que les mendiants transportés dans les colonies de la Nouvelle-Hollande, en 1825. Ce n'est point là une souche de colons à la manière des *pilgrim-fathers*, des pionniers des prairies, voire des squatters de la Californie et de l'Australie. Mais cet accord n'est que bien passager. Ces colonies, M. de Beausset-Roquefort les veut, en France, en effet,

(1) La belle saison à la campagne.

Digitized by Google

sous une forme ou plutôt sous une direction spéciale. « La dispersion des enfants chez les particuliers, dit-il, » rend la surveillance impossible. Les œuvres chré- » tiennes et les institutions sociales charitables accom- » plissent seules, par le sentiment du devoir, la mission » que l'intérêt privé ne stimule pas. Hors les cas fort » rares des placements chez des bienfaiteurs, on ne » trouvera rien de mieux que l'organisation de la » famille charitable dans des établissements spéciaux » dirigés par les membres d'une communauté reli- » gieuse remplissant bien mieux que beaucoup de » familles les fonctions augustes de père et de mère. » Je ne sais si les congrégations sont nécessairement plus propres que les simples laïques à l'éducation. Mais je connais le résultat presque général des colonies agricoles, soit en France, soit en Algérie. C'est un mécompte financier et moral, et je conclus nettement, fermement comme je concluais il y a deux ans, dans *mes études sur les enfants assistés* :

Suppression du tour, *Delenda est Carthago ;* généralisation la plus complète possible du secours dit aux filles-mères. Placement des enfants à la campagne chez des parents adoptifs ; ou encore dans des colonies agricoles, mais des colonies comme celles de la Suisse, faites à l'image de la famille, et non à celle de l'hospice, de la caserne ou du phalanstère (1).

(1) Ces idées, et M. le Ministre de l'Intérieur voulait bien le dire à propos même de mes *études (Bulletin officiel de l'intérieur)*, sont celles de l'administration supérieure. Elle s'est attachée à supprimer les tours, à réduire le nombre des hospices dépositaires, à placer les enfants à la campagne,

Digitized by Google

enfin à généraliser l'emploi des secours temporaires aux enfants des filles-mères.

Ce dernier moyen, si vivement critiqué, a été justifié par l'enquête ouverte dans tout l'empire en 1860, enquête approfondie et minutieuse, que dirigeaient MM. les Inspecteurs généraux des établissements de bienfaisance. « A quel-» que point de vue qu'on les envisage, lit on dans le compte-rendu de cette » enquête, les secours temporaires ont largement répondu aux espérances de » l'autorité supérieure. Ils sont un moyen de réparation pour la mère, une sé-» curité immense pour l'enfant, et sans ajouter aux charges publiques, loin » de là, ils réagissent sur la situation des pauvres abandonnés eux-mêmes. » L'enfant secouru temporairement coûte six fois moins cher à l'assistance publique que le pupille des hospices, « de telle sorte que si le service entier se » ployait à ces nouveaux errements, la dépense annuelle s'élevant à 10,000,000 f. » environ, se réduirait aussitôt à 1,700,000 fr. »

Le département de la Haute-Loire avait pour son compte, devancé les intentions du gouvernement. Dès 1836, les tours des hospices de Brioude et d'Yssingeaux étaient supprimés; en 1846, celui de l'hospice du Puy se fermait. En 1842 avait lieu la centralisation du service audit hospice du Puy, et peu à peu cet hospice s'est évacué au point qu'il n'y reste plus aujourd'hui que 9 enfants tout-à-fait infirmes. La conséquence de ces mesures et de l'allocation des secours aux nouveaux-nés a été une diminution progressive de la dépense, sauf pendant deux ou trois années, où elle s'est relevée dans des proportions énormes, des charges du département. Cette augmentation n'était due qu'à des causes éventuelles et à des circonstances de nature toute spéciale. Pour 1865, le chiffre des enfants assistés de toutes catégories, n'est évalué qu'à 148, et la dépense qu'à 12,140 francs. En 1849, les deux chiffres s'élevaient l'un à près de 1100, l'autre à 74,000 fr.

Si ces résultats avaient été obtenus aux dépens des enfants, ou de la morale publique, je serais loin de m'en féliciter. Mais, on peut affirmer le contraire en toute assurance, et preuves à la main. Les pensions alimentaires ont été augmentées, les enfants mieux surveillés et mieux traités au physique et au moral qu'autrefois. Ils reçoivent une plus grande instruction religieuse et primaire. Le dernier rapport au Conseil général (vol. 1864) de M. l'Inspecteur du service Borie, dont le zèle, l'intelligence et le dévouement ont été toujours à la hauteur d'une tâche ardue et pénible, ce dernier rapport prouve l'inanité ici au moins des craintes conçues au sujet de l'augmentation des infanticides et des avortements, en tant que liée à la suppression des tours.

Digitized by Google

VITICULTURE

LEÇONS

DE

M. LE DOCTEUR GUYOT

RÉDIGÉES ET LUES EN SÉANCE

PAR M. LE DOCTEUR LANGLOIS
Membre résidant de la Société

Le lundi 28 mars, dans la matinée, se trouvait réunie dans la salle du Musée une assemblée plus nombreuse que ne permettait de l'espérer le peu de temps laissé pour la convocation.

A huit heures et demie, M. Guyot, accompagné par M. Ch. de la Fayette, s'assied au bureau, où prend place également notre digne maire, M. Préat, qui a désiré faire à l'érudit visiteur les honneurs de la ville du Puy.

Digitized by Google

M. Guyot expose en peu de mots le but de sa mission : savoir comment, dans toute la France, se plante, se cultive la vigne, se récolte la vendange, se fait le vin; c'est là le but officiel. Enseigner aux populations viticoles comment elles doivent accomplir tous ces actes pour arriver à produire le vin meilleur et en plus grande quantité, voilà ce que s'efforce de faire M. le docteur Guyot.

Nous analyserons brièvement la partie officielle, de laquelle devra cependant ressortir une grave leçon pour les viticulteurs du Puy; nous donnerons aux préceptes de M. Guyot un peu plus d'extension. Nous prions nos lecteurs d'observer que les réponses sont toujours faites pour la généralité, et n'empêchent pas quelques exceptions.

— Comment se plante la vigne au Puy ?

Elle ne se plante pas, elle se provigne.

— Quand ébourgeonnez-vous ?

Jamais.

— Quand rognez-vous ?

Jamais.

— Comment échalassez-vous ?

Point.

— Quand fumez-vous ?

Jamais.

La taille est en général à deux yeux francs sur un seul sarment; elle est bonne pour le gamet, qui est à peu près partout le plant du pays.

Les deux façons sont bien appropriées aux besoins de la vigne, sauf quelques modifications, qui seront indiquées plus tard.

Digitized by Google

La vendange est transportée dans la cuve sans avoir été préalablement écrasée. On foule la cuve, quelques-uns deux fois, d'autres trois fois.

Le produit moyen est de douze hectolitres à l'hectare ; le prix moyen, de 25 fr. l'hectolitre.

Voilà, en raccourci, le résumé de l'interrogatoire de M. Guyot. Voici les conclusions qu'il en a tirées :

— Avec votre manière de faire, vous ne pouvez jamais arriver à la culture de la vigne que comme agrément, non comme produit réel ; vous avez tort. Les habitants de la Lorraine et de l'Alsace sont plus mal partagés que vous sous le rapport du climat et du sol : leurs vins sont abondants et recherchés. Les vôtres sont aussi bons qu'on peut l'espérer avec votre plant et vos systèmes de culture et de vinification ; vous pouvez faire beaucoup meilleur et en bien plus grande quantité. Pour cela, un changement radical est indispensable.

Ne provignez jamais. — Là est la source de tous vos maux. Arrachez partiellement vos vignes, pour ne pas vous priver tout-à-coup de leur jouissance ; semez une céréale, puis une prairie artificielle, qui durera deux ans ; défrichez et replantez. Mais replantez ce qui convient à votre climat et à votre sol, replantez avec soin et méthode, faites vos vins avec intelligence, et vous pourrez obtenir des produits rivalisant avec les Beaujolais et les Bourgogne légers.

C'est sur cet encouragement que M. Guyot a quitté son auditoire, remettant après la leçon pratique

Digitized by Google

l'indication des moyens à employer pour arriver à ce résultat tant désiré, mais encore si éloigné.

A deux heures, un auditoire nombreux, bravant la rigueur de la température, prouvait à l'honorable professeur combien sa parole du matin l'avait intéressé. Toute cette partie de la leçon était faite surtout pour parler aux yeux; elle en a appris beaucoup à ceux qui y ont assisté. Pour l'historien, elle se reproduit entièrement dans la théorie développée pendant le cours du soir. Nous passerons donc immédiatement à la troisième partie.

— Il est regrettable, a répété M. Guyot, que vos vignes soient devenues pour vous un agrément, non un produit; votre climat a ses rigueurs, vos terrains propres à la vigne ne sont pas très-nombreux, et pourtant vous pouvez encore obtenir assez pour rendre service au pays en lui faisant boire du vin, et non cette liqueur frelatée et dangereuse qui est livrée à la consommation dans la plupart des cabarets; pour être utile au producteur, en lui faisant obtenir un rendement avantageux de terrains entièrement improductifs jusque-là. Etudions les moyens d'arriver à ces résultats.

Préparation du terrain. — Le défoncement, considéré jusqu'à ce jour comme indispensable, est nuisible dans la plupart des cas. Les exceptions sont les argiles, les granits, les terrains schisteux. Partout où vous opérerez sur des calcaires, des cailloux mélangés, des roches fendillées, évitez de défoncer avant de planter ; faites

Digitized by Google

à la vigne un trou de petit diamètre, et laissez-lui le soin de chercher elle-même son existence profonde.

Choix du plant. — La question, ici, se divise en deux parties : choix du plant comme forme, choix du plant comme espèce.

Une erreur généralement répandue était que plus le bois était rapproché de la souche, plus il était avantageux pour planter. On estimait même bien au-dessus de toute autre branche la crossette ou sarment conservant une portion de vieux bois. Le contraire est aujourd'hui prouvé, et par la théorie, et par la pratique. En théorie, la vigne est un arbrisseau grimpant ; si vous le livrez à lui-même, c'est par l'extrémité qu'il poussera ; les yeux du bas avorteront. C'est donc à l'extrémite que se porte la force de végétation. Désireux de connaître la cause de ce phénomène, un de nos chimistes investigateurs les plus distingués, M. Payen, a étudié, à l'aide d'une solution d'iode, la composition des bourgeons de la vigne, et il a découvert que plus on s'éloignait de la souche, plus on trouvait abondante une petite masse de fécule que dépose la nature, à l'automne, au-dessous de chaque bourgeon, et qui est destinée à favoriser son développement et à activer sa végétation au printemps.

A cette étude de physiologie végétale, ajoutons ce résultat pratique :

La crossette donne, la première année, une pousse de 10 à 15 centimètres au plus ; le milieu du sarment une pousse de 40 à 50 centimètres ; l'extrémité une pousse de 80 et quelquefois 1 mètre. C'est de plus,

Digitized by Google

la seule portion qui, parfois la première et toujours la seconde année, commence à porter des fruits.

Prenons donc pour notre plant des sarments de moyenne grosseur; plantons les extrémités des tiges, sans nous en tenir toutefois à une seule bouture par sarment, mais en rejetant, si nous avons assez de sujets, les parties trop rapprochées de la souche. Coupons à l'automne nos sarments pour plant sur des souches fertiles, que nous avons marquées avant la vendange. La souche productive a des enfants riches en fruits. Mettons nos sarments à la cave ou en fosses de 40 à 50 centimètres de profondeur, et attendons le printemps.

Quelle espèce planterons-nous? Ici M. Guyot entre dans une longue dissertation sur les diverses qualités du plant, et il arrive à cette conclusion.

Le gamet, cultivé en majorité dans votre pays, est un plant qui donne abondamment, dont la taille est facile, mais qui présente pour la localité de grands inconvénients: il pousse de bonne heure, mûrit tard, et est par conséquent sujet aux gelées de printemps et d'automne. Le plant préférable ici sera le pineau, soit de Bourgogne, soit de Beaujolais, dont la pousse est tardive, la maturité prompte et le produit avantageux, lorsqu'on sait le diriger; ce que nous étudierons au chapitre de la taille.

Comment planterons-nous? Ici encore M. Guyot et avec lui les vignerons les plus distingués sont en opposition avec la pratique mise en usage jusqu'à ce jour dans nos contrées. — On plante la vigne à une grande profondeur, et souvent ensuite on la couche,

Digitized by Google

afin, dit-on, de donner à ses racines plus de facilité pour se développer. L'honorable professeur s'est élevé avec force contre cette pratique qu'il a traitée de barbare. Nous donnerons tout-à-l'heure la théorie sur laquelle il s'appuie. Deux modes de plantation se disputent aujourd'hui la prééminence : ce sont la bouture et le semis.

La première, préconisée et mise en grande faveur par M. Guyot; la seconde, dont la pratique, renouvelée disent les uns, inventée disent les autres, a valu à son auteur, M. Hudlot, une grande médaille d'or. Nous allons successivement étudier ces deux modes de propagation. Nous avons vu comment se préparent les boutures. A la fin de mai, même au commencement de juin, sortez vos sarments de la cave ou des fosses; coupez-les en segments de 20 centimètres environ, portant trois yeux, en ayant soin que la partie supérieure soit tranchée au milieu d'un œil ; faites avec le plantoir un trou à la place où doit être votre souche, enfoncez dans ce trou deux yeux, de manière à ce que le troisième soit juste au-dessus du sol, puis tassez la terre autour de votre bouture autant qu'il vous sera possible, recouvrez la partie extérieure de cinq centimètres de sable ou de terre légère, non susceptible de se masser à la pluie, plantez une broche à côté pour indiquer la place. Les ceps doivent être placés à 0,80 cent. au carré. Quel est le résultat de ce mode de plantation? quels sont ses avantages relatifs? Nous allons mettre sous vos yeux un tableau comparatif des différents âges de production suivant la profondeur de plantation :

Digitized by Google

L'Hermitage plante à un mètre de profondeur et récolte la huitième année.

Le Jura plante à 0,60 cent. et récolte la sixième année.

La Tourraine, la Bourgogne, la Champagne plantent à 0,45 centimètres et récoltent la quatrième année.

L'Hérault plante à 0,25 centim. et récolte la troisième année.

Le Beaujolais plante à 0,15 centim. et récolte la seconde année.

M. Portal de Moussé, un de nos viticulteurs les plus distingués, compte aujourd'hui par hectares les vignes plantées par ce dernier mode et déclare que la seconde année toutes ont donné une récolte suffisante pour payer leurs façons.

Qu'est-ce que le semis de la vigne ? C'est la plantation d'un seul nœud coupé sur le sarment avec un centimètre de bois en dessus et en dessous. Un des yeux doit être dirigé en haut, le bouton être mis en l'air, la semence enfouie à huit centimètres environ; la terre tassée par-dessus. Au bout de trois semaines à peu près, l'œil se développe et sort de terre. Au bout de la première année on obtient des tiges de 50 à 60 centimètres, des racines de la même longueur, le tout d'une vigueur extrême. Seulement l'observation a démontré que le semis donnait des fruits au moins une année plus tard que la bouture.

La théorie vient ici encore à l'appui de la pratique. Lorsque les boutures sont faites à une grande profondeur, les yeux d'en haut fournissent au début un

Digitized by Google

chevelu qui suffit à faire végéter la plante, mais non à la faire se développer complètement; or, les racines poussent toujours en raison directe des tiges, et suivant leurs besoins. Il se développe alors autant de couronnes de radicules qu'il y a d'yeux enterrés, et les tiges comme les racines ne prennent pas de vigueur. Si, au contraire, un ou deux yeux seulement sont enfouis, à mesure que la végétation avance, les besoins se faisant sentir à une ou deux couronnes de racines seulement, celles-ci se développent rapidement, vont profondément chercher dans la terre leurs sucs nourriciers et constituent une plante vigoureuse; et pour preuve, si au bout d'un an vous arrachez une bouture plantée à un mètre, vous y trouvez sept ou huit couronnes de radicules de cinq à dix centimètres au plus; si vous arrachez, au bout du même temps, une bouture faite à 12 ou 15 centimètres, vous y trouvez une couronne de racines vigoureuses, dont quelques-unes acquièrent jusqu'à 60 centim. Les tiges sont, dans les deux cas, parfaitement en rapport avec les racines. Nous devons, d'ailleurs, chercher toujours à imiter la nature; dans les arbres les plus élevés comme dans les arbustes, ce n'est jamais d'une grande profondeur que partent les maîtresses racines, mais bien presque de la surface de la terre, et il ne viendrait jamais à l'idée de personne, parce que le chêne doit acquérir un immense développement, de planter un gland à un mètre de profondeur.

TAILLE. — A la fin de notre première année, c'est-à-dire vers le mois d'avril, notre vigne, plantée ou

Digitized by Google

semée suivant les indications que nous avons données, se trouve avec un long sarment que nous taillons immédiatement à deux yeux francs, qui donneront, pour la seconde année, deux sarments sur lesquels nous allons avoir à opérer.

Ici, nous sommes obligé de diviser notre leçon en deux parties, la taille n'étant pas la même pour toutes les espèces de raisins.

M. Guyot a fait sur les différentes tailles, soit à la vigne de M. le docteur Urbe, à Saint-Marcel, soit à son cours du soir, de nombreuses et savantes dissertations. Notre but étant, s'il est possible, d'être utile aux viticulteurs du Puy, nous tâcherons d'évincer ce qui ne servirait qu'à les embrouiller, et nous nous renfermerons dans la taille de deux variétés: celle actuellement cultivée, le gamet, celle que conseille de propager M. Guyot, le pineau.

Taille du gamet. — Nos deux branches sont conservées et rabattues à deux yeux francs ou à trois, en ayant toujours soin de faire la section juste au milieu de l'œil supérieur à celui qu'on veut garder. Cette observation s'applique à toutes les tailles, et se fonde sur ce qu'il est bien établi aujourd'hui, que le bourgeon s'alimente par le canal médullaire qui lui est supérieur. Seulement, si la taille à trois yeux est adoptée, dès que les bourgeons se sont développés, il faut pincer le troisième œil, afin d'empêcher son développement comme bois, après l'avoir fait servir à la multiplication des racines.

Qu'est-ce que pincer ?

Digitized by Google

C'est enlever avec l'ongle l'extrémité du bourgeon. Cette opération doit se faire au-dessus de la quatrième feuille, si votre bourgeon n'est pas encore à fruit; dans le cas contraire, *à la deuxième feuille au-dessus de la deuxième grappe*. Donc, notre souche taillée à deux yeux sans pincement, ou à trois yeux avec pincement, nous constitue la seconde année deux cornes. Si vos souches sont convenablement espacées, vous pouvez sans inconvénient multiplier vos cornes les années suivantes, et augmenter ainsi le développement et le produit de chaque souche. Il faut enlever avec soin tout gourmand, toute branche parasite qui tendrait à se développer sur le vieux bois; elle ne peut être que nuisible. Nous arrivons ainsi au moment où la vigne entre en production. Que devons-nous faire alors? Le gamet, dont nous nous occupons, ne donne de fruits qu'aux bourgeons inférieurs; nous pouvons donc, sans inconvénient, sacrifier les extrémités de nos sarments; mais il est pénible de jeter bas au printemps des yeux qui peuvent constituer une véritable richesse.

Avant d'aller plus loin, rappelons que les racines se développant en raison directe de l'étendue des rameaux, il n'y a jamais danger d'épuisement en laissant à la vigne une grande étendue. Disons aussi que jamais la végétation herbacée ne fatigue la vigne. Cherchons donc à conserver le plus possible de fruits sans déformer notre souche. Au lieu de tailler à deux yeux, taillons à quatre, à cinq même; puis, comme deux seulement nous sont nécessaires pour constituer la charpente de l'année suivante, pinçons, à mesure qu'ils se développent, les bourgeons supérieurs. Nous

Digitized by Google

obtiendrons ainsi autour de notre souche une véritable couronne de grappes et un produit qui, sans être aussi beau que celui de l'Hérault, où on obtient souvent au-delà de 100 hectolitres à l'hectare, peut néanmoins devenir dans ce pays très-rémunérateur. Il est bien entendu que les vignes doivent toutes être échalassées; sans cette précaution et les opérations suivantes, la maturité du raisin devient impossible.

Taille du pineau. — Posons de suite le fait qui oblige à une différence absolue de taille entre nos deux variétés de plants. Le gamet, avons-nous dit, ne porte grappe que dans les bourgeons inférieurs; le pineau, au contraire, n'en présente que dans les bourgeons supérieurs. Le premier œil n'en a jamais, le second très-rarement, le troisième quelquefois; la taille précédente vous donnerait donc une vigne improductive, ou à peu près.

Comment agirons-nous ? Au lieu de tailler nos deux brins à yeux égaux comme précédemment, nous ne ferons cette opération que sur un seul, et celui-là sera destiné à la reproduction de l'année suivante; nous conserverons à l'autre une longueur qui variera entre 60 centim. et 1 mètre, suivant la force de végétation. Ce long sarment sera maintenu dans une position horizontale, en le fixant à son extrémité; puis comme il n'est destiné qu'à un seul usage, celui de produire du fruit, à mesure que ses yeux se développeront, nous les pincerons. Nous aurons donc ainsi un sarment taillé à deux yeux destiné au bois, un sarment prolongé destiné aux fruits. A la taille suivante, le sar-

Digitized by Google

ment qui a porté fruit sera entièrement abattu, et nous choisirons sur les pousses verticales les deux brins les plus vigoureux destinés à constituer la souche de l'année, l'un pour bois, l'autre pour fruit.

C'est ici le cas de signaler une mesure adoptée généralement aujourd'hui dans tous les pays qui, comme le Puy, sont sujets à la gelée : la conservation d'un sarment de précaution. A l'époque de la taille, quelle que soit l'espèce de raisin que vous cultivez, conservez dans toute sa longueur un des sarments inférieurs de la souche ; obligez ce sarment, par un moyen quelconque, soit le fichage en terre de son extrémité, soit une attache à l'échalas voisin, soit simplement une pierre posée sur sa longueur, à conserver la position au moins horizontale. En vertu de la force ascendante de la séve, les bourgeons des brins taillés se développeront longtemps avant ceux du sarment qui est couché sur la terre. Une gelée printanière pourra enlever complétement les premières pousses de la vigne, et alors vous aurez recours à votre sarment de précaution ; seulement, ne vous hâtez pas. *Il faut trois gelées pour nous tuer,* disent les paysans de l'Alsace ; et en effet, les bourgeons extrêmes peuvent être enlevés par une seconde matinée froide, et les plus rapprochés de la souche se conserver encore. Ce n'est donc que lorsqu'on croit être complétement à l'abri de la gelée, qu'on doit s'occuper du sarment de précaution ; alors, de deux choses l'une : ou votre vigne n'a pas été gelée, et comme il deviendrait non pas inutile mais nuisible, il faut le rabattre entièrement, ou votre espoir de récolte normale est détruit, et dans ce

Digitized by Google

cas il devient une précieuse ressource, et vous en faites, ou une branche purement à fruit, si vous avez l'espoir d'avoir encore assez de bois sur la taille ordinaire pour l'année suivante, ou une branche à bois et à fruit, si vous devez renouveler entièrement votre souche.

Dans certaines localités, le sarment destiné à porter fruit, au lieu d'être maintenu horizontalement comme le précédent, est recourbé en axe et attaché au pied de l'échalas. Il y a là contre la gelée un demi-préservatif qui n'est pas aussi efficace que le précédent; il y a aussi la possibilité, en pinçant avec soin chaque bourgeon, de faire produire beaucoup à la vigne. Nous préférons la position horizontale de la branche à fruit, et la préservation de l'oïdium, comme nous l'expliquerons plus tard, n'est pas un des moindres motifs. Mais le plus puissant de tous est la maturation, qui s'effectue bien plus facilement sur des raisins espacés que sur des raisins groupés comme ils le sont nécessairement sur la branche courbée,

A quelle époque doit-on tailler? Dans vos pays, où les gelées printanières sont fréquentes, ne taillez jamais qu'à l'époque la plus rapprochée de la grande végétation. Les racines de chaque souche sont disposées pour fournir la nourriture à 200 yeux environ; laissez les choses à l'état naturel: ces 200 yeux se développeront lentement, et de plus, ceux des extrémités, ceux qui sont destinés à être rabattus par la taille partiront les premiers; si, au contraire, vous supprimez les neuf dixièmes des yeux, la force surabondante de la séve fera partir vite ceux que vous

Digitized by Google

aurez conservés et les exposera à des dommages d'autant plus graves, que votre superflu est détruit, et que vous n'avez conservé que le nécessaire.

FAÇON. — Lorsque vous êtes à l'abri des gelées, mais non avant, donnez à vos vignes un premier labour, mais un labour superficiel. C'est une erreur de croire qu'un labour profond est nécessaire : les racines de la vigne demandent par-dessus tout la tranquillité. Grattez en quelque sorte la terre, permettez à la pluie et au soleil de pénétrer sa couche superficielle, détruisez les plantes parasites qui enlèvent une partie de la substance nutritive, mais gardez-vous de fouiller assez pour toucher aux racines de la vigne : vous la frapperiez de stérilité.

Citons ici un vers façonné pour la vigne, et qui, s'il n'a pour lui le mérite de la poésie, a au moins celui de la vérité :

Point d'herbe sur ses pieds, point d'arbres sur sa tête.

EBOURGEONNAGE. — Nous avons traité la question de la taille, et vous croyez avoir tout fait. « Vienne maintenant du soleil, et nous aurons du vin, dites-vous. » Vous n'avez fait que la taille sèche, c'est-à-dire la moitié de la besogne; reste la taille verte, non moins importante qne la première. Du 15 mai au 1er juin environ, en pinçant l'extrémité de vos bourgeons à fruits, tout bourgeon stérile qui n'est pas destiné à la charpente de l'année suivante, doit être impitoyablement abattu. Cette opération se fait très-vite, avec

Digitized by Google

le doigt, qui va briser dans l'aisselle le membre non-seulement inutile mais nuisible, qui, à cette époque, où il est encore à l'état herbacé, n'a porté à ses voisins aucun préjudice. Répétons que le pinçage qui se fait en même temps doit s'exécuter sur tout bourgeon réservé exclusivement au fruit, à la seconde feuille au-dessus de la seconde grappe.

Rognage. — Du milieu à la fin de juillet, limitez la végétation de vos vignes à une hauteur de 80 centim. à 1 mètre ; vous y trouverez un double avantage : vous concentrerez sur les parties restantes la séve inutilement consommée à l'extrémité des branches, vous hâterez ainsi la maturité et du raisin et du bois destiné à la charpente de l'année suivante; les yeux seront plus abondants, les contre-bourgeons mieux nourris ; enfin, le temps consacré à cette opération sera largement rémunéré par le produit du rognage, fourrage vert très-recherché des bestiaux, très-productif de lait, et arrivant dans un moment où il est souvent difficile de se procurer autre chose. Notez bien que nous raisonnons ici dans l'hypothèse de vignes jeunes et vigoureuses, et non d'après ce qui existe aujourd'hui.

Environ à cette époque, se place la seconde façon de la vigne, pour laquelle nous ne répéterons pas les indications données pour la première. Nous avons encore à faire une petite opération avant d'arriver à recueillir le fruit de tant de peines.

Epamprage. — On a cru jusqu'à présent que les feuilles étaient nécessaires à la conservation du

Digitized by Google

raisin, qu'elles l'empêchaient de griller; il n'en est rien. Elles l'empêchent de mûrir, elles exsudent par leur large surface une masse de liquides dont l'emploi serait ailleurs d'une grande utilité, elles dévorent la substance nutritive du fruit; il y aurait donc là des motifs suffisants pour supprimer, non la totalité, mais une grande partie des feuilles. Et pourtant, dans certaines contrées, et cela peut également se produire dans la vôtre, on a à leur reprocher un crime d'une gravité bien autre. Un fléau terrible est venu depuis quelques années frapper les vignobles les plus importants, vous l'avez tous nommé, l'oïdium. Le moyen de pallier ce déplorable destructeur est aujourd'hui à peu près généralement employé : c'est le soufre ; mais la science a dû pousser plus loin ses recherches, et voici ce qu'elle a découvert, non sur l'origine du fléau, mais sur sa propagation. L'oïdium ne peut se reproduire que par une température continue de 16 degrés pendant trois jours au moins. Il n'a de prise que sur les parties tendres de la vigne, à trois époques différentes de sa végétation : la pousse, la défloraison, c'est-à-dire le moment où la graine commence à se former; enfin le moment où le raisin commence à changer de couleur. A la première de ces époques vous ne courez aucun risque ; à la seconde, il peut très-bien arriver (fin de juin) que pendant trois jours et trois nuits la température de vos vignes ne descende pas au-dessous de 16 degrés, surtout si l'air frais de la nuit n'a pas dans vos ceps une circulation libre qui lui permette d'enlever à la terre sa chaleur de la journée et de faire descendre la

Digitized by Google

température de quelques degrés. Pour ce moment donc ayez soin de laisser aux courants d'air une libre circulation au milieu de vos plantations. Mais, à la fin d'août, au commencement de septembre, lorsque le grain ramolli par une pluie d'été est susceptible de recevoir la terrible semence, lorsque la vigne est assez touffue pour recouvrir entièrement la terre et l'empêcher de se rafraîchir à la rosée du matin, alors enlevez des feuilles, enlevez-en beaucoup, sous peine de voir en trois jours tout votre espoir détruit, votre vendange devenir grise, se raccornir et ne plus présenter aux regards que des fruits secs, disgracieux et sans saveur, succédant tout-à-coup et par votre faute aux brillants espoirs de la veille.

Vendanges. — Enfin, nous arrivons au produit, enfin nous allons jouir de ce que nous avons amené à bien avec tant de peines et de soucis, et pourtant notre tâche n'est pas encore finie, et nous aurons plus que jamais peut-être à lutter contre des usages reçus, des préjugés acclimatés.

Vinification. — Grâce aux soins donnés à notre vigne, les raisins sont abondants et mûrs ; il faut maintenant tâcher d'en faire du vin. D'après M. Guyot, les procédés généralement adoptés aujourd'hui ne remplissent pas le but qu'ils désirent atteindre. L'honorable professeur propose d'en supprimer une partie. Nous allons exposer et sa théorie et ses motifs.

La vendange récoltée doit être écrasée avec soin dans les cornues ou bacholes, mise dans la cuve et égalisée

Digitized by Google

jusqu'à ce que celle-ci soit pleine aux cinq sixièmes environ, laissée en repos complet jusqu'à ce que le gros bouillon soit fini, cinq à six jours en temps chaud, sept à huit jours en temps froid. Alors le vin est tiré, le marc porté au pressoir. Le produit obtenu du pressurage doit être réparti en portions égales avec le vin tiré de la cuve; les tonneaux doivent être de dimension moyenne, de deux ou trois hectolitres; il est de la plus haute importance qu'ils aient été fortement rincés avant de les remplir.

Quoi de plus simple que cette méthode, de plus facile à exécuter? sur quoi se base-t-elle? Sa théorie est aussi simple que sa pratique. La cuve, remplie aux cinq sixièmes, voit bientôt, par suite de la fermentation, se remplir de gaz acide carbonique le sixième resté vide ; ce gaz, plus pesant que l'air atmosphérique, se concentre dans cette partie, recouvre la vendange d'une couche imperméable, et empêche ainsi tout contact avec l'air extérieur.

Quel est le but du foulage? Il y en a deux : écraser la vendange, faire plonger le marc dans le liquide, avec la persuasion qu'on augmente ainsi la coloration du vin. La première de ces indications, nous l'avons remplie avant de mettre la vendange dans la cuve; la seconde est une erreur absolue. La pratique du foulage est mauvaise et nuisible en tous points à la qualité du vin, sans lui apporter aucun avantage extérieur.

Il est établi aujourd'hui que c'est la chaleur de la fermentation, et non la macération dans le liquide, qui détache la partie colorante du raisin. Voici l'expé-

Digitized by Google

rience qui a été faite : du marc pressuré a été laissé pendant huit jours en macération avec de l'eau ; on a tiré ensuite un liquide à peine violacé. La même quantité de marc et d'eau ont été additionnés d'une certaine quantité de sucre, qui a amené de la fermentation, de la chaleur par conséquent, et au bout d'un temps moins long que le premier, on a tiré un liquide aussi coloré que le sont ordinairement les vins légers. Donc, point d'utilité à fouler pour colorer le vin. Mais, avons-nous dit, cette pratique est nuisible ; elle rompt, en effet, la couche de gaz acide carbonique flottante sur la cuve ; elle introduit, quelle que soit la méthode adoptée pour le foulage, une proportion considérable d'air dans l'épaisseur du marc ; cet air se décompose, et son oxygène, en contact avec le vin, est la condition la plus favorable pour amener sa prompte détérioration. Donc point de foulage. Point d'arrosage non plus ; d'abord, comme le précédent travail, il est inutile ; ensuite, comme lui il est nuisible, et nuisible immédiatement ; il augmente, par la diffusion à l'air libre et la répartition sur une grande surface du vin qui y est employé, toutes les chances d'acétisation de la cuve. Et la preuve, c'est que si une fois vous avez commencé à arroser, vous êtes obligé de continuer, sous peine de voir votre cuve ne plus vous donner que du vinaigre au lieu de vin.

Le cuvage doit être aussi court que possible. Sa prolongation a pour résultat infaillible d'affaiblir le vin ; une partie de l'alcool est absorbée par le marc, et la preuve, c'est que la proportion totale d'alcool restant la même dans le raisin, les marcs de vin blanc

Digitized by Google

produisent un et demi pour cent à la distillation de moins que ceux du vin rouge, et cette différence se retrouve dans les vins en sens inverse.

Afin même d'éviter un cuvage trop prolongé, dans notre pays où la température, pendant la vendange, est souvent peu élevée, il y a un petit moyen à mettre en usage : la veille de votre vendange, récoltez un hectolitre environ de raisin bien écrasé, dont vous remplissez une futaille défoncée. Cette vendange doit être conservée vingt-quatre heures dans une pièce dont la température ne descendra pas au-dessous de 20 degrés ; le lendemain, lorsque votre cuve est pleine, vous dorez pour ainsi dire sa surface avec le levain que vous avez préparé, et quelle que soit la température, elle entre immédiatement en fermentation. Cette quantité est suffisante pour une cuve de très-grande dimension.

Le vin du pressoir doit être nécessairement mélangé avec le vin coulé. Il contient, en effet, une proportion de tannin indispensable à la conservation, une portion de sucre utile à la bonification postérieure, à la formation des éthers, disent les chimistes. Si aujourd'hui vous redoutez son âpreté, sa verdeur, c'est que la maturation n'a pas été complète, et si vous persistiez dans vos errements actuels, il est certain qu'à la récolte des années mauvaises il faudrait ne pas mélanger au moins une portion de votre vin de pressoir avec le vin tiré à la cuve.

Résumons donc notre manière de faire le vin : vendange écrasée aussi complètement que possible ; cuve pleine à peine aux cinq sixièmes ; macération jusqu'à

Digitized by Google

ce que la grande ébullition soit terminée ; mélange du vin de pressoir, proportionnellement avec le vin tiré dans tous les fûts ; mise en tonneaux très-propres ; nous ajouterons : soutirage au mois de mars, avant le travail de la vigne.

Et maintenant, notre tâche est terminée. Ajoutons un seul mot : dans les longues soirées d'hiver, quand, les pieds sur les chenêts, vous dégusterez votre vin et rendrez grâce à M. Guyot, qui vous l'aura fait si bon, souvenez-vous aussi un peu de la vigne qui vous l'a produit, et le lendemain, faites entre vos ceps, qui seront alors espacés de 80 centimètres, une fosse assez large mais peu profonde, et, un peu par reconnaissance, beaucoup par calcul, remplissez cette fosse de fumier, recouvrez votre engrais d'un peu de terre ; la vigne, qui n'est pas ingrate, vous payera largement le souvenir que vous lui aurez donné.

Ici, Messieurs, pourrait sans doute s'arrêter le rédacteur. Heureux des témoignages qui lui laissent croire qu'il a fidèlement reproduit la pensée de M. le docteur Guyot, il devrait borner là son ambition. Mais à côté de ce cours si pratique, de ces leçons si instructives, l'honorable professeur a laissé jaillir de hautes pensées. Nous allons essayer d'en reproduire quelques-unes.

Le vin, a dit M. Guyot, n'est pas seulement une boisson, c'est une nourriture. Interrogez le paysan des contrées viticoles, il vous dira : lorsque le vin est abondant, j'emporte ma bouteille, et au lieu de trois livres de pain, j'en mange deux à peine ; aussi la Touraine a-t-elle cet axiôme : une pièce de vin vaut

Digitized by Google

un sac de farine. Mais, observez-le, ce paysan qui travaille aux champs : le jour où il mange trois livres de pain, il travaille lourdement, lentement, sans ardeur ; ses repas sont tristes, il rentre à sa chaumière sans joie, sans plaisir, il est fatigué de sa journée, le travail lui a pesé. Etudiez-le au contraire, le jour où la bouteille de vin diminue la consommation du pain : son travail est plus leste, sa main plus légère, son cœur plus content. Aux repas il se rapproche de ceux qui dînent à côté de lui ; le soir il rentre gaiement à la maison, et bien que le travail de la journée ait été aussi long et tout aussi productif que celui de la veille, il n'éprouve en rien cette fatigue qui semblait absorber toutes ses facultés. Mais c'est au vin seul qu'appartient cette grande puissance d'augmenter les forces de l'homme sans excès, de réjouir son cœur sans ivresse, au vin pris modérément, au vin pris comme nourriture ; et ici, Messieurs, disons-le avec orgueil, au vin de France seulement. Arrière donc toutes ces boissons frelatées, tous ces alcools de provenance douteuse qui peuvent surexciter momentanément, donner une ardeur factice, mais dont les résultats sont inévitablement de miner dans leurs sources les forces vitales de l'homme. Arrière aussi l'abus du vin ; ne prostituons pas une chose sacrée, ne faisons pas servir à notre abrutissement ce qui doit faire notre énergie et notre puissance ; ménageons le vin comme un trésor précieux dont les parcelles doublent l'énergie de notre existence, dont une masse trop forte nous écraserait. Mais, Messieurs, est-ce seulement sous le rapport matériel qu'agit le vin ; bien loin de là ; sous le rapport

Digitized by Google

intellectuel, son action est plus puissante encore. Suivez la marche de la civilisation; elle part de l'Asie mineure, le berceau de la vigne; la plante sacrée marche concurremment avec elle, envahit successivement la Grèce, Rome, et enfin notre France.

Comparez la vivacité d'intelligence, la rapidité de conception des peuples du Midi, qui boivent du vin, avec les populations du Nord, qui n'ont à leur disposition que d'autres boissons fermentées. Prenez surtout ces hordes sauvages qui usent et abusent des alcools de grains, de betteraves, de pommes de terre, et vous trouverez leur imagination à peine au-dessus de celle de la brute. On a prétendu que le climat produisait cette différence; un exemple vient détruire immédiatement cette explication. Quelles sont les productions artistiques et intellectuelles des peuples sectateurs de l'islamisme depuis que leur religion leur interdit l'usage du vin? Elles sont nulles et complètement nulles. Et pourtant, ces peuples sont de notre race, ils sont beaux comme types d'hommes; ils sont, sous le rapport du climat, les plus favorisés de la terre; mais le fatalisme anéantit chez eux tout esprit d'initiative, et ils n'ont pas le vin comme contre-poison de ce dogme destructeur de l'imagination.

Plantons donc des vignes, produisons du vin; et en cela quelle plus haute justification pouvons-nous recevoir, quel plus noble exemple pouvons-nous imiter que celui du Christ; quel a été son premier miracle? la transformation de l'eau en vin aux noces de Cana. Certes, il ne viendra à l'idée de personne que ce soit là un effet du hasard : Celui qui voulait régénérer le

Digitized by Google

monde ne livrait rien au hasard, et dans ce fait, comme dans tous ceux de sa vie, il a désiré qu'on puisât un haut enseignement. Mais il ne s'en est pas tenu là, et dans l'acte le plus important de la religion catholique, dans l'institution de l'Eucharistie, à côté du pain, aliment nécessaire de la vie matérielle et qui représente son corps, il a placé le vin, figure de son sang et de son esprit. Il a voulu que sans le vin le plus grand mystère de la religion ne pût s'accomplir, il en a fait, par cette haute consécration, le symbole de la force et de l'intelligence.

A côté de la haute interprétation donnée par la religion à ces actes sacrés, qu'il nous soit permis d'en tirer une induction matérielle, que ce soit pour nous un encouragement à la multiplication de la vigne, à la propagation des bonnes méthodes pour la fabrication du vin, notre plus grand désir étant d'augmenter sa consommation, dans des limites rationnelles, parmi toutes les classes de la société.

Ces grandes leçons ont déjà profité : parcourez aujourd'hui la Sologne, ce pays dévoré autrefois par les fièvres : vous y verrez chaque paysan avec sa bouteille de vin à son repas, et lorsque vous lui ferez observer qu'il y a là une dépense au-dessus de ses forces, il vous répondra : je mange moitié moins de pain, je fais le double de travail, et je n'ai plus les fièvres ; j'ai donc bénéfice et non perte à boire du vin. Voilà le résultat matériel, celui qui se produit au milieu de nous ; mais croyez-le bien, l'action de cette précieuse boisson s'étendra plus loin, elle deviendra essentiellement civilisatrice, elle sera un des plus

Digitized by Google

puissants leviers de l'influence de la France sur le monde.

Déjà dans un de ses discours sur le libre-échange, à propos de l'introduction des vins français en Angleterre, M. Cobden a rappelé que les grandes productions de l'esprit, de l'intelligence et des arts dans son pays remontaient à l'époque où les vins de France y circulaient librement ; que depuis leur prohibition, depuis que les produits capiteux de l'Espagne avaient le privilége d'être servis sur les tables de l'aristocratie, depuis surtout que le gin était la boisson du peuple, l'Angleterre avait vu décroître chez elle les productions artistiques et littéraires, que le mercantilisme seul y avait pris de l'extension.

Tirez de cet aveu, arraché par la vérité à l'orgueil national de nos voisins, les conséquences pratiques. Voyez quelle immense influence morale peut et doit exercer notre pays sur toutes les nations ; mettez dans la balance comme appoint le bénéfice matériel de l'exportation des vins, et cherchez à jouer votre rôle dans ce grand mouvement.

Soignez vos vignes afin d'activer la consommation du pays, avec la conviction que le jour où chaque paysan, où chaque ouvrier aura du vin à ses repas, il en abusera rarement au cabaret.

Soignez vos vins pour en vendre au dehors et retirer ainsi de vos propriétés un produit qui, loin d'en diminuer l'agrément, le doublera au contraire ; enfin dans le but de contribuer pour votre part et dans la limite de vos moyens à la gloire de la France et à son influence sur la civilisation du monde.

Digitized by Google

Ici, Messieurs, se termine ma tâche de secrétaire. Pour ceux qui ont eu le bonheur d'entendre l'honorable docteur Guyot, j'espère être un reflet de cette journée si bien remplie ; pour les autres, je désire avoir remplacé partiellement au moins sa parole si lucide ; à tous je dirai : lisez les ouvrages de M. Guyot, étudiez-les avec soin, afin de compléter des préceptes qu'il était impossible de donner et surtout d'expliquer en entier dans une journée, quelque bien employée qu'elle puisse être.



Digitized by Google

Digitized by Google

ESSAI

SUR LA VIE ET LES ŒUVRES

DE

MATHIEU DE MORGUES

ABBÉ DE SAINT-GERMAIN

(1582-1670)

PAR M. PERROUD

Membre non résidant de la Société

Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain, aumônier de Marie de Médicis, fut un personnage considérable du dix-septième siècle : il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir les lettres de Guy Patin. Polémiste infatigable, il écrivit une foule d'ouvrages, aujourd'hui oubliés, en faveur de la reine-mère ; il défendit, puis attaqua Richelieu ; il eut les honneurs de l'exil, et la consolation de mourir dans sa patrie,

Digitized by Google

survivant à ses ennemis. J'ai cru que ces recherches exactes, presque minutieuses, sur la vie et les œuvres de ce personnage original pourraient être lues avec quelque intérêt dans le pays où il est né.

Cette courte étude aura un caractère exclusivement scientifique : déterminer avec le plus de précision possible le plus grand nombre possible de faits, voilà quel a été mon premier but. Mais je puis ajouter que ces faits ne sont pas sans valeur, même à un point de vue général : la vie de l'abbé de Saint-Germain n'est qu'un chapitre de la grande histoire du pamphlet au dix-septième siècle.

I

Mathieu de Morgues, sieur de Saint-Germain, naquit en 1582, au château de Saint-Germain-Laprade, à quelque distance du Puy-en-Velay, sur la rive droite de la Loire.

Sa famille (1) possédait cette terre depuis 1579 ; son

(1) Voir, sur sa famille, Arnaud, *Histoire du Velay ;* La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la noblesse ; Armorial du Languedoc*, etc... Bayle et plusieurs biographes disent : « Il naquit dans le Velay, d'une famille qui avait été louée par Louis Pulci, précepteur de Léon X. » Ils ont été induits en erreur par un passage, mal interprété, de la *Lettre de change protestée ;* Jean Sirmond, voulant faire le plaisant, avait dit que Mathieu de *Morgues* descendait sans doute de *Morgant le géant*. Mathieu de Morgues répond : « Si je suis

Digitized by Google

père, Claude de Morgues, joua un certain rôle dans les guerres religieuses du Velay : ardent ligueur, il soutint un siége en 1588 contre les royalistes, commandés par de Chaste, et se vit forcé, après plusieurs jours de vive canonnade, de se rendre à discrétion; une partie de la garnison fut passée au fil de l'épée et le château livré aux flammes (1).

Le Velay fut encore en proie aux luttes religieuses pendant huit ans (jusqu'à la pacification de 1596). On voit que Mathieu de Morgues grandit au milieu des guerres civiles.

Il termina ses études, commencées on ne sait où, chez les jésuites d'Avignon, et résolut d'embrasser l'état ecclésiastique; car il devait compter, pour son avenir, beaucoup plus sur lui-même que sur ses parents, chargés de dix autres enfants (2). Il se fit donc recevoir novice chez les jésuites d'Avignon, et régenta même quelques classes dans leur collége (3). Mais il ne put se décider à entrer définitivement dans leur société. Pour quels motifs? On l'ignore; car on ne saurait s'en rapporter au témoignage suspect d'un de ses ennemis, qui l'accuse d'avoir quitté les jésuites parce qu'ils lui avaient refusé la régence de la pre-

descendu de la race de Morgant, j'ai un avantage, que Louis Pulcius, précepteur du pape Léon X, a loué mes ancêtres. » Il fait évidemment allusion au poëme chevaleresque de *Morgante il maggiore* (Morgant le Géant) que Louis Pulci composa pour Laurent de Médicis.

(1) Arnaud, *Histoire du Velay*.

(2) Testament de Mathieu de Morgues (dans les papiers de la famille). Il en restait huit en 1631, dont Mathieu était probablement le plus jeune.

(3) Bayle, *Dictionnaire*; art. *Morgues*. — *Lettre de change de Sabin*.

Digitized by Google

mière classe (1). Quoi qu'il en soit, il ne jugea pas à propos de prévenir ses supérieurs de son départ : il s'évada secrètement, caché sous un habit emprunté. « Apprends-nous, lui dit quelque part Jean Sirmond, de quel ordre était ce jeune religieux de ta classe, à qui tu fis tenir tes écrits par-dessus les murs avant que de sauter à bas (2) ? » On voit par là que le déserteur associa un compagnon, probablement un des novices, ses élèves, à son audacieuse escapade. Mais je n'ai pu découvrir quel était ce jeune camarade, qui joua plus tard un certain rôle à la cour, comme semblent l'indiquer plusieurs allusions de Jean Sirmond, dans le même libelle.

Cette aventure de Mathieu de Morgues lui fut amèrement reprochée plus tard par ses adversaires politiques : « Il y a vingt-cinq ans, écrivait Balzac en 1635 (3), qu'il est fugitif de son ordre et justiciable du général des jésuites ; et si ces bons Pères ne traitaient pas trop doucement leurs coupables et ne changeaient la prison en bannissement, dès ce temps-là il eût été supprimé avec tous les mauvais livres qu'il á faits depuis. » Jean Sirmond n'est pas moins violent ; en plusieurs passages de ses écrits (4), il se fait une arme contre notre fugitif, de cette singulière retraite. Un autre des écrivains cardinalistes, Harlay de Sancy, le traite de *Jésuite renié* (5).

(1) *Lettre de change de Sabin.*
(2) *Lettre de change de Sabin.*
(3) Lettre à M. du Châtelet, 15 juillet 1635.
(4) Voir, entre autres, la *Lettre de change de Sabin.*
(5) *Réponse à la remontrance.*

Digitized by Google

La défense de Mathieu de Morgues se trouve dans un de ses écrits, publié en 1631 *(Reparties sur la réponse)*. Quelques-uns de ses arguments sont de purs sophismes, et furent retournés contre lui. Mais les suivants paraissent plus satisfaisants : « Celui que vous accusez déclare qu'il a été fort jeune dans une compagnie qu'il n'a point quittée, ni par légèreté, ni pour se jeter dans les plaisirs; il se fût marié, s'il eut voulu, après sa retraite, et pouvait choisir une autre profession que celle qu'il a prise, n'ayant aucun ordre sacré, ni l'âge pour le prendre. » Dans un autre ouvrage, publié six ans plus tard (1), il se justifie encore de son changement, « changement que j'ai pu et dû faire en conscience et duquel j'ai rendu un compte qui a donné satisfaction aux plus scrupuleux. Il suffit de faire connaître que je n'ai rien fait pour mener une vie plus libre... » Il parvint même bientôt à régulariser sa position vis-à-vis de la société de Jésus ; car il affirme expressément qu'il ne s'en retira « qu'avec les dispenses qu'elle peut donner par les règles de son établissement (2). » Mais deux lignes de Jean Sirmond (3) nous apprennent que ces dispenses ne lui furent pas immédiatement accordées, car il ne les avait pas encore obtenues lorsqu'il reçut, quelque temps plus tard, les ordres sacrés : « Tu te fis prêtre dans l'apostasie; avant qu'avoir dénoué les liens qui te tenaient encore attaché par un bout à l'ordre que

(1) *Lettre de change protestée.*
(2) *Reparties sur la réponse.*
(3) *Lettre de change de Sabin.*

Digitized by Google

tu venais d'abandonner.... Plusieurs le peuvent avoir ouï dire quelquefois au cardinal Spada, devant lequel tu fis longtemps le pleureur, etc. »

Il est assez malaisé de démêler la vérité au milieu de ces affirmations opposées. Une note du dictionnaire de Bayle (1) pose nettement la contradiction : « Faut-il croire, dit-elle, qu'il sortit de chez les jésuites avant d'y avoir fait aucun vœu ? Comment pouvait-il donc tenir encore à leur société par un bout ? » Ces difficultés de détails sont à peu près insolubles, faute de renseignements plus précis ; le plus simple est de s'en tenir à la formule générale par laquelle Bayle résume cette petite discussion : « Il capitula en liberté et accommoda cette affaire le mieux qu'il put. »

II

En quittant Avignon, Mathieu de Morgues se rendit à Paris. Loin de renoncer à la profession ecclésiastique, il continua à s'y préparer et acheva ses études (2). Il trouva des ressources dans une éducation particulière qui lui fut confiée ; malgré le silence des biographes, il est certain qu'il fut précepteur dans une

(1) Bayle 5me édition, in-fol., revue et annotée par M. Des Maizeaux. Amsterdam, 1734.

(2) *Reparties sur la réponse.*

Digitized by Google

grande maison; Jean Sirmond nous l'apprend encore (1) : « Ce fut sans doute, dit-il, une espèce de prodigalité spirituelle à cet homme de bien, qui, pour récompense de ce peu que tu fus capable d'enseigner bien ou mal à ces jeunes enfants dont il t'avait commis l'instruction, te donna cette cure que tu vendis au bout de quelques années pour aller débiter ton mauvais français autour de la table de la feue reine Marguerite. »

Quel est *cet homme de bien* qui commit à Mathieu l'instruction de jeunes enfants et l'en récompensa par le don d'une cure? Remarquons d'abord que la cure dont il est ici question est évidemment celle d'Aubervilliers, que Mathieu de Morgues obtint en 1611 et qu'il possédait en 1613, au moment où il devint prédicateur de la reine Marguerite. Il nous raconte lui-même (2) comment il quitta sa cure : « Le cardinal de Joyeuse me fit commander par cette princesse (la reine Marguerite) de remettre ce bénéfice entre les mains de M. Galemant, qui avait été son grand-vicaire à Rouen. » Comme on ne peut reprendre que ce qu'on a donné, il est évident que le cardinal de Joyeuse, pour reprendre la cure d'Aubervilliers à Mathieu de Morgues, devait la lui avoir procurée; et que cet éminent prélat, frère des fameux Joyeuse de la Ligue, est *l'homme de bien* dont parle Jean Sirmond.

Mais quels étaient *ces jeunes enfants* confiés à Ma-

(1) *Lettre de change de Sabin.*
(2) *Lettre de change protestée.*

Digitized by Google

thieu de Morgues par le cardinal de Joyeuse? Ici les indications font presque entièrement défaut. On peut néanmoins parvenir à un résultat relatif, sinon absolu. Mathieu de Morgues, dans un codicille annexé à son testament, du 15 décembre 1670, parle de la pension qu'il reçoit et des gratifications qu'il attend encore de Son Altesse de Guise, « en considération de ce qu'il a eu l'honnneur *d'être précepteur de son aïeule.* » Or, ces mots *Son Altesse de Guise* ne peuvent, en 1670, s'appliquer qu'à trois personnes :

1° La vieille et riche mademoiselle de Guise, morte en 1688. Mais l'examen de sa généaologie suffit pour montrer que ses deux aïeules étaient de vieilles femmes en 1609.

2° Elisabeth d'Orléans, femme de Louis-Joseph de Lorraine, sixième duc de Guise. Un semblable examen prouve que ses deux aïeules, en 1609, n'avaient plus besoin de leçons depuis longtemps.

3° Le duc de Guise lui-même. Son aïeule, du côté maternel, était la femme de Louis-Emmanuel de Valois, duc d'Angoulême. D'un âge plus que mûr en 1609, elle doit être forcément écartée. Mais, du côté paternel, la grand'mère du duc de Guise était Henriette-Catherine de Joyeuse, fille de cet Henri de Joyeuse, qui fut tour à tour courtisan et capucin, et nièce du cardinal de Joyeuse, cet *homme de bien*, dont les rapports avec M. de Morgues ont été établis plus haut.

Cette dame, mariée en 1599 au duc de Montpensier, veuve en 1608, avait vingt-quatre ans en 1609, et l'on est d'abord porté à croire qu'elle pouvait se passer de

Digitized by Google

maîtres. Mais les usages du siècle n'admettaient-ils pas des précepteurs, avec ou sans rabat, auprès des jeunes personnes jusqu'au moment de leur mariage ? Est-il impossible que la duchesse de Montpensier, veuve à vingt-trois ans, ait éprouvé le besoin de charmer, par de doctes leçons, les loisirs de son court veuvage (1)? Cette supposition, à laquelle nous conduisent forcément les éliminations précédentes, concorderait parfaitement avec l'intervention du cardinal de Joyeuse, oncle de la jeune duchesse, et son protecteur naturel pendant son veuvage. Le vieux prélat aurait attaché Mathieu de Morgues au service de sa nièce.

Mais après avoir expliqué de mon mieux la phrase du testament de Mathieu de Morgues, je n'ai pas résolu la principale difficulté. Quels sont ces jeunes enfants dont parle Jean Sirmond ! En regardant autour de la duchesse de Montpensier, je ne trouve que sa fille Marie, née en 1605 (2). Outre qu'elle eût été bien jeune entre 1609 et 1611 pour être confiée à un précepteur, le pluriel de Jean Sirmond ne serait pas justifié. J'aime mieux m'arrêter dans cette recherche que de me risquer dans de nouvelles inductions.

Pour conclure,

Il est établi que le cardinal de Joyeuse confia à Mathieu de Morgues, après 1609, une éducation particulière, et qu'il l'en récompensa en 1611 par la cure d'Aubervilliers.

(1) Elle se remaria en 1611, avec le duc Charles de Guise.

(2) Mariée en 1625 à Gaston d'Orléans, elle mourut en 1627, en couches de la grande *Mademoiselle*.

Digitized by Google

Il est à peu près certain que Mathieu de Morgues fut attaché quelque temps, probablement vers la même époque, à Henriette-Catherine de Joyeuse, veuve du duc de Montpensier, et nièce du cardinal de Joyeuse. On peut supposer que c'est ce prélat qui introduisit Mathieu de Morgues auprès de sa nièce, et que c'est dans la famille ou la parenté de cette dame qu'il faut chercher les jeunes enfants dont Mathieu de Morgues fut le précepteur.

Je ne livre que sous toutes réserves la partie hypothétique de ces conclusions. J'observerai cependant que, si mes conjectures peuvent être discutées, elles sont les seules qui ne soient pas inadmissibles. Si on les rejette, on ne peut leur en substituer d'autres; il faut s'en tenir au doute le plus absolu.

Je reprends mon récit.

III

De 1609 à 1611, en même temps qu'il dirigeait cette éducation, Mathieu de Morgues reçut les ordres sacrés, puis s'accommoda avec les jésuites. En 1611, il quitta ses fonctions de précepteur et reçut du cardinal de Joyeuse, son protecteur, la cure d'Aubervilliers. C'est l'abbé de Saint-Germain (nous pouvons désormais donner à Mathieu de Morgues ce titre, par lequel la plupart de ses contemporains le désignent ordinairement) qui nous fixe lui-même cette date de 1611; car

Digitized by Google

d'un côté, il nous apprend qu'il renonça à son bénéfice d'Aubervilliers en 1613 pour devenir prédicateur de la reine Marguerite (1) ; et d'un autre, en parlant des embellissements et des réformes qu'il fit dans son église, il dit que tout cela fut l'ouvrage de deux années (2). Cette date coïncide d'ailleurs avec la fin du veuvage de la duchesse de Montpensier, qui épousa en 1611 le duc Charles de Guise. Il est probable qu'Henriette-Catherine, en se remariant, remercia notre abbé de ses services, et lui fit donner, par son oncle, la cure d'Aubervilliers en dédommagement.

La paroisse d'Aubervilliers portait aussi le nom de Notre-Dame des Vertus ; Bayle et la plupart des biographes, trompés par ce double nom, ont cru qu'il s'agissait de deux cures différentes. L'auteur des *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle* (3) a relevé le premier cette légère erreur.

L'abbé de Saint-Germain fit preuve d'un zèle remarquable dans son rôle de pasteur ; il a su, du reste, se rendre justice : « Je peux dire, écrit-il en 1637, que je trouvai cette église de brique, et que je la laissai d'or : trois riches autels, le bâtiment de la chapelle de la Vierge, la vaisselle d'argent, les ornements précieux, et le bon ordre qui écarta la confusion sont les ouvrages de deux de mes années. Tous les habitants qui m'y ont vu témoignent assez souvent par leurs louanges et

(1) *Reparties sur la réponse.*
(2) *Lettre de change protestée.*
(3) *Remarques critiques sur le Dictionnaire de Bayle.* 1752. Paris, in-fol.

Digitized by Google

larmes que la mémoire de mon nom est chez eux en bénédiction. » (*Lettre de change protestée.*)

Mathieu de Morgues nous apprend, dans ses *Reparties*, qu'il a prêché vingt ans dans la capitale du royaume avec quelque succès. Comme il quitta Paris en 1631, on voit qu'il a dû commencer ses prédications en 1611, c'est-à-dire dès qu'il eut été nommé curé d'Aubervilliers. Ses sermons ne s'adressaient pas seulement aux paysans de son village; sa paroisse s'étendait, comme l'indique le nom de Notre-Dame des Vertus, sur un des faubourgs de Paris, et l'orateur dut avoir plus d'une fois des auditeurs capables d'apprécier son éloquence. Il ne tarda pas à se faire une certaine réputation. Etait-elle méritée? C'est ce qu'il est difficile de décider, car les sermons de l'abbé de Saint-Germain, publiés seulement en 1665, sont devenus à peu près introuvables. Cette rareté même ne prouve guère en leur faveur. A en juger par analogie, en examinant les ouvrages de Saint-Germain et surtout l'oraison funèbre de Marie de Médicis qu'il prononça en 1643, je suis forcé de reconnaître que notre abbé manquait complètement de correction et de goût; mais il avait de l'imagination, de la chaleur, et c'était plus qu'il n'en fallait en 1611 pour attirer la foule, que les Bossuet et les Bourdaloue n'avaient pas encore rendue exigeante. Il faut bien croire, du reste, que sa parole n'était pas absolument dépourvue d'éloquence, car, en 1665, c'est-à-dire en plein siècle de Louis XIV, ses prédications obtenaient encore du succès.

Il était curé d'Aubervilliers depuis deux ans, lorsqu'il attira, sans doute par ses sermons, l'attention de la

Digitized by Google

reine Marguerite de Valois, et parvint à se faire attacher à cette princesse, en qualité de prédicateur ordinaire (1613). Il résigna alors son bénéfice et le remit, sur l'indication du cardinal de Joyeuse, à M. Galemant, qui avait été grand-vicaire de ce prélat à Rouen; M. Galemant le transmit bientôt lui-même aux Pères de l'Oratoire, pour devenir le premier directeur des Carmélites en France. Ces détails, que nous fournit l'abbé de Saint-Germain, réfutent suffisamment les malignes assertions de ses ennemis, qui l'accusent d'avoir vendu sa cure (1). Lors même que l'abbé de Saint-Germain eût été capable d'une pareille transaction, le pieux M. Galemant n'en eût pas eté complice, et le cardinal de Joyeuse ne l'eût pas autorisée.

Quant aux raisons qui lui firent laisser sa cure pour devenir prédicateur de la vieille reine, elles sont faciles à deviner : d'abord le désir ambitieux d'approcher des grands; l'expérience ne lui avait pas encore fait connaître « que les palais sont des lieux mal propres pour y travailler au salut de l'âme » (2); qu'il ne pouvait guère se réserver, au milieu des nombreuses charges de son ministère et dans les bruyants faubourgs de sa paroisse, le loisir favorable à l'étude. « La reine Marguerite, dit-il, me tira de ce lieu, où le grand abord du peuple fait des bruits qui sont ennemis du repos nécessaire à un homme de lettres » (3). Il compléta et

(1) Voir, pour tous ces détails, les *Reparties sur la réponse*, la *Lettre de change de Sabin*, la *Lettre de change protestée*.

(2) Testament de Mathieu de Morgues.

(3) *Lettre de change protestée*.

Digitized by Google

approfondit son instruction dans la société fort mêlée, mais remarquable à tout prendre, où il se trouva introduit. Aussi garda-t-il toujours une vive reconnaissance pour l'étrange princesse, « qui m'a entretenu deux ans entre les hommes de lettres, » écrit-il en 1637 (1).

Marguerite de Valois fut bonne pour lui. Elle lui donna l'abbaye commendataire de Gondon (2), au diocèse d'Agen; cette abbaye, fondée en 1123, dévastée par les calvinistes dans les guerres de religion, sortait à peine de ses ruines; elle ne se releva même jamais complètement, puisqu'au siècle suivant on n'y comptait guère que trois ou quatre moines; mais elle n'en rapportait pas moins 1500 livres de revenu, qui aidèrent l'abbé de Morgues à faire une figure honorable dans l'entourage de sa bienfaitrice.

Il passa deux ans (1613-1615) auprès de cette princesse : elle avait réuni, dans l'hôtel qu'elle s'était fait bâtir rue de Seine, proche le Pré-aux-Clercs, avec des jardins s'étendant jusqu'à la rivière, une sorte de petite cour à l'italienne, dont Chanvallon était naturellement le premier personnage (3). La dame du logis partageait son temps entre les divertissements de la musique et de la danse, l'étude des sciences, la culture des lettres et la pratique d'une minutieuse dévotion; bâtissant des couvents, fondant des églises, courant

(1) *Lettre de change protestée.*

(2) Ordre de Cîteaux, filiation de Cadouin. Voir la *Gallia christiana*, cfr. *France ecclésiastique*, de 1768. — Gondon, commune de Montbahus, département de Lot-et-Garonne.

(3) Voir de curieux détails dans la *Conversation de Mᵉ Guillaume avec la princesse de Conti aux Champs-Elysées.*

Digitized by Google

les sermons et les processions, donnant des fêtes, et ne payant point ses créanciers. Elle entretenait dans sa maison quelques hommes de savoir ou d'esprit, voire même de vertu, et prenait plaisir à converser avec eux. Vincent de Paule avait été son aumônier! (1610-1612.) Mais Brantôme, mort en 1614, était un de de ses familiers. Le poète Maynard lui servait de secrétaire; Jean Baudoin, prosateur médiocre et traducteur infatigable, plus tard membre de l'Académie française dès sa formation, avait auprès d'elle le titre de lecteur (1). L'historien Scipion Dupleix, qu'elle avait amené avec elle de Nérac à Paris, en 1605, et qu'elle avait nommé son maître d'hôtel, traduisait pour elle des ouvrages d'Aristote. Jean Sirmond (qui fut, comme Dupleix, académicien dès 1635) dut également figurer quelquefois dans ces réunions, car il rappelle dans un de ses écrits, en parlant de l'abbé de Saint-Germain, qu'il lui a vu porter la barbe large (2), et l'a ouï parler à la table de la reine Marguerite.

IV

Cette princesse mourut en 1615 : mais Mathieu de Morgues trouva un protecteur dans le célèbre cardinal

(1) Cet écrivain, né à Pradelles, en Gévaudan, sur les limites du Velay, était presque compatriote de Mathieu de Morgues.

(2) La barbe large était la mode du XVIe siècle, encore conservée par les magistrats et les savants. Dans la galerie de portraits que possède le château de Saint-Germain-Laprade, Louis Servin et Mathieu de Morgues ont tous deux la barbe large, sans moustaches, comme Sully.

Digitized by Google

du Perron, qui, en qualité de grand aumônier de France, le présenta au roi pour remplir une charge de prédicateur ordinaire (1), vacante par la mort du P. Portugais (2); l'abbé entra la même année en fonctions.

Cette date de 1615 est donnée par Bayle, Moréri, Niceron, Michaud et tous les biographes qui ont consacré à Mathieu de Morgues une notice sérieuse. Elle nous est même établie par Saint-Germain lui-même : « j'ai eu l'honneur d'être, dès 1613, prédicateur de la feue reine Marguerite ; l'an 1615, j'ai été retenu par le roi pour remplir la place du P. Portugais. J'ai eu la même charge, depuis l'an 1620, dans la maison de la reine-mère. » *(Reparties sur la réponse.)* De plus, elle coïncide avec l'année où notre abbé se trouvait relevé par la mort de Marguerite de Valois, des fonctions qu'il remplissait auprès de cette princesse. Aussi faut-il mettre sur le compte d'une faute d'impression ou d'une erreur de mémoire la date de 1613 que Saint-Germain nous fournit, dans un autre ouvrage : « le cardinal du Perron me présente au roi l'an 1613 pour la charge de prédicateur de Sa majesté après la mort du P. Portugais. » *(Lettre de change protestée.)*

Mathieu de Morgues, en entrant à la cour, fut d'abord assez sage pour se tenir à l'écart des partis, et se renfermer dans ses fonctions de prédicateur, qui lui valurent, du reste, d'honorables succès : « le

(1) Les prédicateurs ordinaires du roi étaient au nombre de huit. Voyez sur les obligations et les avantages de cette charge, *Du Peyrat, Histoire ecclésiastique de la Cour*. Paris, 1640, in-fol°.

(2) Voyez sur le P. Porturgais, les détails que donne du Peyrat, *ibid.*

Digitized by Google

roi, écrivait-il plus tard dans son exil (1), m'a fait l'honneur d'écouter mes prédications, avec témoignage de satisfaction. Toute la cour les a estimées, les docteurs, les bacheliers, les religieux et les plus célèbres avocats de Paris les ont recherchées. Beaucoup de curieux y ont rempli leurs tablettes, et un grand nombre de bourgeois de bon sens y ont trouvé de quoi se contenter. » — J'ai fait, dit-il ailleurs (2), deux mille prédications dans Paris avec quelque réputation... Vous savez que j'ai été fort recherché et que le dernier carême de quinze que j'ai prêchés, j'y ai été plus suivi et estimé que le premier. » C'est probablement entre 1615 et 1631, c'est-à-dire entre l'époque de son entrée à la cour, et l'année de sa disgrâce, qu'il faut placer ces quinze carêmes.

Il se délassait des occupations de sa charge et de ses travaux théologiques dans l'étude de l'histoire et des belles-lettres. Ses ouvrages montrent qu'il possédait une érudition réelle, fort mal digérée, comme chez la plupart de ses contemporains, mais singulièrement étendue. Les écrits de l'antiquité, les chroniques du moyen-âge, la théologie, l'histoire naturelle, l'alchimie même, rien ne lui était étranger. Par la variété et l'étalage pédantesque de ses connaissances, comme par son caractère et ses habitudes, Saint-Germain appartenait aux fortes et savantes générations du XVIe siècle.

(1) *Lettre de change protestée*

(2) Jugement sur la préface.

Digitized by Google

Il publia en 1617 un ouvrage de polémique contre les protestants: *Déclaration de la volonté de Dieu en l'institution de l'Eucharistie*, contre les erreurs du P. du Moulin. Paris (1), 1617, in-8°.

Mais avec son humeur batailleuse et active, il ne pouvait longtemps rester neutre au milieu des partis qui divisaient la cour. Il se rangea, je ne sais pour quelle raison ni à quelle occasion, du côté de la reine mère, Marie de Médicis. Cette princesse venait de se voir arracher le gouvernement : son favori, Concini, avait été assassiné à la porte du Louvre, presque sous les yeux du jeune roi, et remplacé par Albert de Luynes; pour elle, gardée à vue dans ses appartements, en butte aux mauvais procédés des vainqueurs, elle s'enfuit à Blois (3 mai 1617) et fit appel à ses partisans. Mathieu de Morgues l'y rejoignit sans doute, car il publia dans cette ville, en 1618, le Manifeste de la reine-mère. In-8° (2). « Il y représentait, dit la Bibliothèque historique de la France, l'état où la mère du roi se trouvait réduite, et les réformes qu'elle réclamait dans le gouvernement. »

Cette lutte, que je n'ai pas à raconter, se termina bientôt par une réconciliation plus apparente que réelle entre Marie de Médicis et le favori du roi. Mathieu de Morgues revint à la cour avec la reine-mère, et prononça, pendant cette espèce de trêve, l'oraison funèbre de Diane, légitimée de France,

(1) Niceron. Tome 35, p. 377.
(2) Bibl. hist. 20718. Barbier. 10751.

Digitized by Google

duchesse d'Angoulême (Paris, Percheron, 1619. in-8°) (1).

L'abbé de Saint-Germain, pour faire l'oraison funèbre de cette fille naturelle de Henri II, veuve du duc Mathieu de Montmorency, morte sans postérité, à l'âge de 80 ans, en 1619, devait avoir eu quelques relations avec elle. Mais je n'ai pu recueillir aucun renseignement pour confirmer cette conjecture et déterminer la nature de ces rapports.

On retrouve dans cette oraison funèbre les qualités et les défauts ordinaires de l'orateur : aussi, dans l'appréciation maligne que Jean Sirmond en a faite, faut-il voir une satire plutôt qu'un jugement : « Tu n'as jamais fait en ce genre, dit-il à Saint-Germain, qu'une triste et sèche harangue funèbre, où tu réussis si mal, quoique le sujet en fût ample d'ailleurs et fort beau, que si celle aux funérailles de laquelle tu la prononças revenait au monde, elle n'appréhenderait (je m'assure) de mourir une autre fois, que de peur d'être derechef si mal et si froidement louée qu'elle fut alors. »

Marie de Médicis récompensa Saint-Germain de ses services et se l'attacha irrévocablement en le nommant son prédicateur ordinaire, en 1620. Cette date, donnée par Bayle et les principaux biographes, est confirmée par Mathieu de Morgues en plusieurs passages de ses écrits, et notamment dans les *Reparties sur la réponse* et la *Lettre de change protestée.* « On

(1) Bibl. hist. 25526.

Digitized by Google

voit, ajoute-t-il avec une vaniteuse satisfaction, que tout ce qui a été de plus relevé en mon temps, m'a retenu à son service. »

La même année, Marie de Médicis, retirée à Angoulême, puis à Angers, fit de nouveau appel à ses partisans : les seigneurs qu'elle avait jadis combattus, accoururent autour d'elle, en haine du connétable de Luynes : l'évêque de Luçon, Armand de Richelieu, s'échappa d'Avignon, où il était exilé, pour la rejoindre, et devint bientôt son conseiller intime, en quelque sorte son premier ministre, négociant pour elle avec le roi, dont l'armée s'approchait. Mathieu de Morgues, qui avait suivi sa maîtresse, écrivit en sa faveur, un hardi manifeste, où il soutenait « que Marie de Médicis avait raison de se plaindre de ceux qui lui avaient ravi l'éducation de ses enfants; il exhortait le roi à rappeler sa mère auprès de lui, sans écouter davantage les mauvais conseils qui avaient amené l'éloignement de la reine. » Cette pièce, intitulée *Vérités chrétiennes au roi très-chrétien* (1620. in-8°), mais désignée aussi sous le nom de *Manifeste d'Angers* (1), fut composée, dit Mathieu de Morgues (2), *par l'ordre* de Richelieu, *qui l'approuva grandement.* L'ambitieux prélat en fut même si satisfait, qu'il résolut de s'attacher Saint-Germain. Il s'entourait volontiers d'écrivains dévoués et batailleurs, de même que les grands seigneurs du temps avaient des gentils-

(1) Bibl. hist. 20863.
(2) *Reparties sur la réponse.*

Digitized by Google

hommes. Aussi, lorsque le connétable de Luynes, après la conclusion de la paix, demanda qu'on éloignât l'abbé de Morgues, pour quelque temps, d'auprès de la reine-mère, Richelieu répondit-il fièrement : « Sa Majesté périra plutôt que d'abandonner aucun de ses domestiques. Elle conservera toujours sa protection à M. de Saint-Germain qui l'a très-dignement servie (1). »

V

Mathieu de Morgues accepta sans répugnance la protection et même le patronage de Richelieu. Il voyait l'évêque de Luçon dévoué à la reine-mère, et celle-ci s'abandonnant entièrement à son influence. Servir Richelieu, c'était toujours servir sa bienfaitrice.

Nous ne trouvons, dans la correspondance de Richelieu, qu'une ligne sur ses rapports avec Saint-Germain à cette époque. « Mandez-moi, écrit-il en 1621 à un de ses secrétaires, comment se porte M. de Saint-Germain. » (Avenel, I, 700) (2). Cela s'explique facilement par la rapide sécheresse avec laquelle écrivait l'évêque de Luçon ; ses lettres, brèves et pressées, ne parlent que d'affaires ; peu ou point de compliments ; d'ailleurs nous ne possédons qu'une faible partie des

(1) Lettre d'un vieux conseiller d'Etat à la reine-mère (attribuée au P. de Chanteloube). Cfr. Levassor. *Hist. de Louis* XIII, *livre* XXXV.

(2) *Collection des documents inédits sur l'histoire de France.*

Digitized by Google

lettres antérieures à son ministère. Enfin, les questions dont il pouvait entretenir Saint-Germain n'étaient pas de nature, comme on le verra plus tard, à être traitées par écrit; Richelieu tenait à pouvoir toujours tout désavouer.

Cependant Mathieu de Morgues, revenu à Paris avec la reine-mère, et rendu à ses habitudes ordinaires, avait repris ses travaux de polémique religieuse (sans pourtant perdre de vue la politique). En 1622, il publia contre les protestants le *Droit du roy sur des sujets chrétiens, à ceux de la religion prétendue réformée.* Paris, 1622, in-8° (1).

Ces années-là (1620-1628) furent les plus heureuses de sa vie; aimé de la reine-mère, favorisé de Richelieu, libre de cultiver en paix ses goûts studieux, pourvu d'agréables relations en même temps que redouté pour la causticité de sa langue et la malignité de sa plume, il s'était fait une place respectée à la cour, et y jouissait d'une considération particulière. Il était étroitement lié avec Louis Servin (2), avocat-général au parlement, illustre jurisconsulte, ardent défenseur des traditions gallicanes (3).

« Je me glorifie, écrivait-il en 1637 (en parlant de Servin et de MM. Gillot et Derivaux, deux autres par-

(1) Biblioth. historique (26687).

(2) Le portrait de Servin est dans la galerie de tableaux du château de Saint-Germain-Laprade, avec la date de 1626 par derrière. C'était sans doute un souvenir donné par Servin, l'année même de sa mort, à l'abbé de Morgues.

(3) Consulter, sur Servin, mais avec précaution, Crétineau-Joly, *Hist. des Jésuites.*

Digitized by Google

lementaires), d'avoir été estimé par ces bons Gaulois, savants magistrats et juges incorruptibles; on devrait ajouter que j'ai été familier avec MM. de Beauclerc, secrétaire d'Etat, et Hérouard, premier médecin du roi (1), qui étaient des hommes si vertueux que la cour ne les a pu corrompre en cinquante ans. » Il faut ajouter à ces recommandables amitiés celle de Fancan, archidiacre de Saint-Germain-l'Auxerrois, conseiller secret de Richelieu, curieux personnage aujourd'hui oublié et dont le rôle pourrait donner lieu à une intéressante étude.

Les ennemis de Saint-Germain lui reprochèrent malignement ces liaisons, dans la suite; ils l'accusèrent d'avoir « hanté la cour du Palais, » d'avoir partagé les opinions parlementaires de ses amis. « En ses entretiens, dit Sancy (2), il n'en avait point de si ordinaire que de parler contre la puissance du pape, sous prétexte de la défense des priviléges de l'Eglise gallicane. » Paul Hay du Châtelet prétendit que « Saint-Germain avait prêché dans Paris contre l'autorité du Saint-Sacrement et avait déclaré que les abus de la cour de Rome avaient besoin de la réformation d'un concile (3). » Saint-Germain répondit tranquillement qu'il aurait pu être gallican sans honte et sans blâme;

(1) Cfr la *Conversation de maître Guillaume avec la princesse de Conti aux Champs-Elysées* : « Le bonhomme Hérouard, premier médecin du roi, que Richelieu n'avait jamais pu gagner pour se défaire du roi quand il voudrait. » C'est ce personnage, mort en 1628, qui a rédigé un journal assez curieux, publié de notre temps, sur la santé de Louis XIII.

(2) *Réponse à la Remontrance.*

(3) *Préface* au recueil cardinaliste de 1625.

Digitized by Google

mais que, du reste, il n'avait jamais parlé ni pour ni contre la cour de Rome (1). « Je n'ai jamais été repris, dit-il encore, par mes supérieurs ni averti par mes amis d'avoir failli en mes discours publics (2). » Et pourtant, écrit-il ailleurs : « J'ai prêché dans toutes les paroisses (3). »

Quant à ses rapports avec Fancan, ils le firent accuser de tendances hérétiques ; il ne faut pas oublier que Richelieu, dès son entrée au Conseil, en 1623, avait nettement indiqué sa politique : ne combattre les réformés de France que pour leur enlever les priviléges particuliers dont les avait investis l'édit de Nantes, mais leur laisser la liberté de conscience ; soutenir les protestants d'Allemagne contre la maison d'Autriche. Fancan, conseiller intime de Richelieu, partageait ces vues politiques et publiait, sous les inspirations du cardinal, divers libelles contre les jésuites, la cour de Rome et le parti ultra-catholique. Saint-Germain avait naturellement les mêmes opinions que Fancan, son ami, et Richelieu, son protecteur. On pouvait donc, en usant de mauvaise foi, l'accuser avec une apparente vraisemblance de pencher vers l'hérésie ; « Le plus grand ami qu'il ait jamais eu, écrivait Sancy en 1631 (4), a été Fancan, homme reconnu de tous pour impie, et qui avait pour réputation de ne croire pas en Dieu, et qui est convaincu d'avoir toujours favorisé les

(1) *Reparties sur la réponse.*
(2) *Jugement sur la Préface.*
(3) *Lettre de change protestée.*
(4) *Réponse à la remontrance.*

Digitized by Google

intérêts de l'hérésie dedans et dehors le royaume contre le roi. » — « Il a dit à Fancan, raconte Jean Sirmond, qu'il aimerait mieux l'archevêché de Cantorbéry que la cure d'Aubervilliers (1). » — On alla jusqu'à lui attribuer plusieurs des écrits de Fancan (*Lettre de change de Sabin*, p. 709, 716 du recueil de du Châtelet, édition de 1640.) Mais Saint-Germain déclare formellement (2) n'avoir publié, avant sa brouille avec Richelieu, que deux pièces touchant les affaires publiques : l'une, les *Vérités chrétiennes*, en 1620, par ordre du cardinal; l'autre, le *Théologien sans passion*, sur son instante prière. Il a été parlé du premier de ces ouvrages; nous allons arriver bientôt au second, publié en 1626.

En acceptant les dénégations de Saint-Germain, il n'en est pas moins certain, de son propre aveu, qu'il travaillait assidûment pour Richelieu : « Le cardinal, dit-il, a souvent employé et éprouvé mon esprit en choses solides et curieuses, en latin, en français, en prose et vers (3)..... Son Eminence a fait imprimer plusieurs fois quelques-unes de mes œuvres, entre autres le *Théologien sans passion* (4). ». Il parle ailleurs de la recherche exacte qu'il a faite pour Richelieu, « dedans et dehors le royaume, des papiers, mémoires, instructions et traités qui le pouvaient rendre savant dans les affaires étrangères, et d'un grand nombre de curiosités

(1) *Lettre de change de Sabin.*
(2) *Reparties sur la réponse.*
(3) Cfr le défi de Vadius à Trissotin.
(4) *Lettre de change protestée.*

Digitized by Google

et agréables inventions qu'il a désirées, et payées d'un remercîment (1). »

VI

On voit par là que Mathieu de Morgues était alors, comme Fancan, une sorte de secrétaire du cardinal, secrétaire tout-à-fait intime. Mais il ne se tint pas longtemps dans l'ombre, et en 1626, il se jeta en pleine mêlée. Les jésuites, qui déployaient en Allemagne une activité et un zèle extraordinaires contre l'hérésie, ne pouvaient approuver la politique extérieure de Richelieu, allié et soutien des princes protestants; leurs écrivains firent pleuvoir, des Pays-Bas espagnols et du fond de l'Allemagne, un orage de libelles contre le cardinal (2); quand ces ouvrages arrivèrent à Paris (fin de 1625), l'émotion fut générale: on les attribuait à l'ancien ligueur Jean Boucher, devenu archidiacre de Tournai; au fameux évêque d'Ypres, Corneille Janssen;

(1) *Reparties sur la réponse.*

(2) *Elixir calvinisticum, Mysteria politica, Admonitio ad regem christianissimum, Veridicus Belgicus, Theologi admonitio, Nova novorum,* etc.... Voir, pour le détail exact et complet de ces pièces, le *Mercure français,* tome XII, p. 500, et les principaux bibliographes: Fontette, Barbier, Brunet, de Bure, etc.... A Paris même, en 1625, on avait osé imprimer le *Pontife des huguenots ou le patriarche des athées* (Capefigue). Cfr Crétineau-Joly. — Ces deux auteurs sont à contrôler attentivement, le premier pour les faits, le second pour leur interprétation.

Digitized by Google

mais surtout aux jésuites Scribani, provincial de Flandre, Jacques Keller, confesseur du duc Maximilien de Bavière, Eudémon Joannès, que le cardinal-légat Barberini avait amené avec lui à Paris, et dont Louis Servin avait demandé l'arrestation en plein parlement, etc... Mais on accusait aussi, et assez hautement, un jésuite français, le P. Garasse, célèbre par son caractère hargneux et ses luttes ardentes contre tous ceux qu'il croyait, non-seulement hostiles, mais même indifférents à son ordre; c'était l'enfant perdu du parti; il avait mordu tout le monde, et ses libelles antérieurs, imprimés à l'étranger, semblaient autoriser les soupçons.

Calvinistes, parlementaires, gallicans, universitaires, tous les partis se liguèrent contre la société de Jésus et unirent leurs vieilles colères aux ressentiments personnels du cardinal; l'abbé de Saint-Germain, qui n'avait pas une affection bien vive pour la Compagnie, se signala, comme on va le voir, dans cette espèce de coalition.

Au moment où l'irritation du cardinal et de ses alliés était la plus vive, arriva d'Allemagne, dès les premiers jours de janvier 1626, un libelle intitulé : *Quæstiones quodlibeticæ, tempori præsenti accommodatæ, ad illustrem cardinalem de Richelieu.* Cette pièce, mise sous le nom de Bassompierre, sortait, comme presque toutes les autres, de la grande officine d'Ingolstadt; il n'en parvint que deux exemplaires à Paris; Richelieu, prévenu aussitôt, entra dans une violente colère, mais il ne put empêcher que huit ou dix jours après il n'en circulât des milliers de

Digitized by Google

copies. Les adversaires des jésuites et les ennemis de Garasse dénoncèrent ce dernier, sans se tromper peut-être beaucoup (1), comme l'auteur du libelle. Parmi les plus ardents accusateurs figura Mathieu de Morgues; il détestait cordialement Garasse, qui avait attaqué son ami Louis Servin et qui, d'ailleurs, combattait dans un camp opposé. Aussi saisit-il avec empressement l'occasion de lui rendre un mauvais office. « Les principaux calomniateurs, dit Garasse dans ses mémoires (2), furent : Favereau, Laffemas, du Moustier, Saint-Remy Villiers et Saint-Germain (3), lesquels gagnèrent tellement la créance de M. le cardinal et de ses domestiques, qu'on m'accusait publiquement d'avoir composé, ou du moins d'avoir donné des mémoires pour la composition de ce livret. »

Garasse, comprenant le danger qu'il courait, alla, le 26 janvier, se justifier auprès de Richelieu, qu'il eut beaucoup de peine à persuader de son innocence. Il faut lire, dans le récit du jésuite, cette scène amusante. Mais si Richelieu feignit de s'être laissé convaincre, les ennemis de Garasse n'abandonnèrent pas la partie; dès le lendemain, 27 janvier, dit Garasse,

(1) V. Biblioth. historique. 28671. *Satyra in quæstiones quodlibeticas, Fr. Garassi; auctoritate supremi senatus laceratas et combustas. 17 januarii 1626. In-8°.*

(2) *Mémoires de François Garasse,* publiés par M. Charles Nisard. Paris, Amyot. 1861. — Pages 175-177.

(3) Favereau, conseiller à la cour des Aides, devint plus tard un ardent ennemi de Richelieu. On lui attribue le *Gouvernement présent,* une des plus violentes satires qui aient été publiées contre ce ministre (Vid. Fontette. 32095). Laffemas, conseiller d'Etat, une des âmes damnées du cardinal.

Digitized by Google

« Favereau et Laffemas faisaient publiquement des assemblées dans la maison de Saint-Germain, auxquelles on examinait tous mes livres pour en tirer quelque conformité de style. » Ils en mirent, en effet, vingt-cinq ou trente échantillons sous les yeux du cardinal ; Garasse les accuse même d'être allés jusqu'à supposer des lettres dans lesquelles il s'exprimait comme s'il eut été l'auteur du libelle incriminé. Mais on a le droit de douter des affirmations de Garasse.

Le pauvre diable se tira à grand'peine de ce mauvais pas ; le cardinal de la Rochefoucault, le duc de Montmorency et Mathieu Molé durent se porter garants pour lui, nous dit-il. Mais Richelieu, sa première colère passée, sentit le besoin de répondre aux accusations passionnées dont il était assailli de toutes parts. Déjà quelques répliques isolées avaient paru (1), mais le cardinal voulait une réfutation en règle, une justification complète de sa politique ; il engagea Mathieu de Morgues à tenir la plume pour lui et lui fournit même des notes et un plan détaillé. Saint-Germain, avec ces mémoires, composa le *Théologien sans passion, sur plusieurs libelles imprimés depuis peu en Allemagne*. 1626. *In*-8°. L'ouvrage terminé fut remis au Cardinal, qui était alors dans son gouverne-

(1) Les *Considérations d'Etat*, 1626, en réponse à l'*Admonitio ad regem* (Fontette. 21423) ; *Discours sur la résolution prise par Sa Majesté*, pour réfuter les *Mysteria politica*. (Fontette, 21315. V. le *Mercure François*, tome II.) *Discours fait sur plusieurs points importants*, etc., 1626 ; pièce imprimée dans le recueil de du Châtelet.

Digitized by Google

ment de Pontoise ; il l'apostilla et l'augmenta de sa main, intercalant, s'il faut en croire Saint-Germain, nombre d'articles curieux omis involontairement ou à dessein, mêlant à l'apologie politique qu'avait faite Saint-Germain une apologie particulière de sa rapide fortune : c'était pour le bien de l'Etat, non par intérêt personnel, qu'il s'était fait donner le gouvernement du Hâvre ; ses immenses richesses, si promptement acquises, n'étaient que la récompense de ses inestimables services ; il n'avait même pas assez de biens, disait-il hardiment. Il ajouta même plusieurs traits satiriques contre le nonce du Pape, le cardinal Spada.

Le *Théologien sans passion,* revu et augmenté de la main de Richelieu, fut imprimé par son ordre. Mais le cardinal commit l'imprudence de laisser le manuscrit original, surchargé de ses additions, entre les mains de Mathieu de Morgues ; aussi fut-il vivement inquiet lorsqu'il vit, plus tard, le dévouement de Saint-Germain se refroidir ; il parvint à grand'peine à se faire restituer cette pièce compromettante : « Je le sacrifiai à ses prières, nous dit Saint-Germain, et au commandement qu'il m'en fit donner par la reine-mère, laquelle, comme bonne maîtresse, voulait retirer le cardinal du désespoir (1). »

Cette étude ne comporte pas un examen des libelles auxquels le *Théologien sans passion* répondait ; ces ouvrages ont peu de valeur, de l'aveu même de celui

(1) *Reparties sur la réponse.*

Digitized by Google

qui prit la peine de les réfuter (1) : ils sont, en outre, devenus très-rares, n'ayant jamais été réimprimés (2). Je ne m'arrêterai pas davantage au *Théologien sans passion*. Cet écrit ne contient aucun détail personnel à notre abbé ; c'est assez d'en connaître le but et d'avoir constaté la curieuse collaboration qui lui donna naissance. Richelieu n'oublia pas, lorsqu'il fit réunir, en 1635, sous la direction de Paul Hay, du Châtelet, les principales pièces publiées pour sa défense, d'y placer le *Théologien sans passion ;* outre que c'était une pièce importante, il voulut mettre la nouvelle attitude de Saint-Germain en opposition avec sa conduite passée. Les écrivains du cardinal ne manquèrent pas non plus de signaler et d'interpréter injurieusement cette contradiction apparente.

VII

Mais, en 1626, rien ne faisait prévoir la brouille future de Saint-Germain et de son puissant patron. Marie de Médicis était pleine de bontés pour son pré-

(1) « Le mauvais latin de quelque ivrogne qui, dans un poêle d'Allemagne, vomit, il y a dix ans, des injures atroces contre le roi d'Angleterre » dit-il, en 1635, en parlant du *Nova Novorum*.

(2) « Une vingtaine de petits livrets ou feuilles volantes que les Allemands nous envoyèrent en latin, l'an 1625 et 1626 ;.... leurs livrets ne se trouvent plus. » Cfr. Brunet, Barbier et les principaux bibliographes.

Digitized by Google

dicateur; le cardinal, plus uni que jamais avec la reine-mère, favorisait, par égard pour elle, et protégeait, pour son compte, l'écrivain dévoué dont il avait mis le zèle et le talent à l'épreuve. Le roi lui était favorable et ne tarda pas à le lui prouver : l'évêché de Toulon s'étant trouvé vacant, en mai 1626, par la mort de Gilles de Septres, Louis XIII désigna, à la demande de la reine-mère, Mathieu de Morgues pour succéder à ce prélat. C'était évidemment la récompense de ses récents services.

Mais l'abbé de Morgues vit ses espérances traversées par un ennemi inattendu; Richelieu s'efforça secrètement de lui faire refuser ses bulles par la cour de Rome! Le cardinal faisait trop de cas des talents de Saint-Germain pour s'en priver volontiers; il ne pouvait souffrir qu'un de ses meilleurs agents lui échappât en se créant une position indépendante; il avait intérêt, au contraire, à le maintenir dans une situation subalterne, réduit à solliciter sans cesse et sans cesse espérer; il voulait, en un mot, l'avoir toujours à sa discrétion. Il révéla perfidement au Nonce du Pape que Saint-Germain était l'auteur du *Théologien sans passion*, et par conséquent le seul coupable des attaques dirigées dans cet ouvrage contre les jésuites, la cour de Rome et le Nonce en particulier, faisant ainsi porter à Mathieu de Morgues la peine de ses propres méfaits (1). Le cardinal Spada, qui était Nonce en ce temps-là, et qui se souvenait de la malheureuse aven-

(1) *Reparties sur la réponse.*

Digitized by Google

ture de 1609, desservit Saint-Germain auprès du Souverain Pontife ; le cardinal de La Rochefoucault, que nous avons déjà rencontré parmi les défenseurs de Garasse, se montra également défavorable à notre pauvre abbé ; l'affaire des bulles éprouva donc d'inquiétants retards (1).

Cependant Richelieu faisait toujours bon visage à Saint-Germain ; mais il n'en continuait pas moins à lui rendre de mauvais offices auprès de la cour de Rome, « poussé par deux hommes malins. Si Mulot (2) était en colère contre le cardinal, il découvrirait ce qu'il traita avec feu monsieur d'Herbault, secrétaire d'Etat ; et si l'évêque de Mende, du Plessis, vivait et qu'il voulût dire la vérité, on saurait les tours de souplesse que le cardinal a joués en cette affaire (3). » Ces allusions à des faits que nous ignorons sont trop vagues pour qu'on puisse les expliquer d'une manière précise. Mais elles établissent nettement la mauvaise volonté cachée de Richelieu à l'égard de Saint-Germain.

Celui-ci ne se lassait pas de faire d'actives démarches. Le savant éditeur de la correspondance de Richelieu, M. Avenel, a trouvé à la bibliothèque impériale (fonds de Béthune, 8456, fol. 58) une lettre de Marie de Médicis au comte de Béthune, en date du 22 octobre 1626, où, dans un post-scriptum écrit de sa main, elle

(1) *Lettre de change protestée.*

(2) Confesseur de Richelieu. Les médisances du temps lui faisaient jouer un singulier rôle. Voir *Lettre de Richelieu au cardinal de Lyon* (tome II du Recueil de Saint-Germain) et le *Catholicon français* (id.).

(3) *Reparties sur la réponse.*

Digitized by Google

presse cet ambassadeur à Rome d'obtenir du Pape les bulles de Toulon pour Saint-Germain (1). Celui-ci, de son côté, ne soupçonnant pas, ou feignant de ne pas soupçonner la malveillance du cardinal, lui prodiguait des protestations de dévouement, trop exagérées pour être sincères. Il lui écrivait le 7 juin 1627 :

« J'ose espérer, Monseigneur, que vous aurez cette bonne opinion de moi que les plus forts liens qui me tiennent attaché à votre service sont vos mérites et vos bienfaits. L'un de ces sujets sera autant que vous serez et l'autre autant que je serai. Je vous supplie très-humblement d'avoir cette croyance de moi, que la dignité éminente que vous possédez en l'Eglise et la puissance que vous donne la conduite de l'Etat ne me tient point si étroitement à votre service, que les belles qualités que Dieu a mises en vous et les grandes obligations que je vous ai. Et quand Dieu pour nous châtier aurait permis aux méchants de vous ôter le pouvoir que vous possédez avec l'approbation de tous les gens de bien, et qu'il aurait voulu qu'on me ravît tout ce que je tiens de sa Providence et de votre bonté : cet écrit me convaincra d'imposture, si je ne suis en toute condition ce que je dois être toute ma vie, Monseigneur, votre très-humble, très-obéissant et très-obligé serviteur Mathieu de Saint-Germain (2).

(1) « La reine, mère du roi, ayant fait l'honneur de recommander à Rome celui qui avait été nommé en France par sa prière, et qui était son domestique. » *(Reparties sur la réponse.)* On voit que Saint-Germain n'ignora pas cette démarche, faite probablement sur ses instances.

(2) Lettre citée dans la *Réponse à la Remontrance*.

Digitized by Google

Une pareille lettre était une double faute : si l'abbé de Morgues échouait dans ses démarches auprès de la cour de Rome, il s'ôtait le droit d'accuser le cardinal ; s'il en venait plus tard à se brouiller avec son perfide protecteur, celui qui ne demandait que quatre lignes d'un homme pour le faire pendre avait là toute une lettre entre les mains.

Mathieu de Morgues obtint-il ses bulles ? Tous les biographes ont dit que non. Mais, s'il faut l'en croire, elles lui étaient déjà accordées lorsqu'il renonça spontanément à son évêché. Selon son récit, le Pape finit par reconnaître qu'il avait été noirci injustement, « et un des plus sages cavaliers de France (probablement notre ambassadeur à Rome, le comte de Béthune) peut témoigner ce que le Pape dit sur ce sujet, *en accordant les bulles, qui étaient commandées*, lorsque la permission de tirer récompense de l'évêché fut demandée pour d'autres considérations (1). » — « La difficulté était levée, écrit-il ailleurs (2), lorsque de mon mouvement je demandai au roi qu'il me permît de choisir un évêque; ce que Sa Majesté m'octroya avec regret; je retins une partie du revenu... »

Ainsi Saint-Germain affirme énergiquement « qu'on ne lui a pas refusé ses bulles. » Ses explications ne sont pas inadmissibles; mais il n'est pas moins certain qu'on les lui fit attendre plus de deux ans, et qu'en définitive elles ne furent pas expédiées. Quant à sa résolution *spontanée* de renoncer à son évêché, elle

(1) *Reparties sur la réponse.*
(2) *Lettre de change protestée.*

Digitized by Google

ressemble singulièrement au dédain forcé du renard de Lafontaine.

On peut conclure des citations précédentes que le roi lui permit de désigner lui-même son remplaçant et de lui imposer des conditions aussi avantageuses qu'il le pourrait. Saint-Germain fit nommer à sa place, en 1628, Auguste de Forbin, prévôt de la collégiale de Pignan, au diocèse de Fréjus. Mais il se fit accorder, par ce prélat, de larges compensations : il retint, tant sur l'évêché de Toulon que sur la prévôté de Pignan, dont les revenus réunis ne dépassaient guère 15 ou 16,000 livres, une pension de six mille (1).

Jean Sirmond lui reproche aigrement de s'être fait une trop belle part : « La pension que tu t'étais réservée sur l'évêché passait les limites prescrites en telle chose par les canons. Je ne sais si celle que tu prenais sur certaine prévôté n'était pas dans le même excès (2). »

Saint-Germain, sans doute, n'était pas de cet avis, car nous voyons, par la *Lettre de change protestée,* qu'il avait d'autres bénéfices assez considérables : « Je suis marri que Sabin n'ait su que ma perte de six mille livres de rente et qu'il n'ait découvert que, hors de la Provence, on m'en a volé encore autant (3), » dit-il à propos de la confiscation de ses biens en 1631.

(1) Cfr. *Gallia Christiana ; — Etat des archevêchés, évêchés et abbayes.* par dom Beaunier. Paris, 1743. — *Lettre de change de Sabin. — Lettre de change protestée, etc...*

(2) *Lettre de change de Sabin.*

(3) *Lettre de change protestée.*

Digitized by Google

Quels étaient ces bénéfices? Gondon, sans doute; mais je n'ai pu découvrir les autres.

VIII

C'était à Richelieu que Mathieu de Morgues devait son échec; aussi s'éloigna-t-il de lui, sans rompre avec éclat, mais sans dissimuler son ressentiment; il se rattacha de plus en plus à Marie de Médicis, sa bonne maîtresse, qui l'avait soutenu jusqu'au bout dans les longues négociations de l'évêché. Marie elle-même commençait à se brouiller avec le cardinal; leur mésintelligence, amenée par les affaires de Mantoue, dès 1627, fut accrue par une foule de petits événements. Saint-Germain nous a raconté en détail, dans un de ses écrits (1), l'entrevue fort aigre de la reine-mère et de Richelieu, au retour de la Rochelle (1628). Les trois coteries de la reine-mère, d'Anne d'Autriche et de Gaston d'Orléans se réunirent contre le puissant ministre, et Mathieu de Morgues suivit sa bienfaitrice dans cette impuissante faction.

En changeant de camp, il ne changeait pas de parti: attaché à Marie de Médicis par un dévoûment absolu, il avait combattu pour Richelieu tant que ce ministre et la reine-mère avaient marché de conserve; quand la

(1) *La vérité défendue.*

Digitized by Google

scission éclata, il alla, les yeux fermés, où allait sa maîtresse. Les liens personnels étaient alors plus puissants que les opinions et les doctrines ; le domestique de Marie de Médicis lui resta fidèle jusqu'au bout : c'est là l'unité de sa vie et de son caractère.

La lutte, cependant, n'eut pas tout d'abord un caractère d'outrance. Il y eut, en 1629 et en 1630, plusieurs réconciliations passagères : c'est dans une de ces trèves, en 1630, au moment du voyage de Lyon, que Saint-Germain consentit à prêter une dernière fois sa plume à Richelieu ; il écrivit pour lui, contre le duc de Savoie, une pièce dont voici le titre exact : *Lettres, déclarations, manifestes de Son Altesse de Savoie, examinés ; intentions de Sa Majesté et actions du cardinal de Richelieu justifiées par les réponses de la Bressante à un Savoyard.* 1630. *In*-4°. — *Paris. Martin.* 1630. *in*-8°, *par François de Vellay, seigneur Bressan.*

La Bibliothèque historique (21588), le P. Niceron, Barbier (10130) s'accordent à attribuer cet ouvrage à Saint-Germain ; Adrien Baillet (le savant bibliothécaire de M. de Lamoignon) le met sur le compte de Jean Sirmond ; mais, outre la transparence du pseudonyme, François de Vellay, nous avons l'aveu embarrassé de Saint-Germain lui-même : « On peut dire, écrit-il dans ses *Reparties sur la réponse*, que cette pièce a été faite et dressée par le cardinal, qui avait seul les mémoires ; je n'ai pu refuser d'adoucir le style. Il a mauvaise grâce de reprocher un service qu'il a demandé et reçu. »

Mathieu de Morgues se déclare donc l'auteur de cet écrit, qui fut inséré, en 1635, dans le recueil de

Digitized by Google

du Châtelet, et qu'on appelle souvent, pour abréger, *Examen des manifestes du duc de Savoie.* On pourrait croire que, dans son *Jugement sur la Préface,* notre abbé revient sur cet aveu, car, parmi les libelles qu'il reproche au cardinal ou à ses écrivains, il mentionne la *Réponse au manifeste du duc de Savoie;* mais il suffit d'observer les différences des deux titres pour éviter de les confondre; ce dernier écrit, rapporté par la Bibl. hist. sous le n° 21467, avait été publié deux ans avant l'ouvrage cité plus haut. Cette *Réponse* est de 1628, et Saint-Germain la flétrit comme un méchant libelle; l'*Examen* est de 1630, et Saint Germain avoue franchement y avoir travaillé.

C'est sans doute une confusion de ce genre qui a fait attribuer à Saint-Germain un ouvrage auquel il n'a aucune part : *La première et la seconde Savoisienne, où se voit comme les ducs de Savoie ont usurpé plusieurs Etats appartenant au roi de France. s. l.* 1630. — *Grenoble.* 1630. *In-8°.* Barbier (14633) et plusieurs bibliographes donnent la première à l'avocat Antoine Arnaud, et la seconde à Mathieu de Morgues; mais d'autres érudits réclament cette seconde pièce pour François ou Bernard de Rechignevoisin, seigneur de Guron. Ici encore la question est tranchée par Saint-Germain lui-même, car il attribue formellement la première et la seconde Savoisienne à Paul Hay du Châtelet. Qu'on choisisse entre tous ces noms, si l'on veut; mais l'affirmation de Saint-Germain met le sien hors de cause, car s'il n'a pas toujours avoué tous ses ouvrages, il n'en a jamais renié aucun. D'ailleurs, ses adversaires, qui lui ont reproché l'*Examen,* n'au-

Digitized by Google

raient pas oublié de lui jeter aussi les *Savoisiennes* à la tête.

IX

Ainsi Richelieu, en avril ou mai 1630, se servait encore de Saint-Germain ; et nous verrons qu'en juin 1631, il le faisait traquer sans pitié ; que fit donc Saint-Germain, dans cette année d'intervalle, pour motiver une haine si déclarée ? Nous l'ignorons, mais nous devinons aisément qu'il dut prendre une part active aux intrigues des deux reines et de Monsieur contre le cardinal ; ses écrits, pleins d'une foule de détails curieux et surtout d'allusions instructives sur la Journée des Dupes (11 nov. 1630), sur la réconciliation menteuse du 26 décembre, sur les violentes querelles du mois de janvier 1631, prouvent qu'il n'était pas un spectateur désintéressé de la lutte.

Enfin, Marie de Médicis quitta son palais du Luxembourg, le 17 février, pour aller rejoindre Louis XIII à Compiègne ; c'était là que Richelieu l'attendait pour frapper un coup décisif sur elle et sur son entourage. Le 22, il proposa, dans le conseil, de chasser les gens qui animaient la reine-mère et de la séquestrer elle-même pour quelque temps ; le roi approuva tout, et partit le lendemain matin, laissant sa mère sous la garde du maréchal d'Estrées ; en quelques jours, tous les partisans de Marie furent emprisonnés ou exilés dans leurs terres ; Mathieu de Morgues, soit qu'il eût

Digitized by Google

suivi sa maîtresse à Compiègne, soit qu'il fût resté à Paris, ne fut pas oublié : « Saint-Germain, écrit-il en employant la forme indirecte, reçut le conseil d'un ministre d'Etat pour un honnête commandement ; il se retira aux montagnes du Languedoc, .. » c'est-à dire dans le Velay, chez son père.

Mathieu de Morgues, réfugié au château de Saint-Germain à la fin de février ou au commencement de mars 1631, ne passa guère que quatre mois dans cette retraite, « à sept vingt lieues de la cour. » Richelieu, au milieu de ses puissantes préoccupations, se souvint de lui et, le soupçonnant sans doute de préparer « dans son ermitage » quelque libelle en faveur du parti vaincu, résolut de le faire arrêter. « Ce bon seigneur savait bien que Saint-Germain n'était pas homme du temps, que Dieu lui avait donné un peu d'esprit pour remarquer ce qui se passait, que son âme était assez bonne pour ne point laisser accabler l'innocence sans soupirer, et que son courage ne serait point si lâche de renier sa maîtresse dans sa passion... Il se résolut de faire arrêter prisonnier celui qui ne faisait rien qui pût déplaire, mais qui pouvait donner, dans une autre saison, la véritable histoire du temps et écrire franchement ce qu'il avait connu de bien en la conduite de la reine et de mal en celle du cardinal. Cette appréhension le porta à faire expédier une commission, adressée au sieur de Machault, intendant de la justice en Languedoc, pour faire arrêter prisonnier celui que sa vertu avait rendu suspect au vice. Le commissaire, croyant qu'il courrait quelque fortune en l'exécution de ce qui lui était ordonné, s'en déchargea sur les prévôts de

Digitized by Google

Velay et de Nîmes. Ayant écrit au juge-mage du Puy et à quelques seigneurs de tenir la main, pour le service du roi, à cette capture et d'employer, si besoin était, quelques troupes de Sa Majesté qu'on avait logées dans le voisinage, Dieu voulut que celui qu'on devait prendre en fût averti le soir auparavant. Il se résolut de quitter la maison de son père, plutôt que d'être obligé de défendre sa vie en exposant celle de ses amis. Il partit la nuit pour chercher retraite ; il la trouva dans le pays le plus rude de France, où il a été caché six semaines, avec toute sorte d'incommodités pour sa santé. »

Je suppose, sans en avoir de preuves précises, que cette retraite où se cacha Mathieu de Morgues est la petite ville de Fay-le-Froid, au sommet des Cévennes. Outre que ce canton est en effet un des pays les plus rudes de France, il faut remarquer que la famille de Morgues y avait des parents et des alliés ; d'ailleurs, Fay n'est qu'à sept ou huit lieues, au plus, du château de Saint-Germain-Laprade.

C'est à la fin de juin 1631 qu'il faut placer cette fuite à Fay, car Saint-Germain, dans son *Jugement sur la Préface,* rappelant qu'il fut contraint de se cacher pour fuir les injustes poursuites du cardinal, dit que « cela arriva environ trois semaines devant que la reine sortît de Compiègne. » Or, Marie de Médicis s'évada le 18 juillet.

Mathieu de Morgues avait eu raison de pas se laisser prendre, car il n'eût pas été doucement traité : « La Commission portait qu'on prît Saint-Germain vif ou mort ; qu'on se saisît, sans faire inventaire, de tous les

Digitized by Google

papiers qu'on trouverait dans le logis et qu'on les envoyât à Beaucaire, à quarante lieues de là, cependant que le prisonnier serait conduit à Mende, pour être mis entre les mains de ce savant et sage prélat qui a été valet du cardinal; afin qu'il rendît ce bon service à son maître, de lui ôter la peur qu'il avait d'un homme de bien et courageux, en le faisant étrangler ou empoisonner sans bruit (1). »

« Ce qui fut le plus cruel en toute cette procédure, fut l'affliction que donna la présence des prévôts et des archers aux père et mère de celui qu'ils cherchaient. L'âge de ces bonnes gens, qui voient le plus jeune de huit enfants ayant des cheveux gris, était si avancé qu'il fallait fort peu de chose pour les pousser dans le tombeau. Le pauvre fugitif attendait sa liberté du Ciel, lorsque la Providence de Dieu lui fournit un moyen de servir la reine, sa maîtresse et bienfaitrice. Elle sortit de Compiègne...... elle trouva que sa retraite était chargée de calomnies, surtout par un libelle diffamatoire intitulé la *Défense du roi et de ses ministres*..... La connaissance qu'elle avait de la capacité, fidélité et affection de Saint-Germain porta Sa Majesté à l'envoyer quérir pour lui commander d'entreprendre la défense de sa réputation et celle de Monseigneur, frère unique du roi (2). »

(1) L'évêque de Mende était, depuis 1628, Sylvestre de Crusy de Marcillac. Ce personnage, dont la *Gallia christiana* fait un pompeux éloge, était un de ces prélats actifs et belliqueux que Richelieu employait aux affaires et même aux armées; nous le trouvons en 1637 commissaire des vivres; en 1639, prisonnier à la Bastille; il mourut en 1659.

(2) Toutes ces citations sont extraites des *Réparties sur la réponse*.

Digitized by Google

X

Ainsi, c'est Marie de Médicis qui envoya chercher l'abbé de Morgues dans sa retraite, et l'invita à partager son exil. C'est dans la première quinzaine d'août 1631 qu'il sortit de sa retraite et arriva aux Pays-Bas en traversant la Lorraine. Le calcul de toutes ces dates est facile. Nous avons su que Saint-Germain fut proscrit trois semaines avant l'évasion de la reine-mère (c'est-à-dire dans les derniers jours de juin) et qu'il resta caché six semaines : il dut donc quitter la France vers le 10 août. Je présume (et pour cause qu'il la traversa rapidement ; je suppose aussi qu'il se rendit aux Pays-Bas par la Lorraine, d'abord à cause d'une allusion de la *Satyre d'Estat* (« s'il eut pris, comme Saint-Germain, le chemin de Lorraine ou de Bruxelles, » fait-on dire à Renaudot dans cette pièce) ; mais surtout parce que c'était le chemin le plus court pour atteindre promptement la frontière. Notre fugitif n'eut que le Lyonnais et la Bourgogne à traverser.

Il emportait dans sa fuite un premier libelle, qu'il avait composé pendant les six semaines qu'il passa caché dans les Cévennes ; c'était la *Remontrance au roi*. Il s'empressa, dès qu'il fut sorti de France, avant même d'avoir consulté la reine-mère (1), de

(1) Voir *Jugement sur la Préface*, p. 51.

Digitized by Google

publier cet écrit, dont voici le titre exact : *Très-humble, très-véritable et très-importante remontrance au roi*. 1631. In-4° (1). C'est donc pendant le mois de juillet que fut composé et au milieu du mois d'août que fut publié ce libelle, qui contient de vives attaques contre Richelieu ; Saint-Germain s'adresse au roi et lui dévoile l'ambition cachée de son ministre. Il n'entre dans mon plan ni d'analyser cette pièce, ni de citer les passages curieux qu'elle renferme ; en général, je n'extrairai, de toutes les pièces dont je vais parler, que les passages relatifs à la biographie de notre abbé.

Mathieu de Morgues rejoignit, aussitôt après, Marie de Médicis à Bruxelles ; de son côté, Gaston d'Orléans, après s'être retiré de Paris dans son apanage (31 janvier), puis de là en Bourgogne (11 mars), avait fini par trouver un asile chez le duc de Lorraine (fin de mars). Persécuté et exilé comme sa mère, il faisait cause commune avec elle ; aussi Saint-Germain prit-il la plume pour défendre ces deux causes, alors confondues.

Une violente lutte de libelles était déjà engagée : les écrivains de Richelieu en avaient donné le signal. Dès la fin de 1630, Jean Sirmond avait applaudi, dans son *Coup d'Etat*, à l'issue de la journée des dupes et à l'arrestation du maréchal de Marillac ; (11-20 novembre.) Paul Hay du Châtelet, dans ses *Entretiens des Champs-Elysées*, avait approuvé hautement la politique

(1) Bibl. hist., 21678.

Digitized by Google

du cardinal, en jugeant avec sévérité la conduite de la reine mère et de Monsieur; Balzac avait adressé au ministre, sur le même sujet, d'emphatiques louanges, dans deux lettres publiques (mars 1631), réimprimées presque aussitôt à la suite *du Prince*. Ce livre même n'était qu'une apologie outrée du gouvernement de Richelieu, érigeant odieusement en théorie générale et absolue le régime despotique auquel la France était alors soumise.

Tous les partis cherchaient à entraîner les esprits : la reine-mère, de sa prison, adressait à son fils des lettres qui couraient Paris ; Gaston, qui emmenait avec lui le président Le Coigneux, son chancelier, Léonard Goulas, son secrétaire, Vaugelas, son chambellan (sans compter Voiture), écrivait au roi, à chaque pas qu'il faisait vers la frontière, des lettres ou plutôt des manifestes d'une singulière hardiesse. Ces lettres s'imprimaient et se vendaient ouvertement à Paris : les colporteurs les criaient sur le Pont-Neuf ; mais elles paraissaient presque toujours accompagnées d'une réponse du roi, courte et sèche. On eût dit que Richelieu voulait laisser un libre choix à l'opinion publique.

Quand Gaston fut arrivé en Lorraine, la querelle s'envenima : Richelieu, lassé, fit jeter en prison les envoyés qui apportaient au roi les lettres de son frère, et voulant réfuter en détail les attaques qui se succédaient sans interruption depuis plusieurs mois, fit publier par Jean Sirmond, dans les premiers jours de juin, la *Défense du roi et de ses ministres*. Puis il prit lui-même la plume, et écrivit un mois après,

Digitized by Google

c'est à dire au commencement de juillet, la *Remontrance à Monsieur par un Français de qualité* (1); dans l'intervalle Paul Hay du Châtelet avait composé le *Discours au roi touchant les libelles faits contre le gouvernement de son Etat.*

Cependant, Marie de Médicis s'enfuit de Compiègne aux Pays-Bas (18 juillet). Après avoir passé la frontière, elle s'arrêta à Avesnes (20 juillet), pour écrire au roi une longue lettre, pleine de récriminations maladroites. Un oratorien d'illustre famille, devenu une créature dévouée de Richelieu, le P. Harlay de Sancy, répondit aussitôt par le *Discours d'un vieux courtisan désintéressé.*

Enfin, le 13 août, une déclaration royale frappa, comme criminels de lèse-majesté, tous ceux qui avaient participé au départ de la reine-mère et de Gaston ou qui les avaient suivis à l'étranger; il fut défendu de correspondre avec les deux illustres fugitifs et leurs serviteurs, dont les fiefs étaient saisis et réunis au domaine, les autres biens confisqués.

Mathieu de Morgues quittait le royaume à ce moment même et faisait imprimer sa *Remontrance au roi*; il publia aussitôt une réfutation audacieuse de la déclaration royale (2), puis il entreprit, à la prière de la reine-mère, de répondre à tous les libelles que je viens d'énumérer.

(1) Bibl. hist., 21691. — Barbier, 16294.

(2) Déclaration du roi sur la sortie de la reine sa mère et de Monseigneur son frère hors du royaume; avec des observations de Mathieu de Morgues de Saint-Germain. (Bibl. hist. 21687.)

Digitized by Google

Il commença par le plus considérable, la *Défense du roi et de ses ministres*, et y répliqua par les *Vrais et bons avis du François Fidèle, sur les calomnies et blasphèmes du sieur des Montagnes, ou examen du libelle intitulé : Défense du roi et de ses ministres* (1). Saint-Germain n'ignorait pas que le sieur des Montagnes n'était autre que Jean Sirmond ; mais il feignit de croire que le P. Joseph se cachait sous ce pseudonyme ; cette erreur volontaire lui permit d'accabler directement le capucin des plus sanglantes invectives.

C'est dans les derniers jours d'août qu'il faut placer la publication du *François Fidèle;* en voici plusieurs preuves : d'abord il y est parlé, plusieurs fois, de la déclaration du 13 août ; donc le libelle est postérieur à cette date ; en second lieu, Mathieu de Morgues, parlant de la séquestration de Compiègne, dit : « depuis six mois, » ce qui porte du 23 février au 23 août ; inutile de dire que je n'accepte cette date que d'une manière approximative. Enfin Saint-Germain quittant la France vers le 10 août, publiant immédiatement (du 10 au 20, je suppose) sa *Remontrance au roi*, puis ses *Observations* sur la déclaration royale, ne put guère composer et lancer son *François Fidèle* avant les derniers jours du mois ; mais il n'attendit pas plus tard, car l'érection de la terre de Richelieu en duché-pairie est du 3 septembre, et le *François Fidèle* qui relève malignement toutes les charges,

(1) Bibl. hist., 21685. — Barbier. 19500.

Digitized by Google

tous les honneurs dont jouit Richelieu, ne dit rien d'une dignité si considérable, tandis que le *Caton chrétien*, publié quelque temps après, n'a garde de l'oublier.

La discussion minutieuse de ces dates est absolument nécessaire pour déterminer l'ordre dans lequel se sont succédé et entrecroisés tous ces écrits.

Le *François Fidèle*, précédé d'une sorte de dédicace au roi, est une des pièces les plus importantes de l'époque. On y trouve moins de déclamations vagues, moins d'emphase ridicule que dans la *Remontrance au roi*. Le style est incorrect, violent jusqu'à l'injure, souvent trivial, mais par moments singulièrement énergique et original. On pourrait extraire de ce libelle de piquantes anecdotes sur le P. Joseph, ce personnage étrange qu'on a beaucoup trop surfait; de curieux détails sur la vie privée de Richelieu, la misère des campagnes, le désordre des finances et l'abus ruineux des *comptants*; mais surtout de précieuses allusions aux intrigues de décembre 1630 et de janvier 1631, allusions qui s'accordent pleinement avec le récit, entièrement neuf, de M. Michelet. (Cfr. *Histoire de France,* volume XII, chapitre V, avec la page 46 du *François Fidèle*.)

Saint-Germain, dans son *François fidèle,* n'avait répondu qu'à la *Défense* de Jean Sirmond. Pour réfuter en bloc tous les autres libelles, il publia, environ un mois après, la *Charitable remontrance de Caton chrétien au cardinal de Richelieu* (1). Cette pièce était une

(1) Bibl. hist., 21692. — Barbier (2219) donne le titre complet : *Charitable*

Digitized by Google

réplique à quatre écrits publiés en faveur du cardinal; les trois premiers, c'est-à-dire la *Remontrance à Monsieur* (par Richelieu lui-même), le *Discours au roi touchant les libelles* (par Hay du Châtelet), et le *Discours d'un vieux courtisan désintéressé* (par le P. de Sancy), ont été cités plus haut, à leur date. Le quatrième, l'*Innocence justifiée en l'administration des affaires*, était un nouveau factum de Hay du Châtelet, et venait de paraître (septembre).

Le *Caton chrétien* passe en revue ces quatre libelles et en traite ignominieusement les auteurs ; mais c'est à Richelieu surtout que s'adressent les colères et les invectives de l'écrivain ; il fait une longue liste des emplois et dignités que possède le cardinal, et mentionne spécialement, comme récentes acquisitions, la duché-pairie de Richelieu et le gouvernement de la Bretagne, fixant ainsi lui-même la date de son écrit à la fin de septembre ou au commencement d'octobre 1631.

Le *Caton chrétien* fait ressortir, avec une exagération quelquefois éloquente, les actes tyranniques de Richelieu. Aussi le ministre « fort sensible au mal qu'on disait de lui (1), » eut-il recours, contre les hardis libelles de Saint-Germain, à des vengeances impuissantes. Il fit condamner, par le prévôt de Paris, la *Remontrance au roi* et le *Caton chrétien*, et fit brûler

remontrance de Caton chrétien à monseigneur l'éminentissime cardinal de Richelieu sur ses actions et quatre libelles diffamatoires faits par lui ou ses écrivains.—S. L. In-4°. 1631.

(1) Levassor, tome VIII, p. 95. Cfr Amelot de la Houssaye : « Il n'y avait rien à quoi Richelieu fût plus sensible qu'aux coups de langue. » Tome II, p. 90

Digitized by Google

ces deux livres par le bourreau (1). En même temps, les deux chambres de justice (commission de l'Arsenal et commission du Domaine), établies par Richelieu pour faire le procès aux fugitifs et aux proscrits, en vertu de la déclaration du 13 août, jugèrent Saint-Germain par contumace. En trois jours, il nous l'apprend lui-même (*Reparties sur la réponse*), il fut condamné comme rebelle; les pensions qu'il s'était réservées sur ses bénéfices furent éteintes, tout son bien fut confisqué et donné à d'autres. On alla même jusqu'à l'exécuter en effigie, comme il résulte d'un passage de la *Satyre d'Estat :* « Depuis que vous avez fait rompre les bras et les jambes à Saint-Germain, » fait-on dire par Renaudot à Richelieu.

La mêlée des libelles n'était pas pour cela suspendue : dans les derniers mois de l'année, tandis que Richelieu faisait brûler le *Caton* et la *Remontrance*, le P. de Sancy « égratigna » cette dernière pièce dans sa *Réponse au libelle intitulé très-humble, très-véritable et très-importante remontrance au roy*. 1631. Le début de cet écrit est dirigé contre Saint-Germain et fournit, à travers une foule d'injures, quelques traits pour sa biographie ; je les ai cités à leur place. Le reste est une diatribe contre la reine-mère, entremêlée de basses louanges pour Richelieu ; le tout est d'une extrême faiblesse. Le P. de Sancy n'apportait pas, dans ces joûtes

(1) Bibl. histor. (21693). Sentence du prévôt de Paris ou son lieutenant, donnée contre deux méchants ou pernicieux libelles (le *Caton* et la *Remontrance au roi*. Paris. Métayer. In-8°. Cfr la fin des *Reparties sur la réponse*.

Digitized by Google

peu courtoises, le talent incontestable de Sirmond, de du Châtelet ou de Balzac. Aussi Mathieu de Morgues eut-il beau jeu en ripostant à cette maladroite attaque par ses *Reparties sur la réponse* (1); à l'apologie de la reine-mère, il joignit de mordantes révélations sur ses anciens rapports avec Richelieu et surtout sa propre justification. Cette pièce est un élément essentiel pour étudier la vie de l'abbé de Saint-Germain.

Mais les *Reparties* n'étaient pas encore lancées, que déjà avait paru un nouvel écrit en faveur du cardinal ; c'était l'*Avertissement aux Provinces sur les nouveaux mouvements du royaume, par le sieur de Cléonville*. 1631. *In*-8°. Cléonville n'était autre que Jean Sirmond ; telle est du moins l'opinion de Saint-Germain, plus compétent que personne en de pareilles questions. Pellisson, dans son *Histoire de l'Académie française*, attribue aussi, sans hésiter, cet ouvrage à Sirmond. Mais un compilateur ignorant et sans conscience, l'abbé Richard ayant revendiqué, au commencement du XVIIIe siècle, cet ouvrage et plusieurs autres pour le P. Joseph, la Bibliothèque historique et Barbier n'ont pas osé, par un scrupule excessif, se prononcer sans réserve. Les erreurs grossières dont fourmillent les livres de l'abbé Richard auraient pu les mettre à leur aise vis-à-vis de pareilles réclamations.

Mathieu de Morgues répondit immédiatement à l'*Avertissement aux Provinces* par un libelle intitulé :

(1) *Reparties sur la réponse à la très-humble, très-véritable et très-importante Remontrance au roi*. Bibl. histor. (21680).

Digitized by Google

Avertissement de Nicocléon à Cléonville (1). On n'a qu'à parcourir cette pièce pour voir que Mathieu de Morgues avait facilement reconnu Jean Sirmond sous le masque de Cléonville, et pour se convaincre que l'abbé Richard, quand il attribuait au P. Joseph l'*Avertissement aux Provinces*, n'avait pas lu l'œuvre dont il parlait. « Tu dis, s'écrie Saint-Germain, que tu es la gloire de ta ville : cela serait bon si, après Sidonius Apollinaris, elle n'avait plus porté de très-sages et très-savants hommes en toutes sortes de professions, et si Savaron et ton oncle n'en étaient point sortis un peu devant toi. » Et ailleurs : « Tu t'échauffes un peu trop pour un Auvergnat. »

Jean Sirmond, né, non pas à Clermont, comme Saint-Germain paraît le supposer, mais à Riom, était neveu du savant jésuite du même nom, confesseur du roi Louis XIII. Les nombreux écrits qu'il avait publiés en faveur de Richelieu, tels que la *Lettre déchiffrée* (1627, et non 1631, comme le dit à tort Pellisson), le *Coup d'Etat* (1630), la *Vie du cardinal d'Amboise* (1631), la *Défense du roi et de ses ministres*, l'*Avertissement aux Provinces* (son chef-d'œuvre, selon Pellisson, qui sentit s'éveiller, en lisant cet ouvrage, sa vocation littéraire) lui avaient valu le titre d'historiographe de France, avec une pension de douze cents écus. Jean Sirmond était de ces beaux esprits qui, à l'exemple de Balzac leur maître, apportaient dans leur style une

(1) V. le 1er volume du Recueil de Saint-Germain. — Cfr. la Bibliothèque historique, 21695; Barbier, 1506. — Barbier et la Table du Recueil de Saint-Germain placent le *Nicocléon* en 1632, mais à tort, comme on le verra.

Digitized by Google

recherche inaccoutumée de correction et d'élégance. Mathieu de Morgues, dans ses *Reparties* (publiées peu de temps après le *Nicocléon*) rend hommage au talent littéraire de Sirmond : « Balzac et Cléonville, dit-il injurieusement à Sancy, ont fardé leurs vieilles débauchées ; tandis que votre *Réponse* est une vieille ridée, chauve, déchirée, pourrie, avec trois ou quatre dents de rapport qui ne servent que pour mordre. »

Dans l'*Avertissement de Nicocléon,* Saint-Germain reproche amèrement à Jean Sirmond la pension et les gratifications diverses qu'il recevait de Richelieu. Du reste, cette pièce n'offre rien de remarquable. Elle fut publiée vers la fin de 1631. En effet, Jean Sirmond nous apprend (1) que le *Nicocléon* arriva à Paris deux jours après l'exécution de la sentence du prévôt de Paris qui condamnait au feu le *Caton chrétien.* Or, cette sentence est elle-même antérieure aux *Reparties sur la réponse,* qui y font plus d'une allusion. Donc, les *Reparties* étant incontestablement de 1631, la condamnation du *Caton chrétien* et le *Nicocléon,* qui les précèdent, sont *a fortiori* de la même année.

Une ligne de *Nicocléon* achève de préciser la date de cette pièce. Mathieu de Morgues reproche à l'*Avertissement aux Provinces* de n'être qu'une répétition affaiblie du *Coup d'Etat,* autrement dit « les misérables restes déguisés d'une viande qui nous fut présentée *il y a tantôt un an.* » Or, le *Coup d'Etat* parut quelques jours après la Journée des Dupes et l'arrestation du

(1) *Lettre de change de Sabin.*

maréchal de Marillac (11-20 novembre 1630). C'est donc en novembre et décembre 1631 qu'il faut placer l'exécution de la sentence contre le *Caton chrétien,* la publication du *Nicocléon* et enfin les *Reparties.* J'ai parlé plus haut de ce dernier écrit, par lequel Saint-Germain répondit à un violent libelle de Sancy (la *Réponse à la remontrance*). Il le publia dans les derniers jours de 1631, comme le prouvent la Table de son Recueil (tome II), et surtout la lecture de l'œuvre elle-même.

Nous voilà arrivés à la fin de cette année 1631, si pleine d'événements et d'orages ; j'ai essayé de replacer chaque libelle à sa date, au milieu des circonstances qui l'ont précédé ou suivi. Toutefois, il m'en reste encore quelques-uns à indiquer ; ils sont certainement de 1631, mais je n'ai pu déterminer le moment précis de leur apparition.

XI

En premier lieu, la *Réponse à la seconde lettre que Balzac a fait imprimer avec son Prince.* Dans cette pièce, que la Bibliothèque historique attribue formellement à Saint-Germain (21701), et qui est, en effet, imprimée au premier volume de son Recueil, Mathieu de Morgues rend justice au talent de son adversaire, mais il lui reproche assez justement ses flatteries

Digitized by Google

intéressées envers le cardinal : « qui cause mieux que les courtisanes de Venise, qui ont acquis l'intelligence des langues en perdant leur honneur? » Il blâme avec une honorable indignation les odieuses théories du *Prince*, mais il est moins heureux quand il entreprend d'en apprécier la valeur littéraire. Par exemple, la jolie description des bords de la Charente, qui se trouve au début du livre, n'est qu'un tissu d'*impertinences* pour sa critique pédantesque.

La Bibliothèque historique attribue encore à notre abbé un *Discours sur le livre intitulé le Prince* et les deux lettres suivantes. 1631, in-8° (21708). Cette pièce, que je n'ai jamais vue, et dont je n'ai retrouvé l'indication nulle part ailleurs, ne serait-elle point la réponse précédente sous un titre différent ?

C'est aussi en 1631, entre la fin d'avril et la fin de juillet, qu'il faut placer la *Conversation de Maître Guillaume avec la princesse de Conti aux Champs-Elysée*. Ce libelle, écrit dans un style populaire, visiblement imité de Rabelais, est fort amusant, bien que la familiarité plaisante des expressions dégénère quelquefois en trivialité cynique. Le cadre de la pièce est assez original. La princesse de Conti, morte le 30 avril 1631 en exil dans une de ses terres, descend aux enfers et y trouve un bouffon célèbre sous le règne de Henri IV et la minorité de Louis XIII, Maître Guillaume. Pendant qu'elle lui raconte ce qu'elle sait des derniers événements, des informations plus récentes sont apportées, les unes après les autres, par divers personnages arrivant à leur tour en droite ligne de Lorraine ou de Paris, c'est-à dire trépassés de la veille. Les

Digitized by Google

nouvelles fraîches se succèdent ainsi de page en page jusqu'à l'évasion de la reine-mère.

Cette pièce curieuse, dont voici le titre exact : *Conversation de Maître Guillaume avec la princesse de Conti aux Champs-Elysées*, Paris, Maillet, 1631, in-4°, — 1631, in-8° (Bibl. hist. 21662 ; Barbier, 2991) a été, très-probablement, imprimée à Bruxelles ; la rubrique de *Paris* n'est qu'une supercherie ; elle est précédée, dans les deux éditions indiquées ci-dessus, d'un avertissement au lecteur signé *Des Vallées ;* puis vient une approbation supposée du cardinal de Larochefoucault et du duc de Montbazon, gouverneur de Paris, avec un privilége imaginaire du roi.

Barbier n'hésite pas à reconnaître Mathieu de Morgues sous le masque de *Des Vallées*. Ce pseudonyme est évidemment une allusion au nom de *Des Montagnes*, qu'avait pris Jean Sirmond dans sa *Défense du roi et des ministres ;* et nous voyons Saint-Germain, à la première ligne de son *François Fidèle*, jouer déjà sur ce mot. Rappelons-nous, en outre, que Saint-Germain avait signé un de ses écrits, l'année précédente, *François de Vellay*. Ce rapprochement peut paraître ridicule et puéril ; mais en fait de pseudonymes, et surtout avec Saint-Germain et ses adversaires, il ne faut s'étonner de rien. Ajoutons que cet ouvrage est imprimé au second volume du Recueil de Mathieu de Morgues (édition de Rouen, in-4°, 1644). Or, ce second volume, parmi bon nombre d'écrits qui ne sont pas de Mathieu, en renferme plusieurs qui lui appartiennent incontestablement. De plus, la Bibliothèque historique, en énumérant les pièces de ce

Digitized by Google

second volume, note expressément celles qui ne sont pas de Mathieu de Morgues; elle semble donc lui attribuer, sinon expressément, au moins tacitement cette œuvre remarquable, puisqu'elle se contente de la citer sans en indiquer l'auteur. Enfin, l'abbé de Saint-Germain, douze ans plus tard, en dédiant à la reine d'Espagne la *Vie de Marie de Médicis,* déclare qu'il a été pendant vingt-deux ans « le seul avocat de l'innocence » de cette princesse. « Il semble donc, observe la Bibliothèque historique, que tout ce qui a été écrit pour sa défense doive être attribué à cet écrivain. » Or, la *Conversation de Maître Guillaume* est, en grande partie, un plaidoyer pour la reine-mère.

A ces raisons extrinsèques, il convient d'ajouter quelques arguments tirés de l'œuvre elle-même. Saint-Germain, dans sa *Lettre de change protestée*, rappelle l'amitié dont l'honorait M. Hérouard, premier médecin du roi, et de la vertu de cet homme « que la cour n'avait pu corrompre en cinquante ans. » La *Conversation de Maître Guillaume* parle aussi « du bonhomme Hérouard, premier médecin, que Richelieu n'avait pu gagner pour se défaire du roi quand il voudrait. » Ce rapprochement prend une certaine valeur, si l'on observe que ces deux passages sont les seuls, dans tous les libelles du temps, où il soit question de ce personnage. De même pour Fancan; Saint-Germain, qui l'avait étroitement pratiqué, manque rarement une occasion de venger sa mémoire (cfr. *Caton Chrétien, François Fidèle, Reparties sur la réponse,* etc...) Il est à peu près le seul écrivain du temps qui parle de ce malheureux agent de Richelieu; or, la

Digitized by Google

Conversation de Maître Guillaume contient toute une page à son sujet.

Pourquoi la reine-mère est-elle détenue, demande-t-on à la princesse de Conti ? Parce que, répond-elle en citant ironiquement la déclaration royale du 23 février, elle ne s'est pas voulu accommoder avec le cardinal. Or, Saint-Germain se plaît à relever, dans presque tous ses écrits, la maladresse de ce même aveu.

La princesse de Conti dresse une longue liste de tous ceux qui ont été éloignés, bannis, proscrits, emprisonnés, empoisonnés, assassinés et suppliciés par ordre de Richelieu ; des personnes relativement assez obscures y figurent ; mais Saint-Germain n'y est pas. Pourquoi ? parce que c'est lui qui a rédigé la liste : l'absence de son nom est presque une signature.

Ces inductions, que je pourrais multiplier, suffisent pour qu'on puisse attribuer, sinon avec une certitude absolue, du moins avec une probabilité extrême, la *Conversation de Maître Guillaume* à Mathieu de Morgues. Je suppose qu'il publia, aussitôt après son arrivée aux Pays-Bas, cette pièce qui ne désigne aucun événement postérieur à la fin de juillet. Le cadre ingénieux qu'il adopta lui permettait de reprendre commodément l'histoire des quatre derniers mois.

Le style ne rappelle en rien l'emphase insupportable de la *Remontrance au roi* ou du *Caton Chrétien* : Mathieu de Morgues, oubliant ses habitudes de prédicateur, s'est abandonné à la libre causticité de sa langue ; Maître Guillaume et ses interlocuteurs, en

Digitized by Google

vrais contemporains de Régnier, ignorent les ménagements, les convenances, et même parfois la pudeur; mais ce sont de rudes compagnons : chaque coup de dent emporte le morceau.

Enfin, je ne dois pas oublier la *Lettre de M. le cardinal de Lyon à M. le cardinal de Richelieu, son frère (avec la réponse de celui-ci)* (1) Cette pièce, écrite dans le goût de *Maître Guillaume*, mais plus courte, est aussi plus achevée. Elle est des six derniers mois de 1631, mais on ne saurait en fixer l'apparition d'une manière plus précise, car il ne faut évidemment tenir aucun compte des dates feintes mises au bas de ces lettres supposées.

Cette spirituelle satire est-elle de Mathieu de Morgues? Rien ne le prouve, mais rien non plus ne prouve le contraire. Elle est imprimée au second volume de son Recueil, et l'on sait de quoi se compose ce Recueil; le premier volume est intitulé : *Recueil de pièces pour la défense de la reine-mère, par Mathieu de Morgues, sieur de Saint-Germain*. Toutes les pièces qui le composent appartiennent donc incontestablement à notre abbé. Le second volume a pour titre : *Pièces curieuses en suite de celles du sieur de Saint-Germain, contenant plusieurs pièces pour la défense de la reine-mère et autres traités d'Etat sur les affaires du temps, depuis l'an* 1630 *jusqu'à l'an* 1643, *par divers auteurs*. Ce titre seul prouve que le volume n'est pas tout entier de

(1) Biblioth. hist., 21681, 21682.

Digitized by Google

Saint-Germain. Mais plusieurs des pièces sont de lui incontestablement, les *Reparties*, par exemple ; c'est à la critique à faire le triage. Or, voici comment la Bibliothèque historique procède : en énumérant ces pièces, elle accompagne plusieurs d'entre elles de la mention suivante : « Cette pièce est imprimée au Recueil de l'abbé de Morgues, mais elle n'est pas de lui. » Elle semble donc, par là, le reconnaître pour l'auteur des pièces qu'elle ne fait pas suivre de cette formule. Son silence est une déclaration implicite.

La valeur scientifique de la Bibliothèque historique n'est pas contestée, aussi est-ce cette autorité que je prendrai toujours pour base, dans la recherche des libelles anonymes de Saint-Germain. D'ailleurs, pour la plupart d'entre eux, je serai à même d'y joindre d'autres preuves ou des inductions particulières.

La lettre du cardinal de Lyon et la réponse de Richelieu peuvent donc être attribuées avec beaucoup de vraisemblance à l'abbé de Morgues, puisque la Bibliothèque historique les rapporte, sans aucune observation, comme insérées au second volume du Recueil, où elles se trouvent en effet.

Cette discussion amène une question fort naturelle : si ces pièces en litige sont réellement de l'abbé de Morgues, pourquoi ne les a-t-il pas comprises dans le premier volume, signé de son nom ? Ces écrits sont souvent beaucoup plus remarquables que ceux dont il s'est reconnu l'auteur, pourquoi n'a-t-il pas expressément avoué des œuvres qui auraient fait honneur à son talent ?

Remarquons d'abord qu'il ne les a jamais désavouées,

Digitized by Google

Rappelons-nous ensuite que Saint-Germain était prêtre, prédicateur de Marie de Médicis, et connu pour l'avocat presque officiel de cette princesse. Les convenances que lui imposaient son habit et le respect de la reine-mère, engagée dans ses écrits, ne lui permettaient de signer que des œuvres, passionnées sans doute, mais irréprochables au point de vue moral; telles que la *Très-humble Remontrance au roi*, le *Caton chrétien*, etc... Dans tous les écrits de ce genre, on sent le prédicateur qui vise à la noblesse, à l'éloquence, ou l'avocat qui plaide une cause et se surveille de peur de la compromettre.

Mais dans les libelles tels que la *Conversation de maître Guillaume*, le *Catholicon français*, etc..., le prédicateur descend de sa chaire et jette sa robe aux orties; il ne se soucie plus des convenances et parle gaillardement, *inter pocula*, les coudes sur la table; l'avocat fait place au libelliste anonyme, qui envoie au diable les précautions oratoires, insoucieux de gagner ou de perdre sa cause, pourvu qu'il blesse profondément, cruellement l'ennemi. Au lieu des périodes prétentieuses et de la pruderie pédantesque du *Caton chrétien*, c'est la verve railleuse, insolente, plus que libre, l'expression triviale et quelquefois cynique du *Catholicon français* ou de la *Satire d'Etat*. Saint-Germain, pour sa maîtresse et pour lui, ne pouvait avouer ces libelles terribles, aussi dangereux pour ceux qui les avaient lancés que pour celui qu'ils atteignaient. Ces pamphlets, d'ailleurs, sont écrits au point de vue espagnol, ultra-catholique; Saint-Germain, qui avait publié en 1626, dans son *Théologien sans passion*, un

manifeste anti-autrichien, presque protestant (politiquement parlant), ne craignit-il pas de se contredire trop outrageusement? S'il blâme, dans son *Caton chrétien*, la politique de Richelieu (cinq ans après l'avoir justifiée), ce n'est pas, du moins, au nom d'un principe contraire; c'est au nom de la paix générale, de la tranquillité de l'Europe menacée par l'ambition du cardinal; la transition est ménagée, l'attitude est avouable. Mais dans les pamphlets anonymes, dans le *Catholicon français*, par exemple, la contradiction est trop flagrante pour que l'ancien adversaire de Garasse et de Keller ose la signer de son nom.

Enfin, Saint-Germain manquait de goût: qui sait s'il n'estimait pas davantage le pompeux fatras oratoire de la *Remontrance* que la familiarité originale de la *Satire d'Etat?* Je ne serais pas surpris qu'il eût dédaigné de revendiquer ces écrits, comme parades populaires, indignes d'un écrivain sérieux.

Et cependant ce second volume a été imprimé par ses soins, sous sa direction, au lendemain de la victoire, c'est-à-dire de la mort de Richelieu. Il y attachait donc une certaine importance, au moins politique. Mais les raisons que je viens de déduire l'empêchaient d'y mettre son nom.

Pour conclure, je regarde comme l'œuvre de Saint-Germain tout ce second volume, sauf un certain nombre de pièces; d'abord, celles que la Bibliothèque historique écarte par la formule citée plus haut; puis quelques autres, que j'éliminerai, comme on le verra, pour des raisons particulières.

Digitized by Google

XII

Louis XIII était en expédition dans la Lorraine (décembre 1631 et janvier 1632) lorsqu'il reçut deux lettres de Marie de Médicis. L'une, datée de Bruxelles (20 décembre 1631), était adressée au roi lui-même, sous le couvert du duc de Montbazon. Le duc l'envoya au roi qui la jeta au feu. L'autre, datée également de Bruxelles (6 janvier 1632), était adressée à Messieurs du Parlement; ceux-ci n'osèrent pas l'ouvrir et l'envoyèrent au roi toute fermée.

Ces deux lettres qui contiennent de vives attaques contre Richelieu, sont imprimées au second volume du Recueil de Mathieu de Morgues. Mais on s'accorde généralement pour les attribuer au P. de Chanteloube, le plus violent et le plus dangereux des conseillers de la reine-mère (1). Chanteloube lui-même, dans sa *Lettre aux nouvelles chambres de justice,* reconnaît avoir écrit la dernière de ces deux lettres; mais il rejette la première. Serait-elle l'œuvre de Mathieu de Morgues? La Bibliothèque historique semble la lui attribuer.

Cependant les deux commissions *de l'Edit* et *du Domaine* poursuivaient leurs procédures contre les adhérents de Marie de Médicis et de Gaston. Saint-Germain, nous l'avons vu, avait été condamné dès

(1) Levassor, l. XXXI.

Digitized by Google

l'automne de 1631. Ce fut le tour de Chanteloube en 1632. Ce remuant personnage, après avoir porté l'épée dans sa jeunesse, était entré dans la congrégation de l'Oratoire; mais il n'avait pas renoncé pour cela aux intrigues politiques. Relégué à Nantes par ses supérieurs après l'arrestation de Compiègne, il s'était réfugié, au lieu de se rendre dans son exil, à Orléans auprès de Gaston; il avait accompagné ce prince dans sa fuite en Lorraine et, dès la fin de 1631, il avait rejoint Marie de Médicis à Bruxelles. En apprenant l'instruction de son procès, il adressa aux nouvelles chambres de justice une lettre pleine d'aigreur et de passion, par moments éloquente (1). Cet écrit est inséré au Recueil de l'abbé de Morgues, mais celui-ci n'y a pris aucune part. Chanteloube était de force à se défendre lui-même; de plus, tous les témoignages s'accordent pour attribuer à Chanteloube seul la lettre qui porte son nom. Enfin, le dirai-je? je trouve dans certaines pages de cet écrit une hardiesse aisée et naturelle, une dialectique serrée, une éloquence qui révèlent l'homme d'action qui n'a quitté l'épée que pour les affaires; ce n'est plus la rhétorique parfois heureuse, souvent malheureuse, presque toujours guindée de Saint-Germain.

La lettre du P. de Chanteloube est postérieure à l'exécution du maréchal de Marillac, c'est-à-dire au 8 mai 1632; mais comme elle ne contient aucune allu-

(1) *Lettre du P. de Chanteloube adressée aux nouvelles chambres de justice*, 1632, in-8°. — Bibl. hist., 21737.

Digitized by Google

sion relative à l'expédition de Monsieur en Languedoc, elle doit avoir été publiée dans les quinze derniers jours de mai ou dans les premiers jours de juin 1632.

Pendant toute cette année les pamphlets se succédèrent, un peu moins nombreux, mais beaucoup plus violents que l'année précédente. Je me bornerai, dans cette étude toute spéciale, à ceux que l'abbé de Morgues a, ou publiés lui-même, ou insérés dans son Recueil, ou réfutés.

Ainsi, dès le mois de janvier 1632, avait paru un petit écrit intitulé : *Lettre d'un gentilhomme français bon catholique à un sien confident, touchant les affaires du temps et l'état de la France* (1). Ce libelle est daté du 9 janvier 1632, et divers détails prouvent que cette date n'a rien de fictif. C'est en effet pendant que « Monsieur le cardinal a mené le roi à Metz, » que la lettre est censée écrite de Paris. L'auteur feint de profiter de cette courte absence pour penser librement et exprimer ce qu'il pense ; à l'en croire, il écrit pendant la nuit, en tremblant d'être dénoncé. « Deux personnes n'osent converser familièrement comme amis, ni se parler à l'oreille, sinon portes serrées, et après avoir secoué les tapisseries et examiné s'il y a quelques trous au plancher ou aux serrures des portes, de là où leurs gestes pourraient être aperçus ; le papier même pâlit quand on l'approche. » Heureux ceux « qui ont acheté leurs libertés par la fuite ! » — Au milieu de ses plaintes amères, l'écrivain anonyme définit très-nettement la

(1) Bibl. hist., 21731.

Digitized by Google

politique de Richelieu : « Son but n'a été autre que de ruiner une Rochelle en France pour en rétablir plusieurs autres chez les princes chrétiens ses voisins ; et de leur remettre l'épine au pied, qu'il s'était arrachée. » Richelieu, j'en suis sûr, aurait vu dans ce reproche le plus glorieux de tous les éloges. Mais il est temps de clore cette lettre, dit en tremblant l'écrivain. « Je vois le jour qui commence à poindre (1). »

Le détail que j'ai cité plus haut (voyage du roi en Lorraine et son séjour à Metz) confirme la date que porte ce livret. Voici deux autres faits à l'appui : en énumérant les ressources de la maison d'Autriche et les habiles capitaines qui la servent, l'auteur nomme le comte Henri de Berghes. Le libelle est donc antérieur à la défection de ce seigneur, qui, après avoir remplacé en 1629 le fameux marquis Spinola dans le commandement des troupes espagnoles, essaya de soulever les Pays-Bas en mars 1632. — D'un autre côté, le traité de Vic (23 décembre 1631) est mentionné comme un événement tout récent.

Cette lettre, signée des initiales A. D. T., est insérée au Recueil de Mathieu de Morgues (second volume). Mais la Bibliothèque historique, sans en indiquer l'auteur, déclare qu'elle n'est pas de Saint-Germain. Les deux auteurs de la Bibliothèque historique, Lelong et Fontette, pouvaient encore recueillir, au dix-huitième siècle, la tradition orale du dix-septième et devaient

(1) Talleman des Réaux raconte qu'on se barricadait pour lire *le Gouvernement présent*, satire contre Richelieu, dont j'ai parlé dans une note de la page 232.

Digitized by Google

avoir de bonnes raisons, que nous ignorons malheureusement, pour être aussi affirmatifs. Le libelle, du reste, ne contient rien qui tende à infirmer leur assertion. Mais ce qui n'est guère douteux, c'est que le cadre de cette lettre est entièrement fictif; qu'elle a été écrite à Bruxelles et non à Paris; et que le gentilhomme français est un ami déclaré de la maison d'Autriche. La police de Richelieu était trop bien faite, ses colères étaient trop redoutées pour qu'en 1632 on osât et on pût imprimer en France un pareil écrit. C'est à Bruxelles, parmi les Français réfugiés autour de la reine-mère, qu'il faut chercher le véritable auteur.

C'est vers la même époque qu'il faut placer un autre écrit, également inséré au second volume du Recueil de Saint-Germain, mais avec une date inexacte. En voici le titre : *Réponse véritable à une lettre supposée du nonce du pape à la reine, mère du roi* (1). Après l'évasion de Compiègne (18 juillet 1631), Richelieu fit insérer dans la *Gazette,* que Renaudot avait fondée depuis six semaines (30 mai 1631), une lettre du nonce du pape, adressée à Marie de Médicis, pour l'inviter à se réconcilier avec le roi et le cardinal; mais la reine-mère ne reçut jamais cette lettre et ne la vit qu'imprimée. Aussi les exilés n'hésitèrent-ils pas à la traiter de *supposée,* et à publier la réponse dont j'ai donné le titre. Ces détails suffisent pour montrer que la date de 1634 est inexacte : ce n'est pas au bout de trois ans que l'on répond à une pièce d'un intérêt aussi fugitif, com-

(1) Bibl. hist., 21733.

Digitized by Google

mentée curieusement à son apparition, oubliée quelques mois après. Une ligne de la *Réponse véritable* confirme pleinement cette observation. « Les guerres qui se font en Allemagne, dit l'auteur, ne peuvent être attribuées aux affaires qui sont arrivées à la cour *depuis un an*, ayant commencé *il y en a deux.* » Ces mots *depuis un an* se rapportant aux querelles de la cour de France, nous mènent en novembre 1631, un an après la Journée des Dupes; l'expression *il y a deux ans,* se rapportant aux guerres d'Allemagne, nous conduit en juin 1632, deux ans après le débarquement de Gustave-Adolphe en Poméranie. C'est donc entre ces deux dates, plus près de la première que de la seconde, qu'il faut placer la réponse véritable à la lettre supposée du nonce. Aucun détail ne permet d'établir une approximation plus exacte.

« Cette pièce, dit la Bibliothèque historique, n'est pas de Saint-Germain. » Elle est, du reste, à peu près insignifiante.

Le printemps de l'année 1632 vit encore paraître l'*Avis des marchands de la Bourse d'Anvers à ceux de la place de Paris et du Change de Lyon* (1). Ce libelle est une vive attaque contre la politique extérieure de Richelieu. Les Suédois, appelés et payés par le cardinal, soutenus par les protestants d'Allemagne, inondaient tout le pays depuis l'Oder jusqu'au Rhin au mois de mars 1632, et se préparaient à envahir la Bavière; mais la guerre était plus politique que religieuse, du moins

(1) Bibl. hist., 21730.

Digitized by Google

aux yeux de Richelieu ; aussi s'efforçait-il de rassurer l'opinion catholique, alarmée non sans raison. Il imposait à la *Gazette* et au *Mercure français* un silence absolu sur les violences commises par les Suédois vainqueurs, sur la dévastation des couvents et des églises; il faisait imprimer et distribuer partout un petit écrit intitulé : *Les Assurances données par le roi de Suède aux villes par lui conquises sur l'empereur, pour la conservation des ecclésiastiques et le libre exercice de la religion catholique, apostolique et romaine, suivant les déclarations qu'il en a ci-devant faites en ses manifestes et particulièrement en ses lettres et promesses faites à Sa Majesté très-chrétienne; avec l'ordonnance militaire qu'il a fait publier aux provinces par lui retirées des mains des Imperiaux. — A Paris, chez Jean Martin, sur le pont Saint-Michel, à l'Ancre double.* — Ce titre seul indique la politique de Richelieu. Après avoir déchaîné le Suédois, il aurait voulu le retenir, ou du moins l'écarter du Rhin, des électorats ecclésiastiques prêts à se placer, par terreur, sous le protectorat de la France. Il obtenait de lui ou feignait d'en avoir obtenu des garanties pour les catholiques; il faisait publier partout les promesses, peu sérieuses, du conquérant. L'*Avis des marchands d'Anvers* a pour but de démasquer cette tactique et de réfuter les assertions du livre qu'avait fait publier Richelieu. « Dès que cet écrit eut paru, disent-ils, nous l'avons lu dans notre Bourse; nous avons comparé nos lettres de Cologne, Mayence, Trèves, Worms, etc...., et nous sommes étonnés que *le Magistrat* de Paris laisse publier ces impostures. » Puis ils donnent de longs détails sur la prise de Wurtz-

Digitized by Google

bourg par les Suédois, signalée par d'indignes outrages à la religion catholique, sur le pillage de la maison des jésuites, etc.... Une partie de ce livret est consacrée à une apologie détaillée des jésuites d'Allemagne, dont le zèle intolérant avait provoqué la guerre de trente ans. Enfin la pièce se termine par ces lignes : « Mais il ne se faut plus étonner de ce qu'on imprime en France, ni de ce qu'on y supprime, après que nous avons vu qu'on a condamné au feu des livres très-modestes qui défendent l'honneur de la naissance du Roy très-chrétien. » Il y a là une allusion évidente aux condamnations prononcées, à la fin de l'année précédente, contre les écrits de Saint-Germain. Mais ce n'est pas une raison suffisante pour lui attribuer cette pièce. La Bibliothèque historique dit formellement qu'elle n'est pas de lui, quoiqu'elle soit insérée dans son Recueil (second volume).

Cet *Avis* est daté d'Anvers, 1er mars 1632, et les détails précédents prouvent que telle est en effet la date approximative de ce petit libelle. Quel en est l'auteur? Ce n'est pas Saint-Germain, soit ; mais ce n'est pas non plus, à coup sûr, un marchand d'Anvers. C'est à quelque réfugié inconnu, peut-être à l'auteur des deux libelles précédents, qu'il faut attribuer cette œuvre médiocre.

Inconnu aussi est demeuré l'auteur des *Questions d'Etat* (1); cette pièce de neuf pages est d'une violence inouïe; jamais la haine ne s'est exprimée avec une plus

(1) Bibl. hist., 21734.

Digitized by Google

épouvantable franchise; depuis la première ligne jusqu'à la dernière, ce n'est qu'une provocation furieuse à l'assassinat de Richelieu. Voici le début :

« On désire savoir ci celui qui est dans les continuelles actions d'injustice et d'impiété croit en Dieu; si celui qui ne croit point en Dieu est du corps de l'Eglise; et si celui qui n'est point du corps de l'Eglise est ecclésiastique... Si n'estant plus traité en ecclésiastique, il ne demeure pas en simple particulier abandonné au bras séculier pour en faire la justice... »

Les questions continuent, pressées, audacieuses, terribles :

« Si le Roi n'est pas abandonné dans l'extrême péril, sa vie et son Estat n'étant plus en sa puissance, mais en celle du tyran : si ceux auxquels appartient la défense du Roi doivent tarder davantage à le secourir. Et si les voies ordinaires leur étant fermées, les extraordinaires ne leur sont pas ouvertes. »

Et plus loin : « Si ce tyran estant dans ces résolutions (on prêtait à Richelieu le dessein d'usurper la couronne) ne commet pas tous les jours en son cœur ce que le détestable Ravaillac n'a commis qu'une fois.... » « ....Si tous ne sont pas d'accord que la plus illustre et la plus vertueuse de toutes les actions, c'est de délivrer son Roy et sa patrie.... Si tous les honneurs et toutes les récompenses que peut donner le public ne sont pas dus à ceux qui en sont les libérateurs; s'ils ne consacrent pas leur mémoire à la postérité; et quand ils y perdraient la vie, s'ils ne font pas devant Dieu une action d'exquise charité comme fut celle d'Eléazar.... »

Digitized by Google

Suivent une foule d'exemples empruntés à la Bible; puis on rappelle Louis XI qui tint en prison le cardinal La Balue, la reine de Hongrie qui fit tuer le cardinal George, Paul IV qui fit étrangler le cardinal Caraffa, Urbain VI « qui fit noyer cinq cardinaux dans la mer et faisait porter devant lui trois de leurs squelettes dans des malles couvertes de chapeaux rouges. »

Enfin, pour terminer, on demande « si l'ennemi de tous ne doit pas être exterminé par tous, » et particulièrement par le duc d'Orléans; si, après que cet Aman aura été pendu, « chacun n'ira pas de bon cœur s'acquitter de ses vœux et remercier Dieu avec des larmes de joie et de tendresse de se voir délivré des mains iniques et sanglantes de ce Phalare, de ce Busire, le plus inexorable de tous les tyrans. »

Cet atroce pamphlet fut publié dans les six premiers mois de 1632, car dès le 25 juin 1632, il était condamné par une sentence du prévôt de Paris (1). Il est inséré au second volume du Recueil de Mathieu de Morgues, mais il n'est pas de lui, la Bibliothèque historique le déclare formellement. Ajoutons que la nature honnête de Saint-Germain ne permet pas de lui attribuer une pareille pièce; comme on le verra par la suite, il répugna toujours aux projets d'assassinat, aux complots organisés par Chanteloube. Je croirais volontiers que les *Questions d'Etat* furent écrites par ce dernier ou sous son inspiration : elles sont dans le ton de son caractère.

(1) Sentence du prévôt de Paris contre le libelle intitulé : *Questions d'Etat*, du 25 juin 1632. Paris, in-8°. — Bibl. hist., 21735.

Digitized by Google

XIII

Au moment où l'on demandait un Eléazar pour tuer le tyran, Gaston entrait en France par la Lorraine, à la tête de quelques mauvais régiments espagnols; son manifeste, daté du camp d'Andelot en Bassigny, est du 10 juin 1632 ; il traversa lentement la Bourgogne, tâtant la fidélité des habitants de Dijon; mais Louis XIII se porta lui-même en Lorraine pour punir le duc du passage donné à Gaston; il envoya le maréchal de La Force surveiller Gaston en Bourgogne, et écrivit, de son camp de Saint-Mihiel (20 juin 1632), une lettre au parlement de Dijon, pour le rassurer, lui annoncer l'arrivée de prochaines troupes et l'affermir dans sa fidélité; une autre lettre, datée du même lieu et du même jour, fut aussi adressée à M. de la Berchère, premier président de ce parlement.

Ces deux pièces, tout officielles, sont insérées au Recueil de Mathieu de Morgues (second volume). On voit, en les lisant, que Montmorency ne s'était pas encore déclaré pour Monsieur en Languedoc ; Louis XIII ignore que Gaston se dirige vers le Midi, il semble croire que son frère est entré en Bourgogne pour dégager par une diversion la Lorraine envahie; ce n'est qu'au mois de juillet, en effet, que l'alliance de Gaston et de Montmorency se dévoila. Monsieur, après avoir traversé la Bourgogne, l'Auvergne, le Rouergue, suivi pas à pas par le maréchal de La Force, écrivit le

Digitized by Google

10 juillet, de son camp de Saint-Chély, une lettre au maréchal de Schomberg envoyé pour lui barrer le passage.

Cette lettre, insérée au Recueil de l'abbé de Morgues (second volume), est une folle bravade. Gaston accuse Richelieu de tenir le roi en charte privée : « Le roi, dit-il, ne peut savoir si sa mère et son frère sont en vie, que par le bruit que je suis obligé de faire. » Il charge Schomberg de transmettre au roi son ultimatum : « Renvoyez Richelieu, et nous poserons les armes. »

Nous savons que Voiture accompagna le duc d'Orléans dans cette promenade militaire à travers la France. Il ne serait pas impossible qu'il eût rédigé lui-même cette courte lettre dont le fond et la forme me semblent également recherchés.

Les états de Pézenas ne se déclarèrent en faveur de Montmorency que le 22 juillet, et Gaston n'opéra sa jonction avec le duc, à Lodève, que dans les premiers jours d'août.

La bataille de Castelnaudary (1er septembre 1632) dissipa les espérances des rebelles. Le comte de Moret tué, Montmorency pris, Gaston s'humilia et le 29 septembre signa son accommodement avec le roi, sans rien stipuler pour son malheureux complice, qui fut condamné à mort quatre jours après (3 octobre) et exécuté à la fin du même mois à Toulouse (30 octobre).

A cette nouvelle, Gaston affecta l'indignation : Richelieu et le roi, disait-il, lui avaient promis que Montmorency serait gracié. Il s'enfuit de Tours, où on l'avait

Digitized by Google

relégué (10 novembre), et en passant à Montereau écrivit au roi une lettre insolente dans laquelle il annonçait sa résolution de chercher un asile chez les étrangers. Le roi lui fit une réponse sèche et hautaine, qui fut publiée dans toutes les rues de Paris, à son de trompe et cri public (25 novembre). Louis XIII niait formellement avoir jamais pris aucun engagement relatif à Montmorency.

Gaston se rendit directement aux Pays-Bas, à Bruxelles, sans passer par la Lorraine.

Cette campagne de 1632, dont j'ai essayé de préciser les principales phases, ne donna pas seulement lieu à un échange de lettres officielles; elle suscita aussi plusieurs pamphlets. Au moment où Gaston entrait en France, Jean Sirmond publia, en faveur du cardinal, *Le bon Génie de la France à Monsieur;* mais Saint-Germain qui, comme tous les réfugiés, souhaitait avec ardeur le succès de Gaston d'Orléans, riposta presque aussitôt par *le Génie démasqué.*

Cette pièce, assez courte, ne parut pas avant les derniers jours de juin 1632, car elle fait allusion aux tentatives malheureuses de Monsieur sur Dijon; mais elle est antérieure au 10 juillet, car on voit, en la lisant, que Monsieur était encore en Bourgogne lorsqu'elle fut écrite; qu'on lui prêtait le projet de gagner la Franche-Comté ou l'Italie, et que son dessein sur le Languedoc n'était pas encore connu. C'est donc entre la lettre du roi au parlement de Dijon (20 juin) et l'arrivée de Monsieur en Rouergue (campement de Saint-Chély et lettre à Schomberg, 10 juillet) qu'il faut placer la publication du *Génie démasqué.*

Digitized by Google

Mathieu de Morgues, dans ce libelle, nous apprend que Richelieu n'avait pas perdu l'habitude de revoir, corriger et augmenter les livrets publiés en sa faveur; voyez ce qu'il dit de l'écrit qu'il réfute : « Le cardinal qui l'a vu après Cléonville, et devant qu'il fût exposé au public, a ajouté de sa main, conduit par son esprit aigre, des injures beaucoup plus piquantes que celles qu'il a dict par le passé. » Voici un détail à noter : « Le marquis de Brézé, qui tient lieu de gendre au cardinal (en attendant que madame de Combalet lui en ait donné un de plus grande étoffe), a dit au roi de Suède qu'il avait été tenté de le tuer, tant il avait en exécration son ingratitude envers la reine, mère du roi. » Le trait est curieux. Mais est-il vrai, ou même vraisemblable?

Le *Génie démasqué*, du reste, n'offre qu'un faible intérêt et n'a qu'une très-médiocre valeur. Il est incontestablement de Mathieu de Morgues (v. Biblioth. histor., 21744), mais c'est assurément un de ses plus faibles écrits. Il fait partie du premier volume du Recueil.

Pendant les mois d'août, de septembre et d'octobre, il n'y eut pas de libelles échangés : tous les regards étaient tournés sur le Languedoc, tous les partis attendaient avec anxiété le dénoûment, d'abord de la campagne, puis du procès de Montmorency; on a vu comment tout se termina et comment Monsieur, après avoir quitté les Pays-Bas à la fin de mai s'y retrouva à la fin de novembre.

Digitized by Google

XIV

C'est alors que la lutte recommença sur un autre terrain. Le maréchal de Marillac, arrêté le 20 novembre 1630, avait été traîné de commission en commission et finalement avait été condamné à mort le 8 mai 1632, à Ruel, dans la maison même du cardinal. Son exécution eut lieu deux jours après. Mais ce n'est qu'au bout « de six mois, » et par conséquent dans la première quinzaine de novembre 1632, que parût un petit écrit de cinquante pages, dont voici le titre : *Relation véritable de ce qui s'est passé au jugement du procès du maréchal de Marillac, prononciation et exécution de l'arrêt contre lui donné par les commissaires de la chambre établie à Ruel, et de ses dernières paroles et actions devant et sur le point de sa mort* (2e volume du Recueil).

Dès les premières lignes de cet ouvrage, on s'aperçoit que l'auteur appartient à la faction vaincue : il s'excuse, dans un court avant-propos, de ne publier sa relation que six mois après la mort du maréchal; mais, dit-il, mon silence avait ses raisons. « J'y aurais même persisté sans les libelles et impertinents discours qu'on publia incontinent après son exécution. » Autre raison : « Le *Mercure françois* publie les nouvelles d'après les *Gazettes, qui parlent comme on veut;* j'ai voulu lui fournir de bons mémoires. »

Digitized by Google

La relation est très-complète; elle contient de curieux détails sur la récusation de Paul Hay du Châtelet qui, quoique ennemi déclaré du maréchal, figurait parmi les commissaires de Ruel, et sur les conséquences de cette récusation; la mort de Marillac et les circonstances qui la précédèrent sont minutieusement racontées. La narration est remarquable par un ton de modération peut-être affecté mais assurément fort habile.

Cette relation a probablement été publiée, comme tous les libelles précédents, aux Pays-Bas; ce n'est pas qu'aucun détail de l'œuvre autorise cette supposition. Mais Paul Hay du Châtelet, dans ses *Observations*, dont je parlerai plus loin, semble insinuer que la *Relation* vient de l'Etranger, de ces Français Wallons qui préfèrent l'Espagne à la France. Quant à l'auteur de la *Relation*, il est resté inconnu. Du Châtelet lui-même l'ignorait, car il ne le nomme point. Il se contente d'allusions vagues qui peuvent s'appliquer à l'abbé de Saint-Germain, mais qui se rapportent aussi facilement à d'autres exilés. Un seul mot semble désigner Saint-Germain d'une manière plus spéciale : du Châtelet appelle l'auteur inconnu de la *Relation* : « mauvais théologien. » On peut voir là une allusion au *Théologien sans passion*, que Mathieu de Morgues avait publié en 1626.

Une raison plus considérable peut faire attribuer à Mathieu de Morgues la *Relation* : elle est insérée au second volume de son Recueil; or la Bibliothèque historique, ne faisant aucune observation à ce sujet, donne implicitement, comme je l'ai démontré plus haut, cette pièce à Saint-Germain.

Digitized by Google

C'est probablement à la même époque, c'est-à-dire dans les derniers mois de 1632, que fut publié un écrit beaucoup plus violent que la pièce précédente, intitulé : *L'Esprit bienheureux du maréchal de Marillac à l'esprit malheureux du cardinal de Richelieu ;* 1632, in-8°. — Ce libelle se trouve au second volume du Recueil de Saint-Germain, et la Bibliothèque historique le rapporte sans observation au n° 21741 ; nous pouvons donc le regarder comme l'œuvre de notre abbé. Nous avons de plus le témoignage de Levassor qui, en parlant de Marillac, dit formellement que Mathieu de Morgues le défendit avec éloquence, « et même, dit-il, on ne peut nier qu'il n'y ait de la vérité dans ces réflexions. » Ce jugement de Levassor ne peut convenir à la *Relation* qui ressemble plus à un procès-verbal détaillé qu'à un plaidoyer ; mais il s'applique parfaitement à l'*Esprit bienheureux du maréchal de Marillac.* On ne peut donc guère douter que Saint-Germain ne soit l'auteur de ce dernier écrit

Cette pièce n'est qu'une mauvaise déclamation, écrite dans un style emphatique et incorrect ; aux arguments en faveur de Marillac se mêlent des attaques passionnées, mais vagues, contre la toute-puissance de Richelieu. Je n'en citerai que quelques lignes, pour montrer le désordre qui régnait alors dans notre comptabilité militaire : « On peut prouver, dit l'Esprit de Marillac s'adressant à l'Esprit de Richelieu, on peut prouver qu'en Piémont on volait vingt mille livres par jour ; qu'on vendait au roi soixante livres la charge de blé que les soldats fournissaient pour un quart d'écu, après l'avoir pris, par ordre de celui que tu avais établi

Digitized by Google

intendant des finances, sur ceux qui étaient en la protection du roi. On vérifierait aussi que des montres entières ont été dérobées, que les rôles ont été falsifiés et que sur l'artillerie on a pillé plus d'un million d'or dans trois ou quatre ans. »

Nous pouvons facilement en croire Marillac là-dessus. Il connaissait mieux que personne les côtés faibles de notre administration militaire.

Tels sont les principaux libelles publiés par les réfugiés dans le courant de 1632; tous sont insérés au Recueil de l'abbé de Morgues, mais tous ne lui appartiennent pas, comme nous l'avons vu. Le *Génie démasqué* lui revient sans conteste; on peut aussi lui attribuer, en toute probabilité, l'*Esprit bienheureux du maréchal de Marillac*; il est possible qu'il soit aussi l'auteur de la *Lettre au roi*, du 20 décembre 1631, et de la *Relation du procès et de la mort de Marillac*; mais il faut donner à Chanteloube la *Lettre au parlement*, du 6 janvier 1632, et la *Lettre aux nouvelles chambres de justice*, et mettre sur le compte d'un auteur inconnu la *Lettre d'un gentilhomme français*, la *Réponse à une lettre supposée du nonce*, l'*Avis des marchands d'Anvers* et les *Questions d'Etat*.

XV

Deux autres pièces fort courtes sont encore imprimées au second volume du Recueil de Saint-Germain, sous la date de 1632; en voici le titre :

Digitized by Google

1° *Propositions faites à l'Infante, gouvernante des Pays Bas, par un grand ingénieur, servant le marquis de Sainte-Croix au siége de Maëstricht.*

2° *Relation de l'admirable et très-riche trésor nouvellement acquis par Sa Majesté catholique aux Indes-Orientales sur le roi de Tanary.*

Ces pièces, ridicules ou plutôt absurdes, n'ont rien de commun avec l'abbé de Saint-Germain ou avec notre sujet : je me contente de les mentionner parce qu'elles se trouvent dans un Recueil dont l'abbé de Morgues a dirigé la composition. Il en est de même des pièces suivantes :

1° *Traité de la paix faite entre les sérénissimes Philippe IV, roi des Espagnes, et Charles, roi de la Grande-Bretagne, en* 1630.

2° *Le Bal des princes de l'Europe, par dialogue entre Pasquin et Marforio.* Cette pièce dont le titre semble renfermer quelques promesses, est presque entièrement inintelligible. Le Recueil de Saint-Germain et la Bibliothèque historique lui donnent la date de 1635, mais quelques détails de la pièce autorisent à la placer entre la mort du roi de Suède (novembre 1632) et la mort de Wallenstein (février 1634).

3° *Le Jeu de la Prime des princes de l'Europe.* Cette pièce est encore plus énigmatique et mérite encore moins d'attention que la précédente ; il semble que le même barbouilleur de papier l'ait publiée vers la même époque.

4° *Les Justes plaintes du Hollandais catholique et pacifique sur les affaires du temps et les guerres présentes.*

Cette pièce, qui renferme quelques pages curieuses

Digitized by Google

sur la situation intérieure de la Hollande à cette époque, n'a aucun rapport à notre sujet, et l'abbé de Morgues y est certainement aussi étranger qu'aux feuilles précédentes. La Table du Recueil et la Bibliothèque historique s'accordent pour lui donner la date de 1636, et nous voyons en effet, par la lecture de ce court libelle, qu'il a dû être publié après la fin de la campagne de 1635 (levée du siége de Louvain et reprise du fort de Schenk par les Espagnols) mais avant l'ouverture de la campagne de 1636, et la grande invasion de la France.

C'est une invitation pressante aux Hollandais de se replacer sous la domination espagnole.

Après avoir indiqué, d'une suite, les pièces nulles que renferme le Recueil, revenons à l'année 1633. C'est là qu'est resté notre récit.

XVI

L'année 1633 fut une espèce de trève : Richelieu retint ses écrivains tandis que Saint-Germain et les réfugiés se taisaient de leur côté ; c'est que des négociations étaient engagées, négociations fort curieuses, sur lesquelles nous possédons d'assez amples renseignements.

Richelieu voulait à tout prix imposer silence aux voix accusatrices et passionnées qui s'élevaient contre lui des Pays-Bas ; les livrets, imprimés à Bruxelles et

Digitized by Google

surtout à Anvers, circulaient, malgré leur format incommode (in-8°), malgré la police du ministre, dans la France entière; « Vous devriez savoir, dit quelque part Saint-Germain à un de ses adversaires, que quinze ou vingt feuilles de mes œuvres ont été recherchées avec péril, et achetées sept ou huit pistoles (1). » Auprès de Marie de Médicis se pressaient : Saint-Germain, l'intarissable et indomptable libelliste; Chanteloube, dont Richelieu retrouvait la main dans toutes les intrigues et tous les complots; Fabroni, dont les horoscopes sinistres effrayaient Richelieu malgré lui, sans compter une foule d'autres proscrits ou exilés volontaires, sans parler enfin de l'entourage de Gaston, assez hostile à celui de la reine-mère. La brouille s'était glissée entre les deux petites cours dès les premiers mois de 1632, avant l'expédition de Languedoc; au retour de cette campagne, les querelles ne tardèrent pas à renaître entre deux coteries, jalouses l'une de l'autre, se disputant l'attention et les subsides de l'Espagne. Dès le mois de janvier 1633, Marie de Médicis, mécontente de son fils, se retira à Gand avec ses principaux serviteurs.

Richelieu avait adressé, dès l'année précédente, une singulière demande à l'Espagne. Prétendant que Marie de Médicis avait essayé de faire enlever Mme de Combalet, il réclama, au nom du roi, à l'archiduchesse d'Autriche Isabelle, gouvernante des Pays-Bas, l'extradition de Chanteloube et de Saint-Germain.

(1) *Lettre de change protestée.*

Digitized by Google

« L'infante s'excusa, dit Levassor auquel j'emprunte ces détails, sur ce que ces deux ecclésiastiques étant de la maison de la reine-mère, on ne pouvait les lui ôter d'une manière violente. » Le cardinal ne se rebuta pas ; il fit demander les deux proscrits aux états de Brabant, alors assemblés. Ils répondirent que cette affaire regardait uniquement la gouvernante des provinces et qu'il fallait s'adresser à elle.

Richelieu n'osa pas insister et feignit que Mme de Combalet avait prié le roi d'assoupir cette affaire. Levassor est le seul historien qui rapporte ce curieux incident; mais remarquons que les détails n'ont rien d'invraisemblable et que Levassor vaut mieux que sa réputation. Quoi qu'en dise Voltaire, il est honnête, et aussi exact qu'on pouvait l'être de son temps.

Mais en 1633 des négociations plus sérieuses s'engagèrent : dès le mois de janvier, Richelieu, revenu à Paris après ce grand voyage du Midi (par Toulouse, Bordeaux et Brouage) qui amena la disgrâce de Châteauneuf, manda dans son cabinet le chevalier de Gondi, envoyé de Florence à Paris. Il lui insinua que si la reine-mère demandait un asile au grand-duc de Toscane et que celui-ci l'accordât, le roi ne le verrait pas d'un mauvais œil. Cette ouverture, toutefois, n'eut pas de suite immédiate (1).

Cependant Marie de Médicis, retirée à Gand sous prétexte de santé, mais en réalité pour fuir Gaston et son insolent favori Puylaurens, tomba réellement

(1) Levassor, liv. XXXIV.

Digitized by Google

malade, dans cette ville, d'une fièvre continue; Gaston accourut auprès d'elle ; Louis XIII, de son côté, ne voulant point paraître insensible à la maladie de sa mère, lui envoya deux médecins. « Cette démarche, qui n'était que de la stricte compassion, amena un échange d'informations et de remercîments que la reine Marie eut soin d'entretenir en gardant, du reste, un silence absolu sur tout ce qui lui venait du cardinal (1). » Après plusieurs allées et venues, Louis XIII envoya à sa mère le sieur Des Roches Fumées, avec une lettre courte et froide, et des propositions d'accommodement. Mais il était défendu à cet envoyé, dit Levassor, de parler à Des Landes-Payen, au P. de Chanteloube et à l'abbé de Saint-Germain ; il avait ordre de leur tourner le dos s'ils l'abordaient.

Cette assertion de Levassor est confirmée par une pièce curieuse tirée des papiers de Richelieu (Collect. des documents inédits) : *Instruction du roi au sieur Des Roches allant trouver la reine-mère à Gand* (2 juin 1633) : — « S'il rencontre le sieur de Chanteloube ou Saint-Germain par hasard, il ne les saluera point, et dira d'abord à tout le monde qu'il sera bien aise de ne les rencontrer point, parce qu'il a défense de les voir. »

« Des Roches, dit Levassor, observa ponctuellement ce qu'on lui prescrivait sur cet article, » et Marie irritée s'écria : « Dites au cardinal que j'aime mieux ses persécutions que ses civilités ! » — Des Roches, qui n'ignorait

(1) Bazin, *Hist. de Louis XIII.*

Digitized by Google

pas la gêne où la reine-mère était réduite, lui offrit de l'argent de la part du roi et lui fit entendre « que son accommodement serait conclu dès qu'elle aurait promis d'éloigner de sa maison certaines personnes désagréables au roi. » Il est facile de deviner à quelles personnes Des Roches faisait allusion : Saint-Germain, Chanteloube, Fabroni, et quelques autres domestiques.

La reine-mère hésita sans doute : l'exil et la pauvreté effrayaient son âme faible ; mais Mme d'Ornano, sa confidente, et Chanteloube la dissuadèrent de rien accepter ; la première, selon Levassor, recevait mille livres par mois dans les Pays-Bas, et le second, quinze écus par jour, de l'Espagne évidemment, car Marie de Médicis était dans une gêne trop grande pour payer sa maison. M. Capefigue (1) cite une note curieuse, tirée des archives de Simancas, et contenant le détail de l'argent que l'Espagne fournissait à la reine-mère pour son propre entretien et pour une suite de quinze personnes : le total s'élève à quatre mille florins par mois. Ce règlement, il est vrai, ne date que du mois de mai 1634. Mais il est certain que dès l'arrivée de Marie de Médicis en Flandre, l'Espagne lui fournit des subsides plus ou moins réguliers et pensionna quelques-uns de ses domestiques.

Le nom de l'abbé de Saint-Germain ne se trouve pas sur la liste citée par M. Capefigue ; d'ailleurs il nous déclare lui-même qu'il ne recevait de l'Espagne aucun secours direct : « Tout mon traitement, après la perte

(1) *Hist. de Richelieu.*

Digitized by Google

de mon bien, vient de celui que Sa Majesté reçoit.... Je n'ai reçu de bienfaits que de la maîtresse que je sers, et de cette incomparable et sainte Infante, laquelle me fit présent d'un calice et d'un bassin d'argent, avec des burettes, pour quelques prédications que j'avais faites en sa chapelle. » (*Jugement sur la Préface,* p. 40.)

Comme on le voit, Mathieu de Morgues n'était pas, comme Chanteloube, pensionné par l'étranger ; il partageait la fortune, bonne ou mauvaise, de sa maîtresse. Il avait en outre le profit, assez considérable mais difficile à évaluer, de ses nombreux ouvrages. Placé ainsi dans une position moins dépendante vis-à-vis de l'Espagne, il put se montrer meilleur Français que ses compagnons en plus d'une circonstance, et particulièrement en cette occasion. Dès qu'il apprit la proposition faite à la reine-mère par Des Roches, il alla la trouver et la pressa d'y accéder. « Il n'est pas juste, Madame, dit-il avec beaucoup de franchise et de générosité, que vous souffriez à cause de nous. Quand Votre Majesté sera en France, elle ne trouvera que trop de moyens de nous faire du bien et de nous donner de quoi subsister, ici ou ailleurs. Tirez-vous, Madame, d'un état si fâcheux, et allez vivre chez vous, indépendamment des étrangers » (1).

« Je trouve quelque part (2), ajoute Levassor, que Chanteloube fit les mêmes instances ; mais je doute qu'elles fussent aussi sincères que celles de Saint-Ger-

(1) Levassor, livre XXXIV.

(2) Probablement dans la *Lettre d'un vieux conseiller d'Etat à la reine-mère,* qui paraît être de Chanteloube lui-même.

Digitized by Google

main. L'ambition avait corrompu le cœur de ce prêtre : dans l'espérance de faire un ministre d'Etat, il conçut de terribles desseins contre Richelieu. »

Marie de Médicis, sans tenir compte des sages conseils de Saint-Germain, repoussa les insinuations de Des Roches et, se sentant rétablie, revint à Bruxelles pour surveiller de plus près les intrigues de Gaston. Son refus, d'ailleurs, n'amena pas une rupture immédiate de rapports : quelques messages furent encore échangés ; mais Richelieu n'aimait pas les situations douteuses : il voulait que la reine-mère capitulât à discrétion ou demeurât en exil. Aussi découvrit-il, fort à propos pour ses desseins, un complot d'assassinat tramé contre lui par un certain Alpheston, ancien valet de Marie de Médicis ; un procès où toutes les formes de la justice furent violées impliqua dans l'accusation, non-seulement Chanteloube, qui n'y était peut-être pas entièrement étranger, mais tous les autres domestiques de la reine-mère ; la réputation de cette princesse même se trouva indirectement atteinte. Alpheston fut roué (septembre 1633). « Heureusement pour la justice, dit M. Bazin (1), Alpheston se trouva convaincu d'un assassinat précédemment commis, de sorte qu'il n'y eut pas trop d'iniquité à le condamner en même temps pour celui dont on lui attribuait la pensée. La sentence portait sur les deux chefs.... Ce n'était pas du reste le premier exemple d'un homme, criminel déjà, auquel on ajoutait la surcharge de cet attentat. »

(1) *Hist. de Louis XIII.*

Digitized by Google

Ce procès modifia d'une manière fâcheuse les dispositions de Louis XIII pour sa mère, et les négociations des trois derniers mois de 1633 s'en ressentirent. Pendant que le P. Joseph faisait de nouvelles ouvertures à Gondi (1) pour qu'il engageât Marie de Médicis à se retirer chez le grand-duc de Toscane (c'était depuis longtemps le désir constant et le vrai but de Richelieu), la reine-mère envoya au roi deux messages, l'un par une de ses femmes de chambre, Catherine Forzoni, l'autre par un de ses gentilshommes, Villiers Saint-Genest. Le roi tint un conseil de cabinet, le 18 décembre 1633 (2), pour examiner les propositions de sa mère. Après un long et artificieux discours de Richelieu, le conseil décida unanimement : que si Marie de Médicis voulait se déclarer innocente de toute participation au complot d'Alpheston et remettre entre les mains du roi ceux de ses domestiques qui y avaient trempé, c'est-à-dire Chanteloube, Fabroni et Saint-Germain, elle pourrait rentrer en France, recouvrer ses biens et ses revenus, en séjournant dans une de ses maisons, loin de la cour.

On voit combien la situation de la reine-mère était empirée : on ne lui demandait plus d'éloigner ses domestiques, on exigeait qu'elle les livrât elle-même. Elle refusa.

Mais elle ne tarda pas à entamer de nouveaux pourparlers ; elle se trouvait fort malheureuse aux Pays-

(1) Levassor, l. xxxv.
(2) Levassor, l. xxxv. — Bazin, — Bayle, *Dictionn.*

Digitized by Google

Bas, surtout depuis que la mort de l'infante Isabelle (1er décembre 1633) l'avait privée d'une puissante et dévouée protectrice : deux mois après la seconde rupture, elle fit porter en France trois nouvelles lettres par Laleu, un de ses gentilshommes. Laleu remit ces lettres au secrétaire d'Etat Bouthillier, qui les transmit à Louis XIII et au cardinal. Une de ces lettres, fort humble (datée du 16 février 1634), était adressée à Richelieu lui-même (1). C'était la plus grande et la plus humiliante concession que Marie eût encore faite, car jusqu'alors elle avait affecté de ne vouloir traiter qu'avec le roi. Elle consentait à aimer le cardinal, elle représentait que son honneur ne lui permettait ni de livrer, ni même de renvoyer ses domestiques, mais que ceux-ci s'engageaient à la quitter.

Le 19 février, Laleu eut une entrevue avec le cardinal à Ruel. Richelieu demanda, au nom du roi, qu'on lui remît entre les mains Chanteloube, Saint-Germain et le faiseur d'horoscopes. Quelques jours après, le roi tint un conseil qui ressembla presque entièrement à celui du 18 décembre. Richelieu ne prit pas la parole et affecta de s'effacer ; mais Séguier, sa créature, soutint qu'on devait exiger, *comme préliminaire de tout accommodement,* que Marie de Médicis livrât au roi les trois coupables. Le conseil opina de même.

(1) Leclerc l'a publiée dans son *Histoire de Louis XIII,* tome II, p. 140. — Voir, pour tous ces détails, Levassor, Bazin, etc.... ; voir aussi, mais avec précaution, le pamphlet de Chanteloube : *Lettre d'un vieux conseiller d'Etat à la reine-mère.*

Digitized by Google

Ce fut seulement après ce conseil que Laleu obtint d'être admis auprès de Louis XIII, au château de Saint-Germain-en-Laye. Le roi lui dit avec colère : « Il faut que ma mère remette premièrement entre mes mains Chanteloube, Saint-Germain et un autre tireur d'horoscopes. Je ne me crois pas en sûreté tant que ces trois misérables seront, je ne dis pas auprès de la reine ma mère, mais dans le monde. Non-seulement ils ont mal servi ma mère, mais ils m'ont encore si grièvement offensé que je ne leur pardonnerai jamais, Chanteloube, par ses conseils pernicieux ; Saint-Germain, par ses libelles séditieux et injurieux à ma personne ; Fabroni par ses prédictions. Je ferai bonne et brève justice de Chanteloube...., de Saint-Germain qui a entrepris de flétrir mon honneur par ses libelles diffamatoires ; de Fabroni, cet habile astrologue, qui assure que je mourrai bientôt. .. » Le roi parla encore de *misérables*, de *coquins*, de *noires entreprises*, etc...., puis il renvoya Laleu avec cette dure réponse.

La correspondance et les papiers de Richelieu *(Collection des documents inédits de l'Histoire de France)* donnent une lettre de Louis XIII à sa mère, du 25 février 1634, qui pose le même ultimatum : « Vous livrerez bientôt à ma justice ceux qui.... par des libelles diffamatoires remplis de faussetés, n'ont rien oublié de ce qu'ils ont pu pour ternir mon honneur et ma réputation, comme a fait Saint-Germain.... » Inutile de dire qu'il y joint Fabroni et Chanteloube.

Les négociations furent de nouveau interrompues. Mais la pièce n'eût pas été complète si Richelieu n'eut découvert, pour justifier ses rigueurs, un nouveau

Digitized by Google

complot, encore moins vraisemblable que celui d'Alpheston : on fit avouer à un certain Chavagnac, retenu en prison pour divers crimes avérés, qu'il avait promis au P. Chanteloube d'empoisonner le cardinal (février et mars 1634). Puis on le pendit au mois de mai. (V. *Bazin.*)

Marie de Médicis, irritée de tant d'humiliations inutiles, se rejeta du côté de l'Espagne et conclut avec le marquis d'Aytona, président du conseil qui gouvernait les Pays-Bas, le traité de subsides dont j'ai parlé plus haut (mai 1634). Mais elle ne tarda pas à recevoir de la part de Richelieu de nouvelles et singulières propositions. Ce ministre, on a pu le voir, ne voulait à aucun prix recevoir la reine-mère en France ; c'est pour cela qu'il mettait à son retour des conditions inacceptables. D'un autre côté, il craignait le séjour de la mère du roi chez les Espagnols. Il aurait préféré qu'elle se retirât à Florence, chez le grand-duc de Toscane, son parent. On se souvient des tentatives faites, en janvier 1633 et dans l'automne de la même année, auprès du chevalier de Gondi, envoyé de Florence à Paris, pour qu'il se chargeât de cette négociation délicate. Le cardinal y donna suite, en juin 1634, lorsqu'il jugea la reine-mère, d'un côté, assez abattue par l'issue des pourparlers du mois de février pour ne plus espérer de revenir en France, de l'autre, assez dégoûtée des Espagnols pour désirer de les quitter. Il convint avec Gondi que celui-ci feindrait d'aller en Hollande pour les affaires de son maître, qu'il rendrait à la reine-mère, en passant par les Pays-Bas, une lettre du grand-duc, qu'il parlerait toujours comme de lui-même

Digitized by Google

et de la part du grand-duc, et qu'il prendrait garde à ne rien dire qui donnât à penser que le voyage était concerté avec Richelieu (1).

Gondi s'acquitta de cette mission, et Marie de Médicis se montra « agréablement surprise, » dit Levassor. « Elle reçut très-bien Gondi et lui parla avec tristesse, » rapporte également Leclerc. « Ne parlez de ceci à aucun de mes domestiques, dit-elle à Gondi; ils pensent plus à leurs intérêts particuliers qu'à me servir utilement... Je sais bien que je n'ai pas auprès de moi des personnes d'un mérite distingué. Je m'aperçois depuis quelque temps que le P. Chanteloube manque de droiture, de prudence et d'habileté; l'abbé de Saint-Germain est savant, mais peu judicieux. Que voulez-vous que je fasse? Fabroni est celui auquel je m'ouvre le plus volontiers : il est plus fidèle et plus discret que les autres. D'ailleurs c'est un Florentin. Je ne puis me résoudre à chasser les autres, de peur qu'on ne dise que j'avoue par-là que j'ai été mal conseillée. » Elle autorisa Gondi à voir le seul Fabroni, et ajourna sa réponse au moment où il reviendrait de Hollande.

Gondi eut en effet, à son second passage, une nouvelle conversation avec la reine-mère. Elle lui marqua encore une fois le peu de satisfaction qu'elle avait de Chanteloube, de Saint-Germain, et même de Fabroni, et elle temoigna que si le roi lui faisait entendre qu'il se contenterait qu'on les congédiât, elle ne manquerait pas de le faire, mais qu'elle ne voulait pas, après cela,

(1) Levassor; Leclerc.

Digitized by Google

s'exposer à en avoir le refus, comme il lui était arrivé au commencement de l'année, faisant ainsi allusion à la mission infructueuse de Laleu au mois de février. Du reste, elle refusa nettement de se retirer à Florence.

Quand Gondi vint rendre compte de son voyage à Richelieu, celui-ci se mit à déclamer contre Chanteloube, Fabroni et Saint-Germain, traitant les deux premiers de suborneurs, d'assassins et d'empoisonneurs. Quant à Saint-Germain, dit Levassor, le cardinal se plaignit seulement de ses écrits, qu'il qualifiait d'exécrables.

Marie de Médicis n'avait pas compris que l'impitoyable Richelieu, en lui envoyant Gondi, avait dit son dernier mot; elle n'avait vu dans la mission de ce personnage (les conversations ci-dessus le prouvent assez) qu'une occasion de nouveaux pourparlers. Un mois après, en juillet, elle voulut envoyer en France le P. Suffren, son confesseur, avec des lettres fort soumises, dans lesquelles elle offrait encore d'abandonner ses trois serviteurs, pourvu qu'elle n'eût pas à les livrer elle-même. Le P. Suffren écrivit deux fois pour demander un sauf-conduit (1), mais Richelieu refusa de rien entendre et fit de l'extradition des trois proscrits une condition *sine quâ non* (2). Alors tout fut fini, et Marie, se relevant dans sa disgrâce, fit de Saint-Germain

(1) *Lettre d'un vieux conseiller d'Etat à la reine-mère.*

(2) *Correspondance et Papiers de Richelieu (Collect. des documents inédits de l'Hist. de France).*

Digitized by Google

son premier aumônier. Richelieu, de son côté, avait eu recours à son moyen ordinaire de rupture : le 7 juillet, le parlement de Metz avait condamné à être brisé vif, par contumace, le P. Chanteloube, un de ses domestiques, et un autre complice. Plusieurs historiens ont déjà remarqué que la découverte de ces complots coïncidait toujours avec les tentatives de rapprochement entre la mère et le fils.

Ces négociations, après avoir rempli toute l'année 1633, s'étaient prolongées jusqu'en juillet 1634. On a pu y remarquer quatre phases principales : 1° La mission de Des Roches (juin 1633); Richelieu ne demande encore que l'éloignement des conseillers de la reine-mère. 2° La mission de Villiers Saint-Genest (décembre 1633); Richelieu demande l'extradition des proscrits. 3° La mission de Laleu (février 1634); mêmes conditions, comme préliminaires de tout arrangement. 4° Le voyage de Gondi (juin 1634), qui nous révèle la vraie pensée de Richelieu : retraite de la reine-mère à Florence.

Tous ces débats nous montrent Saint-Germain tel que nous l'avons déjà pu apprécier : dévoué sans réserve à sa maîtresse, aussi indépendant vis-à-vis des Espagnols que les circonstances pouvaient le permettre, assez estimé de ses ennemis eux-mêmes pour que ceux-ci, dans leurs récriminations les plus passionnées, se bornent à lui reprocher ses écrits ; enfin, au dire de sa maîtresse elle-même, dépourvu de jugement, mais zélé et fidèle, puisque le résultat définitif de ces pourparlers, où se marchandait sa tête, est son élévation à une nouvelle dignité.

Digitized by Google

Ce titre d'aumônier, conféré par la reine-mère à Saint-Germain, a besoin de quelques éclaircissements : Levassor et Leclerc disent *premier aumônier*, charge bien distincte de celle de simple *aumônier* (1). Mathieu de Morgues, dans le Recueil in-folio qu'il publia à Anvers en 1637, prend également le titre de *premier aumônier*. Dans le premier volume du Recueil in-8° de 1643, il est qualifié de même ; mais l'édition in-4° ne lui donne que le titre d'*aumônier*. Remarquons que les éditions in-folio et in-8° ont été faites sous les yeux de l'auteur, l'une à Anvers, l'autre à Paris, tandis que l'édition in-4° n'est qu'une réimpression, une sorte de contrefaçon, faite à Rouen, ce qui affaiblit encore la valeur de son témoignage isolé. Ajoutons que le simple titre d'aumônier n'eût pas eu, en juillet 1634, la signification que Marie de Médicis voulait lui donner. Enfin, la question est tranchée par Mathieu de Morgues lui-même, qui, dans son testament daté du 1er mars 1669, s'intitule *premier aumônier* de la feue reine Marie de Médicis.

Richelieu était parvenu à fermer l'entrée du royaume à la reine-mère ; mais il n'avait pas réussi à l'envoyer à Florence, ce n'était donc qu'un demi-succès. Il atteignit un résultat plus important et plus complet en ramenant en France le duc d'Orléans, l'héritier présomptif de la couronne. Gaston s'évada de Bruxelles,

(1) La maison de Catherine de Médicis comprenait : un grand-aumônier, un premier aumônier, un aumônier ordinaire, et quatre aumôniers servant par quartier (Du Peyrat, *Hist. ecclés. de la cour*). Celle de Marie de Médicis était probablement de même, avant son exil.


Digitized by Google

où il était surveillé par les Espagnols et les partisans de la reine-mère (8 octobre) et vint solliciter le pardon de Louis XIII à Saint-Germain. Dès lors Marie de Médicis n'était plus à craindre et Richelieu pouvait déclarer la guerre à la maison d'Autriche sans lui laisser d'ôtage trop considérable entre les mains.

XVII

La situation de l'Europe était grave : Walstein, devenu redoutable à l'empereur, avait été assassiné (25 février 1634); les Suédois et les protestants avaient été écrasés à Nordlingen (6 septembre) par l'armée du Cardinal-Infant, qui deux mois après entrait à Bruxelles au milieu des acclamations; toute l'Europe catholique était dans la joie : la France allait expier l'appui secret qu'elle prêtait depuis cinq ans aux hérétiques.

Mais Richelieu était sur ses gardes : après avoir occupé définitivement la Lorraine (avril 1634), renouvelé ses alliances avec les Hollandais, les confédérés allemands, les Suisses et quelques princes italiens (1634-1635), il prit audacieusement les devants, et au printemps de 1635 une armée française entra, sans déclaration de guerre, dans les Pays-Bas.

Ces mesures politiques et militaires avaient été précédées de publications importantes, à l'aide desquelles Richelieu espérait agir fortement sur l'opinion publique. Dans les premiers jours de février 1635, parut un

Digitized by Google

gros in-folio imprimé à Paris, chez Cramoisy (Saint-Germain nous l'apprend), avec un luxe remarquable. Cette publication, intitulée : *Recueil de diverses pièces pour servir à l'histoire*, contenait toutes les pièces faites à la louange ou à la défense de Richelieu, depuis et y compris le *Théologien sans passion*. Elle avait été dirigée par un des meilleurs écrivains du cardinal, Paul Hay du Châtelet, qui l'avait fait précéder d'une remarquable préface, empreinte de l'élégance affectée dont Balzac avait donné le modèle (1).

Guy Patin, dans une lettre du 16 février 1635, parle ainsi de cette publication : « Nous avons ici de livres nouveaux le grand Recueil des pièces particulières qui ont paru ci-devant au jour pour la défense du gouvernement de Monsieur le Cardinal ; c'est une réponse perpétuelle à ceux qui ont écrit contre lui pour Monsieur, frère du roi, et la reine-mère ; il est in-folio. De toutes ces pièces, il n'y en a que trois de nouvelles, savoir est une longue préface qui est excellente ; une pièce satirique contre Saint-Germain, aumônier de la reine-mère... ; et le procès d'Alpheston de Châlons. »

Toutes les autres pièces, en effet, avaient été déjà publiées : j'en ai parlé en leur lieu. La préface, fort injurieuse pour Mathieu de Morgues, ne contient ni un fait ni un argument nouveau et n'a d'autre valeur que son mérite littéraire ; je ne m'arrête pas sur le procès

(1) Du Châtelet réimprima cette préface à part, sous ce titre : *Discours d'Etat sur les écrits de ce temps, auquel est faite réponse à plusieurs libelles diffamatoires publiés à Bruxelles par les ennemis de la France. 1635 ; in-8°.* (Bibl. histor., 21841.)

Digitized by Google

d'Alpheston, dont il a été question plus haut. Quant à la pièce satirique contre Saint-Germain, c'est un libelle de Jean Sirmond, intitulé *Première Lettre de change de Sabin à Nicocléon*, ou réponse à son avertissement. Jean Sirmond avait écrit cette pièce vers le mois de mai 1632, pour riposter à l'*Avertissement de Nicocléon à Cléonville* (1), de Mathieu de Morgues ; mais il ne l'avait pas publiée immédiatement, et l'espèce de trêve amenée par les négociations de 1633 et de 1634 avait imposé à Richelieu certains ménagements : Jean Sirmond avait dû, par ordre supérieur, garder son pamphlet en portefeuille ; il profita du renouvellement de la polémique pour glisser son œuvre dans la grande publication cardinaliste de février 1635, plus de deux ans et demi après l'avoir composée ; c'est donc à tort que Pellisson a placé ce pamphlet en 1632, font observer avec raison et les auteurs de la Bibliothèque historique (21696) et le savant Barbier (9500). Composée en 1632, la *Lettre de change de Sabin* ne parut qu'en 1635.

Ce libelle diffère des écrits précédents de Jean Sirmond : ce n'est plus une apologie du cardinal ou une

(1) Remarquons en passant que Jean Sirmond, qui se piquait de beau style, n'était pas aussi prompt à la riposte que notre abbé qui écrivait à la diable. Le futur académicien mettait un temps infini à polir ses ouvrages. Ainsi, ce n'est qu'au milieu de 1632 qu'il réplique au *Nicocléon*, qui avait paru à la fin de l'année précédente. Joignez à cela les ordres de Richelieu, qui retardent de deux ans et demi la publication de cette réponse, et vous ne vous étonnerez pas de ne voir paraître qu'au commencement de 1635, pour réfuter un libelle de la fin de 1631, la *Lettre de change de Sabin*. — Saint-Germain nous apprend (*Lettre de change protestée*) que Sirmond composa sa *Lettre de change* « six mois après qu'il eut publié son *Cléonville*. »

Digitized by Google

attaque contre la reine-mère ; c'est une longue diatribe contre Saint-Germain, pleine de faits personnels et de révélations curieuses sur notre auteur. On en peut tirer un grand profit pour la biographie de Mathieu de Morgues, pourvu qu'on en use avec précaution ; nous y apprenons, entre autres détails, que Saint-Germain était docteur en théologie et conseiller du roi (1). Nous y apprenons encore que l'*Avertissement de Nicocléon à Cléonville,* arrivé à Paris deux jours après que le *Caton chrétien* eut été brûlé de la main du bourreau par sentence du prévôt de Paris, n'avait pas tardé à être frappé d'une condamnation pareille. Mais il faut surtout noter une longue dissertation de quatre pages, dans laquelle Jean Sirmond critique le style de son adversaire, lui reproche les tournures vieillies qu'il tient du seizième siècle et les locutions fautives qu'il tient de sa province. Il y a là un morceau fort intéressant pour l'histoire de notre langue.

Quelque temps après le *Recueil* de du Châtelet, Scipion Dupleix, l'ancien compagnon de Saint-Germain chez la reine Marguerite, publia à Paris, de l'aveu du cardinal et probablement sur ses mémoires (2), une

(1) Il ne faut pas attacher trop d'importance à ce dernier titre, purement honorifique et assez commun à cette époque. Dans son Recueil in-folio d'Anvers (1637), et son Recueil in-8° de Paris (1643), Mathieu de Morgues prend non-seulement le titre de conseiller du roi, mais encore celui de conseiller de la reine-mère; de même, dans son testament.

(2) Bazin. Richelieu revoyait les épreuves de ce volume à mesure qu'il s'imprimait, ajoute la Bibliothèque historique (21835). C'est par ce volume, qui renfermait les règnes d'Henri IV et de Louis XIII, que Dupleix termina son *Histoire de France.*

Digitized by Google

Histoire de Louis-le-Juste, in-folio. Cette histoire, qui allait jusqu'en 1634, n'était qu'un long et partial plaidoyer en faveur de Richelieu. Je ne saurais indiquer avec précision à quel moment de l'année 1635 elle parut. Toutefois elle est postérieure au *Recueil* de du Châtelet et par conséquent au mois de février 1635, témoin les lignes suivantes que Saint-Germain écrivait au commencement de 1636 : « Nous avons vu au commencement de nos afflictions des petits livrets de sept ou huit feuilles, qui ont attaqué la réputation de la reine, mère du roi, comme enfants perdus qui étaient détachés de l'avant-garde ; depuis un an on a choqué avec le gros volume de plusieurs pièces qui composaient la bataille. On nous gardait pour l'arrière-garde l'ouvrage de Dupleix. »

C'était Richelieu qui, après une trève de deux ans, avait repris les hostilités : les représailles ne se firent pas attendre. Trois pamphlets parurent presque en même temps aux Pays-Bas. Le premier intitulé : *Lettre d'un vieux conseiller d'Etat à la reine, mère du roi très-chrétien*, et signé des initiales F. D. S. A., est probablement l'œuvre du P. de Chanteloube. Levassor le lui attribue, et la Bibliothèque historique (21739) remarque (non sans intention) qu'il s'y trouve plusieurs particularités à la décharge de Chanteloube. Il suffit en effet de parcourir cette pièce, qui est un récit détaillé des négociations de 1633 et de 1634 (fait au point de vue partial des réfugiés de Bruxelles, cela va de soi), pour se convaincre que Chanteloube en est l'auteur. Il n'est presque question que de lui, de sa douceur, de son abnégation ; on le présente au lecteur comme le

Digitized by Google

rival de Richelieu ; pour Fabroni et Saint-Germain, ils sont relégués au second plan.

Les premières lignes de ce libelle pourraient faire supposer qu'il a été écrit vers le mois de juillet 1634, c'est-à-dire immédiatement après la rupture des négociations entre la reine-mère et Richelieu : « Depuis trois ans que Votre Majesté est absente, » dit l'écrivain anonyme à Marie de Médicis. Or, l'évasion de Compiègne étant du 18 juillet 1631, l'indication ci-dessus nous porte au mois de juillet 1634. Mais il est question dans les dernières pages, du grand Recueil cardinaliste de février 1635 : « pour mieux éclaircir cette affaire, il est expédient de représenter à Votre Majesté que nous avons vu *depuis peu* avec horreur un gros volume dans lequel on a compilé toutes les calomnies qui ont été publiées dans plusieurs livrets contre V. M. et contre Monsieur.... » Le pamphlet de Chanteloube est donc postérieur, mais de fort peu, à la publication de du Châtelet. Je l'ai donc placé à sa vraie date (1), tandis que la Table, souvent fautive, du Recueil de Mathieu de Morgues (édit. in-4° de Rouen) le place en 1632.

Les deux autres pièces sont de Mathieu de Morgues ; elles figurent toutes deux au premier volume de son Recueil, signé de son nom. La première est intitulée : *La Vérité défendue, ensemble quelques observations*

(1) On peut supposer que Chanteloube commença à l'écrire en juillet 1634, mais qu'il n'y mit la dernière main et ne le publia qu'à la fin de février 1635.

Digitized by Google

sur la conduite du cardinal de Richelieu (1); la seconde a pour titre : *Jugement sur la Préface et diverses pièce que le cardinal de Richelieu prétend de faire servir à l'histoire de son crédit* (2).

La *Vérité défendue* était composée depuis longtemps : on se souvient que l'année 1632 s'était terminée sur deux pamphlets en faveur du maréchal de Marillac. L'espèce de trève amenée dès le commencement de 1633 par les pourparlers entre la reine-mère et Richelieu avait empêché ce dernier d'y faire répondre ; mais dans la seconde moitié de 1633, probablement au moment du procès d'Alpheston (septembre), c'est-à-dire au moment où il s'efforçait d'arrêter tout rapprochement entre la mère et le fils, l'artificieux cardinal permit à Paul Hay du Châtelet de recommencer la lutte sur le corps de Marillac, en publiant ses *Observations sur la vie et condamnation du maréchal de Marillac et sur le libelle intitulé : Relation de ce qui s'est passé au jugement de son procès* (3). Levassor, Bazin et la plupart des historiens s'accordent à dire que c'est par cet écrit que du Châtelet acheta sa liberté. Or, les *Observations* ont été publiées après la première rupture des pourparlers (4), c'est-à-dire vers le mois de sep-

(1) Bibl. hist. 21789 : *1635, in-8°*. — Catal. de la Bibl. d'Anvers : *1635, in-4°. S. L.* — Niceron, t. xxxv.

(2) Bibl. hist. 21813. — Niceron, t. xxxv.

(3) Paris, 1633, in-4° et in-8°. — Bibl. hist. 21788. — Niceron, art. *Morgues*, t. xxxv.

(4) V. la *Vérité défendue*, p. 4 : « Le silence que la crainte imposait au cardinal, et la vertu à la reine, faisait croire que les affaires prendraient le chemin de la douceur, lorsque nous avons senti une aigreur extrême dans un

Digitized by Google

tembre 1633 ; du Châtelet, emprisonné dans les premiers jours de mai 1632, serait-il donc resté dix-sept mois en prison? Outre que Richelieu n'y laissait pas si longtemps ses amis, nous avons le témoignage de Saint-Germain qui nous dit : « Le sieur Hay a été mis en liberté dans trois mois pour faire un méchant écrit (1). » Trois mois après son emprisonnement? Cela n'est pas possible, car comment du Châtelet aurait-il pu répondre à la *Relation*, qui n'avait pas encore paru? Voici une hypothèse qui peut concilier toutes ces données, en apparence contradictoires : du Châtelet est emprisonné et Marillac est exécuté dans les premiers jours de mai 1632. Six mois après, c'est-à-dire dans les premiers jours de novembre, paraît la *Relation*. Trois mois après (*après la Relation*, c'est ainsi que j'explique la ligne de Saint-Germain citée plus haut), c'est-à-dire en février 1633, Richelieu fait mettre du Châtelet en liberté et le charge de répondre à cette pièce ; du Châtelet compose alors ses *Observations*, qui ne paraissent que vers le mois de septembre 1633, soit qu'elles n'aient été prêtes qu'à cette époque, soit plutôt que les combinaisons de Richelieu aient reculé jusque-là leur publication. Peut-être même du Châtelet avait-il écrit ses *Observations* dans sa prison et se tenait-il prêt à les publier dès qu'il fut élargi ; mais les ordres de Richelieu l'auraient forcé d'attendre.

Quoi qu'il en soit, les *Observations* de du Châtelet

ouvrage qui a été dressé par le commandement et sur les mémoires du cardinal. Le titre est : *Observations, etc.* »

(1) *Vérité défendue*, p. 14.

Digitized by Google

troublèrent, vers le mois de septembre 1633, la trève tacitement conclue depuis le commencement de l'année. Cette pièce, en effet, dirigée en apparence contre la mémoire de Marillac, était avant tout une violente attaque contre la reine-mère et ses partisans. Saint-Germain s'empressa d'y répondre et écrivit la *Vérité défendue* dans les derniers jours de 1633, après que la mission de Villiers Saint-Genest eut échoué (décembre). Mais les négociations s'étant presque immédiatement renouées, et ayant rempli une grande partie de l'année 1634, Saint-Germain ne voulut pas publier son écrit. Après la rupture définitive des pourparlers il ne se pressa pas davantage, attendant sans doute une occasion favorable. L'apparition du gros Recueil cardinaliste, en février 1635, lui permit de mettre au jour son libelle.

Tous ces détails sont faciles à vérifier : Saint-Germain nous dit en effet, dans un *Avis* de deux pages mis en tête de la *Vérité défendue* : « Le cardinal a voulu qu'on fît un grand volume de toutes les injures que ses écrivains avaient dites à la reine, mère du roi, et à Monseigneur, frère unique de S. M., et que le sieur du Chastellet y ajoutât une préface plus infâme que ne sont ces petits libelles. » On voit que la publication de la *Vérité défendue* est postérieure au Recueil de du Châtelet, mais postérieure de quelques jours seulement, puisque Mathieu de Morgues se contente de le mentionner, sans avoir encore eu le temps d'y répondre en règle. On peut la placer, par conséquent, dans la deuxième quinzaine de février 1635.

Or, ce même *Avis au lecteur* commence par les

Digitized by Google

lignes suivantes : « Nous avons retenu *quatorze mois* cette réponse, ayant mieux aimé laisser notre réputation engagée que d'éloigner un accommodement qu'on fit espérer *il y a un an.* »

Tout concorde parfaitement : le calcul des quatorze mois place la composition de la *Vérité défendue* dans la dernière quinzaine de décembre 1633, c'est-à-dire après l'échec de Villiers Saint-Genest. Le calcul de : *il y a un an,* nous reporte à la mission de Laleu (15-25 février 1634). C'est donc après l'insuccès de Villiers, c'est-à-dire dans les derniers jours de 1633, que la *Vérité défendue* fut écrite ; et c'est à cause de la mission de Laleu, tout d'abord, qu'elle ne fut pas publiée.

La *Vérité défendue* contient, au milieu de violentes attaques contre du Châtelet, un certain nombre de détails piquants, quoique suspects. Je ne puis qu'y renvoyer le lecteur. Elle se prononce, avec une singulière énergie, contre la politique protestante de Richelieu (p. 16). On y trouve (p. 17) un récit curieux de l'entrevue entre la reine-mère et le cardinal, au retour de La Rochelle ; la plupart des historiens ont cité cette page ou l'ont mise à profit. Remarquons aussi que Saint-Germain ne publia pas son libelle tel qu'il l'avait composé à la fin de 1633, mais y introduisit plusieurs passages relatifs aux derniers événements ; voyez, par exemple, ce qu'il dit des conseillers de Gaston, et surtout de Puylaurens : « Le cardinal les fait condamner à mort pour la sortie de Monsieur ; pour les rappeler, il les justifie et s'allie avec eux. Dieu veuille que cela ne soit point un leurre pour les faire venir sur le poing, les enchaperonner, et les

Digitized by Google

mettre en mue. » Evidemment ces lignes prophétiques ont été insérées dans le texte primitif quelques jours avant que l'arrestation de Puylaurens (14 février 1635) fût connue à Bruxelles. Plus loin, il est question « du gros volume que du Châtelet a compilé depuis peu. » C'est donc entre ces deux événements, après l'apparition du Recueil cardinaliste et avant l'arrestation du favori, que Saint-Germain écrivait cela.

Les *Observations sur la conduite du cardinal de Richelieu* ne forment pas un pamphlet distinct : c'est une espèce d'appendice à la *Vérité défendue*, composé quelques jours après et publié dans le même livret. Il est curieux de suivre, dans ces *Observations* rédigées évidemment à la hâte, sans qu'une révision générale les ait coordonnées, la marche des événements. Ainsi, à la page 47, l'arrestation de Puylaurens n'est pas encore connue : « Le cardinal a mis dans ses intérêts celui qui a la principale confiance de Monsieur, » dit simplement Saint-Germain. Deux pages plus loin, l'arrestation est connue, et Saint-Germain prédit la mort de Puylaurens.

Après avoir, comme première réponse à l'in-folio de du Châtelet, vidé son portefeuille, Saint-Germain entreprit de le réfuter en règle. Il s'attaqua surtout à la préface, le morceau le plus remarquable du Recueil, et publia son *Jugement sur la Préface*. Cette pièce, fort intéressante, parut au printemps de 1635, Puylaurens étant déjà prisonnier mais n'étant pas encore mort, c'est-à-dire entre le 14 février et le 14 juin.

Le *Jugement sur la Préface* contient, outre

Digitized by Google

plusieurs railleries à l'adresse du *Mercure français* et des *Gazettes*, que Renaudot rédigeait sous l'inspiration du cardinal, une première attaque contre l'*Académie française*, qui achevait à peine de se constituer (1); il en sera question dans un chapitre spécial. Saint-Germain s'attache surtout à se justifier des accusations lancées contre lui : « Vous m'appelez rebelle, pour ne m'être point laissé prendre par trois prévôts et étrangler sans bruit. » — On dit que « nous avons renoncé à la France et sommes découverts Espagnols. Faut-il donc être bête ou menteur, pour être Français ? » — « Rayez de votre préface que je sois l'auteur de la *Flandre fidèle*, de la *Réponse au manifeste des Liégeois* et à celui du *Comte Henri de Bergues*, non plus que de l'*Hellébore aux mécontents* » (2). Il proteste qu'il n'a jamais été aux gages de l'Espagne, qu'il n'a pas cessé de chérir son pays; il nous fournit sur lui-même d'intéressants détails que j'ai utilisés. Quelques autres points méritent d'être relevés ici : nous voyons, par exemple (p. 40), que tout en résidant à Bruxelles, c'est à Anvers qu'il faisait imprimer ses livrets ; ailleurs (p. 42), que ses écrits atteignaient déjà un *demi-pied d'épaisseur* ! Il est question d'une *Paraphrase du psaume* 123, composée par Saint-Germain, et dans laquelle du Châtelet avait vu des menaces de mort contre Richelieu. Pourquoi me reprocher, répond Saint-Germain, « un livre estimé très-pieux, approuvé

(1) Elle fut autorisée par le roi le 29 janvier 1635.

(2) Les ennemis de Saint-Germain lui attribuaient ces pamphlets, exclusivement espagnols.

Digitized by Google

par les docteurs, et qui console ceux que vous avez affligés ? » — « Voulez-vous, dit-il encore, empêcher qu'on ne lise le psaume 123, à cause qu'il dépeint les violences du cardinal ? » Cette paraphrase est sans doute l'ouvrage que le P. Niceron mentionne sous ce titre : *Consolation aux affligés par la malice des hommes. Anvers*, 1638, *in*-8°. La date de 1638 est évidemment fausse : c'est avant 1635 qu'il faut placer cette pièce qui ne figure, je ne sais pourquoi, dans aucun des Recueils de Saint-Germain, et que je n'ai pas eue sous les yeux.

Tels sont les libelles qui, soit de la part de Richelieu, soit de celle des réfugiés, préludèrent à l'ouverture de la grande guerre de vingt-quatre ans contre l'Espagne. Il est probable que c'est aussi vers la même époque qu'il faut placer l'apparition d'un écrit latin, intitulé : *Rabbi Ben-Oni visiones et doctrina.* C'est un pamphlet lorrain, auquel notre abbé semble n'avoir pris aucune part, et je n'en parlerais pas ici, s'il ne se trouvait au second volume de son Recueil. Plusieurs pages de cet étrange pamphlet sont animées d'une éloquence farouche, biblique ; la fin est moins remarquable : au lieu des ardentes imprécations du début, nous n'avons plus qu'une consultation politique et théologique. C'est entre l'occupation définitive de la Lorraine (avril 1634) et l'ouverture des hostilités aux Pays-Bas (mai 1635) qu'il faut placer cette bizarre composition : je présume qu'elle fut écrite vers le mois de novembre 1634, au moment où le Cardinal-Infant entrait victorieux à Bruxelles, et où le parti catholique faisait entendre de terribles menaces contre

Digitized by Google

la France : la grande armée, les terribles bandes allemandes allaient arriver, disait-on, et tout détruire (V. Michelet, *Hist. de France*): « Ecce ego mittam ad te, dit le Seigneur à Louis XIII, HOMINEM (1) ante quem jam cadere incepisti, nec poteris ei resistere, sed cades in conspectu ejus. Venient enim equites, et pedites in comitatu ejus, in dorsis eorum pelles caprinæ, et silvestres, et equi veloces, et frameæ in manibus eorum, et dicent filii tui : erue, Domine, animas nostras à frameis eorum; et respondebo : nescio vos. » Vous reconnaissez les Uhlands et les Croates, vous pressentez la grande invasion de 1636.

Je ne crois pas que ce pamphlet soit de Saint-Germain. Il est écrit à un point de vue trop exclusivement lorrain; d'ailleurs, personne ne le lui attribue.

XVIII

Au moment même où l'armée française, conduite par Châtillon et Brézé, envahissait les Pays-Bas, Richelieu, « pour ajouter quelque sentiment de colère et d'effroi à l'émotion de ces vastes préparatifs, donna au peuple le spectacle d'une exécution pour crime politique » (2). Un prêtre fut pendu le 15 mai, comme

(1) Le Cardinal-Infant, sans doute, le vainqueur de Nordlingen.
(2) Bazin.

Digitized by Google

criminel de lèse-majesté. On avait trouvé dans ses papiers, disait-on, la copie de plusieurs lettres écrites à l'abbé de Saint-Germain, qui prouvaient les intrigues secrètes avec les ennemis de la France contre le service du roi et un attentat à la vie de son premier ministre (1). On peut douter que Mathieu de Morgues ait en effet trempé dans cet odieux complot ; on peut douter même de la réalité du projet. Si Richelieu avait eu des preuves, des lettres, il n'eût pas manqué de les faire insérer dans sa *Gazette*. D'ailleurs, nous avons déjà noté son habitude d'inventer des conspirations, pour les besoins de sa cause.

La bataille d'Avein (20 mai) livra aux Français tous les Pays-Bas. Ils opérèrent leur jonction avec l'armée hollandaise, tandis que les débris des troupes espagnoles se réfugiaient dans Bruxelles et Louvain. Le 9 juin, les armées confédérées emportèrent Tirlemont d'assaut et saccagèrent cette petite ville. Les Hollandais forcèrent les couvents, insultèrent les religieuses, profanèrent les églises, et l'armée française, commandée par un huguenot (Châtillon), laissa faire. La terreur régnait dans Bruxelles. Marie de Médicis et les exilés, tremblant de retomber entre les mains de Richelieu, s'enfuirent à Anvers, prêts à s'embarquer ; à Paris on croyait déjà les tenir. Du Châtelet écrivait le 16 juin au marquis de la Meilleraye, grand-maître de l'artillerie, et le priait *de faire brûler sur la place de Bruxelles tous les écrits de Saint-Germain, et même*

(1) Levassor. Cfr la *Gazette* de Renaudot, citée par Levassor.

Digitized by Google

leur auteur. La lettre, interceptée par les Espagnols, fut remise à Saint-Germain, et ne contribua pas à le rassurer. D'ailleurs les habitants d'Anvers, dont la guerre ruinait le commerce, avaient fait un fort mauvais accueil à la vieille reine et aux réfugiés, auxquels ils reprochaient d'avoir attiré sur les Pays-Bas les armes de la France. Jamais les exilés ne s'étaient trouvés dans une position aussi critique.

Mais les succès des coalisés ne se soutinrent pas : ils s'épuisèrent inutilement au siége de Louvain et manquèrent bientôt de vivres; la cavalerie espagnole interceptait les convois; les moines excitaient les paysans par de furieuses prédications, et organisaient une guerre de partisans sur les derrières de l'armée française. Le prince d'Orange se retira sur la Basse-Meuse et Châtillon exécuta à grand'peine, à travers un pays soulevé par les horreurs du sac de Tirlemont, une désastreuse retraite. Il ne ramena en Picardie que des débris.

L'issue de cette campagne remplit les Espagnols d'espoir, et les exilés, qu'on avait maudits un moment, furent traités avec plus de faveur que jamais. J'ai peine à croire néanmoins que Saint-Germain ait tenu alors un rôle aussi important que le prétend Guy Patin; voici ce qu'écrit ce dernier, à la date du 28 août 1635 : « L'archevêque de Malines (1) a été fort

(1) L'archevêque de Malines, de 1621 à 1655, fut Jacques Boonen. Ce prélat était si zélé pour le roi d'Espagne, qu'il se ruina à son service. A la mort de l'archiduchesse Isabelle, il avait été nommé son exécuteur testamentaire, et appelé au conseil des Pays-Bas. *(Gallia christiana.)*

Digitized by Google

malade; le Cardinal-Infant y a fait le sieur de Saint-Germain son suffragant, lequel par conséquent est assuré dudit archevêché; avec ce qu'il est premier secrétaire d'Etat dudit infant. » Ces trois lignes ont une très-grande importance. Outre qu'elles font de Saint-Germain un personnage politique fort considérable, elles nous le montrent intimement lié à la politique espagnole. Mais je ne puis y voir autre chose qu'un faux bruit, recueilli à la légère par Guy Patin. Je n'ai rien trouvé qui confirme, même partiellement, sa double assertion : son témoignage reste donc seul, et doit être singulièrement suspect si l'on songe combien il était difficile, à cause de la guerre, de savoir exactement à Paris ce qui se passait à Malines et à Bruxelles; point de communications directes et régulières, mais beaucoup de vagues *on dit*, grossis et défigurés en passant de bouche en bouche. Quelle apparence d'ailleurs que le Cardinal-Infant soit allé choisir pour premier secrétaire d'Etat un Français réfugié, entièrement neuf aux affaires? ou qu'il ait nommé suffragant d'un des plus riches archevêchés du monde, un pauvre diable d'abbé, suspect aux jésuites malgré sa récente palinodie ? Quoi qu'il en soit, il est certain, du moins, que Saint-Germain avait trouvé dans le Cardinal Infant un puissant protecteur : il en reçut, probablement à cette époque, un bénéfice de six mille livres. C'est encore Guy Patin qui nous l'apprend dans une lettre du 14 septembre 1643, et, cette fois, nous pouvons le croire mieux renseigné, car Mathieu de Morgues se trouvait alors à Paris : c'est de lui-même ou de ses amis que Guy Patin devait tenir ce détail.

Digitized by Google

D'ailleurs le testament de Mathieu de Morgues confirme indirectement et complète ce fait : notre abbé s'y qualifie de prévôt et prélat d'Arlebot (1) en Flandre. Nous y voyons aussi qu'il possédait encore, en 1669, soit une pension sur cette prévôté, soit la prévôté elle-même.

XIX

La campagne terminée, les libelles reparurent : la France, je l'ai dit, avait commencé les hostilités sans déclaration de guerre. Son *manifeste*, rédigé par Abel Servien (2), n'avait été publié que le 18 juin. L'Espagne voulut y répondre ; dans l'automne de 1635 parut le *Manifeste de la maison d'Autriche* (3). Cette pièce est postérieure à la levée du siége de Louvain et à la retraite de l'armée française, on le voit par les dernières pages. Elle figure au second volume du Recueil de Mathieu de Morgues, mais elle n'est pas de lui ; la

(1) Ou *Avlebot* ; le mot est peu lisible. Il n'est fait aucune mention de ce bénéfice ni dans la *Gallia christiana*, ni dans le savant travail publié par l'*Annuaire* de la Société de l'Histoire de France.

(2) Bibl. histor. 28704. Levassor et les Mémoires de Brienne s'accordent pour attribuer à Abel Servien cette pièce, presque officielle, puisqu'elle parut sous forme de déclaration royale. 1635, in-4° et in-8°. — On y énumère, parmi les griefs de la France contre l'Espagne, « les libelles imprimés aux Pays-Bas. »

(3) Bibl hist. 28706.

Digitized by Google

Bibliothèque historique le déclare, en ajoutant que *Saint-Germain l'a désavouée.* Je n'ai pu trouver trace de ce désaveu, mais j'y crois volontiers. Quelles que fussent les relations de Saint-Germain avec les Espagnols, il ne renia jamais son pays ; dans tous ses écrits, il protesta jusqu'au dernier moment de son attachement pour sa patrie ; il s'attachait soigneusement à distinguer Richelieu de Louis XIII et de la France ; c'est au premier seul que s'adressaient sa haine et ses attaques. Ses libelles sont souvent écrits, à partir de 1631, à un point de vue ultra-catholique ; mais aucun ne fut rédigé, que je sache, pour le compte de l'Espagne ; c'est au nom de la reine-mère et de ses compagnons d'exil que parlait Saint-Germain : tout confirme son désaveu.

Plusieurs autres pièces parurent vers la même époque, c'est-à-dire dans l'automne de 1635, après la fin de la campagne. Citons d'abord le *Discours sur la rencontre du temps et des affaires, présenté par un vieux cavalier français à Monseigneur le duc d'Orléans, frère unique du roi* (1). Remarquons en passant que la date de 1632, donnée par la table du Recueil de Saint-Germain est tout à fait fausse. C'est entre la campagne de 1635 et celle de 1636, qu'il faut placer ce curieux pamphlet (2). L'auteur s'adresse au duc d'Orléans re-

(1) Bibl. hist. 21736.

(2) Une allusion de la page 20 semble m'autoriser à fixer d'une manière plus précise la date de cette pièce entre le 15 septembre et le 27 novembre 1635, alors que Mazarin, comme on le verra plus tard, était chargé de proposer la médiation de la reine-mère entre la France et l'Espagne.

Digitized by Google

tiré à Blois depuis sa réconciliation avec Louis XIII et le cardinal, et l'engage à sortir de son inaction. « Il est temps, Monseigneur, que Votre Altesse ouvre les yeux et quitte les desseins de ses nouveaux bâtiments pour prendre part dans les affaires...... » La pièce presque entière roule sur les événements de la campagne de 1635, sur la bataille d'Avein, dont on atténue l'importance, sur le sac de Tirlemont, dont on décrit les horreurs, sur la désastreuse déroute de notre armée. On prédit clairement la grande invasion de 1636, on fait luire devant la France le mot de *liberté*. « Ce mot de liberté chatouille si agréablement les oreilles... L'exemple de Suisse et de Hollande est très-dangereux pour les provinces, où il semble que le mot du guet soit à à présent de dire : Vive le roi sans gabelles ! » Enfin, pour conclure : mettez-vous, dit-on au duc d'Orléans, à la tête d'une révolution dans l'Etat pour renverser Richelieu (1).

Ce pamphlet, qu'on feint être publié en France par un vieux cavalier français, vient visiblement des Pays-Bas, où il a été écrit par les réfugiés. Est-il de Mathieu de Morgues? A défaut de preuves particulières pour le lui attribuer ou le lui enlever, les raisons générales suffisent : la pièce est insérée au second volume de son Recueil, il ne l'a jamais désavouée, personne n'en a jamais fait honneur à un autre : donc elle est de lui.

(1) Gaston essaya, quelques mois plus tard, de suivre ce hardi conseil : voir, sur la conspiration du duc d'Orléans et du comte de Soissons, devant Corbie, les *Mémoires de Montrésor*.

Digitized by Google

En concluant ainsi, je ne fais que suivre l'exemple des savants auteurs de la Bibliothèque historique.

La *Satyre d'Estat, harangue faite par le maître du bureau d'adresse à Son Eminence le cardinal de Richelieu, et le remercîment dudit sieur cardinal* (1), parut vers la même époque; la Bibliothèque historique et la table du Recueil de Saint-Germain la placent en 1638; mais c'est une grave erreur; un rapide examen de cette pièce suffit pour montrer qu'elle fut publiée entre la campagne de 1635 et celle de 1636; il y est sans cesse parlé de celle-là, tandis qu'il n'y est nullement question des événements de celle-ci; et pourtant l'auteur du libelle, s'il eut écrit après la campagne de 1636, n'aurait pas manqué d'en tirer avantage, de montrer la France envahie, Paris menacé, Richelieu éperdu. Nous voyons en outre (p. 84) que du Châtelet était encore vivant; or il mourut le 6 avril 1636. Remarquons enfin que la *Satyre d'Estat* est antérieure au *Catholicon français*, puisqu'elle est mentionnée dans cette pièce. Or le *Catholicon français* a paru, comme je le prouverai, en pleine campagne de 1636.

Toutes ces raisons établissent nettement la date du libelle : c'est dans les premiers mois de 1636, peut-être même dans les derniers de 1635, qu'il faut placer sa publication.

La *Satyre d'Estat* est une longue conversation entre Renaudot, le fondateur-rédacteur de la *Gazette*, et

(1) Bibl. hist. 21914.

Digitized by Google

le cardinal de Richelieu. Renaudot, avec une naïve franchise, fait entendre au cardinal les plus dures vérités, et celui-ci lui répond avec le même comique abandon. La Bibliothèque historique remarque avec raison qu'on peut tirer de cette pièce des anecdotes curieuses ; j'y renvoie le lecteur, car j'aurais trop à faire de lui mettre sous les yeux les jolies pages que contient cette spirituelle satire ; elle rappelle, par son ton mordant, son style familier, son allure libre, quelques-uns des libelles que nous avons déjà rencontrés, tels que l'*Entretien de Maître Guillaume* ou la *Lettre du cardinal de Richelieu à son frère le cardinal de Lyon*. C'est une de ces œuvres qui feraient de Saint-Germain un pamphlétaire de premier ordre, si on pouvait les lui attribuer avec une certitude absolue ; mais les preuves formelles nous manquent ; force est de nous contenter de quelques inductions : la pièce est imprimée au second volume du Recueil de Saint-Germain, et la Bibliothèque historique la mentionne sans observation. Or ce silence, nous l'avons vu, est affirmatif en faveur de notre abbé. Joignez à cela l'air de parenté qui existe entre la *Satyre d'Estat* et d'autres pamphlets qui appartiennent incontestablement à Mathieu de Morgues, tels que le *Catholicon français* et l'*Ambassadeur chimérique*. Joignez-y aussi quelques remarques de détail : dès les premières pages, il est question de Fancan et des services que ce personnage subalterne avait rendus à Richelieu ; qui pouvait songer à Fancan, plusieurs années après sa mort, sinon Saint-Germain, son ancien et dévoué ami ? Enfin le nom de

Saint Germain revient assez souvent dans la pièce, et cela suffit pour qu'on ne puisse l'attribuer au P. de Chanteloube, qui n'aurait pas manqué, s'il en eut été l'auteur, de se mettre en scène au premier plan, comme il avait fait dans sa *Lettre d'un vieux conseiller d'Etat*. Saint-Germain aura suivi son exemple. « J'ai du regret, fait-on dire à Richelieu, que Saint-Germain se soit embarrassé dans ses réponses à mes Evangélistes. J'ai vu le temps qu'il écrivait bien, mais à présent il taille sa plume trop aiguë et trop pointue, et fait ses lettres si fâcheuses, que je n'ai pas de plaisir de les lire : encore a-t-il été si malicieux que de répandre sa bouteille à l'encre sur ma jaquette, dont elle est tellement gâtée, que les taches ne s'en iront jamais à la lessive. C'est une tête dont j'aurais bien besoin, et de celle de Chanteloube; jamais celle du connétable de Saint-Pol ne fut tant désirée de Louis XI. Que ce seraient de bons aumôniers pour le gouverneur de la Bastille! » Et cinq pages plus loin : « La reine-mère a gardé auprès d'elle cet enragé de Saint-Germain qui a tant barbouillé de papier pour me peindre au naturel qu'il ne s'en trouve tantôt plus, ni en Anvers, ni à Bruxelles. Je l'avais bien dit à Châtelet, qu'il en avait parlé trop indiscrètement dans son *Avis aux absents*. Mais quoi! il est de l'humeur de Beautru, il aime mieux perdre un bon ami qu'un bon mot, et n'en voit pas la conséquence......... J'eusse bien désiré de rappeler Saint-Germain auprès de moi et de le détacher d'auprès de la reine : car le compagnon me connaît quasi mieux que je ne fais moi-même. »

Digitized by Google

Ces rapprochements sembleront-ils suffisants au lecteur? Pour mon compte, je crois reconnaître la marque de Saint-Germain à chaque ligne de la *Satyre d'Estat.*

Outre plusieurs détails curieux que j'ai utilisés dans le cours de cette étude, et d'autres que j'aurai lieu de citer plus loin, je signalerai encore un passage remarquable (1) sur les intrigues de Richelieu en cour de Rome pour faire prononcer le divorce de Louis XIII et d'Anne d'Autriche (p. 88).

Pendant que ces pamphlets se publiaient dans l'hiver de 1635 à 1636, des négociations fort embrouillées s'engageaient entre la reine-mère, le Saint-Siége et la cour de France. Marie de Médicis réfugiée à Anvers, insultée par la populace, tomba gravement malade; après son rétablissement, qu'elle attribua à l'intercession d'une carmélite morte à Anvers en odeur de sainteté, elle envoya à Rome l'abbé Fabroni avec le titre de Résident auprès du Pape. Il avait mission en apparence de solliciter du Saint-Siége la béatification de la carmélite, mais il était chargé en réalité de remettre au Pape une lettre de Marie de Médicis. Dans cette lettre, datée d'Anvers, 15 juillet 1635, la reine-mère faisait des vœux pour le rétablissement de la paix, offrait sa médiation entre la France et l'Espagne, et priait le Pape de la faire accepter aux deux parties belligé-

(1) Ce passage prend une singulière valeur si on le rapproche des sagaces inductions de M. Michelet (Hist. de France), et d'une note du 1er volume de l'*Histoire de la Presse*, de M. Hatin, note relative à la *Gazette* du 4 juin 1638.

Digitized by Google

rantes. Urbain VIII, fort embarrassé de cette singulière proposition, ne répondit qu'au bout de six semaines (31 août), et se borna à féliciter vaguement la reine-mère de ses généreuses intentions. Le même jour, Marie de Médicis écrivit au roi son fils une lettre où elle l'exhortait à la paix et lui offrait ses services pour en faciliter la conclusion; mais elle ne fit partir cette missive que le 15 septembre, et l'adressa à Mazarin, alors nonce extraordinaire du Saint-Siége en France, avec une lettre pour Mazarin lui-même (datée du 15 septembre), le priant de vouloir bien mettre sous les yeux du roi la lettre qui accompagnait la sienne. Ces deux lettres furent d'abord envoyées à Fabroni qui les remit à Urbain VIII. Ce dernier, après quelque hésitation, fit tenir le paquet à Mazarin, en l'autorisant à faire la démarche que Marie demandait; puis il prévint la reine-mère, par une lettre du 13 octobre, que son désir était satisfait.

Mazarin, en recevant les deux lettres, s'empressa de les communiquer à Richelieu. Celui-ci lui permit de montrer au roi la missive qui le concernait. Mais Louis XIII, prévenu, s'exprima très-durement, et de manière à ôter à sa mère tout espoir de réconciliation; par une fatalité peut-être explicable, on venait de découvrir un nouveau complot, et on accusait les réfugiés d'en être les instigateurs. (Affaire Du Clozel, septembre 1635.) Le roi déclara qu'il ne voyait dans la lettre pacifique de sa mère, qu'un nouveau manifeste contre lui et son ministre; et Mazarin transmit à Marie de Médicis cette cruelle réponse, dans une lettre du 27 novembre, dont le ton respectueux ne servait qu'à faire

Digitized by Google

ressortir la sévérité impitoyable des paroles du roi. Ajoutons que cette lettre était datée de Ruel, de la maison de Richelieu!

En même temps, Richelieu ordonna au comte de Noailles, ambassadeur de France à Rome, de se plaindre au Saint-Père de la présence de Fabroni. « La reine-mère, disait-il, n'avait pas besoin de résident auprès du Saint-Siége ; elle n'avait qu'à se servir, pour ses affaires, des ambassadeurs du roi son fils. » Aussitôt que Marie de Médicis apprit cette nouvelle persécution, « elle appela, dit Levassor, son secrétaire ou plutôt l'abbé de Saint-Germain et concerta avec lui une lettre de plainte au pape contre Richelieu. » Cette protestation, datée du 7 décembre, n'a pas la modération affectée des lettres précédentes : elle est pleine d'amertume et d'emportement. Mais tout fut inutile devant la faiblesse d'Urbain VIII : Fabroni dut quitter Rome et se retirer à Florence, en attendant l'occasion de rejoindre la reine-mère.

Ces fausses démarches avaient compromis la considération de Marie de Médicis : elle voulut s'en expliquer devant l'opinion publique, et son fidèle défenseur, Mathieu de Morgues, publia l'*Avis de ce qui s'est passé sur le sujet d'une lettre présentée au roi très-chrétien de la part de la reine, mère de Sa Majesté* (1). C'est une relation, assez exacte, de tous les incidents qui accompagnèrent cette malencontreuse tentative de médiation. Cette publication dut suivre de fort près

(1) Bibl. histor., 21853. — Niceron, t. XXXV.

Digitized by Google

les plaintes de la reine-mère au pape; on peut la placer à la fin de décembre 1635 ou en janvier 1636. Le P. Niceron la met en 1636.

Deux autres écrits de Mathieu deMorgues parurent dans les premiers mois de 1636, avant l'ouverture de la campagne : le premier, qui est une réfutation vigoureuse de l'*Histoire de Louis XIII*, que Dupleix avait publiée l'année précédente, a pour titre : *Lumières pour l'Histoire de France pour faire voir les calomnies, flatteries et autres défauts de Scipion Dupleix, par Mathieu de Morgues*. 1636. *in*-4° (1); cet ouvrage a une véritable importance historique: en relevant les mensonges et les contradictions de Dupleix, Saint-Germain nous fait connaître un certain nombre de faits intéressants (2); remarquons surtout qu'il parle, presque officiellement, au nom de Marie de Médicis: aussi ses erreurs mêmes ont-elles leur valeur : par la manière dont il présente certains faits, dont il apprécie certains événements, il nous révèle la pensée intime de sa maîtresse. En élaguant des *Lumières pour l'Histoire de France* l'attirail ennuyeux de polémique

(1) Bibl. hist., 21836.

(2) V. par exemple la page 32 sur le rôle de Chanteloube dans la guerre d'Angers ; la page 53 sur l'entrevue de Marie de Médicis, d'Anne d'Autriche et du Garde des sceaux Marillac, chez les carmélites du faubourg Saint-Jacques; la page 54 sur la fausse réconciliation du 26 décembre 1630 ; les pages 62-66 sur les premiers messages échangés en 1631, au sujet de la reine-mère, entre l'infante Isabelle et Louis XIII, sur le prétendu enlèvement de Mme de Combalet, la maladie de Gand, la mission de Laleu, etc.. un détail à noter : Richelieu était tellement irrité des réponses que Saint-Germain faisait à ses libelles, « qu'il en parlait sans cesse aux ministres d'Espagne qui venaient pour traiter d'affaires avec lui. »

Digitized by Google

qui les embarrasse, les phrases vides, les récriminations inutiles, on pourrait presque leur donner pour titre : *Mémoires de Marie de Médicis.*

Je dois signaler aussi un curieux passage (p. 91) où Mathieu de Morgues, se vengeant de Sirmond sur Dupleix, retourne contre le style de ce dernier les traits que Sirmond avait lancés contre le sien. Il lui reproche ses expressions surannées, grossières, « qui étaient en usage il y a cinquante ans. » Cette page intéresse l'histoire des mots de notre langue.

Les *Lumières pour l'Histoire de France* font partie du premier volume du Recueil de Saint-Germain et la table les place en 1636. Cette date est confirmée par la Bibliothèque historique. De plus, on peut voir en lisant la pièce (p. 64-70), qu'elle fut écrite pendant la campagne de 1635, dont elle rappelle les principaux événements, mais avant l'invasion de 1636, dont elle ne dit mot. C'est donc dans les premiers mois de 1636 qu'il faut la placer.

Dupleix prit son temps pour répondre aux vives attaques de Saint-Germain : sa réplique ne parut que neuf ans après (1), soit qu'il n'ait pas eu le temps de se justifier plus tôt, soit qu'une raison inconnue l'ait obligé à ajourner sa défense jusqu'à cette époque. Elle fut imprimée à Condom, dans son pays natal, où il s'était retiré en quittant la cour.

Le dernier des pamphlets que Saint-Germain fit

(1) *Réponse à Saint-Germain ou les Lumières de Mathieu de Morgues pour l'histoire de France éteintes*, par Scipion Dupleix. Condom, 1645, in-4°.

Digitized by Google

paraître en 1636, avant l'invasion, est dirigé contre Sirmond. Il a pour titre : l'*Ambassadeur chimérique ou le chercheur de dupes du cardinal de Richelieu.* Cette pièce est citée par Barbier (508) et par la Bibliothèque historique (21913); Barbier la met en 1643; la Bibliothèque historique la place en 1637, et mentionne une seconde édition, revue et corrigée, de 1643. Ces dates sont inexactes : la date de 1637 a été fournie à la Bibliothèque historique par la Table (souvent fautive et spécialement en ce cas), du second volume du Recueil de Saint-Germain ; la date de 1643 n'est autre que celle du Recueil où l'*Ambassadeur chimérique* à été réimprimé. Mais il suffit de lire la pièce pour se convaincre qu'elle a été écrite en 1636, au moment de l'invasion de la Picardie par l'armée espagnole, c'est-à-dire vers le mois de juillet. Tous les faits auxquels elle fait allusion sont antérieurs à cette date; mais aucun des événements postérieurs (si considérables pourtant, si accablants pour Richelieu et pour sa politique !) n'y est désigné. « Ces diables de Croates s'avancent vers nos frontières » , s'écrie-t-on à la première page ; voilà la date précise du pamphlet ; c'est l'invasion du Cardinal-Infant en Picardie, c'est le mois de juillet 1636.

Jean Sirmond, dans un de ses libelles, s'était vanté d'avoir été chargé par Richelieu d'une mission de confiance, d'une espèce de voyage diplomatique, qu'une maladie imprévue l'avait empêché d'accomplir. Mathieu de Morgues, qui s'était déjà moqué de ses prétentions, suppose ici qu'il part enfin pour ce soi-disant voyage, et lui rédige, au nom de Richelieu et du

Digitized by Google

P. Joseph, de singulières instructions : « Messire Jean-Sirmond prendra les qualités de duc de Sabin et de marquis de Cléonville, il attachera une épée à son côté, et aura pour son train cinq ou six ardents de l'Académie gazétique, que nous avons rendus hardis à mentir... » Il se rendra dans tous les pays du monde, et dans tous il débitera d'habiles impostures. — La pièce est amusante, pleine de mordantes railleries, et semble écrite dans le même ton que la *Conversation de Maître Guillaume* et la *Satyre d'Estat*.

L'*Ambassadeur chimérique* est incontestablement de Mathieu de Morgues. Outre les raisons générales et les analogies qu'on pourrait alléguer, nous avons l'assertion formelle de Pellisson (1), et l'adhésion implicite de la Bibliothèque historique.

La seconde partie de l'*Ambassadeur chimérique*, intitulée : *Nouvelles instructions*, paraît être de la même époque que la première : j'y verrais plutôt un procédé de composition qu'une addition faite, après coup, dans une édition postérieure.

C'est autant pour répondre à l'*Ambassadeur chimérique*, que pour soutenir la politique de Richelieu, que Jean Sirmond écrivit, dans les derniers mois de 1636, son *Avis du Français fidèle aux mécontents nouvellement retirés de la cour*. Telle est du moins l'opinion de Pellisson et des auteurs de la Bibliothèque historique, autorités respectables, malgré l'erreur qui leur fait mettre cette pièce en 1637. Les mécontents

(1) *Hist. de l'Académie française*, in-4°, p. 243.

auxquels s'adressait l'écrit de Sirmond étaient le comte de Soissons et le duc d'Orléans, retirés, l'un à Sedan, l'autre à Blois, après la reprise de Corbie par l'armée française. L'*Avis* est donc postérieur à ces événements et ne peut avoir été publié, par conséquent, avant le mois de novembre 1636. Mais il n'est pas de 1637, car la réponse que Mathieu de Morgues y fit est elle-même de 1636, comme je le prouverai. C'est donc vers le mois de novembre 1636 qu'il faut placer l'*Avis* de Jean Sirmond.

Cette reponse de Saint-Germain est intitulée : *Derniers avis à la France par un bon chrétien et fidèle citoyen.* La Bibliothèque historique mentionne ce libelle (21918) et fait observer que c'est une réponse à l'*Avis du Français fidèle.* Mais elle se trompe ou plutôt se laisse encore une fois tromper par la table du Recueil, quand elle le met en 1639 ; les *Derniers avis à la France* sont de 1636, il suffit de les parcourir pour s'en convaincre : « Votre mère, dit-on au roi, souffre depuis six années toutes sortes d'afflictions et d'opprobres, par l'insolence d'un serviteur qu'elle vous a donné.... » Depuis *six années,* c'est-à-dire depuis la journée des dupes (novembre 1630); nous sommes donc en novembre ou décembre 1636. « L'*Année passée*, sa créature l'a obligée de fuir devant les armes de son enfant. « Allusion évidente à l'invasion des Pays-Bas par les Français en 1635 et à la retraite précipitée des réfugiés sur Anvers ; nous voilà donc toujours en 1636. « Reine-mère du roi, s'écrie-t-on, remplissez toute l'Europe avec les cris que votre patience a retenus *cinq années,* » c'est-à-dire

Digitized by Google

depuis votre retraite aux Pays-Bas, en 1631; ce détail nous donne encore la date de 1636.

C'est donc en 1636, mais après l'*Avis* de Jean Sirmond, c'est-à-dire après le mois de novembre, qu'il faut placer les *Derniers avis à la France*. Ce libelle est l'œuvre de Saint-Germain, la Bibliothèque historique le dit expressément. C'est une vive et éloquente invitation à la révolte : Saint-Germain exhorte tous les ordres de l'Etat, noblesse, clergé, peuple, magistrats à secouer le joug du cardinal.

Il me reste à parler du plus considérable des pamphlets de 1636, du *Catholicon français, ou plaintes des deux châteaux de Bicêtre et de Vincennes, rapportées par Renaudot, maître du bureau d'Adresse* (1). Cette « très-curieuse pièce, » comme l'appelle la Bibliothèque historique, fut publiée, nous le verrons, vers la fin d'août, ou plutôt en septembre 1636.

Le titre de ce libelle rappelle celui de la *Satire Ménippée*; mais Saint-Germain n'avait pas été le premier à l'imiter : un *Catholicon français* avait été publié en 1616 contre le maréchal d'Ancre. (Bibl hist. 20500.) Quant à l'étrange idée de faire parler les châteaux de Bicêtre et de Vincennes, la cour de Louis XIII peut la réclamer; la *Gazette* de 1632 (p. 104-106) rend compte d'un ballet dansé au Louvre, en mars 1632, et dont le sujet était : *le château de Bicêtre près Paris, et les personnes, les animaux et les esprits auxquels il sert de rendez-vous jour et nuit.*

(1) Bibl. hist., 21915.

Digitized by Google

Le *Catholicon français* est bizarrement conçu : Renaudot va se promener un jour aux environs de Charenton; surpris par la nuit, au retour, dans les environs de La Râpée, il rencontre un grand Diable, une sorte d'Esprit, qui n'est autre chose que l'ombre du président Jeannin. L'Esprit, quelque peu sorcier, débouche, par une opération merveilleuse, les oreilles du pauvre Renaudot, qui entend aussitôt les deux châteaux de Bicêtre et de Vincennes se confier, par-dessus la Seine, leurs lamentations réciproques. « On m'a transformé en hôpital, » soupire le premier; — « Je sers de retraite au bourreau de la France, » s'écrie le second, où le cardinal résidait assez souvent; puis il raconte à son compagnon les conversations secrètes que ses murs ont entendues, les scènes intimes dont ils ont été les témoins, entre Richelieu, Mulot son confesseur, le P. Joseph, son confident, les surintendants Bullion et Boutillier, et toutes ses autres créatures. L'Esprit conseille à Renaudot de faire imprimer toute cette conversation, il en tirera bon profit.

Ce libelle contient une foule d'intéressants détails; « Faisons chercher à la friperie, dit le P. Joseph, quelque vieux manteau pour couvrir notre jeu, car cet enragé de Saint-Germain, avec ses *Catons*, *Nicocléons*, et *François fidèle*, et le maître du Bureau d'adresse avec sa *Satyre d'Estat*, nous ont fait connaître par tout le monde.... » Et ailleurs : « Tu sais ce que tu dois à la reine-mère, Saint-Germain t'en a rafraîchi la mémoire, » dit Mulot à Richelieu, en lui reprochant point par point toute sa vie passée. Je passe sur certaines pages cyniquement injurieuses pour Mme de Combalet,

sur l'explication satirique de quelques médailles fort remarquables que Richelieu avait fait frapper en son propre honneur (1), sur les instructions plaisantes données à un ambassadeur imaginaire que Richelieu envoie auprès du Diable, instructions qui rappellent l'*Ambassadeur chimérique*; je ne m'attache qu'aux passages qui peuvent fixer la date précise ou désigner l'auteur du pamphlet. Le premier point offre peu de difficultés : la pièce parle plusieurs fois du passage de la Somme et de la prise de Corbie ; elle est donc postérieure au 15 août 1636 ; mais elle ne parle pas de la retraite du comte de Soissons à Sedan ; elle se borne à faire vaguement allusion au mécontentement de ce seigneur, elle nous montre le duc d'Orléans toujours relégué à Blois ; elle est antérieure, par conséquent, à la reprise de Corbie par l'armée française. Je ne me suis donc pas trompé en la plaçant vers le mois de septembre 1636. Un autre détail nous donne le même résultat approximatif : « Il y a *cinq ans passés* que la reine-mère fait pénitence aux Pays-Bas. »

Le *Catholicon français* est-il de Saint-Germain? L'abbé Richard semble le croire : « Ce fut dans cette année 1636 qu'on imprima le *Catholicon français*...... C'est une cruelle satire contre le cardinal et le P. Joseph. Ce qui m'étonne, c'est que ce livre, recueilli avec plusieurs autres libelles, ait été dédié au roi en 1643,

(1) Ces médailles sont gravées dans le texte du *Catholicon français*. — On peut voir aussi (p. 104) une curieuse anecdote sur Sully qui vivait encore (il ne mourut qu'en 1641). Louis XIII l'envoie chercher dans sa terre pour lui demander des conseils ; mais Richelieu lui fait dire de s'en retourner chez lui.



par l'abbé de Saint-Germain, en 2 vol. in-4°, qui sont entre les mains de tout le monde. Si ceux qui les lisent ne croient pas tout-à-fait le mal qu'ils renferment contre ces deux grands hommes, ils n'osent pas dire aussi qu'il n'y ait rien de vrai (1). » L'erreur que commet ici l'abbé Richard (la dédicace au roi est de 1637, et non de 1643) rend déjà son témoignage suspect : ajoutez qu'il ne dit pas expressément que le *Catholicon français* soit l'œuvre de Saint-Germain. Mais nous avons d'autres raisons, plus concluantes, pour attribuer cet ouvrage à notre abbé : l'insertion du libelle au second volume du Recueil, le silence de la Bibliothèque historique sont presque, comme je l'ai plusieurs fois établi, d'implicites affirmations. L'examen du pamphlet lui-même confirme ces inductions : il est plusieurs fois question de Fancan, des services qu'il a rendus à Richelieu, de sa mort misérable à la Bastille, etc...... (p. 70, 76). On sait l'amitié qui avait uni Mathieu de Morgues à ce personnage ; la présence de son nom dans un pamphlet équivaut presque à une signature de Saint-Germain. Rapprochez, comme je l'ai fait plus haut, l'*Ambassadeur chimérique* des instructions de ce prétendu ambassadeur que Richelieu envoie au Diable, notez les allusions aux arrêts qui avaient condamné à être brûlés en Grève les livres de Saint-Germain (p. 102), comparez surtout le ton du *Catholicon français* avec celui de la *Satyre d'Estat*, de l'*Ambassadeur chimérique*, de la *Conversation de Maî-*

(1) *Vie du P. Joseph*, par l'abbé Richard. Paris, 1702, in-12.

Digitized by Google

tre Guillaume, et vous reconnaîtrez que toutes ces œuvres sont de la même famille, sorties de la même main; il suffit par conséquent de prouver qu'une seule d'entre elles appartient sans conteste à l'abbé de Morgues (et c'est le cas de l'*Ambassadeur chimérique*), pour qu'on puisse sans hésitation lui attribuer toutes les autres.

Tels sont les pamphlets qui signalèrent la grande mêlée de 1635-1636. On voit qu'ils sont nombreux et considérables; dès que les écrivains du cardinal, du Châtelet et Dupleix, eurent ouvert les hostilités, Saint-Germain lança la *Vérité défendue* et le *Jugement sur la Préface*, tandis que Chanteloube publiait la *Lettre d'un vieux Conseiller d'Etat*; après la campagne de 1635, une main inconnue écrivit le *Manifeste pour la maison d'Autriche,* tandis que Saint-Germain publiait sans s'arrêter, le *Discours sur la rencontre du temps et des affaires*, la *Satyre d'Estat*, l'*Avis de ce qui s'est passé*, les *Lumières pour l'Histoire de France*, le *Catholicon français*, l'*Ambassadeur chimérique* et les *Derniers avis à la France*. Ces pièces sont, non-seulement les plus importantes, mais encore les mieux faites de son Recueil. Ces deux années 1635 et 1636 correspondent à la plus heureuse période de son talent.

XX

L'année 1637 ne vit paraître aucun pamphlet, ni des écrivains cardinalistes, ni des réfugiés, soit lassitude

Digitized by Google

des efforts de l'année précédente, soit réserve commandée par les circonstances; la reine-mère avait essayé de renouer des négociations avec Louis XIII, par l'intermédiaire de sa fille Henriette et de son gendre Charles Ier. Le *Mémoire* des conditions qu'elle réclamait portait que ses serviteurs, et entre autres l'abbé de Saint-Germain, formellement nommé, seraient compris dans la déclaration d'amnistie. Mais elle ne parlait pas de Chanteloube. « On ne sait pas, ajoute Levassor auquel j'emprunte ces détails, si ce Mémoire, daté du 11 septembre 1637, fut présenté à la cour de France. »

Le fait est probable, car nous voyons au mois d'octobre l'ambassadeur d'Angleterre offrir à Louis XIII et au cardinal son entremise officieuse et surtout celle de ses maîtres pour une réconciliation avec Marie de Médicis. On refusa de l'écouter. « Elle n'a, lui répondit-on, qu'un moyen de regagner les bonnes grâces du roi son fils et de recevoir un traitement conforme à sa dignité; c'est de retourner à Florence où le grand-duc régnant lui a proposé de la recevoir et où le roi lui fera une existence. »

Cet essai de pourparlers avait échoué depuis plus d'un mois, lorsque Mathieu de Morgues fit paraître à Anvers un gros volume in-folio, renfermant les pièces qu'il avait écrites en faveur de la reine-mère. Ce Recueil ne comprenait pas tous les pamphlets publiés depuis 1631; plusieurs, par leurs allures trop libres, leur ton trop gaulois, semblaient plus compromettants qu'utiles pour la princesse dont le nom figurait à la première page du volume : Mathieu de Morgues les

Digitized by Google

laissa de côté. Il n'admit dans son Recueil et par conséquent il n'avoua sous son nom que dix pièces, dont voici la liste : 1° la *Remontrance au Roi;* 2° le *François fidèle*; 3° le *Caton chrétien;* 4° l'*Avertissement de Nicocléon à Cléonville;* 5° le *Génie démasqué;* 6° la *Réponse à la seconde lettre de Balzac;* 7° la *Vérité défendue, avec les observations sur Richelieu;* 8° le *Jugement sur la Préface;* 9° l'*Avis de ce qui s'est passé;* 10° les *Lumières de l'Histoire de France.*

Il joignit à ces pièces, déjà publiées, quelques nouvelles pages :

1° Une *Epître au Roi*, audacieuse dédicace placée en tête du volume. Saint-Germain renouvelle au roi ses protestations de dévoûment et de fidélité. « Si jamais, dit-il fièrement, les affaires changent (comme je l'espère de la bonté de Dieu qui vous aime et votre Etat), je demanderai à Votre Majesté son parlement de Paris, pour examiner mes livres, et supplierai cet auguste Sénat d'en juger par les plus sévères ordonnances de nos Rois, et par les plus rigoureuses lois des anciens Empereurs. » Et plus loin : « Votre Majesté, qui a une excellente mémoire, se pourra souvenir que j'ai servi avec courage la reine votre mère dans ses premières afflictions, et je peux dire que plusieurs personnes savent que dans les secondes, qui ont duré sept ans, je n'ai pas été corrompu par les biens et emplois qu'on me présenta au commencement. » Ailleurs, il parle de ses œuvres brûlées, et du supplice « que des juges corrompus m'ont ordonné en peinture. »

2° Un *Avis au sage lecteur*. C'est pour répondre au grand Recueil cardinaliste de 1635 que j'ai voulu,

Digitized by Google

dit-il, « mettre en un corps *tous les livres que je confesse avoir faits.* » On remarquera l'ambiguité de ces derniers mots : Saint-Germain se proclame l'auteur des pièces publiées dans ce volume : il n'avoue ni ne désavoue les autres.

« J'étais, dit-il plus loin, éloigné d'Anvers où ces œuvres ont été imprimées; cette connaissance fera que vous excuserez les fautes et quelques répétitions de mots qui ne se voient jamais bien que dans l'impression, qui est plus nette que les manuscrits. Vous êtes trop sage pour vous arrêter sur une parole qui sera deux fois dans une page ou dans six lignes; et vous êtes trop juste pour me condamner pour une syllabe, si vous avez sujet de m'estimer pour tout mon discours. Je vous dirai aussi qu'en pansant des cruelles plaies je ne cherchais pas avec curiosité des belles paroles, mais je tâchais d'employer avec adresse des bons remèdes (1). J'ajouterai que j'ai espérance qu'un jour mes écrits seront imprimés à Paris fort correctement sous le privilége du grand sceau.

Ces fières prédictions faisaient bondir de colère le terrible cardinal : elles lui rappelaient sans cesse les horoscopes de Fabroni.

3° Un post-scriptum de quelques lignes, ajouté à la *Vérité défendue.* Cette pièce de 1635 était, on s'en souvient, dirigée contre du Châtelet; mais ce dernier mourut le 6 avril 1636, et Saint-Germain en réimpri-

(1) On voit que Saint-Germain ignorait ou négligeait la règle de l'article indéfini placé devant l'adjectif.

Digitized by Google

mant son pamphlet dans son Recueil, le fait suivre de quelques lignes, où perce une joie mal contenue, sur cette mort prématurée : « J'ai su que mes vérités ont touché si vivement le sieur du Châtelet,.... que dans quelques mois il est mort en la vigueur de son âge, d'une hydropisie provenue de sa mélancolie. Je proteste devant Dieu que mon intention n'a point été de précipiter sa vie, mais d'arrêter sa plume ; ni de le perdre, mais de le corriger. J'ai été averti que, devant son départ de ce monde, il avait eu regret de l'avoir rempli de calomnies et railleries contre la Reine, mère du Roi, et plusieurs autres personnes de condition..... La sainte Providence disposa bientôt de sa vie, et ne voulut pas qu'elle fût réservée pour un exemple de la justice du Roi. Dieu l'a faite ; je l'ai prié pour cette âme, qui a exercé ma patience, mon esprit et ma main. »

On sera choqué, sans doute, de voir Saint-Germain triompher de la mort de son ennemi : mais qu'on se rappelle la lettre que celui-ci écrivait au marquis de la Meilleraye, l'année précédente.

4° Enfin un libelle tout entier, la *Lettre de change protestée ou Réponse à la Lettre de change de Jean Sirmond, caché sous le nom de Sabin* (1). Saint-Germain ne pouvait laisser sans réponse la *Lettre de change* que Sirmond avait publiée en 1635, dans le Recueil de du Châtelet : il écrivit sa *Lettre de change protestée* et la glissa dans son Recueil de décembre 1637.

(1) Barbier, 22775. Bibl. hist. 21697. — Niceron, t. xxxv.

Digitized by Google

C'est un pamphlet furieux ; Saint-Germain, dès le début, se repent d'avoir été trop doux dans son *Nicocléon* : il ne dut pas, cette fois, s'adresser le même reproche ! Mais il faut reconnaître que ses injures n'atteignent pas, en violence, celles de son adversaire, et que celui-ci, du reste, avait donné l'exemple des attaques personnelles.

La *Lettre de change protestée* fournit d'utiles et nombreux renseignements pour la biographie de Saint-Germain ; je les ai tous mis à profit ; elle renferme une intéressante dissertation grammaticale (p. 13) : Saint-Germain proteste contre les nouvelles tournures et les nouveaux mots introduits dans la langue par Sirmond et les autres académiciens ; il oppose à l'autorité des sieurs de Vaugelas et de Boissat celle des sieurs Oger, Bardin et Faret. L'espace me manque pour citer cette page pleine de curieux détails (1).

Il y a de l'esprit dans ce pamphlet : « Je sais bien, dit Saint-Germain, que ceux qui font des livres pour le cardinal sont semblables aux habitants de Genève, qui font des sifflets pour les pèlerins de Saint-Claude ; ils se moquent de leur ouvrage, et de ceux qui l'achèteront. » Il y a aussi de l'éloquence, surtout vers la fin, lorsqu'il proteste, avec une indomptable énergie, contre les persécutions et les menaces : « ils disent qu'ils me feront mourir : pour me faire peur, il me faudrait menacer de vivre sous la tyrannie du cardinal

(1) Voir aussi, dans les *Reparties sur la réponse* (p. 31), les critiques littéraires que Saint-Germain adresse à Sancy.

Digitized by Google

de Richelieu. » — « Après le renversement de ma fortune, mon âme demeure debout. » Les quatre dernières pages méritent d'être lues.

Un dernier détail à noter : « J'ai répondu *tout seul* à dix ou douze furieux, qui ont entrepris de salir la belle réputation de la reine, mère du roi. »

Voilà de quoi se compose le Recueil in-folio publié à Anvers, en décembre 1637, par Mathieu de Morgues. Le titre complet est : *Diverses pièces pour la défense de la Reine, mère du Roi très-chrétien Louis XIII, faites et revues par messire Mathieu de Morgues, sieur de Saint-Germain, conseiller et prédicateur ordinaire du Roi très-chrétien, et conseiller, prédicateur et premier aumônier de la Reine, mère de Sa Majesté.* Ni le lieu ni la date ne sont indiqués ; c'est la dédicace au roi qui nous les fait connaître. La page du titre est ornée de beaux emblèmes et d'épigraphes significatives (1).

XXI

La période la plus importante de la lutte est terminée ; revenons un peu en arrière, sur un épisode que j'ai laissé de côté pour ne pas embarrasser davantage mon récit, mais qui n'est pas d'un médiocre intérêt ;

(1) Le P. Niceron indique une autre édition du même Recueil, *Anvers, 1637, in-8°, 2 vol.*

Digitized by Google

je veux parler des attaques de Saint-Germain contre la *Gazette* et l'Académie française.

En 1630, un médecin, Théophraste Renaudot, avait établi à Paris, sous le titre de *Bureau d'adresse et de rencontre*, « un centre d'informations et de publicité où chacun pouvait se procurer l'adresse dont il avait besoin ou tel autre renseignement de même nature. Là se rencontraient les acheteurs et les vendeurs, et l'on y tenait registre de ce dont ceux-ci voulaient se défaire, et de ce que ceux-là voulaient acquérir. Les nouvellistes aussi s'y donnaient rendez-vous (1). » Renaudot ne tarda pas à concevoir l'idée d'une publication périodique, annonçant les nouvelles du dedans et du dehors : le premier numéro de la *Gazette* parut le 30 mai 1631. C'est là notre premier journal, car le *Mercure français*, qui remonte à 1605, n'est pas un journal. « C'est, dit justement M. Hatin, une compilation historique, qui renferme de bons matériaux. » Indépendamment de la *Gazette*, qui paraissait régulièrement chaque semaine, Renaudot publiait, en vertu de son privilége, des relations, dans tous les formats, des événements qui lui semblaient de nature à intéresser le public, mais qui n'entraient point dans le cadre de son journal (2). Richelieu comprit bien vite l'importance de ces publications, surtout de la *Gazette*, et l'influence qu'elles pouvaient exercer sur l'opinion publique : il s'empressa de les protéger, c'est-à-dire de

(1) Hatin, *Hist. de la presse*, tome 1er.

(2) Hatin. — C'est aussi Renaudot qui compila et publia les cinq derniers tomes du *Mercure français*. (*Hist. de la Presse*.)

Digitized by Google

les mettre exclusivement à son service; il imposa à la *Gazette* un comité de direction et de rédaction où figuraient Mézeray, Bautru, la Calprenède et plus tard Voiture; il y envoya plusieurs fois des articles entiers; Louis XIII lui-même y collabora souvent, de l'aveu de Renaudot lui-même.

On devine l'irritation que devaient causer aux réfugiés de Bruxelles les articles de la *Gazette:* aussi ne négligèrent-ils aucune occasion de l'attaquer; dès le 6 janvier 1632, Marie de Médicis y faisait allusion dans sa lettre au parlement : Ce serait une grande ignorance, disait-elle, « de s'arrêter aux imprimés et aux nouvelles que le cardinal de Richelieu compose pour le petit peuple. » A la fin de la même année, l'auteur de la relation sur Marillac expliquait ainsi sa publication : « J'ai appréhendé qu'un *Mercure français* qui ne parle que comme les *Gazettes*, c'est à-dire *comme on veut.....* ne déguisât la pureté et la naïveté de l'histoire; j'ai donc mieux aimé le prévenir en lui donnant de bons mémoires, que de le suivre en corrigeant ses défauts. » Saint-Germain, dans son *Jugement sur la Préface*, se moque longuement (p. 30) des *Gazettes*, « qui sont des libelles diffamatoires avec permission. » Il leur reproche de publier des nouvelles fausses et ridicules, d'insulter tous les souverains étrangers et surtout les princes de la maison d'Autriche. Mais c'est surtout à Renaudot que s'adressent les railleries de Saint-Germain; ce personnage habile et entreprenant est représenté, dans le *Catholicon français* et la *Satyre d'Estat*, comme un niais, une dupe de Richelieu. « Vous m'avez obligé, lui fait-on dire au cardinal, par l'établissement

Digitized by Google

en ma charge, de prendre toutes les semaines de votre secrétaire les mémoires secrets que je dois publier en France et aux pays étrangers dans mes *gazettes.* » — « On m'avertit de très-bonne part, dit-il plus loin, que tout ce que je fais imprimer dans mes *Gazettes* passe désormais pour des contes de ma mère l'Oie et des fables du Moine bourru pour amuser le peuple..... Par ma foi, Monseigneur, déjà sur le Pont-Neuf, à la place Maubert, à la halle et jusques à la rivière parmi les lavandières (sans y comprendre la Grève, d'autant que c'est un mot de mauvais augure pour nous deux), l'on se moque de vous et s'étonne-t-on que vous ne couvrez mieux votre jeu; vous faites *à trop bon marché* connaître à tout le monde le but où vous tendez. » Et en note : « Les gazettes ne coûtent que deux liards (1). »

Renaudot est, comme on l'a vu, un des principaux personnages du *Catholicon francais;* dès la première page, il parle de ses *Gazettes*, « bien corrigées et assaisonnées selon le goût de Son Eminence. » — « Peut-être ne voyez-vous pas, dit-il au Diable en le rencontrant, que je suis le pauvre Renaudot, maître du bureau d'adresse, qui fais toutes les semaines imprimer et distribuer par la chrétienté vos évangiles, par l'ordre de Monsieur le cardinal ? » Je citerai encore un joli tableau (p. 54): « Au lever du cardinal, dit le château de Vincennes, je vis arriver cinq ou six courriers

(1) V. dans l'*Hist. de la Presse*, de M. Hatin, tome I, une longue discussion sur le prix des Gazettes. Ce passage de Saint-Germain, corroboré de l'opinion de Dulaure, me semble décisif.

Digitized by Google

venant d'Italie, de la part du Roi, du prince de Condé, de Picardie et d'autres lieux; et sur le champ il fait appeler l'un de ses secrétaires, pour dresser les mémoires des imprimeurs, et faire publier sur le Pont-Neuf les nouvelles, en la forme qu'il les voulait débiter au peuple, avec le déguisement requis. Je vis arriver aussi le maître du bureau d'adresse, qui venait prendre l'ordre pour l'imprimé de ses Gazettes; il fut extraordinairement caressé, et le cardinal lui frappant sur l'épaule : « Voilà, ce dit-il, le plus capable de tous mes conseillers. » Et comme j'avais lu toutes les lettres aussi bien que lui, je prenais un plaisir singulier de considérer la délicatesse des fourbes et des impostures qu'il étalait tout haut, et prenait à témoins les lettres du Roi, du prince de Condé, du comte de Soissons, pour les autoriser; mais il n'en montrait que le dessus, craignant de recevoir un démenti par le dedans. » Ailleurs (p. 81), après une conversation intime entre le cardinal et ses confidents : « le maître du bureau d'adresse (qui pendant cette longue conférence disait à la porte du cabinet des patenôtres de singe) entre sur ces entrefaites, et fut reçu comme le fils aîné de la maison, s'excusant de n'être point entré plus tôt pour ne point rompre le discours. — Vous avez tort, dit le cardinal, il n'y a point d'affaires cachées pour vous, et m'auriez épargné le temps de vous redire ce qui s'est passé... »

Saint-Germain ne montra pas moins d'animosité contre l'Académie Française que contre Renaudot et sa Gazette. C'est que l'Académie était, comme la Gazette, une force au service de Richelieu. Pellisson

Digitized by Google

nous a raconté comment la petite réunion de causeurs et de beaux esprits dont la maison de Conrart était le centre fut à peu près forcée, en 1634, de se placer sous la protection du puissant ministre; comment cette société libre et tolérante se transforma, entre les mains du cardinal, en un corps constitué, ayant une existence officielle, des statuts, des priviléges, etc... Comme l'a dit avec vivacité M. Capefigue, « Richelieu ne veut pas seulement dominer les volontés, il veut aussi se rendre maître de l'intelligence.... poètes, écrivains, gazetiers sont pour ainsi dire requis de prêter main-forte à son autorité... Il a le sentiment qu'il lui faut l'opinion publique (1). »

Richelieu s'empressa de faire entrer à l'Académie ses écrivains ordinaires, Sirmond, Silhon, du Châtelet, Dupleix, etc...... Balzac en était déjà. Cette mesure seule révèle le but de Richelieu : il voulait organiser, pour son compte, un comité de libellistes. L'Académie (disons-le à son honneur) s'y refusa dans une certaine mesure. Elle opposa aux volontés du terrible cardinal la seule résistance alors possible, une résistance d'inertie, cherchant à gagner du temps, à traîner les choses en longueur, à atténuer, par de sages tempéraments, les résolutions extrêmes ; mais plus d'une fois, néanmoins, elle dut surmonter ses répugnances, et obéir.

Les réfugiés de Bruxelles devinèrent promptement la pensée de Richelieu ; aussi n'épargnèrent-ils pas les

(1) Cfr. Levassor, l. XXXVIII.

Digitized by Google

sarcasmes à l'Académie. Saint-Germain, en particulier, confondant ou feignant de confondre la nouvelle compagnie avec une autre académie, espèce de coterie privée, établie dans la maison de Renaudot, associa malicieusement, dans ses railleries insolentes, la *Gazette* et l'Académie. « A la vérité, écrit-il dans son *Jugement sur la Préface*, je n'ai jamais vu un homme plus malheureux en ses louanges que Son Eminence, qui n'a point été estimé jusqu'à présent par un homme de bien, ni loué par un habile et savant écrivain. Il a reconnu sa disette, et pour tâcher de s'en relever, il a dressé une école, ou plutôt une volière de Psaphon, l'académie qui est en la maison du gazetier, c'est-à-dire du père des mensonges. Là s'assemble un grand nombre de pauvres ardents, qui apprennent à composer du fard pour plâtrer des laides actions et à faire des onguents pour mettre sur les plaies du public et du cardinal. Il promet quelque avancement et donne de petites assistances à cette canaille, qui combat la vérité pour du pain. »

Saint-Germain fut le premier, Pellisson le constate, qui eut la gloire (si c'en est une) d'écrire contre l'Académie française; cette compagnie aurait probablement dédaigné ces cruelles injures; mais du Châtelet, l'homme du cardinal, proposa d'y répondre et l'Académie n'osa refuser; toutefois, elle ne voulut pas faire un ouvrage exprès, ce que souhaitait peut-être le ministre; elle chargea seulement du Châtelet d'écrire à ce sujet quelques lignes qui furent ensuite lues et approuvées par la compagnie (registre du 4 et du 30 juillet 1635). Le récit de Pellisson, auquel j'emprunte

Digitized by Google

ces détails, est remarquable par ses réticences; il a quelque peine à avouer que l'Académie eut la main forcée en cette occasion. « Les réponses de M. du Châtelet, poursuit-il, étaient dans une pièce qu'il n'acheva point, étant prévenu par la mort, et qui n'a point été imprimée. »

C'est dans ce même été de 1635 que du Châtelet écrivait au marquis de la Meilleraye la lettre dont j'ai parlé plus haut, pour le prier de faire brûler, sur la place de Bruxelles, Saint-Germain et ses écrits; c'est aussi à la même époque qu'il recevait de Balzac une lettre relative à Saint-Germain, et aussi injurieuse que ce dernier aurait pu l'écrire : « Il est seulement dommage, dit Balzac après avoir felicité du Châtelet de sa *Préface*, que vous n'ayez à combattre un juste ennemi, et que tant de force et de valeur ne s'emploie que contre une fureur impuissante, qui est à la dernière goutte de son venin. Le misérable que vous poursuivez et qui meurt en blasphémant ne méritait pas un si noble ressentiment que le vôtre. Il n'est considérable que par ce que vous dites de lui. Vous le faites valoir de l'alléguer si souvent. En le perdant même vous le signalez, et ses objections ne se trouveront un jour que dans vos réponses. Il y a vingt-cinq ans qu'il est fugitif de son ordre et justiciable du général des Jésuites...... Mais il fallait que, pour couronner son inconstance, de déserteur que nous l'avons vu de plus d'une douzaine de partis, pour son dernier métier il devînt parasite des Espagnols et secrétaire des mauvais Français qui sont en leur cour. » (15 juillet 1635.)

Richelieu continua à imposer une direction politique

Digitized by Google

aux travaux de l'Académie Française; on y lut, en avril 1636, outre des fragments d'un ouvrage de Balzac, qu'il appelait le *Ministre d'Etat* et qui parut depuis sous le nom de l'*Aristippe*, un discours de Silhon pour la justification de l'administration du cardinal; Jean Sirmond y lut, en mai 1638, un discours qui était une apologie de la guerre contre les Espagnols.

Mais Saint-Germain, de son côté, continua à poursuivre l'Académie de ses invectives; ainsi, dans l'*Ambassadeur chimérique*: « Messire Jean Sirmond prendra les qualités de duc de Sabin et de marquis de Cléonville, il attachera une épée à son côté et aura pour son train cinq ou six ardents de l'Académie Gazétique, que nous avons rendus habiles à mentir: surtout ils seront instruits aux louanges de Monseigneur le Cardinal-Duc, et pour cet effet apprendront tous les poëmes, épigrammes, élégies, acrostiches, anagrammes, sonnets et autres pièces faites par les poètes latins et français de ce temps, pour débiter partout cette belle marchandise. La crainte que nous avons qu'elle ne soit bientôt de contrebande et que cette fausse monnaie ne soit décriée...etc... » et dans la *Lettre de change protestée*: « Sabin peut avoir pour sectateurs ces ardents de l'Académie Gazétique qui espèrent quelque avancement par le crédit du cardinal.»

Ainsi Saint-Germain s'en prend à la *Gazette*, à l'Académie Française, aux réformes introduites dans la langue: il s'en prend même à l'hôtel de Rambouillet, que je crois reconnaître dans cette Ile des Coquettes dont il fait, à la fin de la *Conversation de*

Digitized by Google

Maître Guillaume, une description satirique ; sa haine contre Richelieu et son humeur chagrine ne suffisent pas à expliquer ces diverses attaques ; il faut aussi se rappeler que Saint-Germain, par son éducation, ses goûts et ses traditions, est un homme du seizième siècle, *laudator temporis acti*, ennemi de toutes les nouveautés.

XXII

Au moment où Mathieu de Morgues publiait son Recueil à Anvers, des événements domestiques de la plus grave importance avaient lieu en France : Louis XIII, sur les instances de Mlle de Lafayette (8-10 décembre) se rapprochait d'Anne d'Autriche, qu'il avait si cruellement offensée quatre mois auparavant, (scènes du Val-de-Grâce et de Chantilly) : la grossesse avérée de la reine lui assurait la sécurité dans le présent, l'influence dans l'avenir : Richelieu était battu par l'Espagne (1).

La reine-mère paya pour tous : aigrie par le malheur, mécontente de la fausse position où la mettait son séjour chez les ennemis de la France, elle cessa d'avoir confiance dans ses plus fidèles serviteurs et prêta l'oreille aux insinuations des agents secrets

(1) V. Michelet, *Hist. de France.*

Digitized by Google

que Richelieu entretenait auprès d'elle. Deux des anciens conseillers de Gaston, que celui-ci n'avait pu faire comprendre dans l'amnistie de 1634, Le Coigneux et Monsigot étaient restés aux Pays-Bas et s'étaient rattachés à la reine-mère : Richelieu les corrompit (sans doute en leur promettant leur grâce), et leur donna ses instructions: ils firent entrevoir à Marie de Médicis la possibilité de traiter avec son fils et d'obtenir un retour honorable en France, pourvu qu'elle sortît des Pays-Bas espagnols (1). Fabroni trempa sans doute dans l'intrigue, car Guy Patin nous apprend, dans une lettre du 3 décembre 1649, que Fabroni était soudoyé par Richelieu auprès de la reine-mère.

Les perfides conseillers de la reine-mère, en l'engageant à quitter les Pays-Bas, insistèrent sur la nécessité « de laisser à Bruxelles quelques-uns de ses domestiques et surtout son P. de Chanteloube et l'abbé de Saint-Germain, que le cardinal haïssait plus que tous les autres (2). » On devine combien Chanteloube et Saint-Germain, tant par intérêt personnel que par dévouement pour leur maîtresse, firent d'opposition à ce projet; mais leurs représentations furent inutiles : la reine-mère aveuglée, prévenue contre eux, sortit d'Anvers presque en fugitive, et passa en Hollande (5 septembre 1638), sans les emmener avec elle.

Le roi d'Espagne, blessé du départ clandestin de Marie de Médicis, irrité de l'asile qu'elle s'était choisi,

(1) Levassor, *Hist. de Louis XIII*.
(2) Levassor.

Digitized by Google

cessa aussitôt de payer sa pension et ordonna aux domestiques qu'elle avait laissés à Bruxelles de sortir sur le champ des Pays-Bas, comme suspects. « Chanteloube et l'abbé de Saint-Germain obtinrent la liberté de demeurer à Bruxelles; Richelieu les haïssait d'une si furieuse manière, et ils le ménageaient si peu dans leurs discours et leurs livres, que les Espagnols ne pouvaient se défier d'eux (1). »

Marie de Médicis, magnifiquement accueillie par les Provinces-Unies, ne fit que les traverser: elle se rendit en Angleterre, auprès de sa fille Henriette et de son gendre Charles Ier. Ceux-ci firent de vains efforts pour obtenir de Louis XIII et de Richelieu un accommodement qu'elle pût accepter. Dans un conseil de cabinet, rassemblé pour examiner leurs ouvertures, tous les secrétaires d'Etat furent d'avis que la reine-mère ne devait pas être rappelée en France; qu'il lui fallait se retirer à Florence (2). C'est ainsi que Richelieu tint les promesses faites par ses agents.

Saint-Germain, dans son oraison funèbre de Marie de Médicis, prononcée aux Pays-Bas, devant un auditoire espagnol, explique et apprécie ainsi toute cette intrigue: « Ce que je déplore par dessus toutes les persécutions qu'on lui a faites, est, qu'après avoir été sept ans dans les Pays-Bas honorée parfaitement et assistée d'un million d'or par le roi catholique, qui ne se lassait point de la nourrir, cette bonne princesse soit

(1) Levassor. — Leclerc.
(2) Levassor, Leclerc, Capefigue.

Digitized by Google

sortie des Etats de ce grand roi par un mauvais conseil. Notre bonne reine fut forcée par des étranges importunités, auxquelles l'esprit d'une femme affligée pouvait succomber. Je sais la *piperie* qu'on lui fit, et si j'osais faire d'une oraison funèbre une histoire, j'émouvrais la compassion dans les âmes qui ont été dans l'indignation. Il suffit de dire que le roi catholique, le sérénissime Infant et les ministres d'Espagne ont très-bien traité la reine; mais qu'elle a été *trompée par les siens*, qui en cette occasion violentèrent son naturel et emportèrent sa prudence. Je ne m'arrêterai pas davantage en ce passage, qui me déplaît, non-seulement à cause que je fus laissé après avoir tout laissé, mais parce que je ne voudrais rien rencontrer, dans la vie d'une princesse vertueuse, qui m'oblige à faire une excuse ou une apologie. » — « Je n'ose pas dire où elle alla à la sortie des Pays-Bas, » ajoute-t-il en faisant allusion à la Hollande; et quelques lignes plus loin: « Ses déplaisirs s'augmentèrent (en Angleterre) par les refus qu'on fit en France de la recevoir; tous les traités qu'on lui avait voulu faire espérer pour la retirer des Pays-Bas ayant été inutiles. » On voit que Saint-Germain, à travers les réticences que lui commandait une oraison funèbre, laisse passer toute la vérité: ces citations confirment pleinement mon récit.

Mathieu de Morgues, séparé de la reine-mère, abandonné par elle, se retira presque entièrement de la lutte; un mince pamphlet en 1640, une épitaphe satirique de Richelieu en 1643, voilà, avec l'oraison funèbre de Marie de Médicis, tout ce qu'il publia pendant

Digitized by Google

près de cinq ans qu'il vécut encore parmi les Espagnols. Cela s'explique : Saint-Germain était moins l'adversaire de Richelieu que l'avocat, le domestique de Marie ; ce n'était pas en son propre nom, mais au nom de sa maîtresse qu'il prétendait combattre. Lorsque cette princesse parut lui retirer sa confiance, il ne se crut presque plus le droit de parler : il n'était plus de sa maison.

Du reste, les adversaires de Saint-Germain se taisaient eux-mêmes : Sancy se faisait oublier dans son diocèse, du Châtelet était mort, et l'Académie, qui n'aimait pas la lutte, s'était empressée d'étouffer la querelle : les réponses de du Châtelet à Saint-Germain, inachevées d'ailleurs, n'avaient point été imprimées. Dupleix, retenu par je ne sais quelle cause, ne se pressait pas de répliquer aux *Lumières sur l'Histoire de France*. Sirmond lui-même, si cruellement traité dans la *Lettre de change protestée*, gardait un prudent silence. Pellisson prétend qu'il avait fait « un nouvel écrit pour sa défense ; mais le cardinal de Richelieu et le roi Louis XIII moururent là-dessus, et il ne put jamais obtenir sous la régence un privilége pour faire imprimer cet ouvrage. » La Bibliothèque historique (21918) dit la même chose, à propos des *Derniers avis à la France* : « Jean Sirmond, qui y est fort maltraité, voulut y répondre ; mais sur ces entrefaites, le cardinal et le roi étant morts, il ne put obtenir de privilége. » Elle ne fait que copier Pellisson et y ajouter une inexactitude. Ce n'est pas les *Derniers avis à la France*, dans lesquels il n'est pas question de Sirmond, mais la *Lettre de change protestée*, pleine

Digitized by Google

d'injures pour lui, que cet écrivain devait vouloir réfuter.

D'ailleurs l'assertion de Pellisson est-elle vraisemblable? Entre la *Lettre de change protestée* (1637) et la mort de Richelieu (1642) il s'écoula cinq ans pendant lesquels Sirmond aurait pu facilement répliquer. Pourquoi ne l'a-t-il pas fait? Est-ce lassitude? ne peut-on pas supposer que cette réponse, dont parle Pellisson, n'est autre que le discours lu par Sirmond à l'Académie en mai 1638? que l'Académie, peu soucieuse de voir recommencer la lutte sous ses auspices, réussit à faire ajourner la publication de cet écrit et à gagner du temps jusqu'à la mort du cardinal? Il n'est pas impossible, d'ailleurs, que Richelieu ait imposé silence à ses écrivains : Gaston à Blois était annulé, la reine-mère à Londres ou à Cologne n'était plus à craindre; Saint-Germain seul était un trop mince personnage, et en même temps un trop cruel adversaire pour qu'on renouvelât avec lui une polémique sans profit, mais non sans dangers.

Le seul libelle postérieur au départ de Marie de Médicis que contienne le Recueil de Saint-Germain, est « peu de chose, » dit la Bibliothèque historique (1); il est intitulé : *Le Prophète français, à Monseigneur le cardinal de Richelieu*. 1640. in-8°. C'est une espèce d'énigme, où l'on prédit à Richelieu les plus brillants succès; mais une note nous prévient « qu'il faut l'entendre à rebours. » A vrai dire, on ne l'entend

(1) 22001.

Digitized by Google

d'aucune façon. Cette date de 1640 semble exacte. Saint-Germain est-il l'auteur de cette pièce? J'ai, pour le croire, les raisons générales que l'on connaît; peu importe, du reste.

Un historien consciencieux, M. Bazin, semble attribuer à Saint-Germain un autre libelle, qui aurait été publié vers 1638 : « un libelle arrivé de Flandre et où on reconnaissait la main du rédacteur ordinaire des pamphlets pour la reine-mère, accusait le cardinal d'être le seul obstacle à la paix, dans la crainte que le traité ramenât en Flandre Marie de Médicis et ne fît cesser les immenses profits que le cardinal et ses amis tiraient de la guerre. » M. Bazin veut sans doute parler de la *Satyre d'Estat*, que la Bibliothèque historique et la table du Recueil de Saint-Germain placent en effet en 1638; à tort, comme nous l'avons vu.

Que devenait, cependant, Marie de Médicis à Londres? Saint-Germain nous l'apprend en quelques lignes : « La reine-mère demeura donc en Angleterre avec un honorable entretien que le roi son beau-fils lui donnait, jusqu'à ce que l'assemblée du parlement menaça son royaume de grands troubles et fit connaître à la reine que les puritains s'offensaient de la liberté qu'elle prenait pour l'exercice de la religion catholique, que le zèle de la bonne princesse rendait quasi public. Elle fut donc obligée de sortir d'Angleterre, après y avoir séjourné plus de trois ans. » (Oraison funèbre de Marie de Médicis.)

C'est au moment des troubles du procès de Strafford que Marie de Médicis dut s'éloigner; le parlement lui vota un subside de neuf mille livres sterling, pour

Digitized by Google

qu'elle pût quitter honorablement l'Angleterre. Mais elle ne savait où chercher un asile : la Hollande et l'Espagne refusaient de la recevoir; elle se rendit à Cologne (octobre 1641) et y passa quelques mois dans la plus affreuse misère. « Pendant l'hiver de 1642, raconte Dreux du Radier (1), elle manqua de bois, et il fallut brûler les tables, les armoires et autres meubles. » Pendant ce même hiver, elle fut atteinte d'hydropisie et ne fit que languir jusqu'au moment où Dieu la délivra de ses peines (3 juillet 1642).

Dans son testament, dicté la veille de sa mort, elle légua tous ses biens (mis depuis onze ans sous le séquestre) à Louis XIII et au duc d'Orléans. « Elle n'oublia pas, nous dit Saint-Germain, les pauvres serviteurs qui l'avaient assistée en son affliction, et voulut qu'ils eussent des témoignages de sa justice et de sa reconnaissance. » *(Or. fun.)*—Nous lisons en effet dans ce testament (2) divers legs à ses domestiques : en tête figure le vicomte de Fabroni, premier ministre; on voit qu'elle avait été, jusqu'à la dernière heure, sous la fatale influence de cet équivoque personnage. Notre abbé vient un peu plus loin : « A Monsieur de Saint-Germain, premier aumônier de la reine, elle lui baille sa vaisselle d'argent, outre ce qu'elle a ordonné à Monsieur Sauvage de lui donner. »

Richelieu suivit de près son ancienne protectrice : il mourut le 4 décembre 1642 ; ce fut, dans toute la

(1) *Mémoires et anecdoctes des reines et régentes de France.*
(2) Danjou, 2e série, tome v.

Digitized by Google

France, un cri de soulagement : « il est passé, il est en plomb, l'éminent personnage » écrit joyeusement Guy Patin. De tous côtés on lui composa des épitaphes satiriques; Corneille lui-même fit son sonnet : « Je crois, écrit Guy Patin le 15 mai 1643, qu'on fera un recueil d'épitaphes contre le cardinal, sa mémoire étant ici fort odieuse et fort décriée ; on en a imprimé quelque chose en Flandre.. .. » Guy Patin veut parler, sans doute, de l'*Abrégé de la vie du cardinal de Richelieu pour lui servir d'épitaphe* (1), que Saint-Germain s'était empressé de publier, en latin et en français, après la mort du cardinal. Cette pièce commence ainsi : « La première chose que je demande de toi, ami passant, est la louange que tu dois à Dieu de ce que tu pourras lire en France avec sûreté ce qui s'ensuit.... » Barbier et le P. Niceron placent cette épitaphe en 1643 ; c'est dans les premiers jours de l'année, sans doute, qu'elle fut écrite et publiée : Saint-Germain n'était pas homme à faire attendre longtemps ce qu'il avait à dire.

C'est aussi dans les premiers mois de 1643 que Mathieu de Morgues publia aux Pays-Bas l'Oraison funèbre de Marie de Médicis, sous ce titre : *Les deux faces de la vie et de la mort de Marie de Médicis, reine de France et de Navarre, veuve de Henri IV, mère de Louis XIII, rois très-chrétiens* (2).

Cette Oraison funèbre a-t-elle été prononcée en

(1) Barbier, 96; Bibl. hist. 32506. — Niceron, tome xxxv.
(2) Bibl. hist. 25152. — Niceron, t. xxxv.

Digitized by Google

public? rien ne fait supposer le contraire. Richelieu était déjà mort, lorsque Mathieu de Morgues s'acquitta de ce dernier devoir envers sa bienfaitrice (p. 27). Aussi pouvons-nous accepter la date de 1643, qui nous est fournie par la table du Recueil et par le P. Niceron. On peut tirer de cette pièce, outre les emprunts que je lui ai déjà faits, un certain nombre de détails intéressants sur Marie de Médicis.

La Bibliothèque historique, dans une note relative au *Génie démasqué*, parle d'une *Vie de la reine-mère* qu'aurait composée Mathieu de Morgues et qu'il aurait fait précéder d'une épître à la reine d'Espagne. Mais je n'ai trouvé aucune trace de cet ouvrage, et je suis tenté de croire que la Bibliothèque historique a voulu parler des *Deux faces de la vie et de la mort de Marie de Médicis*. Cette Oraison funèbre, à tout prendre, peut passer pour une biographie, et le titre qu'elle porte se rapproche de celui qu'indique la Bibliothèque historique. Il est vrai que, dans le Recueil de Saint-Germain, l'Oraison funèbre n'est précédée d'aucune épître à la reine d'Espagne. Mais ne peut-on pas supposer que cette épître existait dans la pièce publiée isolément (in-8°) et n'a pas été reproduite dans le Recueil? L'examen de l'édition particulière de l'Oraison funèbre éclaircirait ce point; mais les pièces de Saint-Germain sont devenues rares; on ne les trouve guère qu'en recueils.

Digitized by Google

XXIII

La politique de Richelieu lui survécut : « *Etiam mortuus imperat*, puisqu'on suit encore ses ordres et ses conseils, mais il faut avoir patience.... » écrivait Guy Patin trois mois après. Aussi Saint-Germain, tout en triomphant à Bruxelles, ne s'exposa-t-il pas trop tôt aux hasards du retour. Louis XIII pourtant, abandonné à lui-même et mourant, parut se repentir du passé : il remplaça le confesseur que Richelieu lui avait donné, le P. Sirmond, par le P. Dinet ; à ses derniers moments il répondit à ce prêtre, qui lui parlait des cruels traitements qu'avait subis la reine-mère : « J'en demande pardon à Dieu et à elle-même..... à l'égard des officiers qui ont servi ma mère dans le temps de ses malheurs, ils seront payés de ce qui leur est dû et tous les legs qu'elle leur a laissés par son testament seront acquittés. »

Ces paroles étaient, pour les réfugiés, des lettres de grâce. Aussi Guy Patin écrit-il, neuf jours après la mort du roi : « il n'est encore arrivé aucun autre changement, mais il faut attendre ; par provision, on permet à tout le monde de revenir, et prisonniers, et exilés... Nous allons avoir amnistie perpétuelle » (23 mai 1643).

Mathieu de Morgues ne s'y fia pas encore : au lieu de

Digitized by Google

revenir, il dirigea, à Anvers, la composition d'un gros recueil in-folio (1) composé de deux parties :

La première n'est autre que le Recueil de 1635, grossi de l'*Oraison funèbre de Marie de Médicis* et de l'*Epitaphe de Richelieu;* elle porte le même titre que le Recueil de 1637 : *Diverses pièces pour la défense de la Reine, mère du roi très-chrétien Louis XIII, faites et revues par messire Mathieu de Morgues, etc....* Le frontispice est orné des mêmes emblèmes.

La seconde partie est intitulée : *Pièces curieuses en suite de celles du sieur de Saint-Germain, contenant plusieurs pièces pour la défense de la Reine, mère du roi très-chrétien Lonis XIII, et autres traités d'Etat sur les affaires du temps, depuis l'an* 1631 *jusques à l'an* 1643, *par divers auteurs ; Anvers,* 1643.

Cette seconde partie est divisée elle-même en deux tomes : c'est pourquoi la Bibliothèque historique cite souvent le troisième volume du Recueil de Saint-Germain. Elle contient, comme nous le verrons, un certain nombre de pièces qui ne sont pas de l'abbé de Morgues; mais elle en renferme d'autres qui lui appartiennent. Il les relégua dans cette seconde partie, sous le titre vague qu'on vient de lire, parce qu'il craignait de les avouer.

Cependant les libraires de Paris se hâtèrent de mettre à profit ce moment de liberté, ce répit qui leur était laissé entre deux tyrannies. Ils n'attendirent

(1) *Anvers, 1633, in-fol.*, dit le P. Niceron, t. xxxv. Ce biographe ne croit pas que la seconde partie soit de Saint-Germain.

Digitized by Google

ni le retour ni l'autorisation de l'abbé de Morgues pour satisfaire la curiosité publique, vivement excitée par ces pamphlets dont on avait tant parlé depuis douze ans. On imprima à Paris et on vendit publiquement (la *Dédicace au roi* de 1637 l'avait prédit) le Recueil des pièces de Saint-Germain, en deux volumes in-8°. Guy Patin mentionne cette publication dans une lettre du 12 août 1643. Pellisson parle aussi de cette édition de Paris. Elle porte les traces de la précipitation avec laquelle elle fut exécutée : la pagination, le registre, les titres du haut des pages fourmillent d'irrégularités.

Ces deux in-8° renferment, l'un le Recueil de 1637, l'autre le Recueil tout récent de 1643. Le titre du premier volume reproduit exactement le titre de 1637; le second volume est intitulé comme le Recueil in-folio d'Anvers : *Pièces curieuses pour la défense de la reine, mère du roi Louis XIII, par divers auteurs; en suite de celles du sieur de Saint-Germain.* — *Divisées en deux tomes.* — Et au bas de la page: *Jouxte la copie imprimée à Anvers.*

Une autre édition, en deux volumes in-4°, se publiait en même temps à Rouen, Guy Patin nous l'apprend dans la même lettre du 12 août 1643; elle est beaucoup plus belle et plus exacte que la précédente. C'est celle dont je me suis servi pour ce travail et à laquelle se rapportent tous les renvois de pages (1);

(1) Le P. Niceron, t. xxxv, la mentionne. — N'oublions pas, pour compléter ces détails bibliographiques, une réimpression in-folio, faite je ne sais où, sur

Digitized by Google

l'abbé Richard en parle dans un passage que j'ai cité, et observe que ces deux volumes in-4° « sont entre les mains de tout le monde. » On voit que Mathieu de Morgues, au commencement du XVIIIme siècle, n'était pas encore tombé dans l'oubli.

Les deux volumes de cette édition de Rouen correspondent aux deux parties du grand Recueil d'Anvers de 1643. Le premier contient donc, outre les pièces renfermées dans l'édition de 1637, l'*Oraison funèbre de Marie de Médicis* et l'*Abrégé de la vie du cardinal de Richelieu* (en français). Le second renferme trente-six pièces, dont voici le détail :

1° Un libelle de Sancy, la *Réponse à la Remontrance* (1) ;

2° Une vingtaine de pièces qui n'appartiennent en aucune manière à l'abbé de Saint-Germain : les unes, telles que le *Traité entre l'Espagne et l'Angleterre*, les *Propositions d'un ingénieur à l'Infante*, la *Relation de l'admirable et riche trésor*, *etc...* n'ont aucun rapport avec l'objet du Recueil et manquent d'ailleurs de sens ou intérêt; d'autres, telles que le *Bal des princes de l'Europe*, le *Jeu de la prime*, sont des pièces insignifiantes, à peine intelligibles; le *Manifeste de la maison d'Autriche*, le *Hollandais catholique*, le *Rabbi Ben-Oni visiones*, sont des pamphlets exclusivement lorrains ou espagnols. Il faut mettre au compte du P. de Chanteloube la *Lettre aux nouvelles chambres de*

la copie imprimée à Anvers, et datée de 1644. C'est une reproduction fautive du Recueil d'Anvers de 1643.

(1) V. sur ce libelle la page 208 de cette Etude.

Digitized by Google

justice, la *Lettre d'un vieux conseiller d'Etat* et la *Lettre de la reine-mère au Parlement*. Les *Lettres du roi au Parlement de Bourgogne*, *à M. de la Berchère*, *aux Parlements et gouverneurs des provinces*, la *Lettre de Gaston à Schomberg*, sont des pièces officielles; la *Réponse à une lettre supposée du nonce*, la *Lettre d'un gentilhomme français à un sien confident*, les *Questions d'Etat*, et l'*Avis des marchands de la Bourse d'Anvers* ont été écrits par les réfugiés de Bruxelles, mais la Bibliothèque historiqne déclare que ces pièces ne sont pas de Saint-Germain. Enfin la *Lettre de la cordonnière de la reine-mère à M. de Baradas* est un pamphlet curieux, mais antérieur à la lutte de la reine-mère contre Richelieu, puisqu'il date de 1626 ou 1627. Saint-Germain qui s'y trouve injurié, n'en est pas assurément l'auteur (1).

3° Une quinzaine de pièces forment, les unes d'une manière certaine, les autres avec grande vraisemblance, la part de notre abbé. Les *Reparties sur la réponse*, les *Observations sur la déclaration du roi*, l'*Ambassadeur chimérique*, les *Derniers avis à la France*, et l'*Abrégé de la vie de Richelieu* (en latin), lui appartiennent sans conteste; j'ai les plus graves raisons (on l'a vu), pour lui attribuer la *Satyre d'Etat*, le *Catholicon français*, la *Conversation de Maître Guillaume*, l'*Esprit bienheureux de Marillac*, la *Lettre du cardinal de Lyon à Richelieu*, et la *Réponse* de celui-ci ; on peut enfin, avec quelque apparence, le regarder comme l'auteur

(1) On attribue ce pamphlet à Urbain Grandier.

Digitized by Google

de la *Lettre de la reine-mère au roi*, de la *Relation sur Marillac*, du *Discours sur la rencontre du temps et des affaires*, et du *Prophète français*.

Un mois après que ces deux éditions de Paris et de Rouen eurent librement paru, Saint-Germain pensa sans doute qu'on ne serait pas plus sévère pour lui que pour ses livres : il se hasarda à revenir en France : « Le sieur de Saint-Germain est en cette ville, écrit Guy Patin, de Paris, le 12 septembre 1643; mais je ne sais à quelles conditions; et même je doute, combien que je n'en aie ouï parler à personne, s'il y a ici grande sûreté pour lui.... » Deux jours après, il écrit encore: « Le sieur de Saint-Germain... est ici. La reine lui avait donné toute assurance de venir ici pour y solliciter quelques affaires qu'il y avait; mais j'ai peur que les ennemis qu'il y a n'aient assez de pouvoir de l'empêcher de retourner en Flandre... et qu'ils ne le fassent retenir ici malgré lui » (14 septembre 1643).

Quelles affaires Saint-Germain avait-il à solliciter à Paris? Sans doute la restitution de ses biens, de ses bénéfices, de ses pensions, la délivrance des legs de Marie de Médicis, le paiement de ses créances suspendu par Richelieu. J'ai trouvé, dans les papiers de la famille, plusieurs *Committimus*, délivrés par le roi à l'abbé de Saint-Germain vers 1644 et 1645, pour abréger les longueurs des nombreux procès qu'il avait à poursuivre. Quant à la bienveillance que la reine lui témoigna, en lui permettant de revenir en France et en l'y protégeant contre ses ennemis, elle ne doit pas nous surprendre. L'ancienne alliée de la

Digitized by Google

reine-mère, l'ennemie persécutée de Richelieu ne pouvait faire mauvais accueil à l'infatigable adversaire du cardinal. Mazarin lui-même, dont Saint-Germain avait toujours parlé avec égards, lui montra des dispositions favorables : les craintes de Guy Patin ne se réalisèrent pas ; si Mathieu de Morgues ne retourna pas aux Pays-Bas, c'est qu'après douze ans d'exil il préférait vivre dans sa patrie ; mais, loin d'être inquiété, il fut bientôt mieux en cour que jamais, Pellisson le constate (1). Jean Sirmond, son ancien adversaire, « voyant que la faveur ne serait plus de son côté, » se retira en Auvergne, comme Dupleix s'était retiré en Gascogne ; du Châtelet mort, Balzac à Angoulême, Sancy à Saint-Malo, Saint-Germain restait maître du champ de bataille. « M. de Saint-Germain a ici toutes ses assurances, écrit Guy Patin cinq mois après la lettre précédente ; il a prêché quelquefois en diverses églises ; c'est un excellent homme... » (10 février 1644).

Les rapports entre Mathieu de Morgues et la Cour ne tardèrent pas à se resserrer : Mazarin, qui avait vu notre abbé à l'œuvre, chercha à se l'attacher ; Saint-Germain, de son côté, n'ayant plus à défendre la reine-mère et à combattre Richelieu, songeait à ses propres affaires, à sa maison ruinée, à sa réputation de bon Français compromise par un long séjour chez les Espagnols et d'intimes relations avec eux ; il savait

(1) V. dans son *Hist. de l'Académie française*, in-4°, la notice sur J. Sirmond, p. 243.

Digitized by Google

gré à la régente et à son ministre de lui avoir rouvert les portes de son pays. Toutes ces raisons nous expliquent le nouveau rôle qu'il va remplir : l'adversaire de Richelieu se fait l'apologiste de son successeur ; le domestique de Marie de Médicis, cette princesse morte, se donne à Anne d'Autriche.

XXIV

La guerre de trente ans touchait à sa fin : des négociations entre toutes les parties belligérantes s'étaient ouvertes simultanément à Munster et à Osnabrück, dès 1643 ; la Suède y avait envoyé le chancelier Oxenstienn, la France y était représentée par Abel Servien et le comte d'Avaux ; les plénipotentiaires de l'Espagne étaient le comte de Saavreda et Antoine Brun, ancien procureur général au parlement de Dôle.

Les négociations traînaient en longueur, à cause des lenteurs de l'Autriche qui espérait toujours ressaisir, par un retour soudain de la fortune, les avantages qu'elle avait perdus. Ses adversaires, au contraire, ayant une belle partie entre les mains, étaient pressés d'en finir. En 1644, le comte d'Avaux, impatienté des retards de l'Autriche, envoya aux princes et Etats de l'Empire une lettre-circulaire dans laquelle il les invitait à signer leurs traités particuliers, sans l'Autriche et malgré l'Autriche ; les ambassadeurs de Suède et le landgrave de Hesse envoyèrent à la diète de Francfort

Digitized by Google

des lettres semblables; « mais elles étaient plus modérées, ce qui fit que tout le ressentiment de l'empereur retomba sur les seuls Français. Ils essuyèrent une réponse imprimée, fort injurieuse, qu'on attribua à M. Brun, sous un nom supposé (1). »

Ce pamphlet, intitulé : *Amico-critica monitio ad Galliæ legatos monasterium Westphalorum pacis tractandæ titulo missos, authore Adolpho Sprengero Ubiorum, consule;* 1644; in-4° (2), avait été probablement imprimé à Francfort, mais, pour mieux en dissimuler l'origine, on n'avait daté de Francfort qu'un certain nombre d'exemplaires; d'autres portaient la rubrique d'Anvers, de Milan, de Vienne, de Genève; l'auteur était en effet Antoine Brun, homme de mérite, qui mena toutes ces négociations avec une habileté remarquable, et rendit à l'Espagne un immense service, en lui faisant signer un traité à part avec les Provinces-Unies au commencement de 1648 (3).

Il fallait répondre : Mazarin confia ce soin à Mathieu de Morgues, qui s'empressa de faire preuve de zèle et de patriotisme aux dépens de ses anciens amis les Espagnols. Il riposta à l'in-quarto d'Antoine Brun par un autre in-quarto : *Amico-criticæ monitionis litura calamo ducta;* 1645; in-4° (4). La réponse était encore plus vive que l'attaque; elle ne satisfit pas pourtant

(1) Bougeant, *Hist. du traité de Westphalie, Paris, 1767, 3 vol. in-4°.*

(2) Bibl. hist, 30721. — Barbier, t. IV. — Niceron, t. XXXV.

(3) V. sur Antoine Brun le P. Bougeant, *Hist. du traité de Westphalie.* Cfr. la Bibl. hist. et la citation qu'elle fait de Wiquefort.

(4) Bibl. hist., 20722. — Barbier, t. IV. — Niceron, t. XXXV.

Digitized by Google

tous les esprits : « Pour la réponse à M. Brun, écrit Guy Patin, le 8 février 1646, je l'ai vue sous ce titre : *Amico-criticæ monitionis litura ;* de laquelle on fait auteur messire Mathieu de Morgues, sieur de Saint-Germain, qui a fait autrefois tant de livres contre le cardinal de Richelieu, tandis qu'il était en Flandre avec la reine-mère. Plusieurs disent ici qu'il n'y a pas assez bien répondu, et s'en plaignent..... » On trouvait peut-être qu'il n'avait pas été assez violent. D'autres réponses parurent en même temps, mais elles furent peu remarquées.

Quoique Saint-Germain eût semblé, à quelques esprits chagrins, être resté au-dessous de sa réputation, on peut dire qu'Antoine Brun avait trouvé un adversaire digne de lui ; résolu d'en triompher et d'avoir le dernier mot de la querelle, il répliqua « d'une manière atroce (1) » par deux nouveaux in-quarto, dans le courant de 1646 ; le premier a pour titre : *Spongia Franco-Gallicæ lituræ, auctore Wilhelmo Rodulpho Gemberlachio, apud Triboces consule. Œnoponti*, 1646 ; in-4° (2). Le second est intitulé : *Oratio libera Wolfgangi Ernesti a Papenhausen, liberi baronis ;* 1646 ; in-4° ; s. l. (3). Mais l'abbé de Saint-Germain n'était pas homme à s'effrayer pour si peu : il riposta par : *Bruni Spongia, seu Wolfgango Ernesto a Papenhausen, libero Germano, baroni libero, Germanoque oratori, id est Antonio Bruno declamatori furioso vin-*

(1) Bougeant, tome II, p. 56.

(2) Bibl. hist., 30,728. — Barbier, t IV. — Niceron, t. XXXV.

(3 Barbier, tome IV. — Niceron.

Digitized by Google

culum Hippocratis. Parisiis, 1647; in-4° (1). La Bibliothèque historique cite le titre d'un autre ouvrage : *Rodolphi Gemberlachii id est Antonii Bruni spongia per Franco-Gallum expresso ;* in-4° (s. l. n. d. ni imprimeur) ; et elle ajoute : « Cette pièce paraît imprimée à Paris, vers l'an 1647, et elle est sûrement de Mathieu de Morgues. C'est peut-être la même que la précédente, quoiqu'il y ait quelque différence dans le titre. »

La querelle se termina sur cette réplique, et Mathieu de Morgues en sortit à son honneur. Bientôt la Fronde éclata : Saint-Germain ne chancela pas un instant dans sa fidélité à Mazarin et à la reine; mais il prit peu de part à la polémique ardente, spirituelle, injurieuse de cette époque ; il avait fait ses preuves, et se croyait le droit de regarder la mêlée sans s'y exposer lui-même. Son âge avancé (67 ans), la considération générale dont, somme toute, il jouissait parmi ses contemporains (2), lui imposaient une prudente réserve. Il ne put cependant s'empêcher de lancer un in-4° au milieu de la bataille : *Bons avis sur plusieurs mauvais avis ;* 1650; in-4° (3). C'est une défense de Mazarin, mais surtout une vive diatribe contre les princes. Un écrivain du parti opposé, Jean le Laboureur, prieur de Juvigné, écrivit la *Réponse au*

(1) Biblioth. historique, 30724. — Barbier, t. IV. — Niceron.

(2) Cfr Guy Patin, *passim ;* — Levassor, *id.;* — Guéret, cité par Bayle.

(3) Bibl. hist., 23094. — Barbier, 1823. — Niceron. — M. Hatin (*Hist. de la Presse*, t. Ier) mentionne Mathieu de Morgues parmi les principaux libellistes de la Fronde.

Digitized by Google

libelle intitulé: Bons avis sur plusieurs mauvais avis; 1650; in-4° (1), et Mathieu de Morgues s'en tint là; sa carrière de libelliste était terminée.

La Biographie universelle prétend que plusieurs des écrits de notre abbé furent payés par Mazarin. Cette assertion ne peut s'appliquer qu'à ce dernier écrit ou aux pamphlets latins contre Antoine Brun; mais j'ai quelque peine à admettre que Mathieu de Morgues ait été *payé* par Mazarin: l'un n'avait pas l'âme mercenaire et l'autre n'aimait pas à donner. Je croirais plus volontiers que Mazarin récompensa les services de Saint-Germain en lui rendant ses bénéfices et ses pensions, ou même en les augmentant; nous avons vu, par exemple, que Mathieu de Morgues avait dès 1627, sinon la prévôté de Pignan, située dans le diocèse de Fréjus, au moins une pension sur cette collégiale. Il en fut dépouillé en 1631; mais en 1650, nous le retrouvons prévôt de Pignan. Ce titre était important, car le prévôt de Pignan, nommé par le roi, avait la collation des dix-huit autres places du chapitre, et disposait par là d'un crédit considérable. Mathieu de Morgues dans son testament (2) mentionne, parmi les bénéfices qu'il possède, outre la prévôté de Pignan, la prévôté d'Arlebot en Flandre et l'abbaye de Paimpon en Bretagne; il parle de trois autres petits bénéfices qu'il a transmis à un de ses neveux; de plu-

(1) Bibl. hist. 28095. « Ces deux pièces ne valent rien, » dit le *Patiniana*.

(2) Testament du 1er mars 1669; 1er codicille du 2 mars 1669; 2me codicille du 15 décembre 1670.


Digitized by Google

sieurs prieurés résignés à deux autres neveux; il n'oublie pas sa pension de 3,200 livres sur l'évêché de Toulon. C'est évidemment aux services rendus à la Cour depuis son retour qu'il dut la restitution ou l'acquisition de tous ces avantages ; il relevait ainsi sa fortune, ruinée par Richelieu.

Dans le courant de cette même année 1650, Mathieu de Morgues acquitta une dette de reconnaissance en écrivant le *Pourtraict d'Isabelle-Claire-Eugénie, infante d'Espagne, archiduchesse d'Autriche, souveraine des Pays-Bas,* 1650, *in*-4° (1). L'ouvrage fut dédié à la reine-régente et publié (avec un privilége), chez Sébastien Cramoisy, imprimeur ordinaire du roi et de la régente. Saint-Germain nous apprend, dans la dédicace, que c'est à la prière d'Anne d'Autriche, nièce de l'infante Isabelle, qu'il a entrepris de célébrer les vertus de cette grande princesse; mais il ne faut pas croire que ce soit simplement un ouvrage de commande: on trouve, à toutes les pages, un sentiment profond de vénération et de gratitude pour la mémoire de l'Infante et un accent de touchante sincérité. Saint-Germain n'avait pas oublié les bontés et les égards de l'archiduchesse pour la reine-mère; il se souvenait de la bienveillance dont elle lui avait donné des marques (2) : cet acte de reconnaissance honore sa vieillesse.

(2) Niceron.

(1) V. le *Jugement sur la Préface.* On peut voir, par son testament, qu'il conservait encore, en 1669, le service de chapelle que l'Infante lui avait offert près de quarante ans auparavant.

Digitized by Google

XXV

C'est probablement vers cette époque (bien que nous n'ayons là-dessus aucune indication précise), que Mathieu de Morgues se retira aux Incurables, pour y terminer ses jours dans le calme et la retraite : il craignait sans doute de passer brusquement des agitations du monde au redoutable tribunal de Dieu et voulait se ménager quelques années de repos et de réflexions salutaires, avant d'aller rendre ses comptes. Il dut se rencontrer, dans ce pieux asile, avec l'évêque de Belley, Camus, né comme lui en 1582 (1), âme aussi tendre et aussi naïve que la sienne était vigoureuse dans la haine et l'amitié. Ils appartenaient tous deux à la dernière génération du XVI[e] siècle, et ils avaient gardé, au milieu des splendeurs naissantes de Louis XIV, quelque chose de la simplicité de l'époque précédente.

Mathieu de Morgues revint alors aux pieuses occupations qui avaient marqué le commencement de sa carrière : il publia en 1661 son *Traité de la dignité de l'aumône chrétienne*. Paris, in-4o. « Ce livre, rempli d'excellentes pensées, est cité souvent avec éloge par les moralistes de son siècle » (2).

(1) Le père André était né également en 1582.
(2) *Remarques critiques sur le Dict. de Bayle*.

Digitized by Google

En 1665, le jour de la fête de saint Joseph, il prononça dans l'église des Incurables le panégyrique de saint Joseph, en présence de la reine-mère, Anne d'Autriche, qui lui avait toujours donné des marques de considération particulière (1). Il avait alors quatre-vingt-deux ans et était fort respecté : tous ses ennemis avaient depuis longtemps disparu ; il était un des rares contemporains d'Henri IV et de Louis XIII, et son courage pendant la lutte, sa vie honorable après son retour lui avaient acquis l'estime générale : « c'est un savant homme et grand personnage » écrivait Guy Patin à cette occasion. Son discours parut imprimé la même année sous ce titre : *Sermon panégyrique en l'honneur de saint Joseph, récité l'an* 1665, *in*-4° (2).

Bayle nous dit que l'abbé de Saint-Germain prêchait tous les ans le panégyrique de saint Joseph. Mais il ne cite pas ses autorités ; aurait-il pris un fait particulier pour un fait général? Il est certain néanmoins que l'abbé de Morgues avait pour ce saint une dévotion particulière ; dans son testament, il lègue une somme de deux mille livres à l'hôpital des Incurables. « qui sera chargé, moyennant cette somme une fois payée de faire célébrer la fête du glorieux saint Joseph avec messe haute, fournir le luminaire, et avoir soin de la décoration de l'autel. »

Plusieurs dictionnaires citent encore, de l'abbé de Morgues, un *Recueil de sermons*, publié en 1665 ; la

(1) Guy Patin, lettre du 20 mars 1665.
(2) Niceron, tome XXXV, p. 386.

Digitized by Google

Biographie universelle, Peignot et Ladvocat le donnent in-8° ; Feller et le *Dictionnaire historique par une Société de gens de lettres* (Caen 1786), le donnent in-4°. Saint-Germain, selon Peignot, aurait rassemblé et publié dans ce volume ses sermons de jeunesse (1).

Mathieu de Morgues vécut encore cinq ans, mettant la dernière main à sa *Parfaite histoire du feu roi Louis XIII* (2), ouvrage qui promettait de curieuses révélations et dont Guy Patin attendait la publication avec impatience. Il l'avait écrit en exil, et l'on comptait le voir paraître dès son retour, en 1643 : « Il a une belle histoire à faire imprimer, écrit Guy Patin le 14 septembre de cette année, que j'aimerais mieux qui fût imprimée à Anvers qu'à Paris, vu qu'il y aurait en ce pays-là plus de liberté et de vérité. Il n'y a ici que poltronnerie, flatterie, vanité et mensonge. » Et cinq mois après : « J'apprends que son histoire ne sera pas sitôt prête : *Lentum erit negotium, quia dies adhuc mali sunt.* Donnons-nous patience. » (10 février 1644). Mais de puissantes influences retardèrent sans doute

(1) Un autre ouvrage de l'abbé de Morgues est resté manuscrit : il l'avait composé sans doute pour plaire à la reine-mère ; en voici le titre : *Emblèmes et devises pour la reine, mère du roi, Marie de Médicis, par Mathieu de Morgues de Saint-Germain. Manuscrit. les figures peintes, in-4°.* (Dictionn. bibliogr. de Delalain, a. v. Mourgues.) C'est peut-être de là que sont tirés les emblèmes du beau frontispice du Recueil de 1637. Ce manuscrit fut vendu 13 livres chez M. le duc de Chaulnes en 1770 ; mais il y avait un autre manuscrit du même ouvrage, beaucoup plus beau. Il était in-8°, sur vélin, avec les emblèmes en miniature, et comprenait 60 emblèmes ou devises (nous ne savons combien en comptait le premier). Il se vendit 180 livres chez M. Picart en 1780. (Delalain, dictionn. bibliogr. a. v. Saint-Germain.)

(2) Bibl. hist. 22156.

Digitized by Google

la publication de cet ouvrage; Anne d'Autriche et Mazarin tenaient à ce que rien ne vînt ranimer le souvenir des vieilles discordes ; en même temps qu'ils engageaient Mathieu de Morgues au silence, ils arrêtaient à plusieurs reprises l'impression de l'histoire de Richelieu, par le P. Lemoine, auquel Mme d'Aiguillon servait une pension et fournissait des mémoires (1). Saint-Germain avait trop d'obligations à la cour pour songer à lui déplaire ; il consentit à ajourner sa vengeance, sans y renoncer toutefois. Le 8 février 1664 Guy Patin annonce la mort du maréchal de la Meilleraye et ajoute : « Il n'y a donc plus guère que Madame de Combalet (la duchesse d'Aiguillon), de cette première branche de la parenté du cardinal de Richelieu, qui puisse empêcher que Monsieur de Saint-Germain, jadis nommé Mathieu de Morgues, aumônier de la feue reine-mère Marie de Médicis, ne mette au jour son histoire de la vie dudit cardinal, où l'on verra d'étranges choses, à ce qu'il m'a dit lui-même, et ensuite la vie du feu roi Louis XIII et l'histoire de tout son règne, depuis l'an 1610 jusqu'à l'an 1643 qu'il est mort. » Le 20 mars 1665, Guy Patin écrit encore, en parlant de notre abbé : « Il a devers soi la parfaite histoire du feu roi Louis XIII, laquelle il ne veut être imprimée qu'après sa mort ; il en a fait faire six copies manuscrites qu'il a commises à six de ses bons amis, qui ne

(2) « Nous aurons ici bientôt l'histoire du cardinal de Richelieu en trois tomes in-folio. Mais le sieur de Saint-Germain est au guet pour la réfuter. Ce ne sera qu'une histoire plâtrée, » écrit Guy Patin, le 7 mai 1660, à propos de la savante histoire d'Aubery.

Digitized by Google

manqueront point d'exécuter ses intentions en temps propre. C'est ainsi que nous a été transmise l'intention de Guichardin, et que sa belle histoire nous est demeurée. » A la date du 2 septembre 1667, à propos de l'histoire que préparait le P. Lemoine, Patin nous donne de nouveaux détails : « Il y a apparence que cette histoire sera réfûtée par celle que nous promet Monsieur Mathieu de Morgues, sieur de Saint-Germain, qui commence à la naissance du roi Louis XIII jusqu'à sa mort. Ce M. de Saint-Germain ne veut point que son histoire soit imprimée de son vivant, mais seulement tôt après sa mort, et m'a dit qu'il l'a mise entre les mains de gens qui ne lui manqueront point : notez qu'il est âgé de quatre-vingt-quatre ans. Je ne souhaite point sa mort, et j'en serais bien fâché, mais je voudrais avoir vu cette histoire, de laquelle je lui ai ouï dire de très-belles particularités et d'étranges vérités, tant aux dépens du cardinal de Richelieu que pour la défense de la reine-mère. » Dans une autre lettre, du 15 décembre 1670, : « Le bonhomme Mathieu de Morgues, abbé de Saint-Germain, jadis aumônier de la reine-mère Marie de Médicis et qui fut le chaud ennemi du cardinal de Richelieu, est si vieux qu'il n'en peut plus. On dit qu'il a quatre-vingt-sept ans ; cet homme sait une infinité de particularités de la cour depuis soixante ans, et en a vu une partie, étant auprès de la reine-mère ; l'histoire qu'il a écrite sera fort belle, il y aura divers mémoires qui ont été cachés jusqu'ici qui seront relevés, il y aura des vérités fort sanglantes du gouvernement de ce cardinal qui a régenté la France trop cruellement et *in virga ferrea.*

Digitized by Google

Mais Dieu soit loué, je crois que je n'y serai plus. » Enfin le 29 décembre 1670, Patin annonce la mort de notre abbé et s'en réjouit presque, dans l'espérance de lire enfin son histoire : « Il a fait une histoire de Louis XIII qui pourra dorénavant être imprimée, car il ne l'a jamais voulu permettre de son vivant. »

Qu'est devenu ce manuscrit de Saint-Germain? Il est probable que lorsque l'abbé mourut, le gouvernement de Louis XIV ne jugea pas qu'on fût « en temps propre, » comme disait Guy Patin, et qu'il confisqua l'ouvrage en se faisant remettre les copies qui en existaient. Une pareille mesure était dans les habitudes du pouvoir à cette époque. Quoi qu'il en soit, la Bibliothèque historique, au dix-huitième siècle, déplorait déjà la perte de cet ouvrage : « Il y a plus d'un demi-siècle, dit-elle, que l'abbé de Saint-Germain est mort, et son histoire n'a pas encore été rendue publique; il est même douteux si elle existe encore. »

Ainsi Mathieu de Morgues mourut entre le 15 et le 29 décembre 1670, en l'hospice des Incurables, où il s'était fait bâtir une maison (1). Son père, Claude de Morgues, était mort en 1631, en voyant pour la seconde fois, dans sa longue carrière, saccager son modeste manoir. Mathieu céda alors tous ses droits à son frère, Claude II de Morgues, que la vengeance de Richelieu, si acharnée qu'elle fût, ne pouvait atteindre. Dès son retour, en 1643, il employa tout son crédit à relever sa maison ; grâce à ses libéralités, Claude II fit re-

(1) Testament.

Digitized by Google

construire le château, agrandit les domaines, et à sa mort, en 1668, lui légua par reconnaissance tous ses biens, au détriment de son propre fils Mathieu II (1). Mais celui-ci savait bien que ce n'était là qu'un fidéicommis, un témoignage purement honorifique de gratitude et d'affection : l'abbé le premier n'y vit pas autre chose et quand il mourut, deux ans après, laissa tout à son neveu qui, en fait, n'avait jamais cessé d'habiter le manoir et de régir les domaines de la famille.

Le testament de Mathieu de Morgues contient nombre de particularités intéressantes pour sa biographie ; j'en ai déjà cité plusieurs ; j'en produirai encore quelques-unes : il se vante, dans un long préambule, « des gages, appointements et bienfaits qu'il n'a reçus que des rois et des reines, ayant rejeté constamment les présents que plusieurs particuliers lui ont voulu faire. » Il avoue « qu'en quelques endroits de ses ouvrages le zèle pour la justice et pour la vérité avec l'indignation contre le mensonge et le vice, et même quelque ressentiment des injures qu'on lui avait dites ou faites, l'ont jeté dans des aigreurs desquelles il a souvent demandé pardon à Dieu, et le demande encore. » — Il fait présent à un de ses neveux « de tous ses écrits français et latins, publics et particuliers, sermons, extraits des Pères et savants personnages, » en un mot, de tout ce qu'il a écrit depuis plus de cinquante ans. Il distribue à ses neveux et nièces, à ses

(1) Testament de Claude II, baron de Saint-Germain. *(Dans les papiers de la famille.)*

Digitized by Google

serviteurs et à ses pauvres habituels, outre ses terres et maisons, environ soixante-dix mille livres d'argent comptant, sa chapelle portative, ses joyaux, ses services de linge fin apportés de Flandre, etc... Enfin il donne à un de ses petits-neveux « tous ses livres et le prie de les bien feuilleter et faire profit de beaucoup de choses qu'il y trouvera cotées de sa main. » Ce testament, beaucoup plus détaillé que ne le sont ordinairement ces sortes de pièces, offre un vif intérêt ; il nous fait pénétrer dans l'intérieur d'une famille au dix-septième siècle.

Il est difficile de juger d'une manière impartiale la longue existence de l'abbé de Morgues ; nous trouvons d'un côté des libelles pleins de violence, d'injures, d'aveugle passion ; des variations que les liens personnels expliquent, mais que la conscience politique désapprouve ; plusieurs années de relations compromettantes avec les Espagnols. De l'autre, des mœurs irréprochables (1), une science profonde et variée, une fidélité touchante et invincible au malheur, une longue et sereine vieillesse, pleine de sagesse et de dignité. On peut dire, en somme, que les belles parties de sa vie et de son caractère compensent les endroits défectueux. Tel a été du moins le sentiment de la plupart de ses contemporains et des hommes de la génération suivante.

(1) « Je loue Dieu qu'après l'étude que vous avez faite de ma vie, de laquelle j'ai passé vingt-deux ans dans Paris (1609-1631), vous n'avez rien trouvé à redire en mes mœurs, qui ont été irrépréhensibles. » *(Jugement sur la Préface.)*

Digitized by Google

Sans prétendre surfaire le rôle politique de l'abbé de Morgues, il me semble que beaucoup d'historiens n'en ont pas assez tenu compte; ses pamphlets ne peuvent se séparer des événements du temps, dont ils portent l'empreinte et sur lesquels ils n'ont pas toujours été sans influence : il faut y chercher quelquefois des causes et souvent des conséquences. Aussi me suis-je efforcé, avec un soin peut-être minutieux, de les replacer à leur date précise, au milieu des faits qui les ont précédés ou suivis. L'acharnement de Richelieu à poursuivre Saint-Germain et ses écrits, le soin avec lequel il oppose aux pamphlets des réfugiés ses propres libellistes, sa Gazette, son Académie française, prouvent l'importance que le cardinal attachait à cette lutte; ne soyons pas plus dédaigneux que lui. Je comprends qu'une histoire générale de France ne consacre qu'une ligne à l'abbé de Morgues (1); mais il me semble qu'une histoire de Louis XIII et de Richelieu lui doit une plus large part. L'abbé de Morgues, c'est le pamphlet sous Richelieu.

(1) V. Henri Martin, *ad ann. 1631.* — Anquetil le cite neuf ou dix fois en note; Daniel en parle à peine. — Voyez, pour des jugements généraux sur l'abbé de Morgues : Bazin, à la date d'avril 1631; Leclerc; Levassor, liv. XXVII, liv. XXX, et *passim.* — Cfr les divers auteurs cités dans le cours de ce travail.


Digitized by Google

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LA PISCICULTURE

PAR ÉCLOSION ARTIFICIELLE

PRÉSENTÉ ET LU

A LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU PUY

PAR LE DOCTEUR LANGLOIS
Membre résidant

Séance du 4 mai 1865

Messieurs,

Dans votre avant-dernière séance, une commission, présidée par M. Albert de Brive, a été chargée d'aller étudier sur les lieux les appareils et les produits de pisciculture par éclosion artificielle appartenant à M. le comte de Causans, sur les bords même du lac de Saint-Front. Nommé rapporteur de cette Commission, je vais tâcher de faire comprendre à mes auditeurs en

Digitized by Google

quoi consistent les appareils; je dirai ensuite ce qu'étaient les produits que nous avons étudiés, puis enfin je tâcherai de tirer de cette visite les conséquences pratiques qui peuvent être utiles au département de la Haute-Loire.

Sur un des plateaux élevés de notre contrée, à 1230 mètres au-dessus du niveau de la mer, au pied du pic culminant des Cévennes, il existe un lac de 32 hectares environ de superficie. Comme presque tous les réservoirs d'eau de nos régions volcaniques, le lac de Saint-Front occupe un ancien cratère. Son altitude, la couche épaisse et persistante de glace qui le recouvre en hiver, les tempêtes qui le bouleversent au printemps et à l'automne, et dont la violence est telle qu'on voit surnager alors toutes les plantes qui ont pris naissance au fond, sembleraient rendre ce réservoir peu propre à l'élevage du poisson. Et cependant demandez aux gourmets, non-seulement de la Haute-Loire, mais encore de Lyon et de Saint-Etienne, et ils vous diront que les truites du lac de Saint-Front égalent en saveur, si elles ne les surpassent, les truites d'Ecosse et du lac de Genève. Malheureusement il a été constaté que la reproduction naturelle était ici presque insignifiante, et la préoccupation constante des propriétaires du lac a été de le repeupler, la demande excédant la production.

Jusqu'en 1852, l'empoissonnement avait consisté exclusivement dans la mise à l'eau de fretin de truites pris dans les ruisseaux avoisinants. Le propriétaire actuel constata que ce moyen était insuffisant, et, guidé par les savants enseignements de M. Coste, il

Digitized by Google

tenta ses premiers essais de pisciculture par éclosion artificielle. Vers cette même époque, MM. Gehin et Remy, sur la demande de la Société d'agriculture, vinrent donner la démonstration de leurs procédés, et constatèrent chez M. de Causans des succès d'éclosion assez nombreux. Les années suivantes, de 1852 à 1859, furent malheureuses pour M. de Causans : soit impéritie, soit mauvais vouloir du fermier, les éclosions venues à bien semblaient frappées tout-à-coup par un génie malfaisant et périssaient sans cause apparente. En 1856 et 1857, le propriétaire fait jeter dans le lac 3000 pièces de fretin pêchées dans les ruisseaux; enfin, en 1860, il change de fermier, et de cette époque date réellement au lac de Saint-Front l'implantation fructueuse de la pisciculture.

Les premières pêches de 1860 donnent des produits variant entre 500 et 1,500 grammes, quelquefois au-delà. L'éclosion de 1852, l'empoissonnement de 1856 et 1857, fournissent le contingent des années qui s'écoulent de 1860 à aujourd'hui. D'après les évaluations de M. de Causans, la pêche de 1865 commence seulement à donner le résultat des éclosions artificielles de 1860 et 1861 ; les truites se règlent en presque totalité à 500 grammes, et c'est là le poids acquis en cinq ans d'après les estimations du propriétaire et du fermier du lac. Depuis l'année 1860, 8 à 10,000 œufs ont été fécondés artificiellement, mille jeunes sujets à peine, étrangers à cette éclosion, ont été jetés dans le lac, et la pêche de 1864-1865 a fourni 3,500 truites environ, d'où il faut nécessairement conclure à un

Digitized by Google

accroissement de sujets étrangers au rempoissonnement par le fretin des ruisseaux.

Etudions donc les sources nouvelles de production que s'est créées le propriétaire du lac de Saint-Front.

Ce vaste réservoir est alimenté par des sources issuant de son fond et par d'autres formant, à des distances plus ou moins rapprochées, de petits ruisseaux. Ces sources sont assez importantes pour donner naissance au ruisseau de la Gagne, lequel fait tourner un moulin à cent mètres au-dessous de son origine. « Dans les petits ruisseaux qui convergent vers le lac, est, nous a dit M. de Causans, l'origine et l'avenir de l'établissement de pisciculture. » C'est en effet dans ces cours d'eau que, du 15 octobre au 15 novembre, à l'approche des froids, la truite vient déposer ses œufs; la ponte naturelle est laborieuse; elle s'effectue lentement, partiellement, et demande une semaine entière pour produire les 2,000 œufs environ qui sont généralement déposés par une truite de 500 grammes.

Mais pendant cette semaine et celles qui vont suivre, que d'accidents n'ont pas à redouter ces œufs dont le nombre semble au premier abord si considérable.

La truite frayante est habituellement escortée de trois ou quatre mâles qui se battent, se mordent, se bousculent, et lorsqu'après de nombreux efforts, la pauvre femelle, agitant vivement sa queue de manière à soulever le sable autour d'elle, a produit quelques œufs, tous se précipitent sur elle et empêchent souvent ainsi la fécondation complète de ses produits; mais là n'est pas le plus grave danger. Absorbés par le travail

Digitized by Google

de la génération, le mâle et la femelle de la truite qui ont remonté les petits cours d'eau, se laissent facilement saisir; alors arrive le maraudeur de rivière qui s'empare de sa proie sans difficulté. Puis viennent les crues occasionnées par les pluies ou la fonte des premières neiges : elles transforment en torrents sales et rapides les plus petits cours d'eau, entraînent les œufs, les dispersent, et permettent à peine à quelques-uns d'échapper à la destruction.

Enfin, pour ceux qui restent, il y a à fuir les habitants des ruisseaux, les truites elles-mêmes, tous gens très-friands d'œufs et qui en font, à l'occasion, une large consommation. Pour l'imprégnation artificielle, au contraire, la facilité de saisir le mâle et la femelle devient un avantage. Ils sont prêts tous deux pour le grand acte de la génération : l'avulsion des œufs a lieu presque simultanément par la pression. Le même moyen fournit en abondance le sperme, la laitance destinée à l'arrosement complet, nul n'y échappe. Les beaux travaux de M. Coste, de MM. Gehin et Remy, et plus encore l'expérience, ont démontré que la fécondation artificielle était parfaite comme qualité et préférable même comme quantité à celle de la nature.

Donc il est bon, il est avantageux de féconder artificiellement les œufs de la truite, si après cette opération vous pouvez tirer parti de vos produits ainsi préparés.

Quels moyens M. de Causans a-t-il mis en pratique pour arriver à ce résultat? Le local destiné par lui à l'éclosion des œufs est simple, uniquement consacré à cet usage et aménagé de manière à présenter toutes les garanties et tous les avantages désirables. Il se

Digitized by Google

compose d'une seule pièce de six mètres de long sur cinq de large, adossée au midi à la pente de la montagne ; le mur, de ce côté, est percé d'une petite ouverture vitrée. Une double porte défend l'entrée du vent du nord, et le côté de l'est est protégé par les bâtiments de la ferme. A travers le mur du midi pénètre une source conduite jusque là sous terre, c'est-à-dire à sa température normale de dix à douze degrés centigrades, et réglée par un robinet fournissant environ quatre à cinq litres à la minute, quantité qu'on pourrait beaucoup augmenter, selon les besoins. Ce robinet alimente une rigole en bois, laquelle verse l'eau à ses extrémités dans deux gouttières qui lui sont perpendiculaires. Chacune de ces gouttières est percée latéralement de neuf trous qui alimentent neuf récipients en terre cuite d'un mètre de long, vingt centimètres de large et quinze centimètres de profondeur. Chacun de ces récipients est muni à son extrémité supérieure et interne, celle qui est tournée vers le centre de la pièce, soit d'une gouttière, soit d'un tuyau destiné à déverser son trop plein dans le réservoir qui forme le milieu de la chambre. Pour les récipients munis d'un tuyau, l'ouverture est oblitérée partiellement par une gaze métallique. Pour les autres, on est obligé de faire un amas de mousse. M. de Causans nous a manifesté l'intention de supprimer graduellement les vases à gouttières où il est beaucoup plus difficile de maintenir le poisson. Le réservoir communique avec le lac par un canal souterrain ; son fond est à deux mètres environ au-dessus du niveau des eaux. Tout autour de la pièce destinée à la pisciculture règne un

Digitized by Google

trottoir qui permet la circulation et la manœuvre des récipients. Etudions maintenant l'utilité de chacune des pièces de l'établissement.

Le robinet fournit une eau à température toujours égale, d'une composition invariable, à règlement facile suivant les besoins. Ses gouttières la distribuent régulièrement dans les récipients avec une chute de 25 à 30 centimètres environ. Ces derniers sont la cheville ouvrière de l'éducation, dans chacun d'eux pourraient être déposés 4,000 œufs fécondés comme nous l'avons vu plus haut. Jusqu'à présent M. de Causans n'en a déposé que 2,000 dans chaque vase, se contentant pour ses besoins de 36,000 espoirs de truites. Le fond des récipients est garni de gravier afin de se rapprocher le plus possible de la nature et d'opérer comme elle par ce moyen la désagrégation des masses d'œufs. Notre eau est courante, elle a même une certaine chute, que va-t-il se passer?

Les œufs ont été fécondés avons-nous dit, du 15 octobre au 15 novembre. C'est vers le 15 janvier seulement que les petites truites briseront leur coquille, trois mois après la fécondation, mais déjà au bout des six premières semaines l'enveloppe transparente permettra de constater un point noir dont le développement progressif accusera la présence d'un être vivant. Dans cette première période est le grand danger pour M. de Causans. Pendant les années précédentes, soit défaut de fécondation, soit toute autre cause, la moitié seulement des œufs déposés dans les réservoirs avaient vu apparaître l'ancre de salut, le point vital. Cette année, 70 0/0 au moins des œufs mis à l'éclo-

Digitized by Google

sion ont résisté à cette première épreuve. Les trois mois expirés, les jeunes sujets brisent leur enveloppe, mais restent accompagnés d'une vésicule dont ils ne sont débarrassés qu'au bout de six semaines. Pendant cette période ils sont sujets à diverses affections et surtout ils se recouvrent avec une grande facilité d'une matière muqueuse, glutineuse, appelée byssus, qui entraîne infailliblement non-seulement la mort d'un sujet, mais celle de tout un récipient si on n'a la précaution d'enlever au fur et à mesure ses victimes. Cette même affection s'attaque également aux œufs et empêche leur éclosion. Le byssus est-il la cause, est-il le résultat, je laisse à plus forts physiologistes à étudier la question. Voilà la théorie générale, examinons les faits.

M. De Causans avait demandé notre visite pour le 1er avril au plus tard. Nous étions le 26; aussi nous avait-il prévenus qu'il ne lui avait été possible de nous conserver qu'un très-petit nombre de sujets. Nous ne comptions guère que sur les explications qui nous seraient fournies. Notre entrée dans l'établissement sembla confirmer nos craintes. Trois récipients garnis avec des œufs d'Huningue n'avaient donné qu'un résultat incomplet, beaucoup d'œufs n'étaient même pas éclos. M. de Causans nous expliqua que : soit fatigue du voyage, qui est souvent très-long (cet envoi, venu par Alais, avait été huit jours en route), soit changement de climat, soit composition différente de l'eau, les œufs envoyés par l'établissement d'Huningue ou ceux expédiés par M. de Galbert, de la Buisse, près Voiron, ne donnaient chez lui que des sujets pâles, sans vi-

Digitized by Google

gueur, sans énergie et dans lesquels il n'avait en les mettant à l'eau qu'une confiance médiocre. Aussi se propose-t-il d'employer en majorité désormais les œufs des truites du lac fécondés dans son établissement, se réservant pourtant d'expérimenter les autres de nouveau. Et cependant, pour les œufs étrangers, on ne peut accuser le défaut de fécondation, puisqu'ils ne sont expédiés qu'après l'apparition du point vital.

Mais si notre début avait été mauvais, nous devions être plus tard agréablement surpris. Tous les vases contenaient une certaine quantité de petites truites, et un dernier, formé de la réunion de deux produits, nous en offrit une masse évaluée à 2,000 sujets environ. Nous avons demandé à l'unanimité, et à la grande satisfaction du régisseur, que le transvasement de ce récipient dans le lac fût opéré sous nos yeux. L'opération se fit avec la plus grande simplicité. Le vase, transporté au bord d'un petit ruisseau, à quinze mètres environ au-dessus de son embouchure, fut vidé entièrement dans l'eau. Immédiatement, chacun de ces petits êtres, dont la longueur varie entre deux ou trois centimètres, a pris ses ébats en poisson qui a envie de vivre et qui se sent de taille, non à combattre, mais à fuir la plupart de ses ennemis. Nous devons faire observer que, contrairement à ce qui a lieu dans beaucoup d'établissements, et par suite d'essais malheureux de sa part, M. de Causans ne donne à son fretin aucune nourriture.

Ici, Messieurs, un mot du régisseur, M. Bos, homme honnête, intelligent, chercheur, je crois pouvoir dire penseur, auquel notre honorable Président a remis,

Digitized by Google

séance tenante, une médaille d'argent de la société d'acclimatation. M. de la Fayette a accompagné la médaille de ces quelques mots, comme il sait les dire, qui doublent la récompense et forcent, pour ainsi dire, les gens à persévérer dans la voie qu'ils ont adoptée. Votre commission espère qu'à l'occasion la Société se souviendra des services rendus par M. Bos à la pisciculture; les truites étaient à l'eau, nous leur souhaitâmes longue vie; pourtant, inquiets sur leur avenir, nous nous informâmes de ce qu'elles deviendraient en volume, et nous apprîmes avec peine que cinq années leur étaient nécessaires pour acquérir un poids de cinq hectos, développement moyen de la pêche actuelle du lac, et qu'il leur fallait huit ans environ pour parvenir au kilo, ce qui constitue déjà une pièce exceptionnelle.

Je résume brièvement, Messieurs, l'opinion de la commission. M. de Causans a créé sur les bords du lac de Saint-Front un établissement de pisciculture sérieux, d'un avenir certain, d'une utilité incontestable, cela seul suffirait, dût M. de Causans conserver pour lui seul les bénéfices de l'institution, pour éveiller l'attention de la Société; mais nous avons rencontré avec bonheur des idées plus larges, des conceptions plus généreuses, et je me félicite d'avoir été choisi par la commission pour les communiquer à la Société. Ce n'est pas seulement le lac de Saint-Front qui est appelé à profiter de la fécondation artificielle : le lac du Bouchet, improductif jusqu'à ce jour ; nos ruisseaux dépeuplés par les maraudeurs de rivière, chaque été, au moment de la sécheresse, chaque automne, au moment de la fraie, trouveront chez M. de Causans des

Digitized by Google

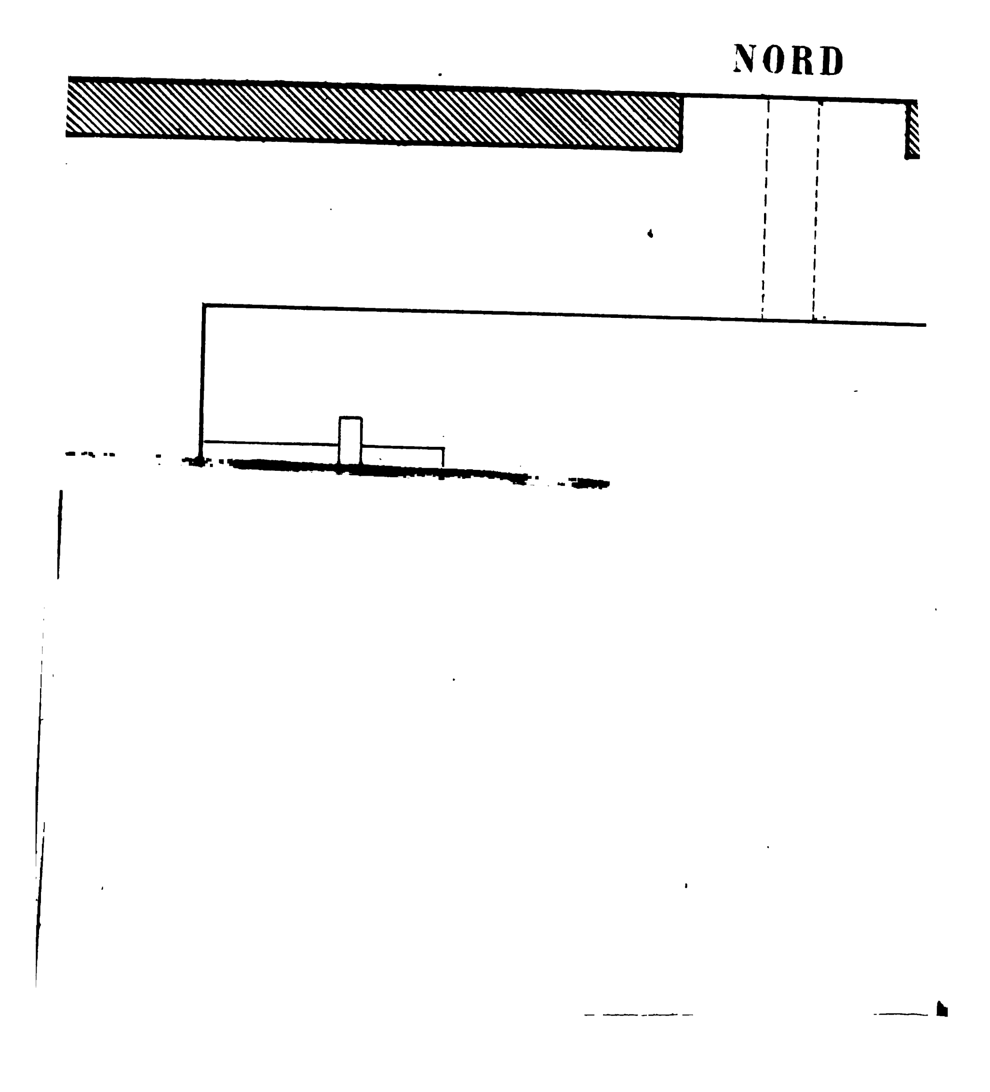
ressources inespérées. Vienne maintenant une surveillance intelligente, vienne une répression rationnelle contre les braconniers, et nous verrons renaître dans le département une source de richesse qui a presque complétement disparu. Déjà notre intelligent collègue M. Limozin, qui s'occupe si activement de tout ce qui est sous sa direction, nous a annoncé la construction immédiate d'une maison de garde au lac du Bouchet. L'année prochaine, on pourra y faire transporter quelques milliers des produits de la pisciculture, quelques milliers, Messieurs, car c'est ainsi que se comptera désormais le rempoissonnement de nos rivières. J'ai fécondé 36,000 œufs, nous a dit M. Bos, j'ai obtenu 20,000 sujets au moins. Eh bien ! Messieurs, qu'un garde intelligent soit mis à la disposition de M. de Causans pour recueillir en temps opportun ses reproducteurs mâles et femelles; que lui-même réunisse, comme il en a l'intention, en cours d'eau plus faciles à aborder pour la truite, les sources éparses qui, presque toutes, lui appartiennent, les œufs ne manqueront pas; une somme sans importance permettra de construire un second, un troisième étage de récipients semblables à ceux qui existent aujourd'hui. Cent mille œufs donneront la vie à 60,000 truites, dont quinze mille suffisent au propriétaire de Saint-Front et dont le reste ira enrichir nos cours d'eau, nos lacs et nos étangs. Peut-être même un jour, et cet avenir ne me semble pas éloigné, la pisciculture, dans la Haute-Loire où les ressources sont si nombreuses, deviendra-t-elle une branche d'industrie et d'exportation, et alors la Société d'agriculture aura à se féliciter une fois de plus

Digitized by Google

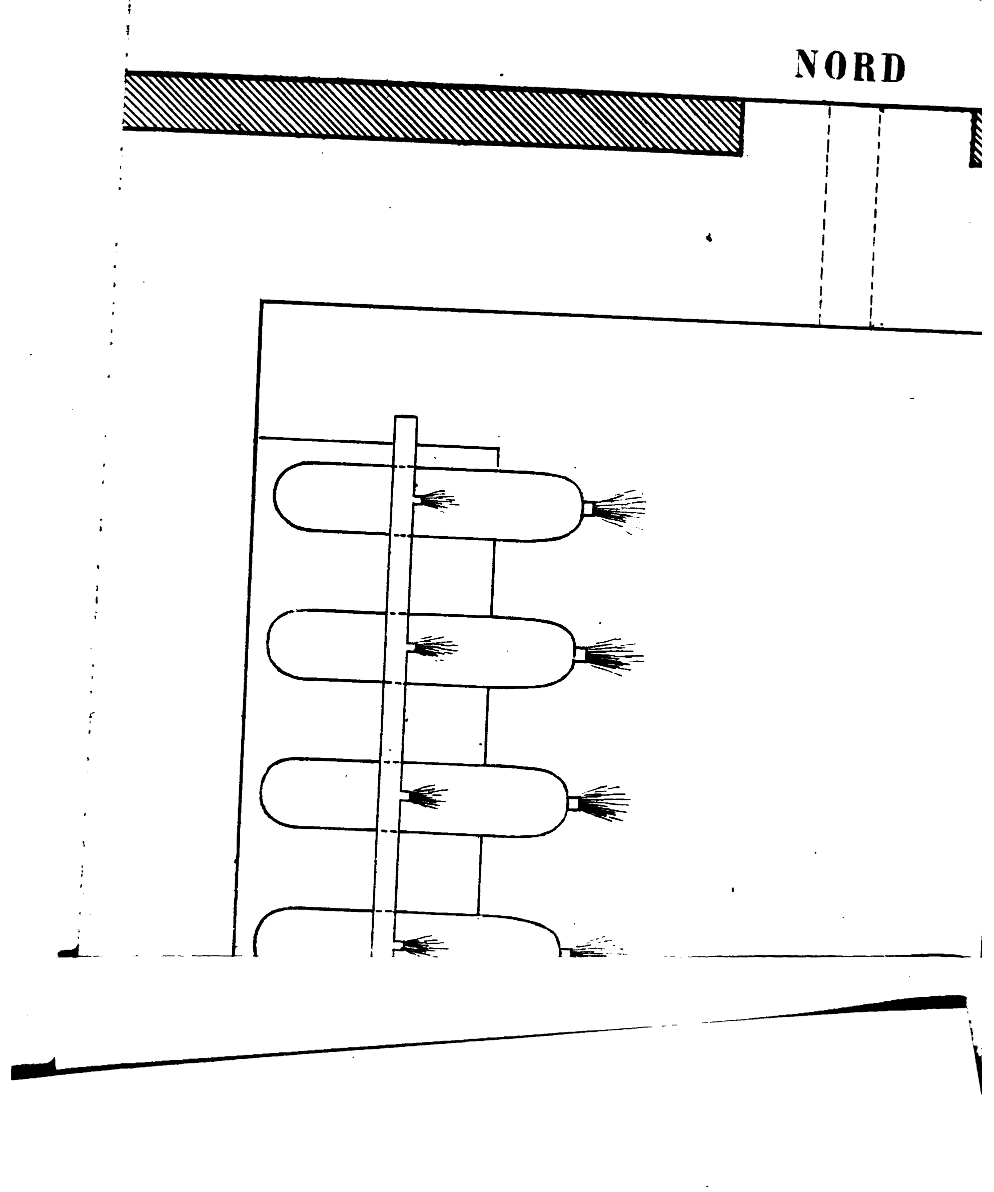
d'avoir encouragé tout ce qui peut être utile au département.

Remercions donc M. de Causans en notre nom personnel, remercions-le au nom du département, et stimulons par tous les moyens en notre possession ceux qui voudraient marcher sur ses traces.

Digitized by Google



Digitized by Google



Digitized by Google





Digitized by Google

Digitized by Google

TABLEAU

DES

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES AU PUY, A 10 HEURES DU MATIN ET A 4 HEURES DU SOIR

Par M. NICOLAS,

Professeur d'agriculture à l'Ecole Normale du Puy
et Membre résidant de la Société

1863

LÉGENDE EXPLICATIVE

DES

ABRÉVIATIONS EMPLOYÉES DANS LES OBSERVATIONS

CM cm	*Cumulus :* nuages blanchâtres ressemblant à des balles de coton. CM grands cumulus; cm petits cumulus.
cr	*Cirrhus :* nuages frangés ressemblant à des hachures ou à des balayures.
st	*Stratus :* nuages disposés en forme d'immenses tables, de bancs ou d'assises horizontales.

Digitized by Google

nb	*Nimbus :* nuages orageux, de couleur grisâtre ou foncée, se découpant brusquement dans le ciel.
crst, etc.	*Cirrho-stratus :* nuages tenant à la fois des cirrhus et des stratus.
STN stn	*Strato-nimbus :* nuages tenant à la fois des stratus et des nimbus.
qqs	*Quelques.*
pl	*Pluie.*
n	*Neige* ou *nuit,* suivant la nature de l'observation.
lég	*Léger* ou *légèrement.*
vap	*Vapeurs.*
sup	*Supérieur.*
inf	*Inférieur.*
N	*Nord.*
S	*Sud.*
E	*Est.*
O	*Ouest.*
dep	*Depuis.*
pd	*Pendant.*
m	*Matin.*
s	*Soir.*
gr	*Grand.*
—	Ce *signe* signifie : au-dessous de zéro ou de la glace fondante, c'est-à-dire des degrés de froid.
+	Ce *signe* indique des degrés au-dessus de zéro ou de chaleur ; même signification quand il n'y a point de signe.
hz	*Horizon.*

Digitized by Google

h	*Heure.*
sol	*Soleil.*
éc	*Eclaircies.*
br	*Brouillard.*
atm	*Atmosphère.*
or	*Orage.*
tonn	*Tonnerre.*
g b	*Gelée blanche.*
écl	*Eclairs.*
M M M	*Moyenne mensuelle matin.*
M M S	*Moyenne mensuelle soir*

Les autres abréviations se devinent aisément.

Suivent les Tableaux.

Digitized by Google



Digitized by Google

OBSERVATIONS.

pluie à 11 h. du matin.
abondante la soirée.

pluie la nuit, id. à 1 h. après midi.

ois, le 28............ 7°00
le 7. 33,30

Digitized by Google

Digitized by Google

rdi	OBSERVATIONS.
mill	
04	e 2 h. à 4 h. du soir.
07	bondante jusqu'à 2 h. du soir.
07	e 8 à 10 h. du soir.
09	
15	
12	pluie à 5 h. du soir.
10	
09	osée.
09	pluie à 8 h. du matin.
10	
12	
14	
15	
14	
15	
12	
11	
10	
10	pluie.
11	epuis 1 h. jusqu'à 7 h. du soir.
10	pluie.
07	
99	ne à 10 h. du matin et à 4 h. du soir.
01	pluie à 11 h. du matin.
05	
06	
07	lanche.
09	d.
10	
09	

basse du mois, le 29........... 2°00
élevée, id. le 10............ 27,00

Digitized by Google



Digitized by Google

OBSERVATIONS.
près-midi.
lu matin.
du soir.
oir.
10 h. du m.; neige fondante le soir.
it et dégèle le jour; brouillards le mat.
t et dégèle le jour.
it.
et à 4 h. 1/2 du soir.
atinée, br. très-épais qui rep. à 5 h. s.
ant toute la matinée.
ant toute la journée.
atin.
mois, le 20.. .... —3°5
id. le 21............ 15,0

Digitized by Google

Digitized by Google

OBSERVATIONS.

nt très-fort du midi.
uie ou neige le matin dans les montagnes.
nt très-fort du midi.
ige abondante la nuit et le matin.
rte gelée le matin.
lée, légers brouillards.
uie la nuit et le matin.
ige et pluie dans la nuit.

ouillard épais, forte gelée.
uie légère le matin.
uie le matin, neige le soir.
ige dans la nuit.
ée, neige une demi-heure le matin.

mmencement de dégel.

uillards sur les hauteurs.

ée, légers brouillards le matin.
rs brouillards, gelée.

t très-fort du midi.

us	basse du mois,	le 8.............	—6°5
	élevée, id.	le 31............	13,0

Digitized by Google



Digitized by Google

OBSERVATIONS.
gelée.
id.
gelée peu sensible
pluie de 4 à 5 heures du soir.
pluie de 2 à 5 heures du soir.
neige de 2 à 4 heures du soir.
neige dans la nuit.
gelée.
légère pluie dans la nuit.
gelée blanche.
id.

la plus { basse du mois, le 1er............ —5°5
élevée, id. le 25 14,2

Digitized by Google

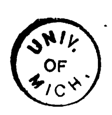


Digitized by Google

OBSERVATIONS.
…e le matin.
…tes de pluie à 3 heures du soir.
id. 4 heures du soir.
(intermédiaire).
…e, tonnerre à 3 h., gouttes de pluie.
…e dans la nuit.
…tes de pluie dans la journée.
…e dans la nuit.
…e dans la matinée.
…e assez abondante.
…d vent du Midi.
…e dans la journée.
…e pendant le jour.
…e dans la nuit,
…tes de pluie.

…s { basse du mois, le 1er............ 3°5
{ élevée, id. le 31. 27,3

Digitized by Google



Digitized by Google

MERCURIALES

DE LA

HAUTE-LOIRE

PAR M. CH. PELLISSIER DE LOM

Employé à la Préfecture

1863

Digitized by Google

JANVIER ET FÉVRIER.

PRODUITS.			MARCHÉS DU PUY.		MARCHÉS DE BRIOUDE.		MARCHÉS D'YSSINGEAUX.	
			fr.	c.	fr.	c.	fr.	c.
PRIX MOYEN pour le mois de JANVIER.	céréales [l'hect.]	froment,	21	15	20	»	»	
		méteil,	16	59	»		»	
		seigle,	11	77	13	12	14	»
		orge,	11	16	10	12	11	25
		avoine,	7	58	7	06	8	25
	légumes [l'hect.]	pois,	21	06	»		»	
		lentilles,	28	21	»		»	
		haricots,	26	22	»		»	
	pommes de terre [l'hect.]		2	47	5	»	»	
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	»	»	95	»	
		vache,	1	10	»	95	»	90
		veau,	1	10	»	97	1	10
		mouton,	1	30	1	15	1	10
		porc,	1	40	1	20	1	50
FÉVRIER.	céréales [l'hect.]	froment,	21	40	19	94	19	50
		méteil,	16	81	»		»	
		seigle,	11	38	12	75	13	87
		orge,	11	15	10	57	11	31
		avoine,	7	49	7	25	8	37
	légumes [l'hect.]	pois,	16	50	»		»	
		lentilles,	33	23	»		»	
		haricots,	22	72	»		»	
	pommes de terre [l'hect.]		2	54	5	»	2	37
	viandes [le kil.]	bœuf,	»		1	»	»	
		vache,	1	05	1	»	»	90
		veau,	1	10	1	»	1	10
		mouton,	1	50	1	20	1	10
		porc,	1	40	1	22	1	30

Digitized by Google

MARS ET AVRIL.

PRODUITS.			MARCHÉS DU PUY	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'YSSINGEAUX.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.
PRIX MOYEN pour le mois de MARS.	céréales [l'hect.]	froment,	21 07	19 87	20 »
		méteil,	16 58	»	»
		seigle,	11 18	12 25	13 75
		orge,	11 01	10 25	11 50
		avoine,	7 77	7 »	8 51
	légumes [l'hect.]	pois,	15 03	»	»
		lentilles,	31 98	»	»
		haricots,	21 55	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		2 75	3 »	2 27
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	1 »	»
		vache,	1 05	1 »	» 80
		veau,	1 15	1 10	1 10
		mouton,	1 30	1 35	1 10
		porc,	1 40	1 20	1 50
AVRIL.	céréales [l'hect.]	froment,	21 10	19 75	20 »
		méteil,	16 50	»	»
		seigle,	11 51	12 25	13 75
		orge,	11 05	10 2[illegible]	11 57
		avoine,	7 85	7 »	7 87
	légumes [l'hect.]	pois,	14 98	»	»
		lentilles,	31 96	»	»
		haricots,	21 48	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		3 »	2 75	2 59
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	1 05	»
		vache,	1 02	1 05	» 90
		veau,	1 15	1 05	1 10
		mouton,	1 30	1 40	1 10
		porc,	1 40	1 20	1 30

Digitized by Google

MAI ET JUIN.

PRODUITS.			MARCHÉS DU PUY.		MARCHÉS DE BRIOCDE		MARCHÉS D'YSSINGEAUX.	
			fr.	c.	fr.	c.	fr.	c
PRIX MOYEN pour le mois de MAI.	céréales [l'hect.]	froment,	20	63	18	06	20	»
		méteil,	15	48	»		»	
		seigle,	10	95	12	25	13	62
		orge,	10	35	9	31	11	»
		avoine,	7	58	6	87	8	»
	légumes [l'hect.]	pois,	13	18	»		»	
		lentilles,	34	83	»		»	
		haricots,	21	22	»		»	
	pommes de terre [l'hect.]		2	66	2	75	2	57
	viandes [le kil.]	bœuf,	»		1	»	»	
		vache,	1	05	1	»	»	90
		veau,	1	10	1	10	1	10
		mouton,	1	20	1	40	1	10
		porc,	1	40	1	20	1	50
JUIN.	céréales [l'hect.]	froment,	19	81	19	25	20	»
		méteil,	14	70	»		»	
		seigle,	10	52	12	75	15	50
		orge,	10	11	9	50	10	37
		avoine,	7	12	6	75	8	»
	légumes [l'hect.]	pois,	15	01	»		»	
		lentilles,	35	91	»		»	
		haricots,	22	47	»		»	
	pommes de terre [l'hect.]		2	81	2	75	2	91
	viandes [le kil.]	bœuf,	»		1	»	»	
		vache,	1	»	1	»	»	90
		veau,	1	05	1	»	1	10
		mouton,	1	50	1	27	1	10
		porc,	1	40	1	20	1	50

Digitized by Google

JUILLET ET AOUT.

PRODUITS.			MARCHÉS DU PUY. fr. c.	DE BRIOUDE. fr. c.	D'YSSINGEAUX. fr. c.
PRIX MOYEN pour le mois de JUILLET.	céréales [l'hect.]	froment,	19 43	18 93	20 »
		méteil,	14 23	»	»
		seigle,	10 35	11 56	13 50
		orge,	10 01	9 35	»
		avoine,	7 32	6 87	8 »
	légumes [l'hect.]	pois,	14 91	»	»
		lentilles,	35 92	»	»
		haricots,	22 50	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		3 71	2 75	3 56
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	1 »	»
		vache,	1 02	1 »	» 90
		veau,	» 07	1 »	1 10
		mouton,	1 30	1 25	1 10
		porc,	1 40	1 20	1 30
AOUT.	céréales [l'hect.]	froment,	18 87	18 75	19 75
		méteil,	14 »	»	»
		seigle,	10 72	11 67	13 57
		orge,	9 74	9 25	10 50
		avoine,	7 24	6 75	8 »
	légumes [l'hect.]	pois,	14 99	»	»
		lentilles,	35 99	»	»
		haricots,	22 49	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		3 75	3 »	3 40
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	1 »	»
		vache,	1 05	1 »	» 90
		veau,	1 15	1 10	1 10
		mouton,	1 30	1 20	1 10
		porc,	1 40	1 20	1 30

Digitized by Google

SEPTEMBRE ET OCTOBRE.

PRODUITS.			MARCHÉS DU PUY.	MARCHÉS DE BRIOUDE	MARCHÉS D'YSSINGEAUX.
			fr. c.	fr. c	fr. c.
PRIX MOYEN pour le mois de SEPTEMBRE.	céréales [l'hect.]	froment,	18 57	18 18	19 67
		méteil,	14 05	»	»
		seigle,	10 81	12 18	30 68
		orge,	9 87	9 57	10 50
		avoine,	7 07	6 50	8 »
	légumes [l'hect.]	pois,	15 72	»	»
		lentilles,	55 12	»	»
		haricots,	28 »	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		5 67	6 50	5 38
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	1 »	»
		vache,	1 05	1 »	» 90
		veau,	1 20	1 20	1 10
		mouton,	1 30	1 05	1 10
		porc,	1 40	1 15	1 30
OCTOBRE.	céréales [l'hect.]	froment,	18 73	18 25	20 »
		méteil,	14 22	»	»
		seigle,	11 09	12 18	13 50
		orge,	9 99	9 73	11 50
		avoine,	6 75	6 50	8 »
	légumes [l'hect.]	pois,	17 57	»	»
		lentilles,	34 76	»	»
		haricots,	29 56	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		4 51	5 10	2 50
	viandes ['e kil.]	bœuf,	»	1 »	»
		vache,	1 05	1 »	» 95
		veau,	1 40	1 15	1 10
		mouton,	1 20	1 10	1 10
		porc,	1 50	1 20	1 30

Digitized by Google

NOVEMBRE ET DÉCEMBRE.

PRODUITS.			MARCHÉS DU PUY.	DE BRIOUDE	D'YSSINGEAUX.
			fr. c.	fr. c.	fr. c.
PRIX MOYEN pour le mois de NOVEMBRE.	céréales [l'hect.]	froment,	18 44	18 12	18 75
		méteil,	15 27	»	»
		seigle,	11 23	11 87	13 75
		orge,	10 51	9 50	11 25
		avoine,	6 63	6 50	7 75
	légumes [l'hect.]	pois,	17 19	»	»
		lentilles,	34 49	»	»
		haricots,	28 87	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		2 81	4 »	2 50
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	1 »	»
		vache,	1 10	1 »	» 95
		veau,	1 20	1 15	1 10
		mouton,	1 20	1 10	1 10
		porc,	1 50	1 20	1 30
DÉCEMBRE.	céréales [l'hect.]	froment,	18 77	17 67	»
		méteil,	14 61	»	»
		seigle,	11 51	11 75	13 50
		orge,	11 23	9 25	11 25
		avoine,	6 86	6 25	7 62
	légumes [l'hect.]	pois,	17 18	»	»
		lentilles,	36 15	»	»
		haricots,	32 25	»	»
	pommes de terre [l'hect.]		2 90	4 »	»
	viandes [le kil.]	bœuf,	»	1 »	»
		vache,	1 15	1 »	» 90
		veau,	1 27	1 10	1 10
		mouton,	1 20	1 05	1 10
		porc,	1 50	1 10	1 30

Digitized by Google

Etats dressés par le même, et presentant : 1° le résultat des expériences faites en décembre 1863, dans le département, pour constater le poids légal des grains de la même année; 2° la contenance en litres et décilitres du quintal métrique de ces grains :

FROMENT.						SEIGLE.					
1re qualité.		2e qualité.		3e qualité.		1re qualité.		2e qualité.		3e qualité.	
Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.	Poids moyen de l'hectolitre	contenance moyenne du quintal en litres et décilitr.
kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.
80 »	123 4	78 »	128 9	75 »	133 4	75 »	133 1	72 »	138 3	70 »	144 4
ORGE.						AVOINE.					
kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.	kilog.	litres.
67 »	150 3	64 »	156 2	62 »	163 1	50 »	202 1	46 »	222 7	42 »	247 4

Digitized by Google

OUVRAGES REÇUS

PAR LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

SCIENCES, ARTS ET COMMERCE DU PUY

PENDANT L'ANNÉE 1863

A

Abrégé chronologique de l'histoire d'Arles, par Lalauzière, in-4°, avec quelques feuilles très-rares d'une Description des anciens monuments d'Arles, par le P. Dumont, éditeur des belles gravures jointes à l'ouvrage de Lalauzière. — Offert par M. Herbert, membre non résidant.

Actes de l'Académie impériale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux. 1862.

Anacréon, Sapho, Moscus, Bion, Tyrthée, traduits en vers français, par MM. Poinsin et de Sivry. — Offert par M. Herbert, membre non résidant.

Annales de la Société libre des beaux-arts. 1863.

Annales archéologiques. 1863.

Digitized by Google

Annales de la Société impériale d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres de la Loire. 1862.

Annales de la Société d'agriculture de la Gironde. 1862.

Annales de la Société d'horticulture de l'arrondissement de Coulommiers (Seine-et-Marne). 1862.

Annales de la Société de médecine de Saint-Etienne et de la Loire. 1862.

Annales de la Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure. 1862.

Annales de l'Institut normal agricole de Beauvais. 1862.

Annales de l'Académie de la Rochelle. — Section de littérature.

Annales de la Société d'agriculture, commerce, arts et manufactures des Landes. 1862.

Annales de la Société linnéenne de Maine-et-Loire. 1862.

Annales de la Société d'archéologie de Belgique. 1862-1863.

Annales de la Société d'horticulture et de botanique de l'Hérault. 1863.

Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire. 1862.

Annales de la Société d'émulation des Vosges. 1861.

Anecdotes grecques, *Anecdota græca,* de Jean-Baptiste-Gaspard d'Ansse de Villoison, helléniste célèbre, né à Corbeil en 1750, professeur de grec au collége de France.—Offert par M. Herbert, membre non résidant.

Annuaire de la Société météorologique de France. 1863.

Annuaire de la Société d'horticulture et d'acclimatation de Tarn-et-Garonne. 1863.

Annuaire de l'Institut des provinces. 1863.

Digitized by Google

Annuaire des cinq départements de la Normandie. 1863.

Argonautique d'Appolonius de Rhodes, avec quelques illustrations et une traduction italienne du cardinal Louis Flangini. — Offert par M. Herbert, membre non résidant.

B

Babrii fabulæ iambicæ. 121. Joh. Fr. Boissonade recensuit. — Offert par M. Herbert, membre non résidant.

Beaux-Arts (les), Revue de l'art ancien et moderne. 1863.

Biographie de Jean Simon, ancien géomètre et chef du cadastre dans le calvados, par Julien Travus. — Offert par M. Herbert, membre non résidant.

Bulletin agricole du Puy-de-Dôme. 1862-1863.

Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture du Gers. 1863.

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse. 1863.

Bulletin monumental. 1863.

Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers. 1863.

Bulletin des séances de la Société impériale et centrale d'agriculture de France. 1863.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 1863.

Bulletin de la Société impériale d'agriculture d'Alger. 1863.

Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement d'Alais (Gard). 1863.

Bulletin agricole publié sous le patronage du Comice agricole de Brioude. 1863.

Digitized by Google

Bulletin de la Société d'agriculture et d'horticulture de Vaucluse. 1863.

Bulletin de la Société d'horticulture de la Sarthe. 1863.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer. 1863.

Bulletin du Comice agricole de l'arrondissement de Saint-Quentin (Aisne). 1862-1863.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest. 1863.

Bulletin de la Société linnéenne de Normandie. 1861-1862.

Bulletin de la Société centrale d'agriculture et des Comices agricoles de l'Hérault. 1862-1863.

Bulletin de la Société protectrice des animaux. 1863.

Bulletin de la Société zoologique d'acclimatation. 1863.

Bulletin de la Société des belles-lettres, sciences et arts du Var, séant à Toulon. 1860-1861.

Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie. 1863.

Bulletin de la Société impériale des antiquaires de France. 1862.

Bulletin de la Société littéraire et scientifique de Castres (Tarn). 1863.

Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons. 1859-1860-1861.

Bulletin de la Société d'agriculture du Cher. 1863.

Bulletin de la Société polymathique du Morbihan. 1862.

Bulletin de la Société royale d'horticulture de Liége. 1860, 1862.

Bulletin de la Société royale de Flore de Bruxelles. 1863.

Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère. 1863.

Bulletin de la Société du progrès de l'art industriel, fondée en 1858, séant à l'hôtel-de-ville de Paris.

Digitized by Google

Bulletin de la Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire. 1862.

Bulletin agricole publié par la Société centrale d'agriculture du Pas-de-Calais. 1862.

Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault).

Bulletin historique de la Société des antiquaires de la Morinie. 1863.

Bulletin de la Société impériale et centrale d'horticulture de la Seine-Inférieure. 1862-1863.

Bulletin de la Société d'agriculture de l'Ardèche. 1863.

Bulletin de la Société académique de Laon. 1863.

C

Cabinet (le) historique. 1863.

Cartulaire de Brioude *(Liber de honoribus sancto Juliano collatis)* publié par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand, par M. Henri Doniol, membre résidant de l'Académie.

Chimie agricole ou l'Agriculture considérée dans ses rapports avec la chimie, par Isidore Pierre.

Commentaire de Sertorius Visatus sur les abréviations et les signes employés par les Romains. — Offert par M. Herbert, membre non résidant.

Compte-rendu de l'inauguration du Comice agricole de Bourg-Argental et de Pélussin, et du concours agricole d'arrondissement. (Extrait des Annales de la Société d'agriculture de la Loire. 1862.)

Compte-rendu des travaux du Comice agricole de l'arrondissement de Brioude, par M. Paul Le Blanc. 1862.

Digitized by Google

Compte, au 1er juillet 1862, des recettes et des dépenses départementales, ordinaires, facultatives, extraordinaires et spéciales de 1861.

Congrès archéologique de France. 1862.

Congrès agricole de la Haute-Saône de 1861.

Cultivateur (le Bon), recueil agronomique publié par la Société centrale d'agriculture de Nancy. 1863.

D

Département (le), par E. Dubois, ancien préfet. (Extrait du Dictionnaire général de la politique, par M. Maurice Block. In-8°, 5 pages.

De la nécessité de protéger les animaux utiles pour prévenir naturellement les dégâts causés par les souris et par les insectes, par Gloger, de Berlin.

De quelques textes inédits récemment trouvés sur des papyrus grecs qui proviennent de l'Egypte. — Offert par M. Herbert, membre non résidant.

Discours prononcé par M. Herbert, professeur de rhétorique, à la distribution des prix du lycée du Puy. 1862.

E

Essai sur les amphithéâtres et en particulier sur celui de Capoue. — Offert par M. Herbert, membre non résidant.

Essai sur les médailles de Nemausus, par M. Auguste Pelet. — Offert par M. Herbert, membre non résidant.

Digitized by Google

Essai sur la nymphée de Nîmes, par M. Auguste Pelet. — Offert par M. Herbert, membre non résidant.

Essai sur l'enceinte de Nîmes, par M. Auguste Pelet. — Offert par M. Herbert, membre non résidant.

Essai sur l'un des plus anciens monuments d'archéologie chrétienne, par M. Auguste Pelet. — Offert par M. Herbert, membre non résidant.

Etude sur les Enfants assistés, par M. de Fontpertuis, chef de division à la préfecture du Puy, membre résidant. — Offert par l'auteur.

Exposé des travaux de la Société des sciences médicales de la Moselle. 1862.

G

Grutter, renfermant les inscriptions de tout l'empire romain. — Offert par M. Herbert, membre non résidant.

I

Inventaire des titres du comté de Forez fait en 1532, lors de la réunion de ce comté à la couronne de France, par Jacques Luillier, auditeur de la chambre des comptes de Paris (Archives de l'empire, p.p. 39, correspondant aux cartons p. 1394-1402), suivi d'un Appendice contenant plusieurs pièces inédites et des fragments de l'inventaire des titres du Forez dressé en 1473 par Perrin Gayaud, publié par Auguste Chaverondier, docteur en droit. 1re partie : Inventaire ; 2e partie : Appendice.

Digitized by Google

J

Journal d'agriculture pratique. 1863.
Journal d'agriculture progressive. 1863.
Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France, publié par la Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége. 1863.
Journal de la Société impériale et centrale d'horticulture. 1863.
Journal de la Société d'horticulture du Bas-Rhin. 1863.
Journal du docteur Lepaubert, religieux du monastère de Saint-Crépin-le-Grand, de Soissons, sur la prise de cette ville par les huguenots en 1567, édité par la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Jubé (le) de la cathédrale de Rhodes. Réponse à M. Noel par M. l'abbé Alibert. Brochure de 24 pages.

L

Lettre pastorale de Monseigneur Le Breton, évêque du Puy, à l'occasion de son entrée dans son diocèse.

M

Mélanges d'histoire naturelle, recherches sur les fossiles littéraires de la vieille Provence, par Gheraios le

Digitized by Google

Bouquiniste. — Offert par M. Herbert, membre non résidant.

Mémoires de la Société littéraire de Lyon. 1860-1861.

Mémoires par M. Ch. des Moulins, savoir :

1° Autonomie réelle du genre schufia (Spach).

2° Notes sur une publication récente de M. D. Clas.

3° Vrilles de la vigne vierge.

4° Vites boreali-americanæ (par M. E. Durand) avec une introduction et des notes.

Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire. 11e et 12e volumes.

Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences, arts et belles-lettres de l'Aube. 1863.

Mémoires de l'Académie impériale de Metz. Lettres, sciences, arts, agriculture. 1860-1861, 1861-1862.

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. 1862.

Mémoires de la Société archéologique de Touraine. 1861.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise. 1862.

Mémoires de la Société des antiquaires de France. 1858-1859.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. 1859, 1860, 1861, 1862.

Mémoires de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts, séant à Douai. 1859, 1860, 1861.

Mémoires lus à la Sorbonne dans les séances extraordinaires du comité impérial des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Digitized by Google

Mémoires de l'Académie impériale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. 1863.

Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalons-sur-Saône. 1863.

Mémoires nouveaux de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin. 1863.

Mémoires et Publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut, à Mons (Belgique).

Mémoires de la Société des sciences historiques, naturelles et archéologiques de la Creuse.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne. 1862.

Mémoires de l'Académie d'Arras. 1863.

Méthode d'exploitations, aménagements, condition du travail et matériel des mines de houille et d'anthracite des départements de la Mayenne et de la Sarthe, par M. Dorlhac, directeur ingénieur des mines de Montigné. — Offert par l'auteur.

N

Notes pour servir à la biographie de M. Toussaint Gros. — Offert par M. Herbert, membre non résidant.

Notice sur saint Avite, évêque de Vienne, par M. A. de Lagrevol. — Offert par l'auteur.

Notions sanitaires sur les végétaux dangereux, sur leurs caractères distinctifs et les moyens de remédier à leurs effets nuisibles, par Achille Comte, directeur de l'école des Sciences de Nantes. — Don du Conseil général.

Digitized by Google

P

Paraphrases inédites de deux Tables de Babrius, suivies de quelques observations sur cet auteur par M. Piccolas. — Offert par M. Herbert, membre non résidant.

Procès-verbaux des délibérations, Rapport du Préfet et Annexes au Conseil général de la Haute-Loire, session de 1863.

Publications de la Société pour la recherche et la conservation des monuments historiques dans le grand-duché du Luxembourg. 1855.

R

Rapport sur le Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Lozère pour l'année 1862, lu à la Société littéraire de Lyon dans la séance du 14 janvier 1863, par Alexandre de Lagrevol. Br. in-8° de 24 pages.

Rapport fait à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France, par M. Alfred Maury.

Rapport de M. Natalis Rondot, secrétaire de la Commission impériale et membre du jury international. Exposition de 1862.

Reconstruction (de la) du cheval sauvage primitif, par M. Corney. Br. in-12.

Recueil agronomique publié par les soins de la Société des sciences, agriculture et belles-lettres de Tarn-et-Garonne. 1863.

Digitized by Google

Recueil de l'Académie des Jeux floraux. 1863.

Recueil des travaux de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Agen. 1862.

Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure. 1860-1861.

Recueil des actes de la Commission des arts et monuments de la Charente-Inférieure, tome I.

Recueil des publications de la Société hâvraise d'études diverses. 1862.

Régénération (la) de l'agriculture et la Compagnie foncière, par Camille de la Boulie. Br. de 25 pages.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille. 1859-1860.

Report annual of the Board of regents of the smithsoman institution showing the operations, expenditures, and condition of the institution for the year 1861. Wasington. Government printing office. 1862.

Revue des Sociétés savantes. 1863.

Revue de l'art chrétien. 1863.

Revue agricole, industrielle et littéraire de la Société impériale d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement de Valenciennes. 1863.

Revue agricole et forestière de Provence. 1863.

Revue de l'art ancien et moderne.

S

Séance publique de l'Académie des sciences, agriculture, arts d'Aix. 1863.

Séances du Comice agricole de Douai. 1862-1863.

Digitized by Google

Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin. 1863.

Souvenirs de voyage. — Ce qu'on voit d'Athènes à Eleusis, par J. Unkvown. — Offert par M. Herbert, membre non résidant.

Souvenirs de voyage. — Le Château de Krogwenhausen, légende tyrolienne. — Offert par M. Herbert, membre non résidant.

Sud-Est (le). 1863.

Sur quelques passages de Babrius et de Théocrite, par M. Piccolas. — Offert par M. Herbert, membre non résidant.

T

Traité en latin de Léon Allatius ou Allaci, savant Italien du XVII[e] siècle, sur la question toujours discutée de la patrie d'Homère — *de patria Homeri,* — avec un petit poème en grec sur sa naissance. — Offert par M. Herbert, membre non résidant.

Traité des amendements, par M. A. Puvis.

Travaux de l'Académie impériale de Reims. 1863.

V

Vie de Nicolas-Claude-Fabrice de Peiresc, conseiller au parlement d'Aix et très-savant antiquaire, écrite par Gassendi ; édit. de 1655. — Offert par M. Herbert, membre non résidant.


Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

Procès-verbaux des Séances de l'année 1863.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PAGES.

Digitized by Google

PAGES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Rapports et Mémoires.

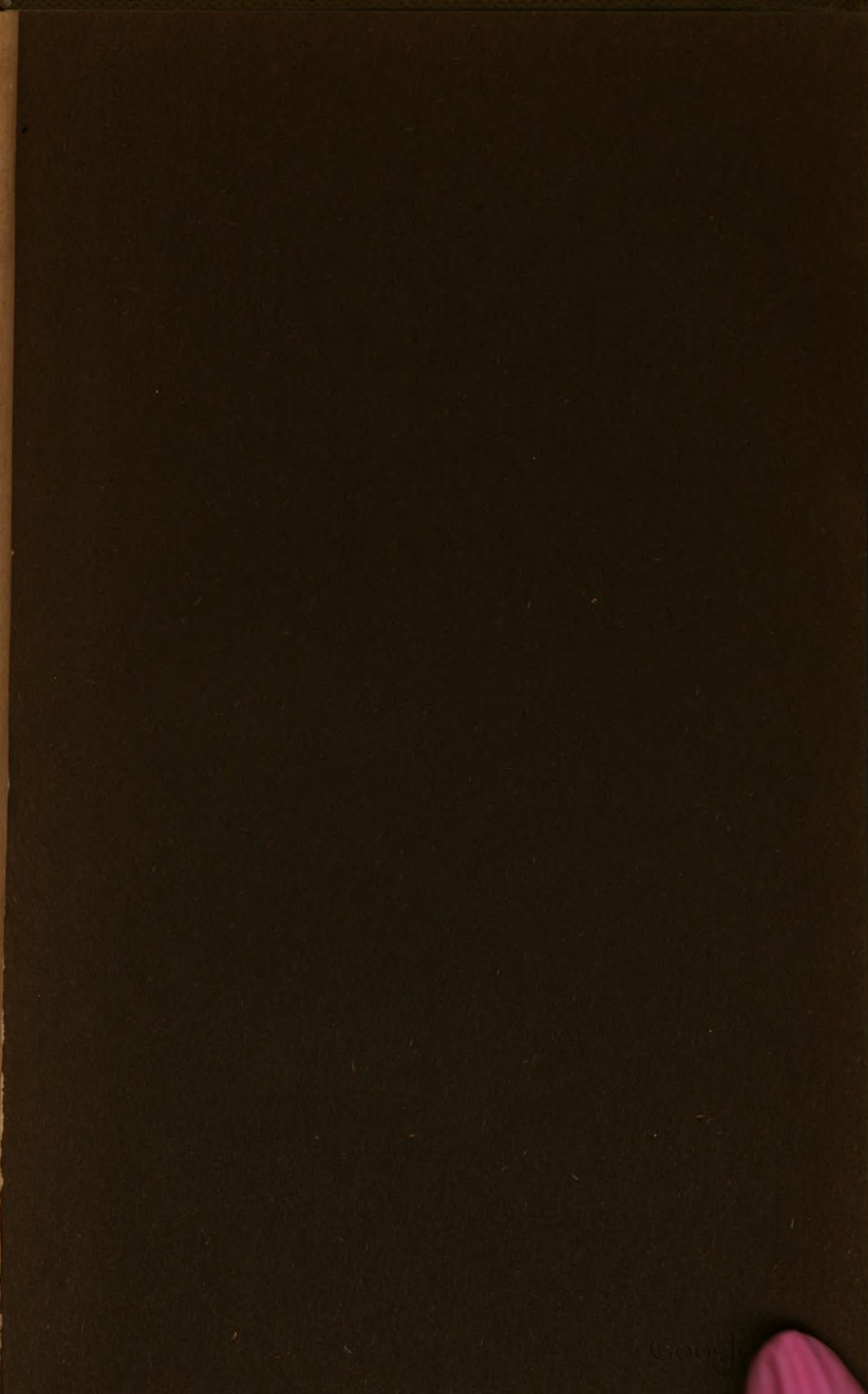
Digitized by Google

FIN DE LA TABLE.

Le Puy, imp. Marchessou.

Digitized by Google

Digitized by Google


Google



Digitized by Google